LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

LUNDI, MARDI, MERCREDI: de 9H. à 5H.30
JEUDI, VENDREDI: DE 9H. à 9H.
SAMEDI: DE 9H. à 5H.

DUSSAULT
8955, BOUL. ST-LAURENT
MONTRÉAL TÉL.: 384-8760

57 ½ heures par semaine pour banquiers

Vol. LXX - No 38 | Ciel variable. Maximum – 18. | Montréal, jeudi 15 février 1979 | Férie | 25 CENTS

Lévesque s'engage à amender la loi sur le financement des partis

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — À la suite du débat engendré ces jours derniers par la publication d'annonces commerciales dans les journaux partisans, le gouvernement du Québec s'est formellement engagé hier à amender la loi sur le financement des partis politiques de manière à contrôler ce genre d'activités et à empêcher toute manoeuvre de caractère douteux.

Plus encore, a affirmé hier le premier ministre, M. René Lévesque, le gouvernement péquiste est prêt à interdire complètement la vente de cette publicité dans les journaux publiés par les partis s'il s'avère impossible d'amender la loi de façon satisfaisante.

Cette décision, prise hier matin lors d'une séance du conseil des ministres, fait suite à un long avis sur la question rendu par le directeur général du financement des partis politiques, M. Pierre-Olivier Boucher, et dont LE DEVOIR faisait état dans ses éditions d'hier.

M. Lévesque en a fait part en après-midi à l'Assemblée nationale dans le cadre d'un débat très houleux soulevé par l'opposition libérale qui voulait discuter de cette question toute affaire cessante.

Le premier ministre a expliqué que le gouvernement avait décidé d'amender cette loi parce qu'il « était conscient que cette pratique constituait un danger pour la moralité publique » même si M. Boucher avait statué que la loi numéro 2 n'interdisait pas dans son état actuel, la vente de publicité à des compagnies et autres personnes morales.

Cette loi interdit aux personnes morales (compagnies, bureaux d'affaires, syndicats, et autres) de souscrire à la caisse des partis. Or, de l'avis de M. Boucher, le fait que ces groupes puissent acheter de la publicité dans les journaux des partis politiques ne constituent pas une souscription puisqu'ils ne font alors que payer le prix du service rendu que constitue l'annonce commerciale.

Même s'il se dit heureux de constater que ce haut fonctionnaire lui a donné raison quant au caractère légal de cette activité pratiquée depuis longtemps par les journaux de son parti, le premier mi-

Voir page 6: Lévesque

AU SOMMAIRE

■ Le directeur de l'Institut de Cornwall sera muté — page 2

■ L'écoute électronique a donné lieu à 897 arrestations en 1978 — page 3

■ Le coût de l'usine Des Baillets: un éditorial de Jean-Claude Leclerc

■ Les bloc-notes de Michel Roy — page 4



Des partisans de l'ayatollah Khomeiny emmènent l'ambassadeur américain, M. William Sullivan, à leur quartier général, après avoir repris l'ambassade américaine envahie auparavant par des fedayine marxistes-léninistes.
(Photolaser AP)

Chaos à Téhéran après la prise de l'ambassade US

TEHERAN (d'après AP, Reuter et AFP) — L'Iran semblait avoir échappé complètement au contrôle du nouveau « gouvernement provisoire » hier soir, après une journée de violences qui a vu la prise de l'ambassade américaine et des combats entre factions révolutionnaires à Téhéran, tandis que de sanglants affrontements faisaient des centaines de morts à Tabriz.

Les combats entre des adversaires indéfinissables se sont poursuivis hier soir aux quatre coins de la capitale, sans que la nouvelle administration iranienne paraisse en mesure d'imposer son autorité.

Des milliers d'hommes surexcités parcouraient les rues de la ville en tiraillant et semblaient nullement disposés à écouter l'ayatollah Ruhollah Khomeiny, qui a demandé que toutes les armes dont les insurgés se sont emparés le week-end dernier, dans les armureries de diverses casernes, soient remises aux autorités.

Après avoir attaqué l'ambassade américaine, l'immeuble de la télévision, divers bâtiments administratifs et l'une des plus importantes mosquées de Téhéran, des bandes armées ont continué à se répandre en ville, sans que l'on sache vraiment si elles sont composées de royalistes, de communistes, de musulmans extrémistes ou d'autres éléments.

Pour leur part, des milliers de fidèles de l'ayatollah Khomeiny ont circulé sans cesse à bord de camions, de voitures et autres véhicules, tirant en l'air à jet continu dans une atmosphère de confusion indescriptible.

C'est à 10 heures (heure locale) que l'ambassade des États-Unis à Téhéran a été attaquée hier par un commando de « Combattants du peuple fedayine » (marxistes-léninistes) et tout le personnel américain a été fait « prisonnier » avant d'être réintégré dans l'ambassade par les religieux.

L'attaque, qui a fait deux morts chez les assaillants et deux blessés légers parmi le personnel de l'ambassade, a été très rapide. Un commando armé a ouvert le feu sur les bâtiments, en plein centre de Téhéran, et il a réussi à s'y introduire. 70 Américains, dont l'ambassadeur, M. William Sullivan, se trouvaient alors dans l'ambassade, protégée par 19 « marines » qui ont tenté de repousser les assaillants. Mais l'ambassadeur ayant décidé d'éviter de sanglants affrontements, tout le personnel américain (y compris les marines) se sont finalement rendus aux « fedayine ».

Entre-temps, des représentants du gouvernement étaient arrivés sur place, dont M. Ibrahim Yazdi, vice-premier ministre, et le ministre des Affaires étrangères, M.

Voir page 6: Téhéran

Accord Canada-USA sur les pêches dans l'Atlantique

par Donald Charette

OTTAWA (PC) — Le gouvernement du Canada et celui des États-Unis ont annoncé hier qu'ils ont conclu, dans le sillage de l'extension de leurs limites de pêche à une zone de 200 milles, un accord concernant tout le secteur de la côte Atlantique.

Cet accord prendra la forme de deux traités distincts, l'un portant sur les prises de poisson et l'autre sur le règlement du différend frontalier par un arbitrage obligatoire.

En annonçant la nouvelle hier à Ottawa, les ministres des Affaires extérieures et des Pêches et Océans, MM. Don Jamieson et Roméo LeBlanc, ont précisé que l'accord de pêche restera en vigueur de façon permanente mais que les contingents seront réévalués à tous les dix ans.

L'accord s'applique à 28 différentes espèces de poissons. Selon les documents rendus publics hier, il ressort que les pêcheurs canadiens auront accès à la majeure partie de la pêche au pétoncle mais qu'en retour ils devront pêcher moins de morue et d'aiglefin.

C'est ainsi que les pêcheurs de l'Est, surtout ceux de la Nouvelle-Écosse, auront droit à 73% des prises de pétoncle tandis que leurs confrères américains bénéficient de 83% des quotas de morue et de 79% des quotas d'aiglefin.

Soulignons que le traité porte sur les trois grandes questions relatives aux stocks de poissons d'intérêt commun, c'est-à-dire le régime de gestion, le contingentement ou quota alloué à chaque pays et le secteur d'accès.

M. Roméo LeBlanc a affirmé au cours d'une conférence de presse qu'il s'agit d'une entente « raisonnable » qui, bien sûr, ne pourra satisfaire tous les pêcheurs des deux côtes de la frontière. Il a souligné par contre qu'un accord permanent apportera beaucoup de stabilité à cette industire, ce qui lui a fait dire que « c'est une bonne journée pour nos pêcheurs ».

Une commission conjointe des pêches sera établie afin de veiller à l'application de l'accord et à la gestion coopérative des stocks de poissons. M. LeBlanc a souligné hier que la création de cette commission permettra sans doute de résoudre nombre des conflits qui ont éclaté par le passé entre les pêcheurs des deux pays.

En annonçant la conclusion de cette entente, les gouvernements canadien et américain acceptent les recommandations faites par leurs négociateurs spéciaux, MM. Marcel Cadieux et Lloyd Cutler, mais celle-ci doit être soumise aux législations de chacun des pays. Toutefois, le secrétaire d'État américain, M. Cyrus Vance, a indiqué qu'il souhaite que les deux traités soient signés avant le 1er mars.

M. LeBlanc a affirmé qu'il s'agit d'une étape très importante dans la consolidation de la place qu'occupe le

Voir page 6: Accord

«Les classes en 2001»

La population scolaire diminuera de 100,000 enfants en 1981-82

par Marie Laurier

On peut envisager d'ores et déjà qu'il y aura de plus en plus d'écoles vides et d'enseignants chômeurs au cours de la prochaine décennie, révèle un rapport rendu public hier par Statistique Canada et intitulé « Les classes en 2001 ». Seulement en 1981-1982, on prévoit que la population scolaire diminuera de 100,000 enfants et professeurs à l'échelle nationale.

Cette étude de 140 pages étayée de nombreux graphiques démontrant les tendances et les incidences des prévisions démographiques depuis 1961 jusqu'à l'an 2001, est fondée sur les données du recensement de 1976. Elle a été aussi commanditée par la Fédération canadienne des enseignants qui en assure la distribution.

Ce sont les provinces de Québec, du Manitoba et de Terre-Neuve qui sont les plus touchées par la régression de la population d'âge scolaire en raison de la dénatalité et de la mobilité des citoyens adultes. Alors qu'en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, ces facteurs sont compensés partiellement par l'afflux de la population immigrante.

Dans toutes les provinces du Canada, souligne le document, les groupes d'âge du niveau élémentaire ont atteint leur période de pointe vers la fin des années 1960 ou au début des années 1970. Un déclin a suivi, qui devrait se terminer au commencement de 1980. Ce déclin général découle de la baisse du nombre de naissances au cours de la décennie 1960-1970, bien que les variations entre les provinces soient principalement le fait des différents régimes migratoires, précise-t-on.

À l'échelon national, le groupe d'âge a diminué de 16% entre l'année de pointe 1970 et 1978. Le Québec, qui a été le plus sensible à ce mouvement, a accusé une baisse de 31% de 1968 à 1978, tandis que l'Alberta n'a connu qu'une baisse de 9% depuis 1971.

Les projections démographiques du rapport « Les classes en 2001 » indiquent que le déclin de la population d'âge scolaire à l'élémentaire — 6 à 12 ans — atteindra son sommet vers 1980 pour se prolonger au niveau des écoles secondaires dans toute son acuité vers 1990.

L'éducation au Canada sera caractérisée par des hauts et des bas quant aux effectifs et cela jusqu'au tournant du siècle et au-delà. La réaction en chaîne provoquée par la baisse de la natalité au cours des années 1961 aura des répercussions sur chaque aspect et chaque niveau du système scolaire, depuis l'élémentaire jusqu'à l'université.

Toutefois, soulignent les auteurs du document, un simple examen des tendances démographiques nationales est insuffisant et peut être même trompeur. Le fait qu'il existe de grandes variations entre les provinces — ces variations sont illustrées dans des tableaux — signifie que chacune d'entre elles doit être étudiée séparément, car chacune fera face à des problèmes de complexité différente à des moments différents ». En outre, prévient-on, au sein d'une même province, l'évolution des effectifs scolaires dans une région peut être à l'opposé de celle d'une autre région.

C'est évidemment la catégorie des enfants qui fréquentent l'école élémentaire qui est le plus facilement quantifiable et « prévisionnelle » puisque dans toutes les provinces l'enseignement est obligatoire à cet âge.

Déjà le système scolaire de niveau élémentaire doit composer avec une diminution de la population scolaire par le biais de mises à pied d'enseignants, de fermetures d'écoles, le gel de l'embauche, si bien que l'on estime à 100,000 le nombre de pupitres qui seront inoccupés en 1981-1982.

L'un des effets les plus notables de la diminution des effectifs se fera sentir sur les écoles qui seront réduites, regroupées,

Voir page 6: Population

RIMOUSKI
Oui...
et par choix !

Université du Québec à Rimouski

Le gouvernement et General Dynamics ont intérêt à éviter l'expropriation

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — La compagnie General Dynamics et le gouvernement du Québec ont toutes deux des raisons suffisantes pour vouloir éviter la nationalisation des actifs de la compagnie Asbestos à Thetford-Mines, si bien qu'une entente de gré à gré pourrait survenir assez rapidement.

C'est l'avis qu'exprimait hier le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, alors que de part et d'autre on se prépare à entreprendre les véritables négociations au cours des prochains jours.

Du côté du gouvernement, l'intérêt à éviter le recours à l'expropriation est bien connu. Il s'agit pour le gouvernement de ne pas entacher sa réputation dans les milieux financiers, particulièrement aux États-Unis. Une expropriation pourrait en effet rendre les marchés financiers d'un accès plus difficiles et le gouvernement pourrait voir le taux d'intérêts de ses emprunts s'accroître. A plusieurs reprises cela fut exprimé par diverses personnes et M. Bérubé convient que cela constitue une raison suffisante pour le gouvernement d'essayer d'éviter si possible l'expropriation.

Par contre la société General Dynamics a le même intérêt, même si c'est pour des raisons différentes, affirme le ministre. Selon lui, il y a deux grandes raisons. L'une est d'ordre fiscal tandis que l'autre a trait à l'avenir de l'usine que possède la société Asbestos en Allemagne.

Les raisons d'ordre fiscal sont assez simples. Dans le cas d'une vente de gré à gré de la société Asbestos, il s'agirait alors d'une vente d'actions. Les actionnaires, et General Dynamics est l'actionnaire majoritaire, verraient leur gain de capital imposé selon les échelles habituelles de l'impôt corporatif. Cet impôt porterait en fait sur la moitié du profit réalisé par les actionnaires sur leurs actions.

Dans le cas d'une expropriation, ce ne sont pas des actions qui seraient transigées mais les actifs de la compagnie. Dans un tel cas, la partie dépréciée de ces actifs aux fins d'impôts devient imposable. Selon M. Bérubé, il s'agit d'un impôt beaucoup plus douloureux pour une compagnie.

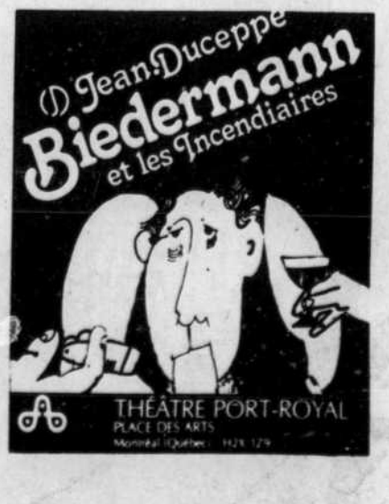
L'autre raison concerne l'avenir de l'usine que possède Asbestos à Nordenham dans la région de Hambourg en Allemagne. Hier devant l'Assemblée nationale, M. Bérubé a apporté quelques précisions sur les intentions du gouvernement au sujet de cette usine. Ces précisions permettent de voir qu'en cas d'expropriation cette usine pourrait constituer un boulet pour Asbestos.

En cas d'expropriation, le gouvernement deviendrait propriétaire des actifs de l'Asbestos, mais uniquement des actifs situés en territoire québécois. L'Assemblée nationale du Québec n'a évidemment pas l'autorité nécessaire pour exproprier des actifs situés en pays étrangés.

Or les actifs situés en territoire québécois sont essentiellement les mines d'amiante et les installations de transformation primaire du minerai d'amiante. Que pourrait faire Asbestos d'une usine située en Allemagne, si elle n'a plus le minerai pour l'alimenter directement et qu'au surplus le type de minerai utilisé n'a pas d'équivalent mondial. Bien évidemment on peut supposer qu'après expropriation, Asbestos pourrait toujours offrir au gouvernement du Québec d'acheter cette usine; on peut imaginer que Québec aurait la partie belle.

De l'avis de M. Bérubé il est beaucoup plus intéressant pour Asbestos de se départir de cette usine en même temps que tout le reste. Cela sera possible si la vente

Voir page 6: Gouvernement



Les partielles: entre Pâques et le 21 juin

QUÉBEC (PC) — Les élections complémentaires dans les districts électoraux de Jean-Talon et d'Argenteuil auront lieu entre le 15 avril et le 21 juin.

C'est ce qu'a annoncé hier le premier ministre, M. René Lévesque, qui répondait à l'Assemblée nationale aux questions du chef de l'opposition, M. Gérard-D. Lévesque.

M. René Lévesque a expliqué qu'il ne pouvait à ce moment donner la date précise de l'élection mais que cette date serait comprise entre les limites mentionnées, soit Pâques et la fin du printemps.

Le premier ministre a indiqué qu'il fallait au préalable laisser le temps aux partis politiques de tenir les conventions pour le choix des candidats.

Jusqu'à maintenant, un seul candidat a été choisi. M. Claude Ryan, chef du Parti libéral, a été choisi dimanche comme porte-étendard libéral dans Argenteuil.

La convention péquiste dans ce comté doit se tenir le 4 mars.

Dans Jean-Talon, les péquistes choisiront leur candidat le 28 février tandis que les Libéraux n'ont pas encore fait connaître la date et le lieu de leur convention.

M. Lévesque a également indiqué qu'il fallait voir si des candidatures d'autres partis étaient possibles.

Les comtés de Jean-Talon et d'Argenteuil sont vacants depuis décembre dernier, alors que démissionnaient les députés libéraux Raymond Garneau et Zoël Saindon.

M. Gérard-D. Lévesque a accusé le gouvernement d'avoir « la frousse » de déclencher des élections dans ces comtés tandis que le premier ministre a promis que du côté du Parti québécois, « il n'y aura pas de parachutage de candidat ».

Câblodistribution: Mme Sauvé mise sur la bonne volonté des intéressés

par Claude Turcotte

OTTAWA — Malgré l'absence d'un consensus sur la câblo-distribution lors de la dernière conférence constitutionnelle, Mme Jeanne Sauvé, ministre fédéral des Communications, considère toujours possible un réaménagement de cette compétence d'une manière satisfaisante pour les provinces tout en préservant la juridiction fédérale suffisamment pour assurer le maintien d'un réseau national et pour rassurer les radiodiffuseurs.

Au sujet de ces derniers, on peut rappeler que le huit janvier, leur groupement, l'Association canadienne des radiodiffuseurs, donnait une conférence de presse pour exprimer la crainte que la radiodiffusion canadienne ne soit brisée comme entité dans le marchandage inévitable au cours des négociations constitutionnelles. L'Association invitait alors le gouvernement fédéral à négocier ouvertement.

Dans un long communiqué publié hier, Mme Sauvé répond à ces craintes et exprime en outre son optimisme sur les chances de voir surgir éventuellement un accord entre les gouvernements d'une part et les entreprises de câblodistribution et de radiodiffusion d'autre part.

« L'inquiétude de l'industrie est légitime, dit-elle. Il faudra naturellement faire preuve de beaucoup de jugement et d'ingéniosité pour établir des mécanismes de réglementation qui n'entraveront la croissance de l'industrie, ni ne feront obstacle à l'instauration de nouveaux services ».


Mme Jeanne Sauvé

Pour y arriver, le ministre mise sur des discussions à fond avec tous les intéressés, sur la bonne volonté et l'esprit coopératif. Elle ne fait pas état dans son communiqué de l'attitude du gouvernement du Québec qui veut une négociation globale et elle semble en fait faire comme si la position actuelle du gouvernement du Québec allait changer éventuellement.

Quoi qu'il en soit, on sait que les ministres des Communications doivent en principe tenir une réunion en mars. Toutefois, on se demande pour l'instant si cette réunion aura lieu, puisque le dossier des communications relève maintenant des négociations constitutionnelles et qu'en partie du moins il échappe à l'initiative des ministres des Communications.

Le fait qu'il y aura des élections générales en Alberta et peut-être ensuite à Ottawa contribue également à donner plus de force à la suggestion d'une remise à plus tard de la conférence de mars.

On peut noter enfin que dans son communiqué hier, Mme Sauvé rappelle la proposition fédérale en matière de communications, à savoir que le gouvernement fédéral édicterait des règlements généraux sur l'instauration et la fourniture de services d'émissions, concernant par exemple la transmission prioritaire de certains signaux, la publicité commerciale, la diffusion de signaux étrangers et l'affectation des recettes à la réalisation d'émissions canadiennes.

Par ailleurs, cette proposition prévoit qu'il incomberait aux provinces d'autoriser l'exploitation de systèmes de câblodistribution dans leur territoire, de délivrer des licences pour les services de programmation, notamment des émissions communautaires et éducatives. En vertu de cette entente également, les provinces pourraient réglementer les services intraprovinciaux de télécommunications assurés par le système de câble, tels les services de lecture de compteurs, les réseaux de surveillance des signaux d'incendie, etc...

Le directeur de l'institut de Cornwall sera muté à Ottawa le mois prochain

par Patricia Poirier

CORNWALL (PC) — L'Institut de formation du ministère des Transports à Cornwall, qui est toujours au centre d'une vive controverse linguistique, aura un nouveau directeur le mois prochain.

En effet, le directeur, M. J. Y. Clarke, a révélé à la Presse Canadienne, qu'il sera muté à Ottawa sous peu où il occupera un poste de direction au ministère des Transports. Il s'agit d'une promotion.

« Je sais qu'on dira que je retourne à Ottawa à cause de ce qui s'est passé ici », a-t-il dit en faisant allusion aux événements récents qui ont secoué cette école de fonctionnaires. Il y a eu une enquête interne et une enquête du commissaire aux langues officielles sur les allégations selon lesquelles les Québécois étudiant pour devenir contrôleurs aériens sont victimes de discrimination.

Le commissaire aux langues officielles, M. Max Yalden a conclu que le régime linguistique à l'institut de formation de Cornwall était « étonnamment insensible à l'égard des étudiants francophones ».

M. Lindley a précisé que ce projet de réorganisation de la direction de l'institut de Cornwall était en marche bien avant que les étudiants du Québec ne débraient pour protester contre la discrimination dont ils se disaient victimes.

Il a indiqué qu'effectivement M. Clarke reviendrait à Ottawa le 1er mars mais qu'il ignorait si le poste serait comblé à cette date, puisque le ministère doit respecter les directives de la Commission de la fonction publique. C'est un processus plutôt lent, a-t-il rappelé.

Il a aussi indiqué qu'on n'y respectait pas l'esprit de la Loi sur les langues officielles.

M. Clarke ne s'est jamais gêné pour dire qu'il ne partage pas du tout les opinions émises par le commissaire aux langues officielles.

« C'est de la foutaise », se plaît-il à répéter. Pourtant le bureau du commissaire aux langues officielles souligne que le ministère des Transports a accepté toutes les recommandations de M. Yalden qui suggérait, entre autres, que tous les programmes de formation en contrôle de la circulation aérienne offerts aux stagiaires de la région du Québec soient bilingues d'ici six mois.

Lors d'une entrevue, M. Clarke a avoué qu'il n'était pas objectif, puisqu'il s'agissait évidemment de son administration qui faisait ainsi l'objet de remontrances.

Il a tenu à dire qu'il était rapatrié à Ottawa pour des raisons administratives et non politiques.

« Je suis débordé de travail », a-t-il révélé. Il a indiqué qu'il devait s'occuper à la fois de l'administration de l'institut de Cornwall ainsi que des travaux d'aménagement qui ne sont pas encore terminés. Il a aussi dit qu'il était responsable de l'école de la garde-côtière à Sydney.

Il a expliqué qu'il sera le directeur général des services de formation mais qu'il y aura un nouveau directeur à l'institut de Cornwall.

M. Clarke a avoué qu'il ne savait pas toujours ce qui se passait à l'école de Cornwall puisqu'il devait se rendre assez fréquemment à Sydney. D'ailleurs il se trouvait là lorsque les étudiants de la région du Québec ont débrayé pour protester au début du mois de décembre.

Il a expliqué qu'il s'occupera de coordonner les choses à partir de son bureau d'Ottawa.

Cependant, interrogé à ce sujet hier, le directeur du personnel au ministère, M. Douglas Lindley, a dit que la réorganisation du personnel telle que décrite par le directeur de Cornwall n'a pas encore reçu l'approbation du sous-ministre, M. Sylvain Cloutier.

D'autre part, les audiences publiques sur les communications aériennes bilingues ont repris hier, après un arrêt de six jours, avec d'autres témoignages sur les essais de vols simulés.

La Commission d'enquête fédérale a quatre témoins devant elle, chacun d'eux impliqué dans l'organisation des essais au simulateur et qui devraient déterminer si le bilinguisme dans les airs est sécuritaire dans les communications au Québec.

Les avocats de la commission épluchent un document technique, en trois volumes, rédigé après 18 mois d'essais pour bien démontrer aux trois juges de la commission que les essais ont été exécutés objectivement et scientifiquement.

Même si le document recommande l'adoption des communications bilingues, la majorité des associations de l'aviation canadienne, dominée par des pilotes, contrôleurs et propriétaires anglophones, sont contre cette recommandation pour des raisons de sécurité.


Le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a dissous hier la Législature, et ordonné la tenue d'élections générales pour le 14 mars. (Photolaser CP)

L'Alberta va aux urnes le 14 mars

EDMONTON (PC) — Le premier ministre progressiste-conservateur Peter Lougheed a déclenché, hier, une élection provinciale en Alberta pour le mercredi 14 mars.

À la dissolution de l'Assemblée législative par le lieutenant-gouverneur, M. Ralph Steinhauer, les progressistes-conservateurs détenaient 69 sièges, les créditistes quatre, les néo-démocrates un et il y avait un indépendant.

La dernière élection, en 1975, avait eu lieu le 26 mars, à la suite d'une conférence fédérale-provinciale sur le prix du pétrole, à Calgary. L'élection actuelle se produit après la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, à Ottawa.

La redistribution de la carte électorale, cette fois, fait passer de 75 à 79 le nombre de circonscriptions.

La cour acquitte les auteurs de l'article sur la pédérastie

TORONTO (PC) — Trois employés de Body Politic, journal pour homosexuels, ainsi que la société qui l'édite, ont été acquittés hier de l'accusation de s'être servis du service postal pour faire distribuer de la littérature indécente, immorale et obsène.

La société d'édition est la Pink Triangle Press de Toronto. Les accusés sont MM. Ken Popert, 31 ans, président de l'entreprise; Gerald Hannon, 34 ans, trésorier et Edward Jackson, 33 ans, secrétaire. Ils ont été inculpés après la publication d'un article sur la pédérastie.

Dans les attendus du jugement — étalés sur 45 pages — le juge de la Cour provinciale Sudney Harris, déclare avoir trouvé l'article écrit par Hannon, comme étant un plaidoyer pour la compréhension.

Bien qu'il en ait été personnellement consterné, le juge n'en considère pas moins de son devoir de considérer les choses avec un souci objectif pour le droit à la libre discussion.

L'article a paru dans l'édition de décembre 1977 janvier 1978. Les accusations ont été portées un an après la suite d'une descente de la police dans les locaux du journal.

Pendant que le procès était en cours, un rassemblement avait eu lieu à Toronto pour soutenir la publication et le maire de Toronto, M. John Sewell, a été vigoureusement applaudi par une foule de plus de 600 personnes quand il a déclaré que quiconque n'était pas intéressé à l'affaire n'avait qu'à ne pas lire le journal.

Par la suite, le maire avait refusé une invitation à participer à un rassemblement des adversaires de l'homosexualité auquel près de 700 personnes avaient assisté. Il avait alors fait valoir que sa présence n'était pas de nature à réduire la tension.

Dès le départ, l'avocat de la couronne et celui de la défense étaient convenus que ni l'homosexualité ni la pédérastie n'étaient en cause dans le procès.

En cours d'audience, l'avocat de la défense, Me Clayton Ruby, avait déclaré que le fait même d'avoir entamé des poursuites judiciaires contre ses clients constituait en soi un crime. Ce à quoi le procureur de la couronne, Me Jerome Wiley, a fait valoir qu'en vertu du code pénal canadien l'incitation à la pédérastie et l'outrage aux moeurs constituent des délits.

Pour Me Ruby, l'article représente une discussion équitable et raisonnable d'un problème qui intéresse essentiellement des lecteurs homosexuels, pour qui la question de la pédérastie offre un intérêt légitime.

Me Wiley a répliqué que la pédérastie est immorale et que l'auteur de l'article plaide en sa faveur. « Si ces gens plaident en faveur de ce qui est immoral, l'article même devient immoral », a dit le représentant de la couronne.

Les deux hommes de loi ont tour à tour appelé à la barre des témoins, des membres du clergé, des psychiatres et des sociologues pour qu'ils donnent leur avis sur l'article, aussi bien que sur la pédérastie et l'homosexualité.

Le pasteur Kenneth Campbell, fondateur de Renaissance International, est venu dire combien il était écoeuré par cet article qui « prêche l'exploitation sexuelle de l'éphèbe par l'adulte ».

Il cite la Bible pour dire: « Moïse a qualifié l'homosexualité d'abomination et Jésus en a dit que c'était de la fornication. »

Le pasteur a soulevé l'hilarité du public quand il a affirmé que si Socrate venait aujourd'hui solliciter un emploi d'enseignant, Renaissance International s'y opposerait, car le célèbre philisophe grec était à la fois pédéraste et homosexuel.

Plusieurs psychiatres, appelés comme témoins de la couronne, ont qualifié d'incongru et de malsain le comportement exposé dans l'article. La pédérastie, disent-ils, est un trouble de la personnalité caractérisé par un comportement agressif, dépourvu de maturité et pathologique.

L'incident de Mirabel: Québec donne sa version

QUEBEC — Contrairement à ce que soutiennent les autorités fédérales, ce n'est qu'au dernier moment que Québec fut averti des dispositions prises par Ottawa pour la cérémonie de départ du premier ministre de France, M. Raymond Barre à Mirabel, cérémonie qui fut l'occasion d'un autre incident protocolaire entre les deux gouvernements.

Document à l'appui, c'est ce que faisait valoir hier le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin.

Ce document est un mémorandum préparé par le sous-ministre des Affaires intergouvernementales, M. Robert Normand, qui résume les échanges qui ont eu lieu avec Ottawa au sujet de cette cérémonie.

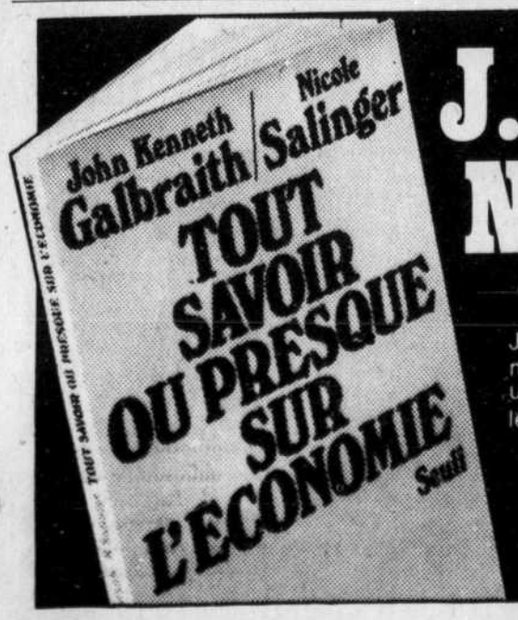
M. Normand y affirme que jamais il n'avait été convenu, même s'il en fut question, qu'il y aurait un ministre fédéral à la cérémonie de départ de M. Barre. Il n'a jamaia été question de la présence d'une garde d'honneur ou d'une fanfare à Mirabel avant lundi soir dernier, la veille du départ de M. Barre, assure le sous-ministre. Enfin il n'aurait jamais été question qu'Ottawa prenne en charge cette cérémonie avant l'expédition le 12 février d'un télex par Ottawa sur le sujet, souligne M. Normand, cela même si ce télex fait allusion à un entretien survenir le 19 janvier.

M. Normand ajoute avoir souligné aux fonctionnaires fédéraux que la prise en main de la cérémonie de départ par Ottawa, cérémonie où il y aurait non seulement la présence d'un ministre fédéral mais aussi une garde d'honneur et une fanfare, rompait l'équilibre entre la partie outaouaise et la partie québécoise du séjour de M. Barre. Selon M. Normand cet équilibre était la règle qu'à Ottawa on faisait valoir au point de départ!

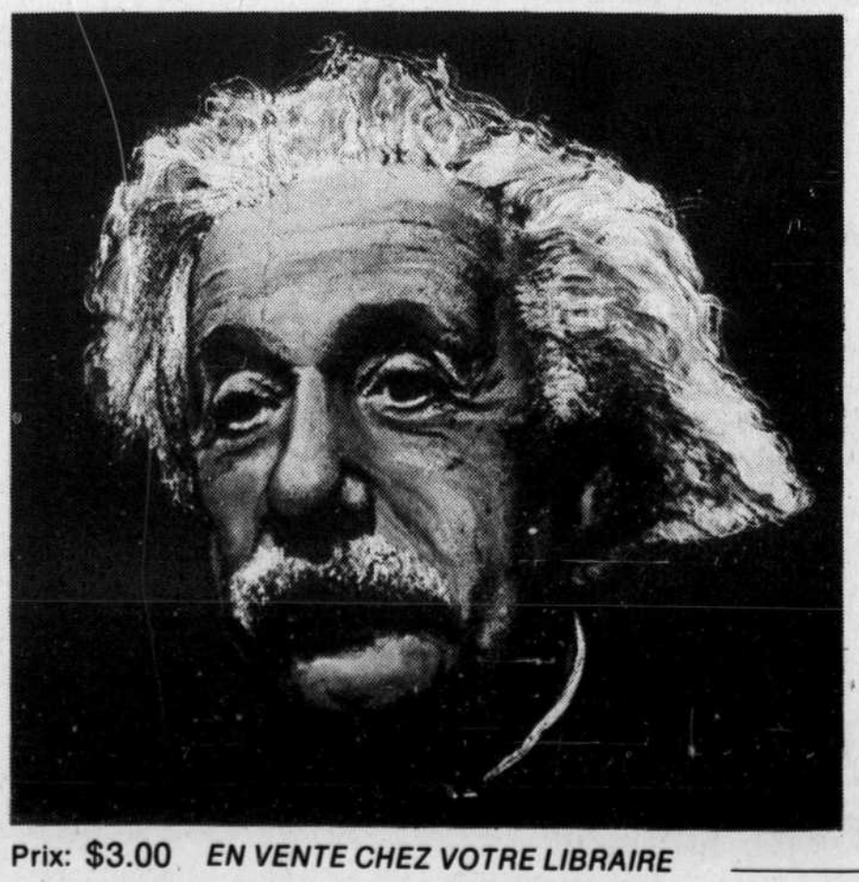
SOIRÉE QUÉBÉCOISE
Samedi, le 17 février à 20 heures
avec ANDRÉ LEJEUNE et ses musiciens
Aussi discothèque mobile
Permis de la S.A.Q.
CEGEP ÉDOUARD MONTPETIT
945 Chemin Chambly Longueuil
Billets en vente à la porte ($4.00)
Présence de Pierre Marois
Parti Québécois, comté de Laporte
679-6605 — 677-0943

LIVRAISON de COURRIER
VERS
TORONTO
LE JOUR MÊME $5.00 CUEILLETTE AVANT-MIDI
Livraisons rapides et courtoises en ville
ESSAYEZ-NOUS, VOUS VERREZ LA DIFFÉRENCE
LES SERVICES DE MESSAGERIE
MARATHON
849-5215

DU SOLEIL POUR NOS VIEUX AMIS
Les petits frères des Pauvres veulent louer une maison de vacances de la mi-juin à la fin août, dans un rayon de 100 milles de Montréal.
15 à 20 chambres, meublée, cuisine équippée.
Écrivez à: M. Jean-Claude Ricourt
Les petits frères des Pauvres
4624 rue Garnier
Montréal P.Q. H2J 3S7
Ou appelez à:
(514) 523-4418



J. K. Galbraith
Nicole Salinger
J.K. GALBRAITH nous initie avec clarté et humour aux mystères de l'économie moderne. On n'a pas toujours un Galbraith pour nous expliquer la loi du marché, les prix, l'inflation, le chômage, les multinationales...
192 pages — $14.95
SEUIL

1979 L'ANNÉE EINSTEIN
LA RECHERCHE
57, rue de Seine, 75006 Paris
mensuel nº 96 janvier 1979 15 francs
Einstein et la relativité
Le cerveau des primates

Prix: $3.00 EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, jeudi 15 février 1979

Au moins 3 communiqués attribués au FLQ ont été écrits par la même main

par François Barbeau

Des liens de parenté ont été établis hier devant la commission Keable entre toute une série de communiqués du FLQ dont la paternité d'un seul, le troisième communiqué de la cellule Minerve, est revendiquée par la GRC.

Ce communiqué est l'oeuvre du surintendant général Donald Cobb de la GRC et, comme il l'a répété à plusieurs reprises hier et dans son témoignage de la veille, très peu de personnes étaient au courant des origines policières de ce texte à saveur maoiste.

La commission Keable cherche à prouver que non seulement ce communiqué, mais plusieurs autres, ont été préparés par la GRC. Un premier pas dans cette direction a été franchi hier quand un des procureurs de la commission, Me Mario Bilodeau, a fait témoigner une experte en écriture, Mme Michèle Langlois-Sarrasin, qui a fait des expertises sur plusieurs documents déposés devant la commission, notamment les communiqués un, deux et les deux exemplaires du communiqué trois de la cellule la Minerve et un communiqué émanant de la cellule Amable Daunais.

Mme Langlois-Sarrasin en vient aux conclusions suivantes: les communiqués un et deux de la cellule Minerve ainsi que le communiqué de la cellule Amable Daunais ont été écrits par la même main.

L'analyse de Mme Langlois-Sarrasin confirme que les deux communiqués numéro trois de la cellule Minerve, l'un adressé au Journal de Québec, l'autre au Montréal-Matin, et trouvés respectivement à l'église Saint-Sauveur et à l'oratoire Saint-Joseph, ont été écrits de la même main. M. Cobb a déjà déclaré devant la commission que, si sa mémoire ne lui faisait pas défaut, c'était Mlle Hélène Vigeant, analyste à la GRC, qui avait écrit ces communiqués.

Mme Langlois-Sarrasin remarque toutefois qu'un mot apparaissant sur le communiqué trouvé à Québec, le mot « communiqué » écrit à la première ligne, a été manuscrit d'une autre main.

Et, déclare-t-elle dans son rapport, « le premier mot « communiqué » du document de comparaison (le communiqué numéro trois de Minerve trouvé à Québec) s'apparente aux écrits moulés » du communiqué émis par la cellule Amable Daunais.

Quelques lettres moulées du document Amable Daunais, affirme encore Mme Langlois-Sarrasin, « présentement des ornementations qui se rencontrent habituellement dans des tentatives de déguisement » d'écriture.

Il s'ensuit donc, pour un profane, que si les deux premiers communiqués de la Minerve et le communiqué de la cellule Daunais ont été écrits de la même main, et qu'on retrouve dans les deux versions du troisième communiqué de la Minerve des liens communs avec le communiqué de la cellule Daunais tous ces communiqués émanent de la même source.

Puisque M. Cobb a déjà reconnu avoir préparé le communiqué trois de la Minerve, il est logique à ce point de conclure qu'il pourrait avoir préparé ou fait préparer les autres, ou que les autres ont été préparés par des membres de la GRC sans que M. Cobb en ait connaissance, comme les autres corps policiers n'ont pas su que M. Cobb était l'auteur du communiqué numéro trois.

M. Cobb a accédé de bon gré hier à une demande de la commission qui voulait avoir un échantillon de son écriture. La commission a tenté d'obtenir de pareils échantillons de la main de Mlle Vigeant, mais le procureur de la GRC, M. Pierre Lamontagne, a présenté de vives objections, en soulignant que les témoins de la GRC, par la remise volontaire d'un spécimen de leur écriture, se privaient de la protection qui leur était accordée par l'article 5 de la loi de la preuve au Canada et que ces spécimens d'écriture pourraient servir à les incriminer lors d'éventuelles poursuites.

Avant de présenter cette objection, Me Lamontagne avait prié la commission de lui accorder la permission de faire photographier par des spécialistes de la GRC les originaux des communiqués examinés par Mme Langlois-Sarrasin, pour que les spécialistes en écriture de la GRC puissent les examiner à leur tour.

Me Bilodeau lui a souligné que cette permission serait volontiers accordée si la GRC voulait bien en retour déposer le rapport de son expert en écriture, M. Fawcett, qui repose dans des dossiers à Ottawa sous la mention « secret ».

Finalement, le président de la commission, M. Keable, a consenti à ce que les photographes de la GRC viennent prendre des clichés des communiqués originaux Minerve #2, #3 (version de Montréal et de Québec) et du communiqué Amable Daunais. En échange, faisant écho à la suggestion des procureurs de la commission, je suggérerai au procureur général du Québec qu'il accorde l'immunité aux témoins de la GRC et qu'il s'engage à ne pas se servir contre eux de documents (spécimens d'écriture) librement et volontairement consentis, a déclaré M. Keable.



Le président du Syndicat des postiers canadiens, M. Jean-Claude Parrot (au centre), a tenté de présenter hier une boîte de «valentins» aux députés fédéraux mais a été refoulé à l'entrée de l'édifice du Parlement.

(Photolaser CP)

L'écoute électronique a donné lieu en 1978 à 897 arrestations

par Claude Papineau

OTTAWA (PC) — L'écoute électronique pratiquée par la Gendarmerie royale du Canada en matière criminelle a donné lieu à 897 arrestations en 1978.

C'est ce qu'indique le rapport annuel sur l'interception des communications qu'a déposé, hier aux Communes, le solliciteur général, M. Jean-Jacques Blais.

Les tribunaux ont accordé 712 autorisations de surveillance électronique, et n'ont refusé que trois des demandes présentées par la GRC, selon le rapport.

Par ailleurs, en ce qui concerne les interceptions pratiquées en vertu de la Loi sur les secrets officiels, le rapport révèle que la GRC a obtenu 392 mandats d'une durée moyenne de 244.71 jours.

Le rapport précise qu'en vue de prévenir ou de dépister des activités subversives au pays, la police fédérale a intercepté des communications écrites qui n'étaient pas dans les mains des Postes, en plus de pratiquer l'écoute électronique.

Le rapport se limite à dire que les interceptions pratiquées en vertu de la Loi sur les secrets officiels ont été d'une « importance capitale » pour des enquêtes policières et pour vérifier l'authenticité de renseignements obtenus, de même que pour dépister ou prévenir des activités d'espionnage et des activités terroristes visant à opérer un changement de gouvernement au Canada ou ailleurs.

En matière criminelle, le rapport indique par ailleurs que les condamnations résultant de la surveillance électronique se sont chiffrées par 150 en 1978; on explique à cet égard qu'il est difficile d'établir un rapport entre les autorisations et les condomnations puisque dans nombre de cas, les tribunaux n'ont pas encore rendu de décision.

Les autorisations d'écoute électronique ont été pour la plupart données pour des infractions présumées aux lois sur les stupéfiants et sur les aliments et drogues, de même qu'aux articles du Code criminel touchant le complot.

On compte en outre des autorisations accordées pour des infractions présumées touchant aux lois sur les douanes et accise, sur les faillites et sur les petits prêts.

Le rapport précise que les méthodes d'interception ont touché plus particulièrement les télécommunications, même si on a utilisé également les micros-espions.

Les autorisations ont augmenté de 97 par rapport à 1977, notamment parce qu'on a augmenté de 14 le nombre des infractions à l'égard desquelles la GRC peut pratiquer la surveillance électronique, explique le rapport.

Si le pourcentage de refus demeure peu élevé, c'est parce « seules les demandes tout à fait justifiées sont soumises à l'approbation d'un juge », ajoute-t-on.

En vertu de la loi régissant l'écoute électronique au Canada depuis 1974, un juge d'une cour supérieure de juridiction criminelle doit approuver les demandes de la GRC, demander que le policier-enquêteur doit au préalable avoir fait accepter par ses supérieurs et un agent désigné par le solliciteur général, indique le rapport.

Le rapport du solliciteur général donne aussi le relevé des quantités de drogues illicites que la surveillance électronique a permis de saisir en 1978, soit 467 kilos de marijuana, 29 de haschisch, 7.6 d'huile de haschisch, 2.5 d'héroïne, et 2 de cocaïne.

Un valentin «livraison spéciale»

OTTAWA (PC) — Le Syndicat des postiers du Canada a tenu à souligner de façon particulière hier matin la journée des amoureux en faisant parvenir un valentin aux députés fédéraux sur la colline parlementaire.

Une cinquantaine d'entre eux, avec à leur tête M. Jean-Claude Parrot, président du Syndicat canadien des postiers, ont tenté vainement d'entrer dans l'édifice du Parlement afin d'aller porter leurs valentins directement au bureau de postes situés dans l'édifice principal.

Ils ont été refoulés cependant par les gardes des Communes qui bloquèrent les différentes entrées. Le député néo-démocrate de Nickel-Belt, M. John Rodriguez, s'est adressé à M. Parrot à l'extérieur des Communes et lui a donné l'assurance que les cartes de souhaits seraient acheminés par le courrier interne durant la journée.

M. Rodriguez, s'était vigoureusement opposé l'an dernier à l'adoption de la loi C-45 qui interdit aux postiers de faire la grève durant une campagne électorale.

M. Parrot a d'ailleurs remis hier à M. Rodriguez un valentin dans lequel les postiers le remercient d'avoir pris leur défense dans le passé. Il semble bien que les cartes que les postiers ont fait parvenirs aux autres députés étaient beaucoup moins louangeuses.

Les députés libéraux du Québec ont reçu une attention toute particulière puisqu'ils ont également obtenu un journal de deux pages qui trace le bilan de 10 ans d'administration libérale et qui dénonce la situation qui prévaut dans les bureaux de postes.

M. Parrot a précisé hier que les postiers à travers le pays devraient « souhaiter la St-Valentin » à leurs députés dans leur circonscription, afin de leur témoigner de leur « amour ». Soulignons qu'après avoir été refoulés aux portes du Parlement, les manifestants ont entrepris une parade de voitures devant la Chambre des Communes.

À Québec, une vingtaine de postiers ont paradé pendant 30 minutes devant le bureau du ministre des Postes et député de Langelier, M. Gilles Lamontagne.

Les manifestants n'ont toutefois pu rencontrer M. Lamontagne pour lui remettre leur message spécial de la Saint-Valentin. Il se trouvait en dehors du Québec.

M. Clément Morel, le directeur québécois du syndicat canadien des postiers, a remis le message à la secrétaire de M. Lamontagne.

Dans cette lettre, on lui rappelle qu'en dépit de la Loi C-8 les postiers ont la ferme intention de poursuivre la lutte et que d'autres « visites surprises » comme celle-ci lui sont réservées.

Un lancement pour l'année de l'enfant

par Marie Laurier

Place Bonaventure sera le théâtre de plusieurs activités socio-culturelles durant l'Année internationale de l'enfant où avait lieu hier le lancement du programme commandité par l'UNICEF-Québec.

À cette occasion, la journaliste Pierrette Champoux a interprété la chansonthème de l'Année internationale de l'enfant qui a été primée par l'UNICEF et qui a pour titre « Un enfant »... Mme Champoux en a composé les paroles et la musique et le disque sera disponible d'ici quelques jours, au kiosque officiel d'information permanent de l'Année internationale de l'enfant, Place Bonaventure.

Plusieurs personnalités du monde des affaires, du journalisme, des communications sont des « patrons d'honneur » du comité de l'Année internationale de l'enfant 1979 pour UNICEF-Québec, et c'est à ce titre que le colonel Jacques Dextraze a inauguré les activités. Dans une brève allocution, il a rappelé les innombrables responsabilités des citoyens à l'endroit de la jeunesse et souhaité que cet événement de 1979 fasse en sorte de pourvoir au mieux-être de tous les petits Canadiens, et cela en dépit de tous les problèmes que notre pays traverse présentement. En somme, l'ancien militaire a fait un appel à l'unité canadienne devant les nombreux invités qui se pressaient à la cérémonie haute en couleur et en sympathie.

L'Année de l'enfant, telle que conçue par l'UNICEF-Québec sera ponctuée chaque mois d'un événement particulier, Place Bonaventure, où les enfants seront admis gratuitement. Déjà hier on pouvait se régaler d'un concert de musique classique donné par l'Orchestre civique des jeunes de Montréal formé de 64 musiciens de 15 à 25 ans. L'ensemble était dirigé par Jacques Clément.

Plusieurs événements à venir restent des surprises pour l'instant. Mais l'on sait qu'il y aura des mini-conférences sur différents sujets d'intérêt pour les enfants, des pièces de théâtre, des compétitions sportives, etc. Au menu du 11 mars prochain: un spectacle d'un groupe de 10 artistes de Québec-Spec, « La fête Saint-Denis ».

AUJOURD'HUI

À 14 h, le conseil des commissaires de la CECM tient son assemblée publique régulière, au 3737 est, rue Sherbrooke. C'est au cours de cette réunion qu'il recevra les représentants du groupe Opération Parents Montréal au sujet des fermetures d'écoles.

■

À 19 h 30, en prévision de l'examen d'agrément en terminologie qui aura lieu le 31 mars, la section Terminologie de la Société des traducteurs du Québec, tient une séance d'étude où rédacteurs et correcteurs feront part de leurs constatations et réflexions sur l'examen d'agrément du printemps dernier. À l'hôtel Mont-Royal, rue Peel, salle Brittany, 9e étape. Frais d'entrée.

■

À 19 h 30, l'Association des musiciens-éducateurs de Montréal, de Laval et de la Rive-sud accueillent deux membres de la Société Canada-Chine, le professeur Robert Garry et Mme Micheline Legendre, qui parleront de l'histoire de la musique en Chine et de l'enseignement de l'art dans les écoles chinoises. À l'auditorium du pavillon Lafontaine, 1301 est, rue Sherbrooke.

■

À 20 h 30, le centre de méditation et de yoga tient une séance d'information gratuite, au 7373, rue Lajeunesse (métro Jean-Talon).

■

À 20 h 30, le conseil de l'Association des femmes diplômées des universités (Québec) présente Mme Claire Martin, et le Dr Jacques Laverdière qui parleront du traitement et de la prévention du cancer du sein. Au salon 1184 du pavillon Lacerte de l'Université Laval à Québec.

■

Collectes de sang: *Montréal*, Place Ville-Marie, Banque Royale du Canada, auditorium de la Banque Royale, mezzanine 2, de 9 h 30 à 16 h; *Saint-Laurent*, club Optimiste Saint-Laurent, Côte-Vertu, Gazebo, de 15 h à 20 h 30.

Le fonds de grève de la CSN

La part du lion aux journalistes

par Louis-Gilles Francoeur

En dépit de leur nombre relativement restreint, les journalistes québécois affiliés à la CSN se sont taillés la part du lion l'an dernier dans l'imposant budget du fonds de grève de la CSN, lequel contient présentement la somme intéressante de $11,7 millions, dont un excédent sur les prévisions de $5,1 millions.

Les 2,500 journalistes membres de la Fédération nationale des communications (CSN) ont en effet touché pour leurs conflits respectifs la rondelette somme de $734,229 au cours des six mois qui ont précédé le 31 août 1978. En comparaison, la fédération qui vient en deuxième position est celle des syndicats des mines, de la métallurgie et des produits chimiques, qui regroupe 20,000 travailleurs. Ce groupe s'est partagé $679,313, suivi en troisième lieu de la Fédération nationale du bois et du bâtiment (construction) avec un total de $305,557.

Au cours de cette seule partie de 1978, le fonds de grève de la CSN a versé un total de $2,1 millions à ceux des 207,000 membres recensés au budget, qui ont participé à un conflit de travail. Les dépenses totales du fonds de défense professionnel de cette centrale, qui incluent, outre les prestations de grève, la publicité préventive, les dépenses générales de grève et les frais légaux, s'élèvent à $4,06 millions pour la même période de six mois.

Les conflits touchant le monde de l'information ont été à la fois nombreux et longs au cours des deux dernières années. Celui de Radio-Québec a coûté $221,894 au fonds de grève. La grève de La Presse a coûté $244,039; celle du Montréal-Matin plus de $120,000; celle du Soleil $253,503 et celle au Réseau de Radio-Mutuel, près de $250,000. Si on fait le grand total des conflits en information depuis 1976, on s'aperçoit que les journalistes et les autres travailleurs de la fédération des communications ont touché un grand total de $1,8 millions à eux seuls.

Un permanent syndical de cette fédération a laissé entendre que les négociations dans les « grandes boîtes » étant terminées, la part de la FNC devrait diminuer très sensiblement au cours de la prochaine année. Il a toutefois prédit qu'il se dessine de rudes batailles dans un certain nombre de média d'information de taille réduite.

En dépit d'un niveau de dépenses aussi élevé, le budget total de la CSN accuse d'importants excédents. Ce budget atteindra le chiffre record de $31,6 millions en 1978 et 1979. Il faut dire ici que les budgets de cette centrale couvrent des périodes de deux ans, à l'issue desquelles on les remet en chantier à l'occasion d'un congrès spécial.

L'augmentation des dépenses de la CSN n'entraînera aucune augmentation des cotisations. En réalité, c'est exactement le contraire qui se produira car, à compter du 1er mars, la moyenne des cotisations baissera de 75 cents par membre (par mois). Les travailleurs qui profiteront le plus de cette mesure sont ceux dont le salaire est inférieur à $15,000. Par contre, les mieux nantis n'auront pas à augmenter leurs cotisations, qui demeureront gelées jusqu'à la fin de 1980.

La stabilité financière sans precedent de la CSN permettra d'augmenter de 20% des prestations de grève dans quelques mois à cause du système d'indexation automatique adopté par le dernier congrès.

La CSN dont la condamnation de $10 millions dans l'affaire Reynolds n'ébranle pas trop, entend même se reloger d'ici la fin de 1979 dans un nouvel édifice, situé à quelques pas de celui de la Sûreté du Québec. L'édifice du « 1001 St-Denis », situé celui-là à l'ombre du QG de la police de la CUM, sera ou bien vendu ou bien loué.

La CSN a obtenu en septembre dernier d'un tribunal les titres de propriété de l'immeuble qui l'abrite actuellement, que les anciens propriétaires ne voulaient pas lui céder en dépit de son droit d'achat inclus prévu au bail. L'édifice actuel sera cédé pour une valeur approximative de $2 millions, a précisé hier un porte-parole de la centrale.

Quant au nouvel édifice, il sera mis en chantier dès le mois de mars si les propositions budgétaires de l'exécutif sont acceptées aujourd'hui par le Conseil confédéral de la centrale, réuni dans la métropole. Cet édifice de quatre étages, d'une superficie de 100,000 pieds carrés, devrait éventuellement regrouper toutes les fédérations et services de la centrale présentement dispersés dans la métropole. L'édifice envisagé sera construit par la compagnie Plexon, de Montréal, qui en demeurera propriétaire. Le bail de la CSN incluera une option d'achat comme dans le cas de l'ancien immeuble. Ce bail devrait être négocié complètement d'ici quelques jours.

Comme quoi on peut remettre la valeur d'un système en question tout en sachant y tirer son épingle du jeu adroitement...

SYNDICAT DES CHARGÉS DE COURS DE L'UQAM (SCCUQ)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lieu: Auditorium, Pavillon Lafontaine, 1301 est, Sherbrooke, Mtl.

Date: lundi, 19 février 1979

Heure: 19.30 hres

Ordre du jour: État des négociations - Stratégie et moyens de pression: vote de grève - Élection à l'Exécutif.

McGill ***en bref*** rédigé et publié par le bureau de relations publiques de l'Université McGill à ses frais

C'est en toute quiétude que les étudiants de Concordia ont pu admirer mercredi dernier la cuvette des cabinets de M. Robert E. Bell, Principal de McGill, que des camarades avaient subtilisée au nez et à la barbe du personnel du pavillon de l'administration. "Ils avaient l'air de vrais plombiers, avec le camion, les outils et tout," nous a révélé la secrétaire du Principal, "et je me suis d'autant moins méfiée que les cabinets étaient réellement défectueux. Si bien que quand ils m'ont dit qu'il leur fallait les emporter à l'atelier pour les réparer, je les ai laissé faire." Et voilà comment les W.C. du Principal de McGill ont passé trois heures sur le campus Sir George Williams de notre université soeur. Ce haut fait a valu à ses auteurs de gagner le concours de *l'objet le plus insolite volé avec le plus d'imagination* organisé dans le cadre du carnaval de Concordia. Les voleurs ont rendu ses cabinets au Principal Bell, non sans les avoir réparés au préalable.

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, sera à McGill cet après-midi pour inaugurer un nouveau pavillon baptisé du nom de l'un de ses prédécesseurs. Le pavillon James Ferrier, dont on a récemment achevé la construction de l'aile sud, abrite le service des terrains et bâtiments et rend hommage à l'ancien Chancelier de McGill, James Ferrier (1800-1888) qui consacra une grande partie de sa vie à l'aménagement des terrains et bâtiments de l'université. Très actif en politique provinciale et fédérale, Ferrier fut aussi maire de Montréal dans les années 1840 et 1850, comme en témoigne la rue qui porte son nom.

Parmi les nombreux objets qui seront livrés à la curiosité du public à l'occasion de la journée d'accueil du département de génie mécanique de McGill, on pourra découvrir le McGillMobile, véhicule à très faible consommation d'essence, ainsi que des appareils pour personnes handicapées, des instruments de musique insolites, conçus les uns comme les autres par des étudiants de ce département. Les élèves du secondaire et les étudiants de Cégep sont tout particulièrement invités à venir inspecter les modèles exposés et visiter les laboratoires du département de génie mécanique de 10h à 16h le vendredi 16 février. Des étudiants seront à la disposition des visiteurs pour les guider à travers l'exposition et leur expliquer leurs travaux. Cette visite commence au pavillon McConnell de génie, à l'angle des rues University et Milton.

GRATUIT!

Jeudi 15, vendredi 16 et samedi 17 février à 13h: ballet interprété par le *McGill Contemporary Dance Workshop*, salle 106 du pavillon Morrice.

Vendredi 16 février à 20h30: l'Ensemble de musique ancienne et l'Orchestre de chambre de musique baroque de McGill interpréteront des oeuvres de Teleman, Dowland, Morley, Clérambault, Bach et Britten, Salle de concert Pollack, 555 ouest, rue Sherbrooke.

Mardi 20 février de 9h à 17h: symposium de la Société canadienne d'histoire et de philosophie des sciences intitulé *Chance, Cause and Purpose in Biology and Psychology*. Amphithéâtre Martin du pavillon McIntyre de médecine, 3655 rue Drummond.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Le coût de l'usine Des Baillets

Le dossier du projet Des Baillets, cette usine de filtration dont les coûts ont connu une escalade « olympique », soulève, d'après les données publiques résumées samedi dernier dans LE DEVOIR, des questions aussi troublantes que celles que pose le juge Albert Malouf à l'administration Drapeau-Niding et à certains entrepreneurs. Jusqu'à maintenant cependant nul n'y a répondu, et personne non plus n'a entrepris d'exiger des réponses. Avant les élections municipales de novembre 1978, le conseiller de NDG, M. Michael Fainstat, avait bien tenté de soulever le problème; il en avait même saisi les autorités provinciales. Mais rien n'a débouché à ce jour. Il faudra bien pourtant qu'une enquête complète soit faite sur cette incroyable gestion de contrats, de fonds publics, de règles d'éthiques et de petits bénéfices marginaux en Estrie.

■

Un premier fait brutal saute aux yeux. Il y a plus sérieux, en effet, dans ce dossier que « l'autre » maison de M. Gérard Niding. C'est le rôle prédominant joué par les ingénieurs du groupe LVLV. Ces gens-là ont assisté la Ville de Montréal dans l'évaluation originale des coûts du projet d'usine de filtration d'eau potable. Ils ont conçu le projet même. Ils ont conseillé à la Ville de changer le contrat qui avait été accordé au plus bas soumissionnaire. Une de leur filiale a « contrôlé » les coûts. Et tout au long de cette dispendieuse aventure, les intérêts LVLV ont touché des honoraires qui étonnent, c'est le moins qu'on puisse dire.

Or en cours de route, le constructeur Janin ne pouvant plus faire face à ses obligations, les ingénieurs conseils de la Ville ont recommandé à l'administration de faire assumer par les contribuables de quoi sauver Janin, cependant qu'eux-mêmes avalaient deux filiales du même entrepreneur mal pris. Il est possible que ces grossiers conflits d'intérêts, mal voilés par les jeux de chapeaux corporatifs, n'aient rien eu à voir dans la facilité avec laquelle on a rouvert les contrats et les coûts. Mais on ne saurait plus le présumer quand on voit la facture grimper à $200 millions, de quelque $72 millions qu'elle aurait dû être d'après la soumission acceptée par la Ville de Montréal.

De même, avant de visiter l'autre maison du président du comité exécutif de l'époque, dans le canton de Stukely, il importe de s'arrêter au bureau des avocats de la Ville de Montréal. Comment ont-ils pu accepter pareille subversion des soumissions publiques? Comment ont-ils pu imputer aux contribuables de la municipalité, déjà surtaxés, des coûts qui eussent dû être supportés par l'entrepreneur ou par la compagnie d'assurance qui, en cas de défaut, doit assumer la relève? Ont-ils eu droit, eux aussi, comme l'ineffable directeur du service des Travaux public, M. C.A. Boileau, à de délicates pressions « sur le conseil des hautes autorités de la Ville »?

Il est étonnant de constater que l'avocat en chef de la Ville à l'époque, Me Michel Côté, si intraitable dans la défense de l'ordre public dans les rues de Montréal, ait soudain été emporté, avec les contrats pourtant signés, dans la débâcle des coûts au projet Des Baillets, — comme par la suite dans d'autres contrats où seront invoqués, hélas avec succès, le même « précédent dangereux » accordé à Janin avec la bénédiction des intérêts LVLV. Mais il y a plus étonnant encore, c'est le sommeil dans lequel se prélassent les corporations professionnelles de tous poils dans un dossier du genre.

Pour le moment, ce n'est pas de là que va venir la lumière. De Québec, le ministère des Affaires municipales a envoyé un comptable examiner à Montréal les pièces du dossier afin de vérifier s'il y avait matière à enquête, comme on le fait d'ordinaire avant que n'intervienne la Commission municipale de Québec. Malheureusement, ce n'est pas avec les maigres moyens d'une petite enquête administrative qu'on peut venir à bout d'affaires du genre. Ce n'est surtout pas auprès de la CMQ, organisme de surveillance qui approuve le plus souvent ces abus apparents, que le public va trouver les enquêteurs impartiaux et vigoureux que commandent des dossiers aussi difficiles.

Or, pour une fois, Québec peut compter sur un forum tout indiqué pour vider le dossier de l'usine Charles-Des Baillets. C'est la commission d'enquête sur les coûts des Jeux olympiques. Certes, le juge Albert Malouf n'a pas de mandat explicite pour ouvrir ce chapitre des dépenses incontrôlées de l'administration Drapeau-Niding et des transactions étranges auxquelles certaines entreprises se sont adonnées durant cette période. Il est cependant facile de combler cette lacune par un simple arrêté-en-conseil. Il apparaît au surplus tout indiqué de permettre à la commission Malouf de compléter sa propre enquête en prenant connaissance de cette affaire dont le « précédent » a été utilisé, avec les conséquences que l'on sait, au chantier olympique.

En effet, plusieurs des acteurs sont les mêmes qu'au chantier. Comme aux Jeux, mais faussement cette fois, on a prétendu que la ville allait manquer d'eau passé 1975 si on retardait les travaux de construction. Les intérêts LVLV ont joué un rôle déterminant auprès des autorités municipales, tout comme au chantier olympique où ils étaient les mandataires-coordonnateurs. Les soumissions publiques ont été bafouées, les contrats déchirés, les coûts établis à « cost plus », et les honoraires ont couru à l'avenant dans l'un comme dans l'autre dossier. Après avoir fait l'analyse des « procédés » qui ont prévalu aux Jeux, la commission Malouf est fort bien outillée pour jeter un regard approfondi sur cet autre dossier de l'administration Drapeau-Niding, de ces entrepreneurs, et de certains à-côté immobiliers.

■

Il est d'intérêt public qu'une enquête poussée soit faite dans le dossier de l'usine Des Baillets, non seulement parce que ses coûts obèrent les contribuables de Montréal, mais parce que des règles fondamentales de gestion des grands chantiers publics sont en cause. Il n'est plus d'appels d'offres valables si, après coup, il est permis de rouvrir les contrats. Il n'est plus de police d'assurance sérieuse si les dommages, au lieu d'être payés par l'assureur, sont refilés à l'assuré. Il n'est plus de contrôle des coûts si les mandataires-coordonnateurs touchent un pourcentage à même les dépenses « imprévues ». Il n'est plus enfin d'éthique professionnelle si le surveillant et le surveillé entretiennent privément des rapports d'affaires.

Car on a vu où a mené, au chantier olympique, le « précédent dangereux » de l'usine de filtration. Rien ne nous interdit de craindre qu'à la Baie James et ailleurs, le même « précédent » ne soit à l'oeuvre.

Jean-Claude LECLERC

LETTRES AU DEVOIR

■ La C. de Commerce et le projet C-22

Les fonctionnaires fédéraux dont beaucoup sont des travailleurs dévoués à leur tâche, n'ont guère été bien servis par la violence opposition que les chefs syndicaux ont manifesté devant le Bill C-22, Loi visant à aligner leur rémunération sur les niveaux de salaires comparables à ceux qui ont des emplois similaires dans le secteur privé.

Les porte-parole syndicaux prétendent que les fonctionnaires sont sous-payés, surchargés de travail et sont loin derrière les autres travailleurs en ce qui concerne le salaire et les avantages sociaux octroyés aux autres travailleurs. Si cela est vrai, ils devraient applaudir la justice sociale de cette législation. Quant à l'argument voulant que cette loi détruise le concept de négociation collective, un récent éditorial a fourni la réponse en notant que « le principe reliant les salaires d'un groupe à ceux d'un autre groupe est universellement accepté dans le domaine des relations de travail, les syndicats de fonctionnaires ne pouvant faire exception ».

Tel que proposé, le Bill C-22 placerait des représentants du patronat et des syndicats au Conseil de recherche sur les salaires dont la tâche serait d'établir la « comparabilité » des emplois des secteurs publics et privés. Par la loi, ce Conseil serait tenu de formuler ses décisions « sur une comparaison équitable de l'agrégat de la compensation pour des emplois similaires ou analogues » compte tenu des besoins de la Fonction publique en personnel qualifié et d'un grand nombre d'autres considérations, y compris la nature de l'emploi, ses responsabilités, le nombre d'heures de travail, la titularisation, la sécurité d'emploi, les facteurs géographiques et industriels pertinents, la nécessité de faire une différence entre les différents niveaux du fonctionnariat et l'équivalent monétaire d'allocations ou avantages comme les pensions indexées et les congés.

En fait, les amendements proposés pour la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique visent à corriger une grave anomalie de notre économie. Le Bill C-22 représente avec retard un effort pour introduire une certaine discipline salariale dans les négociations de la Fonction publique et il devrait être adopté au plus tôt. S'il parvient à modérer les règlements salariaux dans la Fonction publique, tous les Canadiens bénéficieront de la réduction du taux d'inflation qui en résultera et de l'amélioration de la position concurrentielle du pays sur les marchés extérieurs.

S.F. HUGHES
président de la
Chambre de commerce
du Canada

Montréal, le 31 janvier

■ Le gouvernement se préoccupe-t-il des garderies ?

(Lettre adressée à M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales du Québec).

Par la présente, nous voudrions vous signifier notre mécontentement et notre désaccord face aux nouvelles politiques en matière de garderie, qui sont une fois de plus de la poudre aux yeux.

En tant que travailleurs en garderie, nous considérons que ces miettes permettront tout juste à nos garderies de survivre sans améliorer pour autant les services que nous dispensons et en maintenant nos conditions de travail au minimum.

Depuis cinq ans, chez-nous à la garderie « Carrosse Citrouille », nous avons élaboré une gamme de services à la petite enfance, qui n'a cessé de s'améliorer. Nous avons à la fois formé un personnel compétent pouvant travailler de façon adéquate avec l'enfant et mis sur pied un ensemble de services professionnels qui répond aux besoins d'une clientèle diversifiée.

Il ne faudrait peut-être pas oublier au ministère que la mise sur pied de notre garderie a impliqué l'engagement social de nombreux parents et l'idéalisme d'un personnel qui souvent avec des conditions de travail dérisoires n'hésitait pas à donner de son temps au-delà de la tâche même d'éducateur pour travailler à la création d'un réseau de garderies à travers la province. Le regroupement provincial et les divers regroupements régionaux en témoignent.

Nous considérons injuste en tant qu'organisme que cinq ans de luttes n'aient pas fait comprendre aux instances gouvernementales que nos besoins de subvention ne sont pas satisfaits par une politique qui nous accorde des fonds uniquement en proportion des enfants dits-subventionnés.

Une garderie qui aurait peu ou pas d'enfants subventionnés perdrait le 15% de fond de roulement accordé par la politique gouvernementale.

Nous avons besoin d'un montant fixe qui nous permettre d'ouvrir nos portes à tous les enfants quelle que soit la classe sociale d'où ils proviennent.

Quant à la garde en milieu familial, la ratio 1/10 n'est-il pas trop élevé, considérant celui privilégié dans la plupart des garderies sans but lucratif? Les usagers auront-ils quelque contrôle sur la qualité de vie et des services dans ces mini-garderies? La supervision envisagée suffira-t-elle à assurer cette qualité?

Pouvons-nous croire en la préoccupation de gouvernement devant la dénatalité au Québec, alors que par sa politique même il empêche les garderies d'obtenir des subventions en rapport avec leurs besoins réels et qu'il rend ainsi inaccessible le droit de garderie pour tous?

Céline DOSTIE
Karole ROY
de la garderie Carosse
Citrouille

Montréal, le 30 janvier 1979.

■ Pour faire d'une pierre deux coups

(Lettre adressée à M. Gérard Babin, président-directeur général, Radio-Québec).

Depuis quelques temps déjà, soit en fait depuis votre nomination et le retour au travail de certains secteurs de Radio-Québec, votre société semble s'être lancée, à grands renforts publicitaires, à la conquête des ondes. Que vous occupiez fort peu d'ailleurs.

Pour mener à bien cette entreprise charme auprès du public, vous avez établi une programmation qui s'adresse à divers publics, cela va de soi. Il semble pourtant que vous ayiez porté une attention toute particulière aux amateurs de spectacles que boude de plus en plus Radio-Canada pour faire place aux sports. À preuve, la retransmission, en différé, du spectacle tenu cet automne au parc Jarry, d'une série d'émissions consacrées à l'histoire du rock et d'une pléiade de films de qualité.

Vos efforts, autrement louables, manquent toutefois cet aspect régional que vous exhortait d'adopter le CRTC lors du renouvellement de votre permis. Cette mise en garde arrivait on ne peut plus à point pour ceux qui attendant, comme les artistes de l'Outaouais québécois, la chance de se faire connaître à l'échelle d'un pays (?), fut-ce par l'intermédiaire de Radio-Québec.

Pour pallier à cette situation, nombre d'options s'offrent certes. Pourtant, à la suite d'événements récents qui affecteront principalement la scène artistique outaouaise, l'une d'entre elles vaut plus qu'aucune autre de retenir l'attention.

Vous n'êtes probablement pas sans ignorer la décision de Radio-Canada, région de l'Outaouais, de mettre fin, dès cet été, à la présentation de ses spectacles de Camp Fortune. Vous n'êtes pas sans ignorer non plus que de nombreux artistes de la région trouvaient leur compte et qu'un public nombreux se rendait assister à ces spectacles en plein air, malgré l'incommodité des lieux.

Ce départ inattendu, pour des raisons financières nous dit-on, permet de constater l'acuité de la dépendance de l'Outaouais vis-à-vis de cette société d'État. Il crée un grand vide que pourrait néanmoins, permettez-moi de vous le suggérer si d'autres ne l'ont déjà fait, se hâter de combler Radio-Québec.

Votre Société réussirait ainsi d'une pierre, deux coups. D'une part elle arriverait, après deux ans d'existence, à affirmer concrètement sa présence dans la région outaouaise et d'autre part, elle donnerait un sérieux coup de pouce aux artistes de cette région trop souvent laissée pour compte.

Jacques TAKY

Hull, le 7 février 1979.

■ Un message incompris

(Lettre adressée à MM. Allaire, Davidson et Hasty, publiée dans LE DEVOIR du jeudi 8 février 1979).

Quoique respectant vos propos sur l'Église et le Pape, il me semble que votre critique du message de Jean-Paul II est non seulement négative, mais cache une certaine ignorance de l'esprit de l'Évangile.

Jean-Paul II n'a pas été au Mexique pour d'abord énoncer des principes. Il y est allé pour témoigner de ses convictions profondes en recherchant la compagnie des pauvres et des travailleurs opprimés, en s'adressant aux prisonniers, en consolant les vieillards, en se tenant en compagnie des enfants, le vrai monde quoi. Il a en fait dénoncé l'oppression et l'injustice, il a prôné le respect des droits de la personne humaine ainsi qu'un partage équitable des richesses. Ce qu'il y avait d'astucieux dans tout ça, c'est qu'il l'a dit devant ceux-là même qui ont soif de justice. Il n'a pas jugé nécessaire d'aller le dire à Pinochet et Cie. D'ailleurs, les assoiffés du pouvoir sont plus difficile à convaincre que les assoiffés de justice. Comment peut-on croire que la démarche de Jean-Paul II va à l'encontre de la « Théologie de la libération ».

En somme, le Pape a choisi la voie pratique de la ligne évangélique, qui est, si je ne m'abuse, celle du Christ: celui-là même qui était attendu avec tant d'impatience pour délivrer son peuple du joug des Romains. La grosse farce! Qu'est-ce qu'Il a fait une fois en place? Il a guéri des malades, Il a fait manger ceux qui avaient faim, Il a consolé des femmes ainsi que ca-jolé des enfants. Tu parles d'un Libérateur! Ça fait 2,000 ans que ça dure et il y en a, à ce que je constate, qui l'espère encore ce fameux Libérateur.

En effet, ce n'est pas l'Église qui est archaïque, ni son chef spirituel qui est réactionnaire, mais plutôt ceux qui oublient de « regarder » ce qui se passe vraiment. S'il n'y a rien de changé sur cette planète depuis 2,000 ans, c'est que personne ne prend ses responsabilités, que le message n'a pas été compris et qu'il est plus facile de critiquer que d'agir quand on vit dans l'abondance. Allez donc dire ça vous-mêmes tout bonnement à Pinochet, Videla et Cie!

Huguette ROUSSEAU
Trois-Rivières Ouest,
le 9 février 1979.

■ Au micro !

Aux émetteurs,

Pardon, excusez, as-tu deux minutes? Juste une seconde pour déposer deux petits paragraphes. Je sais bien que je devrais parler de choses plus importantes, mais aujourd'hui je voudrais seulement demander une chose: les gens qui entrent chez-nous par l'écran de télévision pourraient-ils arrêter (stopper?) de sucer un micro? Je regarde actuellement Pauline Julien et Winston McQuade se draguer à mots pétillants mais couverts, et je me dis que s'ils arrêtaient tous deux de sucer un micro, ils se découvriraient peut-être davantage l'un à l'autre.

Les techniciens se précipitent aussitôt que sort cette idée, pour l'étouffer sous la couverture de la qualité du son. Pourtant j'ai vu bien des animateurs abandonner en pleine émission leur habitude néfaste sans que le son s'en soucie.

Louis SAINT-PIERRE
traducteur pigiste

Montréal, le 8 février 1979.

BLOC-NOTES

Lucien Thibodeau

Décédé le 4 février à l'âge de 77 ans dans un hôpital de Côte-des-Neiges, le père Lucien Thibodeau passa plus de 40 ans de sa vie au Collège Jean-de-Brébeuf, institution prestigieuse et cinquantenaire à l'intéreiur de laquelle il était lui-même devenu une institution. Professeur dès la fondation du Collège en 1928, il ne s'est éloigné de l'établissement du chemin de la Côte Sainte-Catherine que durant quelques années, d'abord pour parfaire ses études de théologie trois ans après l'ouverture de cette maison, puis en 1952 pour rétablir la discipline chez les étudiants du Collège Sainte-Marie, l'institution du centre-ville de la Compagnie de Jésus, traditionnellement plus ouverte et réservée surtout aux externes.

Comme il arrive souvent aux Jésuites, le père Thibodeau fut appelé à assumer des fonctions très diverses. Professeur en plusieurs disciplines (langues, histoire religieuse, latin-grec, etc.), il fut tour à tour conseiller spirituel, recteur, simple professeur, préfet des études, préfet de discipline, aumônier des associations et, durant de longues années, directeur des relations extérieures. Il avait un sens très poussé de l'organisation et c'est à lui que les Jésuites faisaient souvent appel pour lancer des initiatives périlleuses ou incertaines. Avec ardeur et ténacité, il a su organiser cet immense peuple des anciens de Brébeuf parmi lesquels on trouve de tout, d'anciens premiers ministres, un chef de l'Opposition, un premier ministre en exercice, de grands gestionnaires, de célèbres comédiens, des présidents de sociétés, et même des journalistes. Le père Thibodeau les connaissait tous et se réjouissait de les accueillir d'année en année. Cet homme affable et chaleureux a contribué à humaniser l'institution pour des milliers d'anciens étudiants qui conserveront de lui un souvenir ému. Ceux qui voudraient encore honorer sa mémoire peuvent adresser des dons au Fonds des bourses pour les étudiants du Collège Jean-de-Brébeuf, un Fonds qui portera bientôt le nom du père Thibodeau.

Heureuse volte-face

M. René Lévesque, qui s'est arraché péniblement aux arcanes du triangle Ottawa-Paris-Québec après une étrange gymnastique à Mirabel, dont on se demande encore quel dessein politique elle servait, a réussi à s'amender sur un point important hier à l'Assemblée nationale. Ayant lu sans doute l'avis que le directeur général du financement des partis politiques a fait tenir aux parlementaires qui sont membres d'un comité consultatif sur la question, la premier ministre a compris que la loi, puisqu'elle semble autoriser des pratiques qui vont à l'encontre de l'objectif du législateur, doit subir des modifications. Il s'en est ouvert à l'Assemblée, et tout indique que les groupes de l'Opposition et les ministériels se mettront d'accord sur des projets d'amendements tendant à réglementer l'achat d'espace publicitaire dans les journaux qui sont publiés sous l'autorité d'un parti politique.

L'avis préparé par M. Pierre-Olivier Boucher — au sujet duquel on peut se demander au nom de quelle transparence il n'a pas été rendu public en même temps qu'il était transmis à un comité — tend à démontrer que la loi, bien qu'elle interdise des dons occultes, ne vise pas la vente d'un service ou d'un bien si le prix payé n'excède pas la valeur marchande de ce bien ou de ce service. Si la loi, dans sa forme actuelle, présente des lacunes et des ambiguités éventuellement profitables à un groupe, M. Lévesque se doit, lui qui est l'inspirateur de la mesure, de corriger la situation sans s'abriter sous les apparences de la légalité. C'est maintenant fait.

Michel ROY

DOCUMENT

De la Perse de 1909 à l'Iran de 1979

par Luc Mailloux

Au cours d'une interview qu'il accordait à la télévision suisse avant le déclenchement de la crise iranienne, le Shah opinait que l'histoire se répète parce que les hommes sont trop étourdis pour en apprendre les leçons. Mais Mohammed Reza Pahlavi sait maintenant que c'est à lui-même que les historiens appliqueront cette sentence: il y a soixante-quinze ans, en effet, la Perse connaissait sa première révolution du siècle, dont certains aspects présentent une ressemblance frappante avec les événements qui se déroulent sous nos yeux: en 1905-1909 comme aujourd'hui, il s'agit de la révolte de populations urbaines guidées par leurs chefs religieux contre un pouvoir impérial despotique et corrompu, inféodé aux puissances occidentales.

D'abord, la trame politique. Il faut se remémorer la situation de la Perse au début du siècle. Dévoré par la passion des voyages, ne songeant qu'au faste de sa cour, le Shah Muzaffar al-Din, de la dynastie des Kadjars, assisté de son Grand Vizir, Ayn al-Dawla, opprime le pays, le faisant ployer sous le joug des emprunts anglo-russes qui le font glisser chaque jour un peu plus sous la coupe des puissances créancières. En décembre 1905, déjà, un mouvement populaire réclame le renvoi du Grand Vizir et l'amorce de quelques réformes. Loin d'être limogé, le Vizir continue sa politique répressive. En août 1906, douze mille manifestants se rassemblent dans les jardins de la légation britannique, exigeant le renvoi d'Ayn al-Dawla et la convocation d'une assemblée ou majlis, élue au suffrage restreint, prélude à la promulgation d'une constitution libérale. Le Shah s'incline, et inaugure le nouveau parlement peu de temps avant sa mort. Son fils, Mohammed Ali, est le type même du despote oriental: il est résolu à bafouer la constitution fraîchement ratifiée. Mais le parlement tient tête, et ses pressions font que la négociation d'un emprunt étranger qui accroîtrait encore la dépendance de l'Iran doit être suspendue. Les orateurs de l'assemblée, en particulier Malik al-Mutakallimin, ne cessent de dénoncer l'autocratie; les clubs politiques encouragent la subversion. Le 15 décembre 1907, Mohammed Ali tente le grand coup: il fait enchaîner le Vizir libéral que le peuple téhéranien lui a imposé, et s'apprête à investir le Baharistan, où siège le parlement. La colère populaire et l'arrivée des moujahidin ou combattants de la guerre sainte le forcent à reculer. Sa vengeance éclate à nouveau en juin 1908: le Baharistan est bombardé. Mais la révolte a conquis Tabriz: assiégée, la ville finit par briser l'étau, et ses forces nationalistes, alliés à celles d'Ispahan et de Recht, commencent la marche victorieuse sur Téhéran, qui aboutit, en juillet 1909, à l'abdication de Mohammed Ali et à son départ pour la Russie.

Puis, il y a le shiisme. Le rôle du shiisme pendant la révoluion de 1905-1909 fut capital. Il y a lieu d'abord de rappeler la vision sociale de cette secte vivant dans l'attente de l'ordre nouveau qui accompagnera le retour de l'imam caché: au coeur du shiisme, en effet, se trouve l'aspiration à une société juste qui le fait s'insurger d'instinct contre l'oppression. Le clergé shiite, les mollahs ou docteurs en droit canonique et les moujtahids, ces interprètes de la jurisprudence islamique, devint le véritable fer de lance de l'agitation populaire. Nous ne saurions oublier à cet égard la prédication d'un précurseur, le Sayyid Djamal al-Din al-Afghani, ce promoteur du panislamisme, qu'il croyait seul capable de faire échec aux empiétements de l'Occident: c'est lui qui fit échouer, en 1892, un acte de concession du monopole des tabacs persans à une société anglaise, et son opposition à Nazir al-Din, dont l'endettement menaçait de livrer la Perse aux étrangers, fut virulente: c'est que, contrairement au Grand Turc, le Shah de Perse ne pouvait prétendre à la vénération religieuse.

Enfin, l'influence étrangère. L'affaire du monopole des tabacs n'était qu'un épisode de la rivalité anglo-russe pour le partage de la Perse en zones d'influence précises. Les emprunts du Shah l'avaient placé sous la dépendance de ces deux puissances, chaque emprunt hypothéquant davantage les ressources nationales. Le texte de l'accord anglo-russe de 1907 n'avait rien pour plaire à la Perse: les deux puissances y découpaient leurs zones d'influence respectives sans la consulter, préservant son indépendance juridique, certes, mais subordonnant ses intérêts aux leurs.

À soixante-quinze ans d'intervalle, donc, l'histoire se répète en Iran. Nous voyons l'agitation populaire balayer l'autocratie corrompue en 1978 comme elle l'avait fait en 1909. Alors comme aujourd'hui, le shiisme joue le rôle révolutionnaire que nous savons. Enfin, les pétroles et les gratte-ciel de 1979 ont remplacé les tabacs et les emprunts du début du siècle, mais c'est la même menace de l'emprise étrangère encouragée par le pouvoir impérial qu'ont voulu conjurer les partisans d'une république authentiquement islamique.

BILLET

Les dazibaos québécois

Au Québec, le véhicule est le message. Comme autant de dazibaos ambulants, tous les moyens de locomotion affichent le même slogan qui, répété de façon abusive, a un petit effet provocateur, voire menaçant: Je me souviens.

Les premières plaques minéralogiques porteuses de messages arboraient l'inscription narcissique: La belle province. *Par monts et par vaux, par les villes et les campagnes, chaque automobiliste promenait une sorte de miroir reflétant le contentement de soi, on eût dit un peuple à peine pubère s'auto... découvrant!*

La belle province, devenue adulte, se tourne vers son passé. Tout Québécois motorisé communique à quiconque le suit une devise qui a quelque chose de rancunier, d'agressif. Je me souviens *(des coups reçus? Des batailles perdues?) fait songer à l'autre plaque soulignant la vengeance longuement ruminée du Chien d'or qui ronge l'os. Les Québécois anglophones aimeraient sans doute avoir la licence de traduire le message mais la loi met un stop à leur velléité d'adresser, à qui cherche à les dépasser, un « Forget me not ».*

Cette année, la devise reste la même mais la plaque — à la fois minéralogique et commémorative — est faite d'un matériau « plus rigide et réfléchissant ». Cela donne à réfléchir, en effet. S'agit-il là d'un petit pas dans l'escalade menant au référendum? Une stratégie cogitée par les pères de l'étapisme? Si tel est le cas, le message pourrait être, d'année en année, légèrement modifié, de Je me souviens *devenir* Je me soutiens *puis enfin simplement* Je te... *(suggérant, c'est facile à deviner, je te plaque!)*

Rolande A. LACERTE

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $65. par année; six mois: $36; trois mois: $24. À l'étranger: $70. par année; six mois: $38; trois mois: $27. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

Retenir STOP plutôt qu'ARRÊT serait donner une victoire psychologique aux fédéralistes

par Jacques Boulay

Médecin de Québec, l'auteur est l'un des cinq membres de l'Office de la langue française du Québec. Il a récemment adressé au ministre des Transports, M. Lucien Lessard, un mémoire sur l'emploi du français dans la signalisation routière. Au DEVOIR, il fait parvenir ce texte qui contient l'essentiel de ses observations.

Le débat sur le choix d'ARRÊT ou de STOP pour la signalisation routière québécoise est extrêmement intéressant pour celui qui s'intéresse aux mécanismes de fonctionnement des langues. Il ne s'agit pas en effet que d'une question linguistique, mais aussi d'un problème culturel et politique.

Le problème linguistique

Dans toute langue, il y a des synonymes, c'est-à-dire des mots différents qui désignent la même notion. La langue française, qui aime la précision, contient peu de véritables synonymes, les synonymes — ou ce qu'on appelle ainsi — étant à peu près toujours séparés l'un de l'autre au point de vue du sens par un certain écart. Il y a plusieurs types de synonymes, mais la classe de synonymes qui nous intéresse ici est celle des synonymes selon les régions de la francophonie: à Paris, par exemple, on dit pot-au-feu, mais, dans beaucoup de régions de la France et au Québec, on dit bouilli. Par suite de son contact étroit avec l'anglais, le Québec a été amené, par un mécanisme de défense, à trouver des synonymes de frappe française pour des mots anglais entrés tels quels dans le français de France: c'est le cas de cuisinette (au lieu de « kitchenette »), de vivoir (au lieu de « living »), de stationnement (au lieu de « parking »), de vivoir (au lieu de « living »), de traversier (au lieu de « ferry-boat »), etc. La liste de ces couples de synonymes franco-québécois dont l'élément québécois est français et l'élément hexagonal est anglais est considérable. Le couple ARRÊT-STOP pourrait y figurer.

Il est bien certain que le mot STOP n'est plus perçu par les Français (de France) comme un mot anglais (on dit, dans un tel cas, que l'emprunt est lexicalisé); ici, au Québec, il est au contraire perçu par les locuteurs — sauf peut-être un certain nombre de gens « instruits » ou qui ont voyagé — comme un mot anglais (pour les Québécois, ce mot n'est pas lexicalisé).

La linguistique objective, c'est-à-dire celle qui se contente d'étudier les phénomènes de langue sans dire si telle chose est bien ou mal, ne peut aller plus loin. STOP est un emprunt qui a été digéré et assimilé par le français hexagonal, mais qui n'a été ni digéré ni assimilé par le français québécois.

Le problème culturel

Non seulement les francophones du Québec n'ont jamais fait leur le mot STOP, bien plus ils l'ont toujours considéré comme le signe même de la présence abusive de l'anglais sur leur territoire. Si l'on se demande pourquoi la décision de M. Lessard de remplacer l'ARRÊT-STOP par ARRÊT (tout court) a provoqué de tels remous, il faut répondre que c'est parce que l'omniprésence du couple ARRÊT-STOP dans le paysage québécois depuis une cinquantaine d'années a fait de ce couple un symbole: celui du bilinguisme au Québec (la seule province bilingue du Canada) ou de deux langues en contact, ou en affrontement.

Il est à noter que la plupart des partisans de STOP — sauf les partisans de fraîche date, dont nous reparlerons — sont des gens « instruits » et qui connaissent bien la France pour y avoir vécu ou y avoir voyagé. Pour ces gens le problème ne se pose pas: les Français emploient STOP, nous devons employer STOP. Ce qui revient à dire que l'usage québécois doit s'aligner systématiquement sur l'usage français (telle est l'attitude d'un Pierre Beaudry, par exemple, ou d'un Gérard Dagenais, il y a quelques années).

Le problème politique

L'opinion au Québec est nerveuse; la moindre divergence suscite des débats qui n'en finissent plus et qui, très rapidement, n'ont plus rien à voir avec leur point de départ. Qu'on pense à l'affaire de la murale de Jordi Bonet au Grand Théâtre de Québec, au début de 1971, à l'affaire des Fées ont soif, au débat sur ARRÊT-STOP. Bien que le clivage des positions ne se fasse pas toujours dans ces débats de nature culturelle selon la ligne des tendances indépendantistes et fédéralistes, il se produit toujours rapidement une politisation du débat. Dans l'affaire d'ARRÊT-STOP, les partisans avérés du STOP se recrutaient au début uniquement chez les « doctes » (chroniqueurs de langue principalement), mais, depuis quelques semaines, on voit s'élever, au nom de la défense du français, des fédéralistes notoires, comme le maire de Granby, qui ne se sont jamais occupés de la place du français et de sa qualité dans les domaines qui relevaient de leur compétence (pour M. Trépanier, voir la Voix de l'Est du 15 janvier 1979). Les fédéralistes, dont la patrie est le Canada et non le Québec, ont trouvé là une occasion en or de battre en brèche un élément fondamental de la symbolique des Québécois ainsi que l'autorité de l'actuel gouvernement du Québec. Aussi le nombre des serviteurs inconditionnels du français hexagonal s'est-il subitement accru, sur cette question tout au moins. Mais il y a lieu de tenir ce dévouement de fraîche date pour suspect.

Éléments de solution

Il n'y a aucun principe officiel qui nous permettrait de faire le choix entre ARRÊT et STOP. L'Office de la langue française créé par la Charte de la langue française, en particulier, n'a pas de doctrine sur ce point. Le soussigné, qui s'intéresse aux questions de langue depuis longtemps, a eu cependant l'avantage de participer aux travaux de la commission consultative du premier Office de la langue française créé par le gouvernement Lesage. Le premier Cahier de cet organisme, publié en 1965, s'intitulait « Norme du français écrit et parlé au Québec ». C'est là, à ma connaissance, le seul document officiel du gouvernement du Québec qui contienne un embryon de doctrine sur les anglicismes. À la page 12 de ce texte, on peut lire: « Les seuls anglicismes qui se justifient sont ceux qui comblent des lacunes de notre vocabulaire. Ce sont généralement des emprunts de mots, chaque mot étant emprunté avec un seul de ses sens. Le recours à l'emprunt lexical ou emprunt de mot, pour satisfaire un besoin réel, est légitime. Il doit être pratiqué avec modération et en tenant compte du fait qu'il est parfois possible de trouver des équivalents français ».

À la page précédente, on trouve une liste des différents types d'anglicismes, dont le type 4 est constitué par les anglicismes de vocabulaire: « week-end pour fin de semaine, parking pour stationnement et parcage ». L'Office de la langue française de l'époque, dans le cas qui nous occupe ici, où il y a opposition entre un mot français n'ayant cours qu'au Québec et un anglicisme accepté en France, optait pour le mot du français québécois: fin de semaine au lieu de « week-end », stationnement au lieu de « parking ». Et pourquoi pas arrêt au lieu de « stop »? Ce faisant, diront certains, le gouvernement du Québec acceptait un autre usage que l'usage hexagonal. Mais la population du Québec le fait tous les jours, et avec raison, quand elle utilise pour remplacer certains anglicismes employés en France des mots de bonne frappe française, c'est-à-dire formés selon l'esprit qui préside depuis des siècles à la formation des mots dans notre langue.

Le français étant parlé dans différentes régions du monde, des différences lexicales sont inévitables entre les pays comme la France et le Québec (elles sont d'ailleurs nombreuses en France même). D'ailleurs, les seules différences lexicales acceptées dans la Norme du français parlé et écrit au Québec étaient celles dont nous venons de parler et celles correspondant à des réalités qui nous sont propres (sucre d'érable, carcajou, ceinture fléchée, etc.). Ce à quoi il faut tendre dans la francophonie, c'est à la transparence plutôt qu'à une uniformité artificielle: il faut que tous les francophones du monde puissent se comprendre sans qu'il y ait d'opacité entre eux. Or je conçois mal qu'un francophone de France, de Belgique ou d'Afrique ne puisse pas comprendre ce que veut dire le mot ARRÊT sur un panneau de signalisation au croisement de deux voies.

Si l'adoption du mot ARRÊT se justifie parfaitement au point de vue linguistique, elle se justifie encore plus aux points de vue culturel et politique.

Au point où en est rendu le débat, opter pour STOP serait pour la majorité des Québécois une volte-face absolument incompréhensible de la part du gouvernement: les gens qui voient dans ce mot le symbole du rôle disproportionné que joue l'anglais dans la vie d'un pays dont 80 p. 100 des habitants sont de langue française se sentiraient abandonnés et trahis par le gouvernement dans lequel ils ont fondé tant d'espoirs. Certains membres du gouvernement et certains de leurs conseillers sont peut-être portés à penser que cela n'a pas d'importance. Eh bien, je suis convaincu qu'ils ont tort et qu'au contraire, les symboles ont souvent plus d'importance que les réalités palpables.

Au point de vue politique, un retour du gouvernement sur la décision de M. Lessard aurait des conséquences désastreuses. Ce n'est pas dans le groupe des partisans acharnés du STOP (qu'ils soient de langue française ou de langue anglaise) que se recrutent les Québécois qui vont voter oui au référendum ou pour le Parti québécois à la prochaine élection. Il serait absurde, à ce stade-ci des choses, de donner aux fédéralistes une victoire psychologique de cette taille. Si le gouvernement fait marche arrière, il ne va provoquer que du mépris de la part de l'adversaire et du dépit chez ses sympathisants.

Pourquoi couper les subventions aux Acef?

par Yves Nantel

L'auteur de cette lettre adressée à Mme Lise Payette est président de l'Association coopérative d'économie familiale de Sainte-Thérèse.

■

L'ACEF de Sainte-Thérèse, membre de la Fédération des ACEF (Associations coopérative d'économie familiale) du Québec, tient à dénoncer l'attitude de votre ministère en ce qui concerne l'attribution des subventions aux organismes de consommateurs qui vient tout juste d'être annoncé. Nous voulons protester contre les coupures à notre mouvement, donc à notre ACEF car ces coupures mettent en jeu l'existence même de notre ACEF et encore plus l'efficacité et le dynamisme de notre mouvement.

Déjà, dans le passé, vous vous êtes déclaré favorable aux associations privées de consommateurs en louangeant leur travail. Permettez-moi de vous rappeler ce que vous déclariez publiquement au « colloque sur l'avenir des associations de consommateurs » en mars 1978: « Ces associations (de consommateurs) ont réussi à mettre en place une force dont il faudra désormais tenir compte, une force qui a servi de catalyseur à l'inertie et à la léthargie presque légendaire des gouvernements », et plus loin, vous avanciez: « Vous seules, les associations, parce que vous êtes issues de la population et que vous êtes qutoidiennement près d'elle,... vous seules, pouvez vraiment exprimer les problèmes de la population avec toute l'acuité nécessaire et faire les représentations qui s'imposent... », et concernant les appréhensions de récupération des associations par l'Office de protection du consommateur vous ajoutiez: « Bien au contraire, votre existence et votre action sont essentielles, bien avant notre existence et notre action ».

De plus, lors de l'intervention des représentants de notre mouvement en commission parlementaire sur le projet de loi de protection du consommateur, n'avez-vous pas louangé le boulot que nous abattions au Québec.

Nous constatons aujourd'hui qu'il y a une marge énorme entre votre parole et votre geste en ce qui concerne notre mouvement.

Vous nous coupez notre subvention de $10,000.00 par rapport à l'année dernière et cela malgré une augmentation de la hausse du coût de la vie de près de 10% l'année dernière à laquelle nous sommes soumis comme tout autre organisme ou individu. Pouvons-nous opérer neuf ACEF locales et le bureau de la Fédération avec une subvention de $45,000.00. Essayez de calculer ce que ça peut donner à chaque ACEF locale. Vous nous direz peut-être que d'autres ministères nous aident aussi. Eh bien, oui, cette année, un de vos fonctionnaires nous a signalé qu'il y avait coordination entre votre ministère et le ministère de l'Éducation dans l'attribution de leurs subventions. Dans notre cas, ce fut une coordination qui a eu l'effet de nous diminuer nos subventions dans les deux cas par rapport à l'année précédente. Nous sommes justifiés de soupçonner un geste délibéré et orchestré pour nuire à notre mouvement. Nous ne savons pas si quelques organismes voudraient prendre notre place ou nous récupérer, mais ce que nous constatons, c'est qu'on ne nous donne pas les moyens de « prendre notre place ».

Et que penser des retards à nous attribuer nos subventions? Nous avons reçu une réponse à nos demandes en janvier pour l'année se terminant au 31 mars prochain. Cette situation est pour nous incompréhensible et inadmissible.

Pour l'ACEF de Sainte-Thérèse, l'attitude de votre ministère a eu comme conséquence pratique, l'obligation de mettre à pied notre personnel et de fonctionner de bénévolat, et ce, depuis septembre dernier. Je vous évite le détail des conséquences d'un tel geste pour un organisme qui n'a qu'un seul permanent.

Pour notre part, il nous semble que la situation objective de l'endettement au Québec justifie d'emblée un mouvement ACEF qui centre son action sur le droit de vivre sans s'endetter. Les mécanismes, sécrétés par notre société industrielle de production de masse pour nous pousser à consommer que sont la publicité, les méthodes de vente, la désuétude planifiée et le crédit, sont des mécanismes qui entraînent inévitablement des milliers de familles de travailleurs dans la spirale de l'endettement et qui soumettent d'autres familles à des privations et à des difficultés à joindre les deux bouts. Nous vous savons très consciente que la nouvelle loi de protection du consommateur n'a pas tout réglé et que le mouvement ACEF continue, malgré cette loi d'être essentiel pour les plus vulnérables de notre milieu.

Les gestes de votre ministère concernant l'attribution des subventions à notre organisme concourrent plutôt à nous affaiblir, à diminuer notre efficacité, à nous empêcher de planifier notre travail sur quelques années, enfin ces gestes nous permettent tout juste de « vivoter », de « surnager », de maintenir nos préoccupations sur la cueillette de fonds tandis que les problèmes attendent. Si telle était votre intention, vous avez réussi; sinon, il faudrait immédiatement remédier à la situation et débloquer des fonds pour nous permettre de vivre et de se développer. C'est la seule façon de raccorder votre geste à votre parole.

Nous espérons que la situation puisse se régulariser promptement.

Yves NANTEL, président,
A.C.E.F. de Ste-Thérèse

Ste-Thérèse, le 7 février 1979

LIBRE OPINION

Du défi à la honte

par Alexandre Richelieu

L'auteur a assumé les fonctions de directeur technique de la Fédération internationale de hockey sur glace (FIHG) de 1958 à 1964. Il est actuellement président et directeur général du Centre international d'études économiques, organisme privé à but non lucratif, à Québec.

■

Il y a une notion qui n'a rien à voir avec les millions, ni avec l'arrogance qu'assez souvent ces millions confèrent à leurs propriétaires. Il s'agit de la fierté. Les porte-couleurs de la Ligue nationale de hockey n'ont pas prouvé leur connaissance.

La preuve la plus irréfutable nous en a été malheureusement offerte par l'équipe que M. Scotty Bowman a dirigée dans la métropole américaine, une équipe que tous les spécialistes étaient unanimes à qualifier de la plus forte et de plus représentative de notre sport national.

Devant plus de 350 millions de téléspectateurs, répartis sur cinq continents, nos soi-disant plus brillants joueurs de hockey, nous ont prouvé que l'argent qu'ils gagnent n'est pas toujours mérité.

En 1972, la fameuse série Canada-Union Soviétique a eu lieu en septembre et le début de la saison ne favorisait guère nos illustres représentants. La même raison a été soulevée en 1976 et tout le monde se réjouissait, il y a quelques temps, en apprenant que cette année la « Coupe du Défi » se déroulerait en janvier, donc, à l'époque quand nos joueurs sont supposément à l'apogée de leur forme.

L'équipe soviétique a quand même remporté la série haut la main, en humiliant nos brillants joueurs, par un blanchissage, dans le dernier match. Cette fois-ci, à New York, ils ont perdu en utilisant nos règlements, sur notre patinoire et devant notre public!

Les excuses n'ont plus leur place!

Jacques Lemaire déclarait un jour à la télévision de Radio-Canada que pour lui une rencontre avec les Russes n'a aucune signification. Pourquoi? Parce qu'on se considère trop supérieur? Cette possibilité n'est plus à considérer! Le fait de défendre les couleurs de son pays, n'a-t-il plus de place dans notre société? C'est du moins ce que semblent penser les fortunés sur patins de nos jours.

À l'époque de Maurice Richard, Toe Blake, Andy Bathgate et j'en passe, les joueurs de hockey voyageaient dans des conditions minables, tout en touchant des pitoyables salaires. Mais ils jouaient pour leur honneur et pour les couleurs qu'ils portaient.

La défaite humiliante de notre sport national doit nous faire réfléchir. Scotty Bowman est un excellent entraîneur en Amérique du Nord. Mais, malgré toutes les informations recues sur le hockey soviétique et ses propres expériences passées, il a failli totalement à sa tâche. C'est peut-être un manque d'envergure internationale. La routine à elle seule ne pouvait pas assurer la victoire. Les muscles doivent être utilisés autrement qu'exclusivement dans les coins de la patinoire.

Dommage! Mille fois dommage pour les efforts louables de quelques-uns de nos joueurs.

Une conclusion s'impose. C'est en fait la défaite d'un système par un autre, sans aucune pensée politique! C'est la victoire d'un système basé sur la discipline, contre un système qui croit malheureusement encore que l'argent peut tout faire. Et tant et aussi longtemps que nous croirons que seul le prestige peut nous assurer des victoires, nous devrons nous contenter avec nos joutes de la Ligue nationale. Sur l'échiquier mondial, d'autres choses rentrent en ligne de compte!

L'expérience vécue dimanche soir à New York doit à tout prix nous faire changer de mentalité. Autrement, cette défaite ne sera pas la dernière!

FAIRE FACE AU CANCER
OU
UNE VIE À REPRENDRE

Suite à ses recherches, Pierre Le Toullec, psychologue clinicien, connaît l'importance d'aborder les aspects **psychologiques du cancer** en même temps que le traitement médical.

Pour informations, **Pierre Le Toullec**
La Maison d'Aton,
Centre de croissance St-Hilaire
467-3004

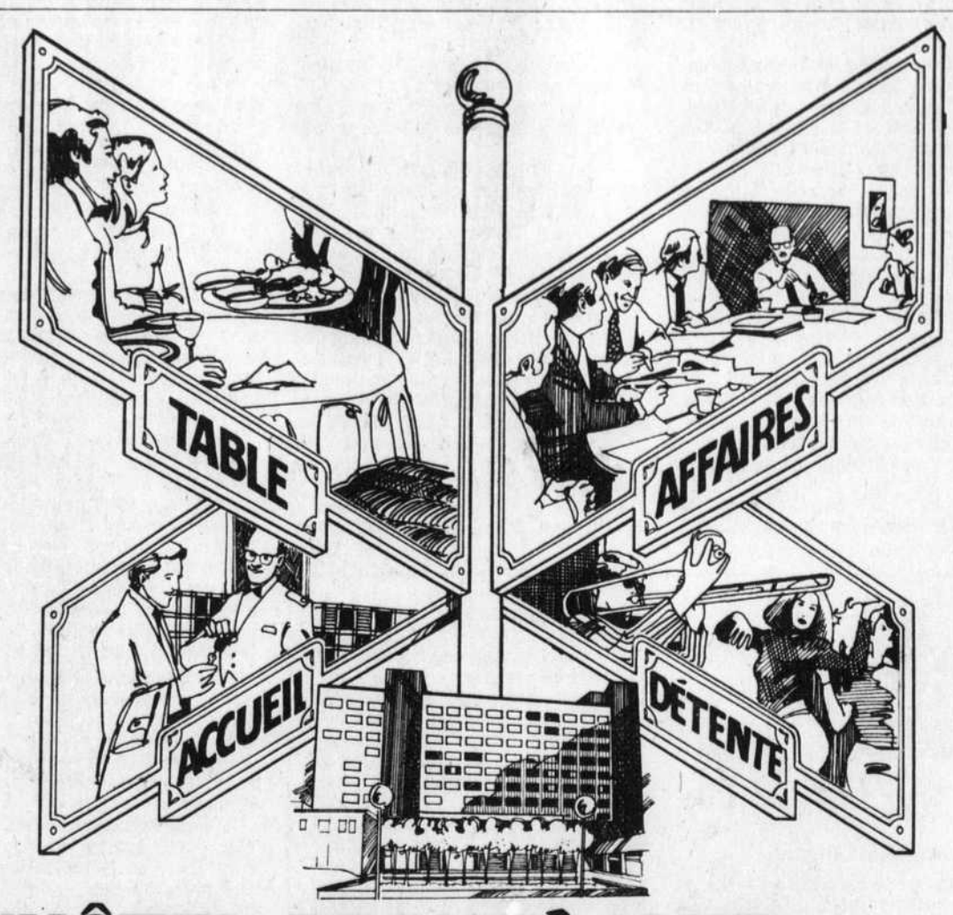
COLLÈGE DOMINICAIN
DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
FACULTÉ DE THÉOLOGIE

La FACULTÉ DE THÉOLOGIE du Collège dominicain offre un programme d'études conduisant aux grades canoniques et civils suivants:

- **1er cycle:** — certificat d'études en théologie (un an)
  — baccalauréat en théologie: B.Th. (3 ans)
- **2e et 3e cycles:** — maîtrise en théologie: M. Th. (un an après de B. Th.)
  — maîtrise ès arts en théologie: M.A. Th. (2 ans après le B. Th.)
  — Ph. D. en théologie (2 ans après le M. Th.)

Renseignements et demande d'admission, s'adresser à:

Secrétariat
COLLÈGE DOMINICAIN
DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
96, avenue Empress
Ottawa, Ontario, K1R 7G2
Tél.: (613) 233-5696 ou 233-5697



L'HÔTEL BEAUSÉJOUR, CARREFOUR DES AFFAIRES ET DE LA DÉTENTE!

L'hôtel Beauséjour, le plus moderne des Maritimes, est situé en plein coeur de Moncton, au centre des affaires. Offrant présentement 212 chambres luxueuses et confortables, il mettra à votre disposition, dès la mi-été 1979, une centaine de chambres supplémentaires. De plus, le Beauséjour vous offre tout le nécessaire pour mener vos affaires à l'hôtel même: salles de réunions et de congrès équipées du matériel approprié, stationnement juste à côté pour vos clients et visiteurs, accès direct à la gare et à l'aéroport, sans compter les tarifs-compagnie qui vous permettent de profiter de réductions intéressantes.

Le moment de la détente venu, vous pourrez déguster vos boissons préférées au *Beaus'n'Belles*, un élégant bar style Belle Époque; savourer les délicieux fruits de mer servis au *Windjammer*, les plats canadiens et les spécialités du Nouveau-Brunswick à *l'Auberge* et terminer votre soirée au *Cloud 9*, niché au sommet de l'édifice.

Bref, l'hôtel Beauséjour vous réserve un accueil agréable et des heures de détente dans une ambiance chaleureuse et confortable.

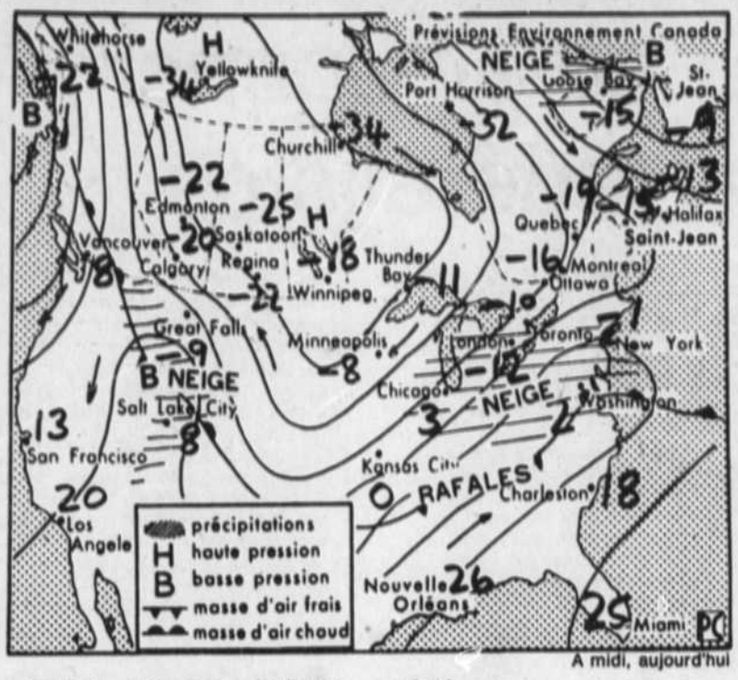
hôtels CN

Appelez-nous, votre chambre sera réservée instantanément à l'un ou l'autre de ces fameux hôtels CN:

Hôtel Newfoundland, Saint-Jean, Terre-Neuve – Hôtel Nova Scotian, Halifax – Hôtel Beauséjour, Moncton – Le Reine Elizabeth*, Montréal – Château Laurier, Ottawa – Hôtel Fort Garry, Winnipeg – Hôtel Macdonald, Edmonton – Jasper Park Lodge, Alberta – Hôtel Vancouver*, Vancouver – à l'extérieur de Montréal, composez 800-268-8136 à Montréal, composez 877-4032.

*Administration: Hilton Canada.

LA MÉTÉO



A midi, aujourd'hui

Secteur sud-ouest d'Abitibi-Témiscamingue, secteur sud ouest de Pontiac-Gatineau, Rivière du Lièvre, Outaouais: nuageux avec éclaircies et possibilité de quelques flocons de neige. Maximum −15. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et froid.

■

Secteur du nord-est d'Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin, secteur du nord-est de Pontiac-Gatineau, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum −20. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et froid.

■

Montréal: ciel variable. Maximum −18. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et froid.

■

Trois-Rivières, Drummondville, Québec: ensoleillé. Froid. Vents modérés. Maximum −20. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et froid.

■

Région montagneuse de l'Estrie Beauce: ensoleillé et froid. Maximum −20. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et froid.

■

Lac-Saint-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé et très froid. Vents du nord-ouest de 40 à 60 km h. Maximum −20. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et froid.

■

Rimouski-Matapédia, Sainte-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé, Baie-Comeau, Sept-Îles: nuageux avec quelques chutes de neige. Vents du nord-ouest de 40 à 60 km h causant de la poudrerie. Maximum, −18. Vendredi: froid.

■

Basse Côte-Nord, Île Anticosti, secteur à l'ouest de Natashquan: nuageux avec quelques chutes de neige et poudrerie. Vents du nord-ouest de 30 à 50 km/h. Maximum −18. Aperçu pour vendredi: nuageux et froid.

■

Secteur à l'est de Natashquan: nuageux avec quelques chutes de neige. Maximum −15 à −18. Aperçu pour vendredi: nuageux et froid.

Le conflit chez MLW-Bombardier: un nouveau Commonwealth Plywood ?

(par Louis-Gilles Francoeur) — La direction syndicale des employés de la compagnie MLW-Bombardier, qui a été suspendue de façon indéterminée récemment, est d'avis que cet employeur a décidé de forcer les syndiqués à s'élire de nouveaux dirigeants et qu'il s'agit là d'une intrusion inacceptable dans les affaires syndicales, contraire à l'esprit du code du travail.

C'est ce qu'on affirmé hier plusieurs dirigeants de ce syndicat, qui étaient accompagné du directeur adjoint du syndicat des métallos (FTQ), M. Clément Godbout.

La MLW-Bombardier, a expliqué le président syndical lui-même suspendu, M. Serge Brousseau, a récemment pris les décisions suivantes:

■ Elle a suspendu, le 2 février, 22 travailleurs qui occupent 39 postes dans cette organisation syndicale, qui s'en trouve du coup décapitée littéralement. Les motifs invoqués par la compagnie depuis se résument pour l'essentiel à l'organisation d'une tentative de débrayage, qui aurait failli survenir à la suite d'un affrontement violent entre un syndiqué et un garde de sécurité dans le stationnement de cette entreprise, le 1er février.

■ La compagnie refuse depuis cette suspension massive de permettre aux dirigeants du syndicat de mettre les pieds à l'usine pour effectuer leur travail auprès des membres même si la suspension décrétée à leur endroit ne les prive pas techniquement d'exercer ce droit. Selon le président du syndicat, le comité des griefs ne peut plus effectuer ses enquêtes et rencontrer les travailleurs au travail. Le problème est plus névralgique pour le comité de sécurité-santé qui ne peut plus faire la moindre inspection des lieux de travail pour accomplir un mandat pourtant bel et bien défini dans le contrat de travail et dans la loi sur les établissements industriels.

En troisième lieu, a explique M. Brousseau, la direction de l'usine a décidé d'évacuer le syndicat du local quelle lui prêtait. Le local syndical a été défoncé lors de cette « récupération ». Il contenait tous les papiers concernant la politique syndicale de griefs et surtout, tout le matériel de préparation du projet de convention collective. Le syndicat a décidé de requérir une injonction pour récupérer ses précieux documents mais la Cour supérieure a refusé de lui accorder gain de cause provisoirement. Il y aura donc approximativement une semaine que les documents du syndicat sont entre les mains de la compagnie lorsque la question sera tranchée au niveau d'une requête en injonction interlocutoire, ont expliqué les responsables syndicaux.

La dureté des tactiques utilisées de part et d'autre jusqu'ici dans cette affaire et leur caractère inusité porte à croire que des stratégies aussi explosives vont rapidement déboucher sur un autre conflit aux trajectoires bizarres, comme ce fut le cas à la United Aircraft et à la Commonwealth Plywood. Les travailleurs de cette usine ont fait l'an dernier une grève de quatre mois et demi pour obtenir des clauses de sécurité-santé, qui les ont placé à l'avant-garde du mouvement syndical dans ce domaine. Le militantisme des officiers en place est plus souvent qu'autrement perçu par la direction de MLW-Bombardier comme du « harcèlement » que l'on hésite pas à attribuer — officieusement — à « des éléments d'extrême-gauche », qui n'ont jamais été identifiés cependant.

À ce sujet, le président du syndicat explique que l'employeur « a tendance à confondre un militant qui remplit scrupuleusement son mandat avec un marxiste-léniniste », ce qui à son avis lui donne bonne bouche devant l'opinion publique.

Le président du syndicat précise que son groupe n'a pas l'intention de « mettre les pieds sur les pelures de bananes de toute évidence destinées à faire sortir les gars » pour ensuite justifier une répression plus vaste.

Le syndicat, dit-il, a l'intention de poursuivre la préparation du futur projet de convention collective et de le négocier avec les officiers en place même si cela déplaît à l'employeur, lequel incidemment aurait refusé la semaine dernière de négocier avec des « gars suspendus ». La direction patronale a toutefois fait machine arrière en ce qui a trait à l'équipe de négociateurs syndicaux mais elle refuse toujours, par contre, de laisser les autres officiers des comités syndicaux accomplir leur mandat dans le domaine des griefs et de la sécurité.

◆ Téhéran

Karim Sandjabi, pour tenter de rétablir l'ordre.

L'ayatollah Khomeiny a aussitôt condamné cette attaque qui révèle les dissensions existant entre religieux et « combattants marxistes », estiment les observateurs. À 14 heures (heure locale), l'ambassade était contrôlée par les religieux qui demandaient à « l'armée du gouvernement provisoire révolutionnaire » de protéger les locaux après le départ des fedayine afin de permettre le retour de l'ambassadeur, de ses employés et des marines.

Pendant toute la durée de ces incidents, l'Iran a été coupé du monde aussi bien par téléphone que par télex. Seul, un correspondant de la radio américaine C.B.S. avait réussi à contacter New-York.

D'autre part, des combats de grande ampleur ont éclaté hier à Tabriz, dans le nord-ouest de l'Iran, et des journalistes iraniens ont fait état de plusieurs centaines de morts.

Ces affrontements donnaient lieu à des informations contradictoires. Ils auraient opposé des militaires fidèles au chah et d'anciens agents de la Savak à des marxistes et des séparatistes azerbaidjanais.

Selon les journalistes iraniens, des affrontements sont signalés dans 21 zones distinctes de Tabriz, une des batailles les plus importantes étant pour le contrôle de la radio locale. Des avions militaires auraient été envoyés sur place.

L'ayatollah Khoméiny a lancé hier un appel à la population de Tabriz, pour qu'elle « se lève et s'oppose aux éléments du régime corrompu qui provoquent des désordres à Tabriz ». Il a souligné que « l'armée et les autres forces de sécurité sont avec le peuple, main dans la main pour enterrer les ordures de la dynastie Pahlavi ».

En 1946-47, après la guerre, une république communiste indépendante a été brièvement instaurée dans l'Azerbaidjan iranien. Tabriz était sa capitale. Cette république fut écrasée par les forces du chah.

Les États-Unis accéléreront dès que possible l'évacuation de leurs ressortissants de l'Iran à la suite de la prise temporaire de l'ambassade américaine par un groupe armé, a indiqué hier le porte-parole du département d'État, M. Hodding Carter.

Les fonctionnaires américains précisent qu'environ 1.700 ressortissants américains, sur les 7.000 qui se trouvent encore en Iran, sont prêts à quitter immédiatement le pays et que, dans un avenir proche, on s'attend que le nombre des évacuations atteigne 5.000. Il ne resterait plus alors en Iran que 2.000 Américains, principalement des fonctionnaires, du personnel sous contrat militaire, des hommes d'affaires et des enseignants.

Mais il paraît exclu, a ajouté M. Carter, que ces évacuations puissent reprendre avant samedi au plus tôt. L'aéroport de Téhéran ne devrait pas être rouvert avant cette date, jeudi étant en effet un jour férié iranien et vendredi le jour saint musulman.

A Washington, les informations faisant état d'autres attaques de groupes incontrôlés — notamment contre la radio nationale iranienne — ont renforcé l'inquiétude des milieux officiels. Elles montrent en effet les limites du contrôle exercé par le gouvernement provisoire de M. Mehdi Bazargan.

Pour l'instant toutefois, le département d'État éprouve des difficultés pour faire le point et ne possède que des détails fragmentaires sur la situation générale à Téhéran, et à plus forte raison à Tabriz, où ont éclaté de nouvelles violences.

En milieu de journée, M. Hodding Carter a déclaré que les contacts directs n'avaient toujours pu être rétablis entre le département d'État et l'ambassade à Téhéran, bien que tout le personnel s'y trouvant au moment de l'attaque — environ 70 personnes — ait maintenant regagné la mission diplomatique.

Le téléphone et l'électricité sont toujours coupés et les locaux rendus inhabitables par d'épaisses fumées de grenades lacrymogènes tirées durant l'attaque.

Les informations reçues à Washington émanent de diplomates, soit Américains restés à l'extérieur, soit de pays alliés des États-Unis, a précisé M. Carter.

Il a indiqué qu'hier matin, le chargé d'affaires de l'ambassade d'Iran à Washington, M. Assad Homyoun, avait transmis au département d'État un message du gouvernement Bazargan et de l'ayatollah Khomeiny assurant les États-Unis que toutes les dispositions seront prises pour assurer la sécurité des ressortissants américains.

Au département d'État, on se montre persuadé que les autorités iraniennes permettront l'atterrissage des appareils militaires américains chargés des opérations d'évacuation.

Le Canada emprunte $500 millions au Japon

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a annoncé hier soir qu'il négociait au Japon un emprunt portant sur un total de 100 milliards de yens (US$500 millions) et qu'il était en contact avec des intérêts suisses pour d'autres sommes en vue de soutenir le dollar canadien.

Dans un communiqué, le ministre des Finances, M. Jean Chrétien déclare que l'emprunt japonais se fera en deux phases: 30 p.c. par la vente publique d'obligations à cinq ans et 70 p.c. par des emprunts syndiqués à travers des banques et des institutions financières japonaises. Les emprunts syndiqués seraient pris pour des périodes de 10 et 20 ans.

Aucune précision n'a été fournie sur les transactions suisses, sauf qu'elles prendraient la forme d'un prêt à échéance fixe, d'un placement privé de notes et d'une offre publique d'obligations négociables du gouvernement canadien.

Soumis depuis des mois à des pressions sur les marchés monétaires mondiaux, le dollar canadien, qui est aussi l'objet d'interminables débats aux Communes, a clôturé mercredi à 83.87 cents américains sur le marché de New York. Avec l'emprunt japonais, le gouvernement fédéral aura dépensé US$5.3 milliards, au cours de l'année écoulée pour soutenir le dollar canadien.

Dans un communiqué, M. Chrétien déclare que le gouvernement demanderait incessamment aux autorités japonaises l'autorisation d'émettre les obligations publiques à 5 ans et que les négociations concernant les emprunts syndiqués « étaient en bonne voie ».

Le gouvernement canadien a déjà emprunté $4.866 milliards pour soutenir la devise nationale, dont les deux tiers provenaient des États-Unis et de l'Allemagne occidentale. Le solde, soit un tiers, a été pris auprès des banques à charte canadiennes.

◆ Population

converties à d'autres usages ou fermées.

Cette constatation n'empêche pas les auteurs de l'analyse de mettre en évidence des stratégies générales pour faire face à la baisse des effectifs. Parmi ces stratégies, on note la réduction du personnel et des activités secondaires telles que les sports, la musique et l'orientation, l'expansion des services fournis à la clientèle courante et la mise sur pied de services offerts à une nouvelle clientèle.

En somme, les conseils scolaires seront contraints de repenser complètement tout le système d'éducation pour l'adapter à des besoins réduits. Car nul ne pourra ignorer les prévisions démographiques qui sont fondées sur la fécondité et les naissances, les migrations et la mortalité, bien que ce dernier point n'ait qu'une influence mineure sur la population jeune, le facteur le plus important dans le cas des enfants étant la mortalité infantile. Il sera donc essentiel de planifier les programmes, les services et la carrière d'enseignant et ce ne sera pas facile, admet-on. Cette planification permettra de choisir les meilleurs solutions pour éviter certaines des difficultés possibles.

« Sans planification, les fluctuations démographiques seront sources de difficultés pour les parents, les enseignants, les administrateurs des écoles, les conseillers scolaires, tous les paliers d'administration publique et les contribuables, » insistent les auteurs du document.

Le rapport fait aussi remarquer que les problèmes qui confrontent présentement le système d'éducation, s'étendront à d'autres domaines de l'activité humaine et sociale.

Car juste au moment où le système d'éducation eut à s'adapter à l'explosition démographique provoquée par le « baby boom » de l'après-guerre, au fur et à mesure il a fallu prévoir parallèlement la mise sur pied de services sociaux, de santé et de sécurité sociale, de projets d'habitation, de programmes de main-d'oeuvre, d'assurance-chômage, etc. Ces services connaissent présentement une expansion considérable mais devront à leur tour connaître la même régression que celle des écoles une fois que les générations d'après-guerre auront disparu. On peut donc prévoir le même bouleversement et la même nécessité d'une planification dans tous les services sociaux et d'appoint d'ici quelques décennies.

Cependant, une population étudiante restreinte n'est pas véritablement un « malheur », lit-on en guise de consolation, puisque la qualité des écoles et des enseignants peut compenser la quantité. Pour les analystes, certaines écoles secondaires sont tellement grosses « que des diminutions des effectifs pourraient apporter des avantages plutôt que des inconvénients sur le plan de l'éducation ».

En somme, propose-t-on plus positivement, « ce peut être aussi une occasion de repenser ou de clarifier les objectifs, d'explorer de nouvelles possibilités d'organisation et de mettre au point de nouveaux systèmes de gestion ».

Le rapport suggère alors une foule de solutions originales tant au niveau des programmes scolaires qu'à celui de l'utilisation que l'on peut faire des écoles vides. Car, fait-on valoir, la fermeture d'une école est une mesure draconienne qu'il ne faut prendre que dans un cas extrême.

Le document « Les classes en 2001 » est signé par W. Clark, M. S. Devereaux, Z. Zsigmond, et publié par la section des projections de la division de l'éducation, des sciences et de la culture de Statistique Canada.

On rappelle dans la préface que les opinions exprimées sont celles des auteurs et pas nécessairement celles de l'organisme gouvernemental ou de la Fédération canadienne des enseignants dont le président est M. Léo Duguay.

◆ Accord

Canada au niveau de la pêche internationale.

Il s'est produit en fait de nombreux accrochages depuis que le Canada et les États-Unis ont décidé au début de 1977 de porter de 12 à 200 milles leur juridiction de pêche. Il s'agissait de délimiter les zones de pêche et surtout de préciser qui pouvait capturer le poisson dans des secteurs qui, auparavant, se trouvaient en haute mer.

La frontière maritime posait des problèmes surtout dans le secteur du Golfe du Maine-Banc-de-George, le territoire le plus poissonneux sur la côte atlantique.

L'accord conclu hier prévoit que toute cette question sera référée à la Cour internationale de justice et que les deux parties seront liées par le jugement qui sera rendu.

M. Don Jamieson a souligné à ce sujet que ce jugement n'a pas de répercussions sur les opérations de pêche quotidiennes qui peuvent se poursuivre normalement.

MM. Jamieson et LeBlanc ont signalé par ailleurs hier qu'ils espèrent conclure un accord semblable dans un avenir rapproché pour la région du Pacifique et de l'Arctique. Il semble que l'on se soit concentré sur la côte de l'Altantique parce que cette région se prêtait davantage à une solution négociée.

Les négociations se poursuivent actuellement en Alaska en vue de conclure un accord pour la Côte ouest.

◆ Gouvernement

survient de gré à gré et que le gouvernement se porte acquéreur des actions d'Asbestos.

Notons que cette usine de Nordenham constitue un actif important d'Asbestos. Au 31 décembre 1977, elle était évaluée à $18 millions alors que son coût de construction avait été de $25 millions. Elle est alimentée directement par la mine de Baie Déception de l'Asbestos en Ungava. Elle produit 100,000 tonnes par an de fibre d'amiante numéro quatre. Selon M. Bérubé il est anormal que le gouvernement ait permis à l'époque l'implantation d'une telle usine en Allemagne, mais il précise, que cela était fait, si Québec en devenait propriétaire, il serait alors difficile de la fermer pour toutes sortes de raisons économiques.

C'est avec cet arrière-plan que s'engageront au cours des prochains jours des pourparlers directs entre Québec et General Dynamics à propos de l'achat de l'Asbestos, M. Jacques Parizeau est celui qui conduira ces pourparlers.

Au point de départ, à partir des évaluations faites de part et d'autre par des firmes spécialisées, le prix offert par Québec est d'environ $45 l'action tandis que General Dynamics demande $100 l'action. Toutefois depuis le dépôt d'un projet de loi d'expropriation en décembre dernier, la société General Dynamics a accepté de remettre au gouvernement copie du rapport de la maison Lazard Frères qui, au nom de la compagnie, a procédé à l'évaluation des actifs de l'Asbestos. Ayant ainsi échangé ces rapports d'évaluation, les deux parties devraient être à même de pouvoir s'entendre sur un certain nombre de données et de points de discussion, ce qui pourrait activer les discussions. De l'avis de M. Bérubé, ces négociations pourraient d'ailleurs procéder assez rapidement, et aboutir au cours des prochains mois.

Le CTC et l'Argentine

OTTAWA (PC) — Le Congrès du travail du Canada s'est joint hier au Groupement de défense des droits civiques en Argentine, dont les porte-parole étaient hier à Ottawa pour faire pression auprès du gouvernement fédéral en vue d'obtenir la suspension des transactions pour la vente de technologie nucléaire à la junte militaire d'Argentine.

Le gouvernement du Canada devrait suspendre la vente de la technologie CANDU à l'Argentine tant que la junte n'aura pas signé le Traité international de nonprolifération et rétabli dans leur ensemble les droits humains et syndicaux dans ce pays, a dit le CTC. Dans un communiqué remis à la presse, la vice-présidente du CTC, qui regroupe quelque 2.3 millions de syndiqués au Canada, Mme Shirley Carr, a souligné que la technologie nucléaire canadienne permettra à l'Argentine de produire du plutonium, servant à l'armement nucléaire.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Lévesque

nistre estime qu'il s'agit-là d'une faille importante à la loi et qu'il est du devoir de son gouvernement de la corriger au plus tôt.

On ne connait pas pour l'instant la nature exacte de ces amendements, qui seront sans doute présentés lors de la session qui s'ouvrira le 6 mars, mais M. Lévesque a indiqué hier qu'ils seraient de nature à contrôler cette activité au sujet de laquelle la loi actuelle demeure complètement muette.

Pour M. Lévesque, ce qu'il s'agit de faire, c'est d'une part protéger « la moralité de toute l'opération » et d'autre part, éviter notamment que des ventes de publicité puissent se faire sous pression.

Un tel type de vente sous pression pourrait, par exemple, se présenter, lorsqu'un militant péquiste inciterait une maison d'affaires à acheter de la publicité dans le journal de son parti en faisant valoir que cette maison a obtenu ou pourrait obtenir des contrats gouvernementaux.

Au surplus, s'il s'avérait impossible d'accoucher d'amendements qui satisfassent ces objectifs, le gouvernement sera alors disposé à interdire complètement cette pratique.

S'il ne le fait pas dès à présent, c'est qu'une telle interdiction signifierait à toutes fins utiles la mort de ces journaux locaux ou régionaux, a expliqué M. Lévesque.

Le premier ministre a également précisé que contrairement aux informations qui avaient circulé jusqu'ici, la presque totalité des journaux publiés par le Parti québécois n'étaient pas le fait de corporations autonomes mais bien des associations de comté du parti.

Cette précision est importante puisqu'elle soustrait immédiatement ces publications d'une règle émise dans la directive de M. Boucher, à savoir que ces journaux devraient, pour se conformer à la loi, ouvrir leurs pages aux partis adverses.

Enfin, ce débat a permis à M. Lévesque de s'en prendre vertement au Parti libéral et à son chef, M. Claude Ryan, qu'il a qualifié de « tartuffe et de receleur sans scrupules. »

Le premier ministre a particulièrement insisté sur le fait que son parti s'était intéressé à cette question depuis un an maintenant, qu'il l'avait abordée publiquement lors des conseils nationaux de février et mai 1978 alors que de leur côté, les libéraux s'en désintéressaient complètement et que ce n'est que ces derniers jours que M. Ryan a trompé la population en tentant de faire croire qu'il venait de découvrir le scandale du siècle.

M. Lévesque a fondé ses allégations sur les procès-verbaux des réunions du comité consultatif du financement des partis politiques, comité où siègent des représentants de tous les partis.

Quant à l'accusation de « receleur », M. Lévesque faisait allusion au fait que M. Ryan ait décidé de garder les sommes versées ces dernières années à la caisse du parti libéral par Régis Trudeau et associés, une firme d'ingénieurs qui a obtenu des contrats lors des Olympiques de 1976.

Cette accusation devait être reprise un peu plus tard par le ministre d'État à la réforme électorale et parlementaire, M. Robert Burns, qui a dit que M. Ryan était « un menteur ou ignorant » lorsqu'il a lancé ses accusations à l'endroit de M. Boucher.

Le chef libéral avait dit que le directeur général du financement des partis politiques s'était montre peu pressé d'agir dans cette affaire alors que les procès-verbaux démontrent au contraire que c'est lui-même qui a soulevé le dossier lors d'une réunion du comité consultatif tenue en mars 1978.

Pour sa part, le porte-parole libéral, M. Jean-Noël Lavoie, a fait valoir que les péquistes avaient joué aux fausses vierges dans toute cette question et s'est félicité du fait que son parti ait réussi, en rendant l'affaire publique, à faire bouger le gouvernement.

Il a affirmé que la loi numéro 2 contenait plusieurs zones grises et a souhaité que tout cela soit éclairci lors de l'étude des amendements que soumettra le gouvernement.

Même attitude de la part du député de l'UN, M. Yvon Brochu, qui s'est félicité de la décision gouvernementale. Enfin, le chef des Démocrates, M. Camil Samson, a lui aussi accueilli favorablement cette décision en soulignant cependant qu'il avait été de ceux qui, au comité consultatif, avait suggéré à M. Boucher de ne pas s'occuper de ce dossier puisque la loi 2 ne traitait pas explicitement de la vente de publicité aux journaux partisans.

AU FIL DES MOTS

Courrier (1)

par Louis-Paul Béguin

On me demande ce que je pense du mot « uni-service », dans, par exemple: rasoir uni-service. Je le connais pour l'avoir lu au Québec. Cependant, l'adjectif « jetable » semble l'emporter, et la maison Gillette a lancé dernièrement son « rasoir jetable »: rasoir jetable à une lame et rasoir jetable à deux lames. La lame ne sert qu'une seule fois.

Un lecteur d'Ottawa me demande ce que je pense du « désir » du député de Nouvelle-Ecosse de faire supprimer la version française du nom de cette « province » et de faire en sorte que seul Nova Scotia soit utilisé. Il paraît qu'il veut protester chaque fois que le nom Nouvelle-Ecosse sera prononcé à la Chambre des communes. Comme la lettre de mon lecteur d'Ottawa, M. Richard Joy, date de quelques mois- il se pourrait que le député conservateur d'Annapolis Valley ait effectivement protesté. Sinon, je lui conseille de n'en rien faire. Les mots « Nouvelle-Ecosse » se trouve dans les plus anciens documents: traité d'Utrech, 1715: Acadie ou Nouvelle-Ecosse. « Avons-nous raison, demande M. Roy, d'exiger que Québec, dans un texte anglais soit écrit avec un accent, » en dépit du fait que le bon usage anglais exige Quebec, sans accent? » Que dire? S'il s'agit d'un texte anglais rédigé par un francophone, celui-ci mettra l'accent sur « Québec ». Dans un texte anglais rédigé hors du Québec, ou par un anglophone, il est fort probable que celui qui l'écrit ne mettra pas d'accent. Ma réponse est « diplomatique »... et résignée.

M. Guy Bédard, de Duchesnay, m'envoie une « perle »: Il est faut que les factures non payées sont reconcilient pour le paiement immediatement... Nous desiront répéter notre affaire sincere... « Cela commençait par: Les factures cloturent sont passé dues de 90 jours.. » Vraiment, on fait des progrès en baragouinage dans certaines maisons de Willowdale (Ontario). De M. Robert Bellerive, j'ai reçu un dépliant rédigé en français de Marmora (Ontario) qui n'est guère mieux: Brûle n'importe quelle sorte de charbon et aussi bien que bois... Installé facilement comme un modèle unit et adaptable pour la conversion d'un foyer... Fisher: Le Manière de chauffage alternative qui vaut la peine d'etre examinée... » Sic, sic et resic!

M. Alban Beaudry, de Rawdon, me demande si je suis d'accord avec une dame qui lui a déclaré que le mot ÉTAT ne convient pas au Québec car à la tête d'un « État » se trouve un président et non un ministre. Ce qui est certain, c'est qu'on ne doit pas dire l'État du Québec (vu comme pays). On ne penserait jamais à dire l'État de la France, on parle de la France tout simplement, comme pays, même si elle a à sa tête un président de la République, le chef de l'État. Car l'État est la nation (ou le groupe de nations) organisée, soumise à un gouvernement et à des lois communes. La forme même de gouvernement peut être un état républicain, monarchique etc. Sous Vichy, la France était devenue l'État français. Mais, pas plus que le mot État, le mot « province » ne peut se justifier pour désigner le Québec. Avec une majuscule, le mot État signifie souvent l'équivalent de l'anglais « government » ou « State ». Les organismes de l'État se disent en anglais « Government bodies ». Et les affairs of State, les affaires de l'État. L'État en français, c'est l'autorité souveraine s'exerçant sur un peuple et sur un territoire.

15 février

par la PC et l'AP

Il y a 14 ans aujourd'hui, le 15 février 1965, le drapeau unifolié flottait officiellement pour la première fois sur la colline parlementaire, à Ottawa, à l'issue d'un long et âpre débat aux Communes et au Sénat.

1975 — L'URSS expérimente l'énergie nucléaire pour creuser des canaux;

1974 — Arrivée en Suisse de l'écrivain Alexandre Soljenitsyne;

1971 — La Grande-Bretagne abandonne les 12 penny dans un shilling et les 20 shilling dans une livre et adopte la monnaie décimale;

1965 — Le ministre chinois des Affaires étrangères Chen Yi déclare que la coexistence pacifique avec les USA est hors de question;

1942 — Singapour se rend aux Japonais;

1933 — Attentat manqué contre le président Franklin Roosevelt à Miami: le maire de Chicago Anton Cermak est tué par la balle;

1922 — Première séance à La Haye de la Cour internationale de justice;

1898 — Le cuirassé américain Maine saute dans le port de La Havane, prélude à la guerre hispano américaine;

1806 — Entrée des troupes françaises à Naples;

1798 — Proclamation de la République romaine par les Français. Le pape Pie VI se réfugie à Valence;

494 — Dernière représentation des Lupercales, à la grotte du même nom, près du mont Palatin, à Rome.

Il est né un 15 février: Galilei Galileo, astronome italien (1564-1642).

Produits agricoles: Garon traite Biron de «menteur»

QUÉBEC (PC) — Après huit heures d'opposition systématique de la part de l'Union nationale, la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 116 sur la mise en marché des produits agricoles a finalement amorcé l'examen du premier des huit articles, hier après-midi.

La séance de la matinée, comme celles de la veille, a été plutôt houleuse et le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, a perdu patience un moment, traitant le chef de l'UN, M. Rodrigue Biron, de « menteur ».

La majorité ministérielle a rejeté à la fin deux motions d'amendement de M. Serge Fontaine (UN-Nicolet-Yamaska) visant, la première, à permettre à tous les députés de prendre la parole à la commission et, la seconde, à inviter les représentants de divers organismes agricoles à venir faire part de leurs points de vue sur le projet de loi 116.

L'UN, par la voix de MM. Biron et Fontaine et Claude Dubois, de Huntingdon, a poursuivi encore hier presque seule la lutte contre cette pièce de législation, les libéraux Julien Giasson et Georges Vaillancourt se contentant de voter avec l'UN mais sans intervenir dans les discussions.

Quelques représentants seulement du monde agricole, visiblement en accord avec le projet de loi 116, ont assisté aux travaux ainsi que l'avocat des agriculteurs dissidents, Me Pierre Paradis, qui a échangé des propos aigres-doux, à l'ajournement du midi, avec le député péquiste Guy Chevrette et un membre de l'Union des producteurs agricoles.



La photo de ce bébé apparaîtra sur tous les messages publicitaires de la campagne d'information «Le congé de maternité, ça existe — Mamans, prenez votre temps», prévue par la Commission du salaire minimum.

La Coopérative fédérée poursuit la Fédération des producteurs de lait

par Guy Bourdon

S'estimant victime de concurrence illégale de la part de la Fédération des producteurs de lait du Québec et de la Société coopérative agricole québécoise de producteurs de lait nature du Québec, par des tractations entre ces organismes visant l'acquisition de quatre laiteries, la Coopérative fédérée de Québec s'adresse à la Cour supérieure pour réclamer un jugement déclaratoire pour faire déclarer inexistantes, ultra vires, illégales et nulles les dites conventions.

D'un même souffle, la Coopérative fédérée accuse les organismes intimés d'avoir détourné à des fins illégales et illicites des sommes perçues des producteurs de lait qui n'auraient dû servir qu'à la publicité.

Elle accuse aussi la Fédération d'avoir provoqué, dès le mois d'août 1977, une requête pour la constitution de la Société coopérative pour s'en faire un paravent et un prête-nom en vue de l'acquisition de la « Laiterie Chez-Nous Ltée », de la « Purity Ice Cream Limited », filiale de « La Ferme St-Laurent Ltée », de la « Laiterie St-Georges Limitée » et de la « Laiterie Etchemin Inc. »

A ces fins, elle aurait déposé $428,000 en fidéicommis alors que les conventions intervenues entre la Fédération et la Société n'auraient jamais été homologuées ni entrées en vigueur légalement rendant ainsi ces organismes coupables d'abus de pouvoir « sans même une apparence de droit ».

Selon la requérante, la Fédération aurait, en mars 1978, versé illégalement $837,700 à même les fonds du plan conjoint et, en mai de la même année, cette somme aurait atteint $986,160 provenant des mêmes fonds.

Dès l'automne 1976, se plaint encore la Coopérative fédérée, alors que des coopératives régionales laitières parmi ses filiales négociaient l'acquisition des actions de la Laiterie Cité et de Laiterie Laval, à Québec, la Fédération serait intervenue délibérément pour faire de la surenchère, offrant à son tour d'acquérir les actions de ces entreprises à même les fonds du plan conjoint qu'elle avait pour seul mandat d'administrer.

Les manoeuvres illégales reprochées aux intimées auraient débuté dès l'automne 1976 par une campagne systématique de la Fédération pour acquérir des usines laitières à même les fonds de publicité perçus en haussant la taxe imposée (de $0.04 à $0.10 par 100 livres de lait) à tous les producteurs asujettis au plan conjoint.

Bref, la Coopérative fédérée reproche à la Fédération d'avoir utilisé ces fonds pour acquérir des entreprises alors qu'elle n'y était pas autorisée, son rôle devant se limiter à négocier les conditions de la mise en marché.

Coroner chef

QUÉBEC — Me Pierre Morin, responsable de l'application de la loi des coroners, a été élu président de l'Association nationale des coroners chefs et des médecins examinateurs chefs du Canada. C'est la première fois qu'un coroner du Québec obtient cette présidence.

Le congé de maternité, ça existe !

par Renée Rowan

Le congé de maternité, ça existe — mamans, prenez votre temps. Tel sera le slogan de la campagne d'information sur le congé de maternité et l'allocation de $240 que lancera à travers toute la province, à compter du 26 février, la Commission du salaire minimum.

C'est ce que nous apprenait, mardi, le directeur des communications de la Commission, M. Alphée Gagné, ajoutant que cette campagne intensive se poursuivra pendant huit semaines sur tous les fronts à la fois.

Même si l'Ordonnance sur le congé de maternité est entrée en vigueur depuis le 15 novembre et que le programme d'allocation de maternité de $240 est mis en place depuis le 1er janvier, très peu de femmes connaissent les démarches à entreprendre pour se prévaloir de leurs droits (voir article paru dans LE DEVOIR, livraison du 13 février).

La campagne d'information se fera à la fois à la télévision (TVA, Radio-Canada réseau et certaines stations en province), ainsi qu'à la radio, dans les grands quotidiens, les hebdos et dans certains périodiques. « Notre objectif, souligne M. Gagné, est de couvrir tout le territoire québécois afin de rejoindre le plus grand nombre de femmes possible. »

Un dépliant d'information d'ordre très pratique sur les droits des travailleuses québécoises au congé et au programme d'allocation de maternité (le $240 dont le gouvernement a encore très peu parlé jusqu'à maintenant) et les moyens de s'en prévaloir, est également en préparation. On en imprimera un demi-million d'exemplaires.

Pour en assurer une diffusion massive auprès des bonnes personnes, on en enverra dans 1,100 pharmacies au Québec et chez les médecins. On aura également recours au réseau habituel de diffusion de la Direction des communications de la Commission: les caisses populaires, les centres de main-d'oeuvre du Québec et du Canada, les bureaux de l'assurance-chômage, les bureaux d'aide judiciaire, etc.

Le porte-parole officiel qui livrera le message sera Suzanne Lapointe. On entendra sa voix à la radio et à la télévision.

Soulignons, d'autre part, qu'il n'y a que deux conditions à satisfaire pour obtenir l'allocation de maternité de $240: premièrement, résider au Québec depuis 12 mois et, deuxièmement, être bénéficiaire de l'assurance-chômage maternité.

« En d'autres mots, explique un porte-parole de la Direction de la recherche au ministère du Travail, toutes les femmes qui paient des cotisations d'assurance-chômage peuvent, si elles résident au Québec depuis un an, réclamer ce montant. Cela exclut donc automatiquement les travailleuses autonomes (comme les travailleuses à la pige), les employés domestiques et les travailleuses agricoles qui ne paient pas d'assurance-chômage. »

S'il semble y avoir encore tant de confusion dans les centres de main-d'oeuvre du Québec où chaque employé interprète à sa façon le programme d'allocation de maternité, c'est que, jusqu'à maintenant, les personnes préposées à l'accueil, n'ont reçu aucune directive écrite du ministère du Travail. Les Québécoises devront donc encore attendre jusqu'au 26 février pour être bien informées de leurs droits.

La loi entre en vigueur

QUÉBEC (PC) — C'est ce soir à minuit qu'entre en vigueur la loi 128 rendant accessible aux salariées québécoises régies par un décret le nouveau programme d'allocations de maternité du gouvernement du Québec.

En vertu de ce programme, les travailleuses québécoises qui doivent interrompre leur travail en raison d'une grossesse peuvent toucher depuis le 1er janvier une allocation forfaitaire de $240, qui sert en fait à combler le « délai de carence » que ne couvre pas la Commission de l'assurance-chômage.

Mais les salariées régies par un décret avaient été oubliées, et le projet de la loi 128 vise justement à les faire bénéficier de l'application de l'ordonnance relative aux congés de maternité. C'est en novembre dernier que le conseil des ministres avait donné son accord au projet d'ordonnance soumis par la Commission du salaire minimum.



Anjou QUÉBEC

Le pionnier de la boucherie charcuterie française à Montréal.

1953-1978 25 ANS À VOTRE SERVICE

SPÉCIAUX CHAQUE SEMAINE

DU NOUVEAU! DU NOUVEAU!!!

MAINTENANT À VOTRE PORTÉE

Pour ensoleiller votre table... réussir la cuisson de toutes vos viandes et varier facilement vos plats de chaque jour, les **recettes Anjou Québec** vous sont offertes!

(une recette différente vous est remise chaque semaine avec l'achat de la pièce de viande suggérée)

Cette semaine...
Poitrine de veau farcie, qualité «Anjou-Québec»

À ceux qui savent ce que «Bien Manger» veut dire...

SUIVEZ «ANJOU QUÉBEC» OÙ «SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE»

807 est, rue Laurier (métro Laurier) Livraison à domicile 272-4065 • 272-4086



UNE OFFRE QUE VOUS NE POUVEZ VOUS REFUSER!

un REER de la Banque d'Épargne

Régime d'épargne variable
—taux variable à tous les mois
—intérêt crédité à tous les 3 mois
8 3/4%

Régime d'épargne à terme
—taux fixe pour 1 an
—intérêt crédité annuellement
—dépôt minimum de $1,000.
9 3/4%



Aucuns frais d'adhésion
Aucuns frais d'administration

LA BANQUE D'ÉPARGNE
Parce que!

LA VIE LITTÉRAIRE

La Foire du Livre de Montréal disparaît

par Jean Royer

La Foire internationale du Livre de Montréal (FILM), fondée jadis par M. J.-Z.-Léon Patenaude avec la collaboration des gouvernements d'Ottawa et du Québec, ne reçoit pas de subvention cette année et disparaît. Pour toujours? Oui, d'après une déclaration à la Presse Canadienne de M. Gordon Gallant, chef du service des industries culturelles au ministère de l'Industrie à Ottawa. La raison: après un premier coup de pouce d'Ottawa, la Foire devait s'autofinancer. Or, les éditeurs américains l'ont boudée et les éditeurs étrangers avec qui ils devaient s'échanger des droits venaient à Montréal pour rien. En somme, la Foire, par laquelle M. Patenaude et Cie avaient remplacé le Salon du Livre de Montréal, faisait double emploi avec Francfort, d'une part, et New York, d'autre part. Et cela coûtait cher aux contribuables canadiens et québécois. C'est M. Jean-Paul L'Allier, alors qu'il était ministre des Affaires culturelles, qui avait décidé que le Québec n'avait plus à subventionner une entreprise qui avait failli à la tâche et restait utile à d'autres que les éditeurs québécois.

Sans octroi cette année, les organisateurs de la Foire espèrent encore tenir l'événement en 1980: « Nous allons sauter une année mais nous espérons que... ».

Cet optimisme plus « officiel » qu'autrement n'empêche pas de penser que la Foire — cet éléphant blanc du monde du livre — est bel et bien morte.

■

C'est une époque où naissent plusieurs petits éditeurs régionaux. Ou peut-être se font-ils mieux connaître? De toute façon, il faut souligner les éditions aux Mille Roches de St-Jean, autour de Jean-Yves Théberge, ainsi que les éditions Prise de Parole, chez les francophones de l'Ontario, à Sudbury. Roman, poésie, théâtre, essais: le catalogue de Prise de Parole s'allonge de semaine en semaine. Signalons des recueils de Robert Dickson et Richard Casavent. L'adresse de Prise de Parole: C.P. 550, Sudbury, Nouvel Ontario, P3E 4R2.

À Montréal, le nouvel éditeur se nomme « Le biocreux ». Animée par Suzanne Jacob et Paul Paré, cette maison d'édition vient de lancer quatre livres de fort belle facture: *Un événement de mes octobres*, d'Evelyn Dumas, *La Survie*, de Suzanne Jacob, *Comme un cheval sur la soupe*, de Paul Paré, *La Phallaise*, de Francine Péotti.

■

Le plus récent numéro (75) de La Nouvelle Barre du Jour a pour titre *Célébrations*, avec des textes d'écrivains féminins. *Célébrations* servira aussi de thème (avec certains de ces textes) à un spectacle qui sera présenté au TNM le lundi 5 mars. Ce spectacle conçu par Jovette Marchessault et Nicole Brossard sera mis en scène par Pol Pelletier.

Par ailleurs, le no *Célébrations* de Nbdj sera lancé le mardi 20 février, de 5 h à 7 h, à la Librairie des Femmes d'ici, 3954, rue St-Denis (métro Sherbrooke).

■

Ce n'est peut-être pas un record mais c'est assez impressionnant: Madeleine Ferron a déjà vendu 2,700 exemplaires de son recueil *Le Chemin des Dames* publié aux éditions La Presse.

■

Parmi les principales émissions concernant la littérature, au réseau MF de Radio-Canada, signalons un texte de Nicole Brossard, mercredi à 17 h dans la série « Un écrivain et son pays »: *Une impression de fiction dans le rétroviseur*. L'auteur raconte son enfance dans Notre-Dame-de-Grâce. À 18 h, le même jour, c'est « Littérature au pluriel », une émission reprise le dimanche à 10 h. Lundi à 19 h, un texte inédit de l'excellent écrivain radiophonique qu'est Mme Charlotte Savary: *L'Affaire La Roncière*. Il y a aussi « Book-Club », lundi à 18 h et dimanche à 9 h, ainsi que « Des livres et des hommes », le jeudi à 18 h et le samedi à 9 h.

■

Enfin, le huitième Salon du Livre de Québec, qui se tiendra du 24 au 29 avril, s'est trouvé un slogan concret, dynamique, plaisant, qui parle aux enfants (c'est leur année) comme aux adultes: « *Equilivre* »!!! ce « virus » que l'on annonce « contagieux », cet « *Equilibre* », *donc, bat de cent coudées l'extraordinaire « Luli »* du Salon de Montréal!

■

En dernière heure. Nous venons de recevoir en dernière heure — mais pour la première fois juste à temps, un communiqué du café Timénés (ave du Parc) annonçant son récital hebdomadaire. Mardi le 20 à 20 h 30, donc, ce sera le poète Alexis Lefrançois accompagné des comédiens Aude Nantais et Jean-Joseph Tremblay. Ces derniers reviennent d'un séjour de quelques années en France et ont même participé au Festival d'Avignon, jouant principalement Jean Barbeau, Serge Mercier et Michel Tremblay. Quant au poète Lefrançois, il se prépare à repartir: cette fois, pour le Guatémala. Lefrançois a publié plusieurs recueils importants au Noroît: *Rémanances* et *La belle été* suivi de *La tête*, entre autres. Le Timénés réalise ces rencontres avec la collaboration de l'Union des écrivains québécois.

Pilobolus: illusionistes du muscle

par Angèle Dagenais

À la Place des arts, Théâtre Maisonneuve jusqu'au 17 février inclusivement à 20 h 30, le Pilobolus Dance Theatre présente *Monkshood's Farewell*, (1974), création collective sur une musique de Robert Dennis, costumes Malcolm McCormick; *Nachturn* (1979) chorégraphié et interprété par Martha Clarke sur une musique de F. Mendelssohn; *Geode* (1971) chorégraphié et dansé par Robby Barnett; **Shizen** (1977) chorégraphié et dané par Alison Chase et Moses Pendleton sur une musique de Riley Lee et *Untitled* (1975), création collective sur une musique de Robert Dennis.

■

Que dire de Pilobolus sinon que c'est beau, c'est génial — triomphe de l'imagination sur la routine et la facilité — et qu'il ne faut absolument pas manquer cela!

De retour une seconde fois en deux ans, ces illusionnistes du muscle et de l'équilibre, amènent cette fois un programme tout neuf sauf pour *Untitled*, qu'ils ont déjà montré ici à Montréal.

Pilobolus porte à un très haut degré les possibilités expressives du corps humain soit par des performances individuelles mais davantage encore par des « pièces montées » où chaque membre du groupe collabore qui, d'une jambe, d'un bras, d'un torse, d'une tête ou d'un dos, à une architecture humaine statique ou cinétique. En voyant le travail de Pilobolus on pense spontanément à Calder, ses mobiles et ses stabiles, grandioses machines rodées et huilées, aériennes et gracieuses malgré leurs centaines de tonnes de fer trempé. Les danseurs de Pilobolus massifs et carrés, aux larges bassins, cuisses et bras ont pourtant cette faculté de se transformer en tout ce qu'ils veulent, de véritables feux follets, insaisissables et évanescents. À sa fantaisie gestuelle, le groupe allie souvent un humour noir ou « blanc » qui fait pouffer toute la salle; il maîtrise en effet très bien la caricature, le coup de crayon moqueur ou le surréalisme échevelé, choses rarissimes chez les groupes d'interprétation qui prennent souvent la scène pour une arène de cirque et n'ont pas l'humour très subtil. Pilobolus ne craint pas non plus d'étaler une nudité qui n'est pas le moins du monde choquante et qui s'inscrit très bien dans la démarche entreprise par le groupe, c'est-à-dire, une de simplicité et d'authenticité du propos.

Monkshood's Farewell est une véritable « chanson de geste » dans l'esprit du Moyen-Âge avec ses tournois, parades d'infantes, fous du roi — vie de château — mais aussi vie du peuple, lagunes grouillantes d'invertébrés ronflants et gouailleurs, monstres et éclopés performant une véritable danse de Saint-Gui, serfs traînant charrues dans les champs, etc. Tous ces tableaux composent une toile à la Breughel, artiste qui a d'ailleurs inspiré les membres du groupe pour cette chorégraphie. Cette oeuvre s'ouvre sur une image fabuleuse et inimitable, véritable tissage humain de bras et de jambes montrant des chevaliers adverses aux couleurs de bleu et de rouge s'apprêtant à commencer le tournoi...

Une autre oeuvre marquante de cette soirée est le solo de Martha Clarke intitulé *Nachturn*, parodie du ballet « blanc », usé, flétrie et momifié. La vision qu'en donne Martha Clarke, la tête voilée, le torse nu au long tutu romantique, est celle d'un croquis de Goya montrant des personnages larvaires et difformes, musée des horreurs humaines. La caricature est quasi démesurée mais atteint le public sans détour; le tout se termine sur une note humoristique alors qu'un ruban devient subitement canne pour porter les os fatigués de la ballerine.

Geode est un magnifique solo masculin, pièce de virtuose, alors que *Shizen* est un duo représentant le yin et le yang oriental des corps d'Alison Chase et Moses Pendleton qui se font et se défont dans un abandon total d'une grande majesté. La musique de Riley Lee, flûte solo vient rehausser le tout d'acdents plaintifs favorisant la concentration.

Enfin, *Untitled* termine la soirée sur une note gaie fournie par tout le groupe qui se transorme en personnages fantastiques ayant le don de transmutation... La suite est une surprise!

Le show de l'année

HOLLYWOOD (AFP) — La mecque du cinéma a réussi depuis quelques semaines à placer en tête des cotes d'écoutes aux États-Unis un spectacle entièrement gratuit, qui se déroule en direct: Les débats du procès Lee Marvin.

Les héros de ce « show de l'année » sont un acteur de 54 ans, Lee Marvin, et son ex-compagne, Michèle Triola, 46 ans. Le décor a pour cadre Hollywood, avec pour toile de fond la vie des super-stars du cinéma. Le scénario, enfin, brode autour des ingrédients indispensables au genre, l'amour et l'argent.

Les acteurs du drame se sont séparés en 1970, après six ans de vie commune. Pas de mariage, donc pas de divorce ni de pension, avait déclaré à l'époque Lee Marvin.

Estimant au contraire que ces années de vie commune lui ont donné des droits, Michèle Triola lui réclame un million de dollars « pour services rendus ».

« C'est bien mieux qu'un film », déclare un passionné des débats. Chaque matin, il arrive de bonne heure devant le petit tribunal (30 places) pour avoir une chance d'être parmi les heureux entrants. Un couple est même venu d'Iaowa City pour vivre ces instants dramatiques en direct, et un homme d'affaires astucieux a mis en vente des T-shirts frappés des mots « Acquittez Lee Marvin ».

Ceux qui n'ont pu pénétrer dans la petite salle se consolent en supputant les chances des deux protagonistes: « j'estime que Lee Marvin devra payer quelque chose, déclare un malchanceux. Mais je ne pense pas que Michèle vaille un million de dollars, peut-être $250,000 ».

La presse américaine rapporte fidèlement les détails croustillants des débats. Les dialogues entre le juge et les deux ex-amis, tour à tour sordides, drôles ou affligeants, ne manquent d'ailleurs pas de piquant. Pour la plaignante, tout y passe: lettres d'amour enflammées, tentatives de rupture, avortements, réconciliations...

Lee Marvin, plus serein apparemment, se contente de jouer admirablement des différentes nuances que l'on peut donner au verbe aimer.

■

Le Café-théâtre La Gargouille présente une soirée consacrée à Norman McLaren, connu mondialement pour ses films d'animation et expérimentaux, mardi le 20 février à 20 h 30: on y présentera *Pas de deux*, *Il était une chaise*, *À la pointe de la plume*, *Boules*, *Hen Hop*. L'entrée est gratuite, 215, ave de l'Épée à Outremont.

LE DERNIER AMANT ROMANTIQUE
un film de JUST JAECKIN
DAYLE HADDON 14 ANS
GERARD TYBALT
5ème MOIS à Montréal
Cinéma du COMPLEXE desjardins 1 BASILAIRE 1 288-3141
12:55 - 3:00
5:05 - 7:10 - 9:15

CENTRE D'ESSAI CONVENTUM — CINÉMA DE QUARTIER
AUJOURD'HUI: 19h00 et 21h30
LES BORGES, de Marilu Mallet
Docum./60 min./1978
1237 Sanguinet, (métro Berri)
Rés. 284-9352 Entrée: $2.00

Elisa, mon amour.
avec Géraldine Chaplin, Fernando Rey
14 ANS
3e sem.
PRIX D'INTERPRÉTATION MASCULINE FESTIVAL CANNES 77
VF: Elisa, vida mia
un film écrit et réalisé par CARLOS SAURA
Cinéma du COMPLEXE desjardins 2 BASILAIRE 1 288-3141
12:05 - 2:20 - 4:35 - 6:50 - 9:10

Michel Gélinas présente
jacques michel
6-7-8-9-10 mars à 20h30
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures.
Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

son seul défaut
Elle est insatiable!
Lyly l'insatiable
18 ANS Adultes
Avec BETH ANNE
Un film de MARC UBELL
VERSION FRANÇAISE DE "DIRTY LILY"
2e FILM Les inspirations érotiques de Martine
desjardins 3 BASILAIRE 1 288-3141
Dès DEMAIN!

un film de LILIANA CAVANI
6e sem.
CHARLOTTE RAMPLING DIRK BOGARDE
dans
18 ANS adultes
PORTIER DE NUIT
Cinéma du COMPLEXE desjardins 4 BASILAIRE 1 288-3141
12:20 - 2:35 - 4:50
7:05 - 9:20

LE CINÉMA PARALLÈLE
admission $2.00
3682 St-Laurent, 843-4725
DEMANDEZ NOTRE PROGRAMME
20h et 22h
LES CINÉASTES TORONTOIS
Rétrospective
* Ce soir Programme no. 4

ÉLYSÉE 1
35 MILTON / 842-6053
un film de DINO RISI
POUR TOUS
ORNELLA MUTI UGO TOGNAZZI
Une vision féroce de la vie... Par le prince de la comédie italienne.
dernier amour
7h15 - 9h30

ÉLYSÉE 2
35 MILTON / 842-6053
"Courez voir ROBERT ET ROBERT" UN DES MEILLEURS LELOUCH,
TOUS
7h15 - 9h30
un film de CLAUDE LELOUCH
ROBERT et ROBERT
CHARLES DENNER
JACQUES VILLERET
JEAN-CLAUDE BRIALY

PIERRE DAVID présente
Sonate d'Automne
POUR TOUS
le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Sem.: 7.30, 9.30
Sam.-Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.
INGMAR BERGMAN

"Jonathan Livingston le goéland"
Un film de Hall Bartlett
Musique de Neil Diamond
aussi FRANÇOIS et le chemin du soleil
TOUS
Cinéma Le Parc 722 0302 3180 rue BELANGER
JONATHAN 7h30 - FRANÇOIS 9h30

UNE ÉBLOUISSANTE COMÉDIE SUR LES SURPRISES DE LA VIE DE FAMILLE!
POUR TOUS
ANNIE GIRARDOT
dans
VAS-Y MAMAN
un film de NICOLE DE BURON
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
DÈS DEMAIN! À: 7.30 - 9.30
(DERNIER JOUR: "JAMAIS JE NE T'AI PROMIS UN JARDIN DE ROSES")

"UN TRÈS BEAU FILM, UN TRÈS GRAND FILM. SI VOUS AIMEZ LE CINÉMA, ALLEZ TOUT DE SUITE VOIR 'L'ARBRE AUX SABOTS'!"
— Francine Laurendeau, Le Devoir
PALME D'OR CANNES 78
à l'unanimité du Jury
L'ARBRE AUX SABOTS
POUR TOUS
UN FILM ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR ERMANNO OLMI
4e Sem.
PARISIEN: 1.00, 4.30, 8.00; LAVAL: dès 8.00 P.M.
Le PARISIEN 2 486 STE CATHERINE O 866-3856
LAVAL 2 CENTRE LAVAL 688-7776

Deux femmes. Tout les sépare, mais tout les rapproche quand la puissance de la jalousie atteint celle de l'amour.
Un film qui plonge au coeur de toutes les femmes.
14 ANS
PIERRE DAVID Présente
MELINA MERCOURI ELLEN BURSTYN
CRI DE FEMMES
de JULES DASSIN
À VENIR
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

L'important est de ne jamais désespérer
18 ANS Adultes
"A VOIR ABSOLUMENT!" MANON PECLET, Dimanche Matin
"UN FILM DUR, MAIS UN BON FILM" FRANCO NUOVO, Journal de MTL
"BRAD DAVIS, EXCELLENT" SERGE DUSSAULT, La Presse
"J'AVAIS PEUR AU POINT DE SENTIR MON COEUR BATTRE PLUS VITE, LE GOÛT DE TUER, FOU D'ESPOIR, MIDNIGHT EXPRESS UN FILM A VOIR ET A REVOIR" ANDRE CHARRON, Montréal Matin
Un film de ALAN PARKER
L'Express de Minuit
(MIDNIGHT EXPRESS)
DÈS DEMAIN!
CRÉMAZIE: 7.15 - 9.30. CARREFOUR: 5.00 - 7.15 - 9.30.
(DERNIER JOUR: "VAS-Y MAMAN")
CRÉMAZIE ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210
CARREFOUR STE-CATHERINE - BLEURY 866-8057
JEAN-TALON: 7.00 - 9.30. (Dernier jour: "QUI A TUÉ LE CHAT")
BROSSARD: 7.15 - 9.15. (Dernier jour: "Le privé de ces dames")
JEAN-TALON 4255 JEAN-TALON est 725-7000 STATIONNEMENT GRATUIT
BROSSARD 1 BOUL. TASCHEREAU 465-5906 (MAIL CHAMPLAIN)

UNE COMÉDIE IRRÉSISTIBLE!
LE PLUS GRAND SUCCÈS DE L'HEURE EN EUROPE!
Les "Gentils" Organisateurs et les "Gentils" Membres s'en donnent à coeur joie, à la conquête de "L'AVENTURE" dans
LE PREMIER FILM sur "LE CLUB"!
DES DEMAIN
LES BRONZÉS
POUR TOUS
UN IMMENSE ÉCLAT de RIRE!
un film de PATRICE LECONTE
Écrit par l'Équipe du "SPLENDID" et co-adapté par l'Équipe du "SPLENDID" et de PATRICE LECONTE
avec JOSIANE BALASKO · MICHEL BLANC · MARIE-ANNE CHAZEL · CHRISTIAN CLAVIER · MICHEL CRETON
GÉRARD JUGNOT · DOMINIQUE LAVANANT · THIERRY LHERMITTE · BRUNO MOYNOT · LUIS REGO
une Production TRIÑACRA FILMS Produite par YVES ROUSSET-ROUART
VILLERAY: 7.20 - 9.20. CHAMPLAIN: 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.20 - 9.20.
BONAVENTURE: 5.00 - 7.00 - 9.00.
VILLERAY ST-DENIS - JARRY 388-5577
CHAMPLAIN 2 STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
BONAVENTURE 2 PLACE BONAVENTURE 861-2726
COMPLÉMENT DE PROG. AUX CINÉS SUIVANTS.
MERCIER STE-CATHERINE - PIE IX 255-6224
LONGUEUIL PLACE LONGUEUIL 677-7933
PARIS, ST-HYACINTHE; JOLIETTE, JOLIETTE; PALACE, GRANBY; ST-EUSTACHE, ST-EUSTACHE.

Du sport et les «talk shows» de R.-Québec

par Jean Basile

Un peu de sport, svp — Comme tout un chacun, sans doute, j'ai passé ma fin de semaine à regarder la Coupe du défi. Comme tout un chacun, j'étais bien content après la première partie et plutôt déçu après la deuxième et la troisième. Les buts se multipliaient durant que les Grands ballets canadiens s'activaient aux sons des *Variations Diabelli* («Les Beaux dimanches» à 21 h 35). Mouvements pour mouvements, la grâce poétique de Lafleur et la solidité de Savard m'ont davantage retenu que les presque inutiles entrelacs de Brian McDonald et l'ennui dansant qui caractérise souvent notre compagnie de danse locale.

Après la chute, et malgré une affiche que brandissait un fan new-yorkais où l'on pouvait lire ce slogan charmant « Class and Pride », les commentaires ont été bon train. Le désastre étant de grandeur continentale, les informations générales se sont emparées de la nouvelles sportive.

CHRONIQUE DES ONDES

La supériorité du sport russe, leur science de la glace, leur discipline, leur jeu en commun, etc... ont été l'essentiel des commentaires qui, parallèlement, enterraient le hockey américain dans le maudit argent et le souci de la gloire personnelle. J'avoue que tout cela m'a surpris. Il n'appartient pas, certes, à des commentateurs sportifs de se lancer dans des analyses politiques. Malgré tout, je me demande comment on a réussit à séparer le sport communiste de la politique communiste, le premier servant d'évidence à la promotion de la seconde, exactement comme l'art des Soviets, que ce soit les choeurs de l'armée rouge ou le Ballet du Théâtre Bolchoi, ne sert que de propagande. Le sport, plus que toute autre chose, est le prétexte idéal pour propager les idées les plus réactionnaires. Seuls les Grecs y ont échappé. Mais alors, dans les compétitions antiques, l'athlète était relié à l'idée de beauté; ils avaient un corps de plaisir que les sculpteurs et les philosophes savaient saisir. Qu'en est-il maintenant de ces « sportifs » dont on oublie la dangereuse beauté pour ne plus vanter que leurs qualités de « pureté », d'abstinence et de discipline? Autres modèles de notre aliénation et du désir secret qu'ont tous nos dirigeants de nous voir marcher en rang.

Les Russes, au demeurant, n'ont pas le privilège de cette façon de voir. Lundi soir, à 21 h, tant au canal 2 qu'au canal 6, l'ouverture des « Jeux d'hiver du Canada » n'était que le prétexte à une cérémonie patriotique où les jeunes athlètes pan-canadiens devenaient les prisonniers de l'idéologie. Discours et hymnes nationaux. Bannières et officiels. J'ai personnellement horreur de l'idée d'une jeunesse-otage, que ce soit au Québec et à Ottawa. Cela conduit tôt ou tard à la Hitlerjungend.

Mais, dans les fastes habituels de cette ouverture, le discours de Pierre Trudeau était une petite merveille. Il est admirable de voir comment il sait se servir de la télévision. Sourires et air sérieux, pompes et grâces. Il nous a servi des bisons et des éclipses de soleil, le cosmos et la nature. Voilà ce par quoi, cet homme si contesté reste souvent admirable: son audace à se référer aux grands archétypes, son savoir profond de l'équilibre des choses qui font presque regretter qu'il soit en politique.

Studio 1, lundi à 21 h 30, Radio-Québec.

Si Keith Spicer reçoit dans son salon, Gilles Gougeon recevait dans sa salle à manger. Ce qu'il y a de toujours étonnant dans le cas de Radio-Québec, c'est avec quelle constance les meilleures idées y deviennent quasi communes. On voit, ici, qu'il s'agit de renouveller l'idée que le Québécois traditionnel vit dans la cuisine, autour de la table où il mange. À la télévision toutefois, cela paraît forcé et d'autant plus que le décor est des plus curieux avec des fenêtres bizarres dont les vitres rectangulaires sont, à n'en pas douter, une première architecturale.

L'émission est un *talk show* de l'espèce la plus simple. On flanque des invités autour d'un animateur et l'on parle de tout et de rien. Surtout de rien. L'idée est de faire « populaire ». Alors, expliquez-nous tout car il faut que tout le monde comprenne. Il faut aussi être un peu personnel; les petits ragots font les longues émissions.

Comme, malgré tout, le jasage finit par être lassant, on entrecoupe les conversations de petites chansons, dans l'occurence Julie Arel; cette diversion sert aussi de promotion. Elle va passer au Méridien, ne la manquez pas surtout!

Rocky Brisebois est venu nous parler de la confiture du hockey nord-américain. Lui aussi admire la science russe. Je parie quant à moi qu'il ne résisterait pas dix minutes dans un goulag d'entraînement. Puis M. Grenier, a parlé de l'Union nationale. Guy Hoffman enfin a tenté de nous informer un peu sur l'astrologie qui est sa seconde carrière.

Une telle émission est une autre illustration du fait que Radio-Québec tente en ce moment de se gagner une audience, de se commercialiser. Je ne sais pas si c'est bien ou mal. Mais je sais que, rentrant ainsi dans la compétition avec les deux autres grandes télévisions, il aura bien du mal à soutenir la comparaison. Faute de budget. Faute aussi d'expérience. Quoique l'on dise, n'est pas qui veut Réal Giguère ou Lise Payette.

■

Ce soir, édition de lundi, à Radio-Canada.

C'était mon soir de vérification. Bravement, je me suis assis 6 h devant l'écran syntonisé au canal 2. J'ai noté les nouvelles, les « manchettes » comme ils disent. Les voilà: 1) Raymond Barre est à Montréal l'Iran va mal, le Tchad aussi, la Rhodésie aussi, la Belgique aussi; heureusement, on espère reprendre les pourparlers de paix entre l'Égypte et Israël.

Suivait trois entrevues: 1) le hockey; Jacques St-Jean est contre l'improvisation pour le science; 2) les cartonnages de Cabano; 3) les conseils de disciplines des professions.

Pour le reste, veuillez vous rapporter à votre journal habituel.

Les informations locales, qui suivent, sont de meilleure qualité; Gaby Drouin s'en tire honorablement. Le ton, là aussi, reste constipé.

Que dire? Que faire? Il semble que le potentiel d'écoute n'est pas très bon à cette heure-là. Belle excuse.

Décès à Montréal de Gertrude Gendreau

Mme Gertrude Gendreau, fondatrice de la Société Pro Musica en 1948 et dont elle assumait depuis la présidence, est décédée hier matin au Pavillon le Royer de l'Hôtel-Dieu après quelques semaines de maladie.

Après avoir étudié le piano et la harpe à Montréal et aux États-Unis, Mme Gendreau fut active dans plusieurs comités, notamment ceux du Ladies' Morning Musical Club et des Festivals de Montréal, dont elle fut responsable des concerts de musique de chambre avant de fonder Pro Musica. Sous sa direction éclairée, cette dernière société a connu un essor rapide et s'est imposée par la qualité des artistes invités comme celle des programmes.

En plus de concerts réguliers du dimanche après-midi, Pro Musica présenta sous son impulsion d'importants cycles, notamment des sonates pour piano, violoncelle et piano, trios et quatuors de Beethoven ainsi que des quatuors de Bartok. Pendant quelques saisons, la défunte avait dirigé les Concerts de Montréal, série consacrée à des récitals de solistes. La disparition de cette femme dynamique et des plus exigeantes sur le plan de la qualité artistique, créera un vide dans notre vie musicale dont elle fut durant plus de quatre décennies la servante dévouée et inlassable.

G.P.

"la truite brune" "deux et canards"
DE JACQUES MORIN
avec Yolande Circé, Jacques Cloutier et Jacques Morin
1 AU 24 FÉV. LUNDI 21h00
JEU. VEN. SAM. 23h30
AUX 4 SAOÛLS BAR
100 EST, AVE. DES PINS 845-7277

sur
La Place
dans le cadre des
Vendredis de la Pleine Lune
RÉVÉLATION DE L'ANNÉE
DU MIDEM 79



Fabienne Thibeault
16 février
21 h
entrée libre
le Complexe Desjardins
au coeur du nouveau centre-ville
METRO

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Ice Castles" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h15.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Midnight express" 19 h 10, 21 h 20.
AVENUE, 1224 Avenue Green, Westmount (937-2747) "Lord of the Rings" 18 h 15, 20 h 45.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) "The spirit of seventy sex" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "The Switch" 13 h 05, 15 h 55, 18 h 45, 21 h 35.
BEIRUT, 1280 St-Denis (288-2115) — "La fureur du danger" 14 h 45, 18 h 15, 21 h 45. "Un couple en fuite" 13 h 00, 16 h 30, 20 h 00.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) "Lily l'insatiable" 13 h 40, 16 h 20, 19 h 15, 22 h 05. "Touche pas à Zizi" 12 h 05, 14 h 40, 17 h 35, 20 h 25.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "Water ship down" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BONAVENTURE II, "National Lampoon animal house" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BROSSARD I, Mail Champlain, 5500 boul. Taschereau (465-5906) — "La fureur du danger" 18 h 00, 21 h 30. "Un couple en fuite" 19 h 45.
BROSSARD II, "Le privé de ces dames" 18 h 20, 21 h 40. "Les mains dans les poches" 20 h 00.
BROSSARD III, "Château de rêves" 18 h 00, 21 h 35. "Les 7 cités d'Atlantis" 19 h 55.
CARREFOUR, 318 ouest, Ste-Catherine (866-8057) "Vas-y-maman" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Château de rêves" 14 h 20, 18 h 00, 21 h 40. "Les 7 cités d'Atlantis" 12 h 45, 16 h 15, 19 h 55.
CHAMPLAIN II, "Le privé de ces dames" 12 h 15, 15 h 30, 18 h 40, 21 h 50. "Les mains dans les poches" 13 h 50, 17 h 05, 20 h 20.
CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Sensations hollandaises" 13 h 15, 16 h 05, 18 h 55, 21 h 45. "Aventure d'un coq de village" 14 h 30, 17 h 20, 20 h 10.
CHATEAU II, "Brillantine" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CINEMA DE PARIS, 896 Ste-Catherine O. (861-2996) "California suite" 12 h 10, 14 h 00, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 30, 21 h 20.
CINEMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Jonathan Livingston le goéland" 19 h 30 et "François et le chemin du soleil" 21 h 30.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE, 1700 St-Denis (844-8734) "Films de Bruno Bozzetto. 20 h 00.
LA CITE I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Movie, movie" 19 h 00, 21 h 00.
LA CITE II, "Death on the Nile" 18 h 30, 21 h 00.
LA CITE III, "Class of Miss MacMichreals" 19 h 15, 21 h 10.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) "The human condition" (A soldier's prayer) de M. Kobayashi - 1960) 19 h 00.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Caravans" 18 h 55, 21 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Elisa, mon amour" 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 10.
COMPLEXE DESJARDINS II, "Le dernier amant romantique" 12 h 55, 15 h 00, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Je veux être femme" 12 h 50, 14 h 35, 16 h 40, 18 h 45, 20 h 50.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Portier de nuit" 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h 00, 21 h 05.
COTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5520) "Ice Castles" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
COTE-DES-NEIGES II, "Water ship down" 17 h 20, 19 h 30, 21 h 15.
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) "Vas-y maman" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) "Sonate d'automne" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 30, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval (631-8586) "Lord of the rings" 18 h 45, 21 h 15.
DORVAL II, "Silent partners" 19 h 00, 21 h 00.
DORVAL III, "Superman" 18 h 50, 21 h 30.
DECARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Chanranald, (341-3190) "Same time next year" 19 h 15, 21 h 15.
DECARIE SQUARE II, "California suite" 19 h 00, 21 h 00.
ELYSEE I, 35 Milton (842-6053) "Dernier amour" 19 h 15, 21 h 30.
ELYSEE II, "Robert et Robert" 19 h 15, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (691-6129) "Brillantine" 19 h 15, 21 h 15.
GREENFIELD II, "Sensations hollandaises" 19 h 05, "Etreintes brûlantes" 20 h 15.
GREENFIELD III, "Superman" 18 h 10, 20 h 45.
GUY, 1435 Guy (931-2912) "The virgin and the lover" 12 h 00, 14 h 40, 17 h 25, 20 h 05. "The art of gentle persuasion" 13 h 25, 16 h 10, 18 h 50, 21 h 30.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) "Qui a tué le chat" 18 h 00, 21 h 45 et "Règlement de compte à Philadelphie" 20 h 00.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) "Superman" 18 h 10, 21 h 00.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) "Brillantine" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL II, "Sensations hollandaises" 19 h 00 et "Hambourg, ville du plaisir" 20 h 15.
LAVAL III, "L'arbre aux sabots" 20 h 00.
LAVAL IV, "Sexe à l'heure USA" 18 h 10. "La joie de planer" 19 h 50.
LAVAL V, "Superman" 18 h 25, 21 h 00.
LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin Chomedey (687-5207) "Les 7 cités d'Atlantis" 19 h 25 "Château de rêves" 21 h 15.
LAVAL-ODEON II, "La fureur du danger" 18 h 15, 21 h 40. "Un couple en fuite" 20 h 00.
LOEWS I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Superman" 12 h 55, 15 h 35, 18 h 15, 21 h 00.
LOEWS II, "Silent partners" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
LOEWS III, "Invasion of the body snatchers" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.
LOEWS IV, "Up in smoke" 13 h 10, 14 h 50, 16 h 30, 18 h 10, 19 h 50, 21 h 30.
LOEWS V, "Force 10 from Navarone" 12 h 25, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 05, 21 h 20.
LONGUEIL I, Place Longueuil, Longueuil (677-7933) — "La fureur du danger" 18 h 15, 21 h 45. "Doc Savage arrive" 20 h 00.
MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa (381-6116) "Cours après moi sheriff" 19 h 30 "Galactiaca" 21 h 10.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "La fureur du danger" 18 h 15, 21 h 45. "Doc Savage arrive" 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) "Silent partners" 19 h 15, 21 h 15.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-0401) — "Bus en folie" 19 h 00 "Brillantine" 20 h 45.
MONTENACH II, "Le grand sommeil" 19 h 15 "F.I.S.T." 21 h 05.
OMEGA I, Place K-Mart, Longueuil (463-3330) "Le rayon bleu" 21 h 20 "4 milliards en 4 minutes" 19 h 30.
OMEGA II, — "Filles insatiables" 19 h 30, "Femmes impudiques" 21 h 05.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Woody et les robots" (de W. Allen U.S.A. 1973) 19 h 30, 21 h 15.
OUIMETOSCOPE II, — "La folle course vers Sugarland" (de S. Spielberg, U.S.A. 1974) 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) "La grande bouffe" 19 h 00 "Pea soup" 21 h 30.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Every which way but loose" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 05.
PAPINEAU I, 4519 Papineau (527-8635) — "Brillantine" 19 h 00, 21 h 05.
PAPINEAU II, "Frissons de l'angoisse" 18 h 05 "Dernière maison sur la gauche" 20 h 00.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Le rayon bleu" 18 h 30, 22 h 00. "Le cynique, l'infâme, le violent" 20 h 10.
PARADIS II, "Les dents de la mer" (2e partie) 18 h 00, 21 h 40. "Les planches avant, les filles après" 20 h 00.
PARADIS III, "Les filles insatiables" 18 h 45, 21 h 45 et "Les femmes impudiques" 20 h 15.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Guidance" (de J. Massey) "Running in O and R" (de P. Dudar) — "Accumulative distinctions extending a false utility" (de F. Hochhein) — "Plurality of vibratory circumstances" (de F. Hochheim) — "Spinning" (de W. Wise et R. Scholchet) — "Wether building" (de R. McLaren) 20 h 00 et 22 h 00.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "Trappe aux filles" 15 h 00, 18 h 15, 21 h 40 et "Amour, passion et violence" 13 h 00, 16 h 25, 19 h 50.
PARISIEN II, "L'arbre aux sabots" 13 h 00, 16 h 30, 20 h 00.
PARISIEN III, "Etreintes brûlantes" 12 h 30, 15 h 10, 17 h 55, 20 h 35.
PARISIEN IV, "Mort sur le Nil" 13 h 15, 15 h 55, 18 h 30, 21 h 30.
PARISIEN V, "Brillantine" 13 h 25, 15 h 30, 17 h 35, 19 h 35, 21 h 40.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Same time next year" 19 h 15, 21 h 30.
PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie (866-2644) — "King of the Gypsies" 12 h 40, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15.
PLACE VILLE-MARIE II, "Uncle Joe Shannon" 13 h 10, 15 h 05, 17 h 00, 19 h 00, 20 h 55.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Bel ami" 11 h 45, 14 h 40, 17 h 35, 20 h 30 et "Mad memories of a lifeguard" 13 h 05, 16 h 00, 18 h 55, 21 h 50.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Trappe aux filles" 14 h 50, 18 h 05, 21 h 25 et "Amour, passion et violence" 13 h 05, 16 h 25, 19 h 45.
RIVOLI II, "Sexe à l'heure USA" 12 h 50, 15 h 40, 18 h 30, 21 h 25 et "Tout est permis" 14 h 30, 17 h 20, 20 h 15.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) L'exorciste II" — L'hérétique" 14 h 45, 19 h 00.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis "Le rayon bleu" 14 h 15, 17 h 50, 21 h 30 et "44 special" 12 h 20, 15 h 55, 19 h 30.
SAINT-DENIS III, "Mon dieu, comment suis-je tombée si bas!" (de L. Comenici) 12 h 00, 14 h 00, 16 h 00, 18 h 00, 20 h 00, 22 h 00.
SEVILLE, 2155 Ste-Catherine O. (932-1139) — "Romeo and Juliet" 19 h 00 et "Autumn sonata" 21 h 30.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) "Herschele" 19 h 00, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) "Love bug" 18 h 45, 20 h 45.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) "Château de rêves" 18 h 00, 21 h 30 et "Les 7 cités d'Atlantis" 19 h 55.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Brillantine" 19 h 00, 21 h 15.
VERSAILLES II, "Trappe aux filles" 18 h 15 et "Amour, passion et violence" 19 h 50.
VERSAILLES III, "Superman" 18 h 20, 20 h 50.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3886) — "Le rayon bleu" et "Opération casseurs" 19 h 15.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "La fureur du danger" 18 h 15, 21 h 45 et "Doc Savage arrive" 20 h 00.
WESTMOUNT SQUARE, Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Movie, movie" 13 h 00, 14 h 50, 16 h 50, 18 h 50, 20 h 50.
YORK, 1487 Ste-Catherine O. (937-8978) — "Jabberwalk" 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 05.

SALLE À MANGER
LES FILLES DU ROY
...tout le goût d'autrefois.
Des mets délicieux dignes de nos grand-mères, un décor riche en souvenirs d'antan, des vins qui ont bien vieilli... voilà de quoi tomber amoureux de «Les Filles du Roy».
Au restaurant «Les Filles du Roy» on se régale le midi comme le soir et c'est toujours le temps de présenter la carte American Express.
«Les Filles du Roy», 415, rue Bonsecours, Vieux Montréal. Réservations: 849-3535
AMERICAN EXPRESS
La carte American Express. Ne partez pas sans elle.SM
American Express Company est la propriétaire de la (des) marque (marques) de commerce qui sont utilisées par American Express Canada Inc. à titre d'usager inscrit
*American Express, 1979

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens
9.30 Passe-partout
10.00 Animagerie
10.15 Minute Moumoute
10.30 Magazine express.
"Artisanat", avec Viateur Perreault; "Références express"; "Viol détresse"; "Des sites à découvrir"; "L'Acadie".
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Le son des français d'Amérique
12.00 Démétan, la petite grenouille
12.30 Les coquelicots
13.30 Téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui:
Robert Savoie, Pauline Vaillancourt, Bruno Laplante et Paul Trépanier interprètent des airs d'opéras chantant l'amour.
14.30 Cinéma
"Comédies musicales d'antan" (Américain) — Film réalisé par Marc Breaux, avec Fred Astaire, Maurice Chevalier, Marylin Monroe, Louis Armstrong, Barbra Streisand, Betty Grable et Frank Sinatra.
16.00 Bobino
16.30 Pop Citrouille
Chansons, mini-comédies et marionnettes.
17.00 L'heure de pointe
Le tourisme avec Normand Gazelais et les petits spectacles avec Francine Grimaldi.
18.00 Ce soir
18.50 Nouvelles du sport
19.00 Génies en herbe
19.30 Du tac au tac
Téléroman d'André Dubois
20.00 Le travail à la chaine
20.30 Les grands films:
"Barbarella" (Franco-Italien 1968) — Science-fiction réalisé par Roger Vadim, avec Jane Fonda, John Philip Law et Milo O'Shea.
22.30 Téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Les jeux d'hiver du Canada
23.40 Ouverture des championnats du monde de ski
1.05 Ciné nuit:
"L'Homme de Rio" (Franco-Italien 1963) — Comédie réalisée par Philippe de Broca, avec Jean Paul Belmondo, Françoise Dorleac et Jean Servais.
3.00 Le téléjournal

10 CFTM

7.50 Horaire
7.55 Les sports au 10
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 A la bonn'heure.
"LA NUTRITION" avec Louise Lépine. Office de la langue française.
10.30 Bonjour madame
"La consommation" avec Niquette Delage. "Clin d'oeil" avec Marc Cossette.
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.00 Les p'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 A vous de jouer
13.00 Personnalité
13.30 Ciné-quiz:
"Pas de diamants pour Ursule" (Italien 1968. Drame policier réalisé par G. Mangini, avec Jeanne Valérie, Salvo Randone et John Elliott.
15.30 Service à la communauté
16.00 Le monde de Monsieur Tranquille
16.30 Les tannants
17.30 Parle, parle, jase, jase:
Invités: Gilles Rivard, chanteur; Roger Roche, détective; le coiffeur Bernard et Pierre Thibault; Ricardo Talbot, ingénieur en électronique; André Boily, commissaire général aux Floralies internationales de Montréal.
18.30 Le dix vous informe
19.00 Qui dit vrai
19.30 Monsieur Pointu S.V.P.
20.00 Cinéma:
"Quand la réalité dépasse la fiction" (Britannique 1966). Drame policier réalisé par Roy Baker, avec Roger Moore, Sylvia Syms, Justine Lord et Kenneth J. Warren.
22.00 Regards sur le monde:
"Qui a tué Aldo Moro?"
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports au 10
23.10 La couleur du temps
24.20 Cinéma:
Festival Yves Montand: "Le hasard et la violence" (français 1974). Drame réalisé par Philippe Labro, avec Yves Montand, Katharine Ross, Riccardo Cucciola et Jean-Claude Dauphin.
1.00 Hawaii 5-0
2.00 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images:
Films documentaires
11.00 Parlez-moi
13.25 Les Samrunners
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de l'entour
14.15 Passe-partout
14.45 Le marché aux images
15.30 La jeunesse de Garibaldi
16.30 Charlie Brown
17.00 Chacun son tour
17.30 Rabillart
18.00 La publicité au Québec:
"Esquisse d'une industrie"
18.30 Période de questions
19.30 Manger comme du monde
20.00 Laissez passer
21.00 Cinéma O N F
"On est loin du soleil" (Biographie du Frère André)
22.30 Les débats de l'assemblée nationale

6 CBMT

9.00 A thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 CBC 6 Good Afternoon
12.01 Coronation Street
12.30 Search for Tomorrow
13.00 CBC News
14.04 The Bob McLean Show
14.00 The Edge of Night
14.30 Beyond Reason
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cook
16.00 Charlie Chaplin
16.30 What's New
17.00 The Partridge Family
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 Reach for the Top
20.00 Barney Miller
20.30 The King of Kensington
21.00 Canadian Express
22.00 Dallas
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Canada Games Report
24.00 Poldark

12 CFCF

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's cooking?
10.00 Ed Allen
10.30 It's Your Move
11.00 The Community
11.30 Rocket Robinhood
12.00 The Flintstones
12.30 Street Talk
13.00 Definition
13.30 McGowan and Co.
14.00 The Alan Hamel Show
15.00 Another World
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Angie
19.30 Stars on Ice
20.00 Barnaby Jones
21.00 The 21st Annual Grammy Awards Show
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"Juggernaut" (Drame 1974)

SUR SCÈNE

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "L'Amante anglaise" de Marguerite Duras. Tous les jours 19 h 30, 21 h 30. Relâche dimanche.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) "Ashes" de David Rudkin. Du mar. au sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinées, mer.: 13 h 00, sam.: 14 h 00.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — "Le grand remue-ménage" de S. Groulx et F. Allaire. "Les Borges" de Marilu Mallet. 19 h 00, 21 h 30.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN, 5170 Côte Ste-Catherine (739-2301) — "En pièces détachées", de Michel Tremblay. Tous les soirs 20 h 30 sauf les dimanches 19 h 30. Relâche vendredi. Matinées, lundi et jeudi 13 h 30.
EL CASINO, 316 ouest, Ste-Catherine (866-8228) Bernard Lavilliers. 21 h 30, 23 h 30.
LA CHACONNE, 338 est, Ontario (843-8620) — Relâche.
L'ESKABEL, 2334 rue Centre, métro Charlevoix (931-8401) ou (931-0695) — "Figures" de Jacques Crète. Du jeu. au dim.: 21 h 00. Sur réservations.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Stephen Barry Band. Tous les soirs de 20 h 00 à 3 h 00.
PATRIOTE, 1474 est, Ste-Catherine (523-1131) — Pierre Labelle, sem. et dim.: 21 h 00. Sam.: 20 h 00, 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT, — Relâche.
PIANO NOBILE, Place des Arts — L'art du mouvement: Axis et chorégraphes indépendants, à midi.
PLANETARIUM DOW, 1000 ouest, St-Jacques (866-4848) — "Eclipse 79", Concert cosmique au laser. Ven. sam.: 19 h 00, 20 h 20, 21 h 40, 23 h 00. Dim.: 15 h 30, 16 h 45, 20 h 15, 21 h 30.
SALLE DE CONCERT POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — Nouvelle Musique, dir.: Alcides Lanza. 20 h 30. Oeuvres de Wiñiarz, Rausch, Ménard, Stravinsky.
SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Relâche.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — "Si les ils avaient des elles", réalisation collective du Théâtre de Carton. Tous les soirs 20 h 30. Relâche les lundis.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Denise Pelletier — "La cantatrice chauve" de Eugène Ionesco. Sam.: 20 h 30. Lun., mar., jeu., vend.: 19 h 30. Mer.: 14 h 30.
THÉÂTRE DU CHIENDENT, 453 rue Lindsay, Drummondville (478-1014) — "L'auberge des morts subites" de Félix Leclerc. Jeu. ven. sam.: 20 h 30.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Pilobolus Dance Theater. 20 h 30.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Le Cid" de Pierre Corneille.
THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Biedermann et les Incendiaires" de Max Frisch, traduction Philippe Pilliod. 20 h 30.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (845-7278) — "Le théâtre de chambre", sur un livret de Jean Tardieu. Du mardi au dimanche 20 h 30.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, Aux 4 Saoûls Bar — "La truite brune" et "Deux canards" de Jacques Morin. Lun.: 21 h 00. Jeu. ven. sam.: 23 h 30.
THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — Relâche.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, Faculté de musique, 2375 Côte Ste-Catherine — Salle 1020 — Concert de l'atelier de musique de chambre, 20 h 30. Oeuvres de J.-S. Bach, C.P.E. Bach, Mozart, Schubert, Schumann, Hans Gal, Koechlin et P.M. Dubois. Entrée libre.
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, Pavillon Saint-Jacques, 335 est, de Maisonneuve (282-6895) — Le Théâtre de la Grande Réplique présente "Ce soit en ton nom j'ai aimé tous les hommes", mer. jeu. ven.: 20 h 30.
CAFÉ RIMBAUD, 24 St-Stanislas 1-(418) 692-1466 — "Les justes" d'Albert Camus. Tous les soirs 21 h 30 sauf lundi.
CAFÉ THÉÂTRE LE ZINC, 9 ruelle des Ursulines (694-0232) — "Sylvie, hôtesse de l'air" de Claudine Raymond et Nicky Roy, 20 h 30. Marie Vaillancourt: "Visages" aquarelles, de 8 h 00 à 20 h 00.
GRAND THÉÂTRE, 269 est, boul. St-Cyrille (643-4975) — Salle Louis-Fréchette — Le Théâtre du Nouveau Monde présente "Le dindon" de Georges Feydeau. 20 h 30.
GRAND THÉÂTRE, Salle Octave-Crémazie — Le Théâtre sans fil présente deux légendes amérindiennes "Contes de la tente des vapeurs", 20 h 30. Au Salon: "Buroctopus" de René Tholy. 12 h 10.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa 1-(613)996-5051 — Opéra — L'Orchestre du CNA, dir.: Zdenek Kosler et Ivan Moravec, pianiste. 20 h 30. Oeuvres de Suk, Ravel, Beethoven.

LA BOÎTE À ÉCHOS

Le **Musée d'art contemporain** lance une invitation à tous les artistes québécois de soumettre des diapositives ou photographies (maximum trois) au comité d'acquisition du musée qui travaille présentement à renouveler ses oeuvres. Les collectionneurs et les représentants de galeries d'art peuvent également présenter des oeuvres à ce comité qui doit se réunir le 20 février. Les intéressés ont jusqu'au 16 février pour faire parvenir au musée diapos ou photographies de leur production, dûment identifiées et correctement adressées afin que le musée puisse les retrouver une fois qu'il en aura terminé. Pour renseignements, Paulette Gagnon, 873-2878.

■

Le Vélodrome olympique sera le stage d'une fidèle réplique du célèbre **Carnaval de Patras** en Grèce, samedi soir, 17 février à compter de 19 h. Pour l'occasion, la ville de Patras a délégué ses bonshommes « Carnaval », des marionnettes géantes et colorées, dont quelques-unes se trouvaient déjà à l'Office national du tourisme grec cette semaine. Tous les Montréalais sont invités à se joindre aux néo-québécois d'origine grecque afin de participer à ces activités qui seront complétées par des vins et mets typiquement grecs, des danses, de la musique d'orchestre grecque, etc. Des prix seront également tirés parmi l'assemblée. Les billets au prix de $8 seront disponibles le soir au Vélodrome. Cette soirée est organisée par l'association Panachaienne de Montréal.

■

Le Théâtre du Petit-Brûlé présente une pièce d'Anne Hébert intitulée *Le Temps Sauvage* dans une mise en scène de Gilles Simard, jusqu'au 11 mars, du vendredi au dimanche à 20 h 30, 5340, boul. Sainte-Rose à Laval-ouest.



Résidents de Boucherville, Longueuil, St-Lambert, Lemoyne
offrez-vous
LE DEVOIR
chaque matin
6 jours $1.50
Renseignements
Service du Tirage
(514) 844-3361

CONCERTS & ARTISTES CANADIENS INC.
présente
EDWIGE FEUILLÈRE
GUY TRÉJAN
L

Espoir en Cisjordanie après les déclarations de Dayan

JÉRUSALEM (d'après Reuter et AFP) — Plusieurs notables arabes de Cisjordanie se sont déclarés hier encouragés par les propos de M. Moshe Dayan sur la nécessité de tenir compte de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) dans les efforts de paix au Proche-Orient.

Le ministre israélien des Affaires étrangères avait déclaré mardi à propos du « problème de l'OLP »: « Nous ne pouvons nier sa position, ni son poids dans le conflit ». Il avait ajouté que l'OLP n'est « pas seulement une organisation terroriste » mais également « en partie civile ». Il avait enfin assuré qu'un règlement final du conflit du Proche-Orient ne pouvait être réalisé sans une solution au « problème des réfugiés ».

Ces propos, en anglais, ont provoqué une grande agitation dans les milieux politiques israéliens. M. Menachem Begin a souligné que M. Dayan n'avait pas voulu dire qu'il fallait négocier avec l'organisation de M. Yasser Arafat, considérée en Israël comme vouée à la destriction de l'État juif. Le président du conseil a laissé entendre que M. Dayan avait mal formulé son propos. Le ministre des Affaires étrangères a lui-même indiqué qu'il n'avait pas eu l'intention de suggérer qu'Israël traite avec les partisans de M. Arafat.

Mais dans certains milieux diplomatiques, on relève que M. Dayan dit rarement ce qu'il ne veut pas dire. Cette interprétation est partagée par le maire d'une importante agglomération de Cisjordanie. Souhaitant garder l'anonymat, ce notable influent du territoire a souligné que « Dayan n'est pas un novice ». « Ses propos n'ont pu lui échapper. C'est un professionnel et il savait ce qu'il disait », a-t-il déclaré à l'agence Reuter.

Un autre maire, M. Elias Freij, de Bethlehem, a estimé qu'il s'agissait d'« un pas dans la bonne direction ». « L'OLP doit être un partenaire dans les négociations de paix. Dayan est un réaliste », a-t-il ajouté.

Pour sa part, M. Mahmoud Yaich, rédacteur en chef du quotidien pro-palestinien Al Chaab, souligne que, « Si Israël reconnaît l'OLP, il y a une chance de solution ». Un autre journal arabe, Al Kouds, écrit dans un éditorial: « Les déclarations de Dayan marquent le début d'un changement de la façon de penser israélienne. Tous ces israéliens qui ignorent les propos de Dayan se voilent la face devant les faits ».

M. Ma'Amoun Al Said, rédacteur en chef d'un autre journal cisjordanien, Al Fajr, est plus sceptique. Il estime que les déclarations de M. Dayan doivent être replacées dans la perspective de la reprise des négociations avec l'Égypte. « Ce n'est que pure propagande pour permettre au président Sadate de signer un accord avec Israël ».

À Bruxelles, où il se trouve en visite, M. Pierre Boutrosghali, ministre d'État égyptien aux Affaires étrangères, a déclaré aux journalistes: « Si les informations rapportées par la presse sont exactes, il est certain que c'est le début d'une nouvelle ère qui pourrait permettre à l'Égypte et à Israël de surmonter les difficultés qui font obstacle actuellement à un traité de paix ».

La « bombe » lâchée par M. Dayan est interprétée en définitive par beaucoup d'observateurs à Jérusalem comme un signe qu'Israël est susceptible de changer un jour d'attitude à l'égard de l'Organisation de libération de la Palestine.

Mais il est bien évident que, malgré les propos du ministre des Affaires étrangères, les problèmes restent les mêmes et Israël n'est pas encore « mûr » pour des contacts avec l'OLP. Les réactions locales le montrent amplement. La radio israélienne, qui n'était pas sûre d'avoir bien compris, a attendu plusieurs heures avant de diffuser la nouvelle, alors qu'elle est habituellement très prompte à réagir aux événements.

Dans le film destiné aux télévisions étrangères, le son, comme par hasard, avait été effacé. En outre, la version écrite officielle, publiée à la demande de nombreux parlementaires, contient une erreur de ponctuation très révélatrice. D'après les enregistrements, M. Dayan improvisait. Il a dit: »L'OLP n'est pas un État. Sa position et sa signification ne peuvent pas être ignorées par nous dans le conflit et, finalement pour parvenir à un accord. »

Or, dans le texte officiel, un point apparaît après le mot « conflit », ce qui atténue l'implication que l'OLP devienne un interlocuteur pour négocier un règlement de la question palestinienne. Le membre de phrase restant est rattaché à la phrase suivante ainsi présentée: « Et finalement, pour parvenir à un accord, le problème n'est pas seulement celui des ferroristes ou des organisations terroristes. Il y a également un aspect civil dans cette affaire, c'est-à-dire les réfugiés palestiniens. Nul ne peut croire qu'un règlement définitif est possible sans solution du problème des réfugiés ».

M. Dayan n'a pas dit les Palestiniens, mais les réfugiés. Ce ne sont pas les habitants de Cisjordanie et de Gaza dont l'OLP, pour M. Dayan, n'est pas précisément le représentant. Mais ce sont les Palestiniens en Jordanie, en Syrie et au Liban.

Mais M. Dayan lui-même, dont plusieurs députés de droite avaient aussitôt réclamé la démission, a calmé les esprits en précisant hier qu'il n'avait fait qu'une « analyse objective de la situation » sans changer de politique. Il est un fait que sur le fond, M. Dayan n'a rien cédé. Il entend garder les positions militaires en Cisjordanie et le droit d'y réaliser des implantations civiles.

Or, même si l'OLP devait un jour reconnaître Israël, jamais elle n'acceptera la présence israélienne en Cisjordanie. Le problème reste entier.

Dans l'immédiat, on peut supposer que M. Dayan aura plus que jamais les mains liées lors des négociations qu'il reprendra à la fin du mois, aux États-Unis, avec l'Égypte. Le gouvernement de M. Begin sera encore plus attentif à toutes les déclarations de son représentant et évitera dorénavant de lui donner le feu vert.

Mais M. Dayan, considéré comme l'homme le plus réaliste de l'équipe gouvernementale actuelle, n'a pas lancé son « ballon d'essai » à la légère. Un de ses proches collaborateurs a déclaré à l'AFP que le ministre avait probablement déroulé « le tapis rouge » pour redonner confiance au président Sadate avant la reprise des pourparlers de Camp David.

Brown n'a que survolé les territoires occupés

JÉRUSALEM (AFP) — M. Harold Brown, secrétaire américain à la Défense, a survolé en hélicoptère, hier, les territoires de Cisjordanie occupés par Israël, mais il ne les a pas officiellement visités.

La distinction est importante et montre l'embarras des États-Unis à propos de ces territoires. Par la suite, M. Brown a déclaré qu'il avait pu voir lui-même « les réalités de la situation d'Israël sur le plan de la sécurtié » pendant son survol de la Cisjordanie et du Golan.

« Mais, cette situation s'améliorera quand Israël aura signé un accord de paix avec l'Égypte », a-t-il dit à la presse à l'issue de son entretien avec M. Menahem Begin, premier ministre israélien.

Le secrétaire à la Défense s'était entretenu auparavant avec M. Moshe Dayan, ministre des Affaires étrangères. Le ministre de la Défense, M. Ezer Weizman, et l'ambassadeur des États-Unis en Israël, M. Samuel Lewis, ont participé à l'entretien. M. Brown avait réaffirmé à sa sortie les engagements des États-Unis à assurer la sécurité d'Israël. Au cours des entretiens hier après-midi, l'ensemble de la situation dans la région, compte-tenu des événements d'Iran et d'Afghanistan, a été surtout évoqué, croit-on savoir de bonne source.

Des divergences de vues sur des points fondamentaux se seraient manifestées au cours des entretiens de M. Brown, avec les responsables de la défense israélienne, rapporte le correspondant militaire de la télévision israélienne. Il s'agirait, a-t-il précisé, du rôle que les États-Unis attribuent à Israël dans la nouvelle situation stratégique créé au Proche-Orient après les événements d'Iran, et de l'aide militaire américaine à Israël pour les cinq ans à venir.

Lors de son survol de la Cisjordanie, quelques journalistes espéraient rencontrer M. Brown à l'une des escales prévues dans le programme, à Maaleh Adumin, sur la route de Jéricho. À cet endroit tout à fait désertique, brûlé par le soleil dans les montagnes de Judée, se trouvent un petit camp militaire ainsi qu'un groupe de maisons abritant de nouveaux « colons » israéliens du mouvement extrémiste religieux Gouch Emoundim. Au total, une cinquantaine de familles.

Dans un valon juste à côté, on construit des usines qui formeront d'ici trois ans l'un des plus gros complexes de Jérusalem pour l'industrie civile et militaire. En avril, commenceront les travaux d'une ville champignon à laquelle on n'a pas encore trouvé de nom.

Pour M. Brown, qui aurait été la première personnalité américaine à se rendre en visite officielle en Cisjordanie, la visite aurait été instructive. M. Brown n'est pas venu au rendez-vous. Les « colons » ont appris par leur radio qu'une vive controverse avait opposé le gouvernement israélien et l'ambassade des États-Unis à Tel-Aviv.

Celle-ci, au nom de l'administration américaine, avait voulu, à la dernière minute, annuler le programme en Cisjordanie mais le premier ministre Menahehm Begin a obtenu qu'elle soit maintenue puisqu'elle avait été prévue par les deux gouvernements. Un compromis a été obtenu: M. Brown n'était accompagné que d'un général de l'armée israélienne mais aucun journaliste et aucun photographe ne devait le rencontrer afin, selon la radio israélienne, que la presse n'en donne pas un trop large écho. La visite s'est donc faite uniquement par la voie des airs.

Avant M. Brown, M. Henry Kissinger avait décliné toute invitation pour visiter la partie arabe de Jérusalem ou les territoires occupés. Lors d'un de ces voyages, son successeur, M. Cyrus Vance, avait, au contraire, pris l'initiative de se rendre à Bethleem en voiture, sans fanion officiel et sans en avertir le gouvernement de Jérusalem.

Bombardements à Beyrouth-est

BEYROUTH (AFP) — Deux personnes ont été tuées hier et sept autres blessées, dont trois enfants, au cours des bombardements contre plusieurs secteurs de la banlieue sud-est (chrétienne) de Beyrouth, selon un premier bilan diffusé par la Voix du Liban (phalangiste) hier soir.

Ce bilan a été donné après trois heures de bombardements, souvent violents, dont les « départs » étaient parfois entendus du secteur ouest (palestino-progressiste) de la capitale.

L'intensité des tirs contre les quartiers de cette banlieue (Ain Remmaneh, Badaro et Chiah), a diminué, a annoncé en début de soirée La Voix du Liban. Des obus de 120 et 160 mm ont été utilisés, ainsi que des chars T-55, a encore précisé la radio.

Selon la radio phalangiste, un obus est également tombé sur le village de Broumana, dans la montagne libanaise (au nord de Beyrouth), jusqu'à présent épargné.

L'anglais: passe-partout universel

Les programmes de cours intensifs ou d'immersion partielle en anglais du collège Vanier offrent à coup sûr de meilleurs résultats. L'accent est mis sur la conversation enseignée à l'aide des plus récentes techniques audio-visuelles. Quatre différents niveaux sont offerts sous forme de deux horaires possibles.

Horaire 1: Fins de semaine alternées

Les cours intensifs débutent le vendredi soir et se terminent le dimanche soir. Vous pouvez choisir parmi une série de trois, cinq, sept ou neuf fins de semaine. Les cours débutent le 24 février.

OU

Horaire 2: Deux soirs en semaine et un samedi sur deux

Les cours ont lieu deux fois par semaine ainsi qu'un samedi sur deux. Vous pouvez choisir parmi une série de quatre, huit, douze ou quinze semaines. Les cours débutent le 24 février.

Un test de classement est administré sans frais

APPELEZ MAINTENANT POUR FIXER LA DATE DE VOTRE INSCRIPTION

Lun. à Ven. 333-3920 9h-21h

Les cartes de crédit Chargex et Master Charge sont acceptées.

CEGEP VANIER

Centre d'éducation permanente
821 boul. Ste-Croix
Ville St. Laurent



Pour voir votre chez-vous

Séjours avion/auto 7 nuits et 8 jours, depuis Montréal

TRAJETS CANADIENS

WINNIPEG $254
EDMONTON $320
CALGARY $315
VANCOUVER $348

4 SUPERBES ITINÉRAIRES À BONS PRIX BILLETS D'AVION COMPRIS

Votre forfait comprend tout ceci: les 3 premières nuits dans des hôtels au confort douillet, une voiture compacte de Tilden pendant 7 jours sans frais de kilométrage, l'aller retour par CP Air vers la ville de votre choix. IT9CP1CCC1.

Ces prix, valables pour un forfait individuel et, s'il y a lieu, établis en fonction de deux personnes par chambre, peuvent être modifiés sans préavis. Ils tiennent compte des restrictions mentionnées dans notre brochure.

CP Air, en collaboration avec l'Office de tourisme du Canada, a produit ces forfaits à prix avantageux. Libre à vous de choisir l'une de ces grandes villes comme point de départ de votre itinéraire.

Au volant de votre voiture de location, vous vous sentirez maître de vos déplacements. Sur votre parcours, prenez le temps d'apprécier nos coutumes si variées, nos monuments historiques et des régions d'une saisissante beauté. Les pittoresques provinces de l'Atlantique, l'immensité des Prairies, le lac Winnipeg, nos fières Rocheuses, l'île de Vancouver.

Cette année, faites vos valises et partez chez vous. Le Canada est tout un pays à visiter. Regardez-y de plus près et vous verrez qu'il ne vous en coûte pas plus cher de voyager ici qu'à l'étranger. D'autant plus qu'en choisissant un de nos itinéraires, vous profitez des tarifs nolirréguliers économiques de CP Air.

Vous pouvez connaître les dates précises de départ et obtenir gratuitement notre brochure en couleurs *Trajets canadiens* en appelant votre agent de voyages ou CP Air. Nous vous proposons 22 forfaits à bons prix. Vous ne saurez résister aux attraits de votre Canada.

Vos vacances au pays doivent *durer de 7 à 30 jours* et peuvent débuter dans présque n'importe quelle grande ville canadienne distante *de plus de 640 kilomètres* de votre point d'origine.

Retenez votre place au moins 30 jours d'avance et acquittez le montant intégral de votre voyage dans les 7 jours qui suivent la date de réservation.

Prenez le temps d'apprécier les mille visages de votre pays. Visitez-le à notre façon. Au retour, vous déferez vos valises, mais vous n'aurez probablement pas défait votre budget.

Appelez votre agent de voyages. Ou encore, si vous êtes dans la région de Montréal, communiquez avec CP Air: 931-2233. Dans certaines parties du Québec, composez sans frais 1-800-361-8026.

Canada Faites le tour!

CP Air

CP et ◐ sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée

LE DEVOIR

CAHIER 7

Montréal, jeudi 15 février 1979



Un militant pro-Khomeiny se dirige l'arme au poing vers l'ambassade des États-Unis à Téhéran, qui a été attaquée hier par des activistes marxistes. (Photolaser AP)

Kaboul: l'ambassadeur US est tué lors d'une fusillade

NEW DELHI (AP) — L'ambassadeur des États-Unis en Afghanistan, M. Adolph Dubs, a été tué hier à Kaboul, après avoir été enlevé par des musulmans chiites. L'ambassadeur a trouvé la mort au cours de la fusillade qui a éclaté entre ses ravisseurs et les forces de police, ont indiqué des responsables américains en Inde et au Pakistan.

Un témoin a déclaré avoir vu des policiers sortir trois corps de l'hôtel de Kaboul où a éclaté la fusillade et a affirmé que l'un des ravisseurs, au nombre de deux ou trois, a été arrêté.

Ces derniers exigeaient la libération de trois mollahs emprisonnés.

De sources américaines à Islamabad, au Pakistan, M. Dubs, 58 ans, a été abattu lors de l'attaque lancée par la police contre l'hôtel dans lequel l'ambassadeur avait été conduit par ses ravisseurs. On ignore toutefois si M. Dubs a été mortellement atteint par les balles des policiers ou par celles de ses ravisseurs. À Washington, un porte-parole du département d'État a déclaré que les États-Unis avaient demandé au gouvernement afghan de négocier avec les ravisseurs mais que ce dernier n'avait pas tenu compte de cette demande.

Selon les responsables américains en poste à New Dehli et au Pakistan, l'enlèvement se serait passé ainsi: Deux ou trois hommes arrêtent la voiture de l'ambassadeur, pilotée par un chauffeur afghan, alors que le diplomate se rend à son travail. Il est 8 h 45 heure locale.

Ils ouvrent la porte de la voiture et déclarent à M. Dubs qu'ils « l'arrêtent ». Ils l'emmènent dans un hôtel du centre de la ville, prennent une chambre et demandent la libération de trois mollahs arrêtés par le gouvernement du président Noor Mohammed Taraki quelque temps auparavant.

Le gouvernement refuse alors de négocier et des policiers et des soldats munis de gilets pare-balles investissent l'hôtel.

Selon les responsables des ambassades américaines de New Dehli et d'Islamabad, M. Dubs a été retrouvé mort après la fusillade. Par contre, selon l'agence Tass, le diplomate « a été découvert gravement blessé » une fois la fusillade terminée et est décédé à l'hôpital.

Un témoin a affirmé avoir vu sortir de l'hôtel trois corps recouverts d'une couverture, l'un d'entre eux pourrait être celui de l'ambassadeur. Il a déclaré avoir appris que l'un des ravisseurs avait été arrêté.

À Washington, le porte-parole du département d'État, M. Hodding Carter, a été très sévère sur la manière dont le gouvernement afghan a conduit toute l'affaire. « L'ambassade américaine a demandé à plusieurs reprises au gouvernement afghan de faire preuve de patience et d'essayer d'obtenir la libération de l'ambassadeur sans recourir à la force », a-t-il dit. « Les autorités afghanes n'ont pas tenu compte de cet avis, que nous leur avions exprimé dans les termes les plus solennels possibles », a ajouté M. Hodding Carter.

De son côté, le président Carter a déclaré dans un communiqué: « Cet acte de brutalité a privé notre pays de l'un de ses représentants les plus compétents ». Il a affirmé que la mort de M. Dubs « ne fait qu'augmenter notre engagement à lutter contre le type de violence aveugle qui lui a coûté la vie ».

Parallèlement un communiqué officiel du gouvernement afghan a été publié hier indiquant que « plusieurs terroristes et ennemis de l'Afghanistan » ont assassiné l'ambassadeur américain Adolph Dubs à Kaboul. Le communiqué diffusé par l'agence de presse Bahtar et repris à Moscou par l'agence Tass, précise que les dirigeants afghans ont envoyé au président Carter et à M. Cyrus Vance, un message exprimant leurs « profondes condéances ».

« Le gouvernement d'Afghanistan considère ce malheureux événement comme un acte perpétré par les ennemis du peuple afghan et les adversaires de l'amitié entre le peuple d'Afghanistan et le peuple des États-Unis », ajoute le communiqué.

Âgé de cinquante-huit ans, M. Dubs, était en poste à Kaboul depuis neuf mois. Ancien sous-secrétaire d'État adjoint chargé des affaires du sud asiatique, il avait été précédemment en poste à Moscou et Belgrade. Il est le cinquième ambassadeur américain assassiné depuis un peu plus de dix ans après les ambassadeurs au Guatemala (1968), au Soudan (1973), à Chypre (1974) et au Liban (1976).

L'Afghanistan, qui a pour voisins l'Iran, l'Union soviétique, la Chine et le Pakistan, est dirigé par un gouvernement pro-communiste depuis le coup d'État d'avril 1978. Les dissidents afghans au Pakistan ont fait état de combats entre les forces gouvernementales et la guérilla musulmane, exaspérée par les réformes du nouveau régime.

Jusqu'au mois dernier, ces combats ne semblaient pas devoir menacer le gouvernement mais, récemment, des voyageurs signalaient un regain de tension dans la capitale, soumise au couvre-feu depuis le coup d'État.

Les groupes marxistes iraniens ne veulent pas rendre les armes

TÉHÉRAN (AFP) — Les groupes révolutionnaires marxistes iraniens ne veulent pas déposer les armes: « Nous marchons main dans la main avec les religieux, mais nous préparons aussi une nouvelle étape de la révolution », explique un « combattant du peuple fedayin », organisation qui a attaqué l'ambassade des États-Unis hier à Téhéran.

« Pas question de rendre les armes. Nous devons, au contraire, développer nos noyaux armés »: en ces termes, dans un communiqué publié mardi, les « fedayine » (guérilleros marxistes-léninistes luttant depuis neuf ans dans la clandestinité contre le chah) ont rejeté les appels des religieux pour un « désarmement » général des civils.

Les fedayine expliquent: « Nous respectons l'ayatollah Khomeiny, qui est le chef de cette révolution. Nous soutenons le gouvernement Bazargan, mais nous restons vigilants. Nous sommes prêts à combattre un régime qui ne serait pas assez progressiste. Il nous faut donc garder les fusils ».

Désormais, les fedayine ont beaucoup d'armes. Une source militaire sérieuse estime que 75,000 mitraillettes ont été prises à l'armée lors de la « bataille de Téhéran », samedi et dimanche. Les « -modjhedine », combattants musulmans, avouent en avoir récupéré 10,000. On peut penser que les fedayine en ont autant. Ils continuent d'ailleurs à donner des cours de maniement d'armes sur le campus.

Les fedayine, et d'autres groupes marxistes comme l'embryonnaire Parti communiste iranien ou le « Chafagh Sorkh » (« Aube rouge »), craignent d'être étouffés dans la future république islamique. Plusieurs actes d'intolérance de la part des religieux les ont mis en éveil ces dernières semaines: les marxistes déclarés étaient refoulés des manifestations politico-religieuses, les mollah (prêtres chiites) ont empêché de parler des orateurs de gauche. Ils ont même occupé le journal Keyhan, qui avait « osé » publier les communiqués de groupes marxistes. Autant d'incidents qui révèlent un malaise et des dissensions entre les enfants d'Allah et de Marx.

Mais en Iran, on n'en est pas encore aux lendemains de révolution qui déchantent. Certes, il y a eu hier matin l'attaque de l'ambassade des États-Unis à Téhéran par les fedayine, attaque aussitôt condamnée par l'ayatollah Khomeiny. Mais, dans l'ensemble, religieux et marxistes continuent à « marcher main dans la main », comme le dit un fedayin.

Son organisation, tout comme le Parti communiste Toudeh (pro-soviétique), a officiellement apporté son soutien au gouvernement de M. Mehdi Bazargan, le premier ministre de l'ayatollah Khomeiny. Le secrétaire général du parti Toudeh, M. Noureddin Kianouri, exilé depuis trente ans, pense que les marxistes pourront s'exprimer dans une république islamique. Il voit en l'ayatollah Khomeiny « un homme aux idées modernes et anti-impérialistes ».

L'ayatollah Taleghani, important chef religieux de Téhéran, a pour sa part assuré les communistes qu'ils pourront s'exprimer et même s'organiser dans la république islamique. Avec une restriction, cependant: « Sauf s'ils obéissent à une Internationale ». En outre, chaque camp appelle à l'unité. Mais dans les faits, tout le monde sait qu'il sera difficile de marier le Coran au « Capital ». Le mouvement « Aube rouge » le dit bien haut: « La victoire n'est que relative ».

Bhutto: sursis de dix jours

RAWALPINDI (AFP) — La lutte contre la montre engagée par ses défenseurs pour sauver M. Zulfikar Ali Bhutto leur a permis hier de faire reporter d'au moins dix jours la date à partir de laquelle l'ancien premier ministre peut être exécuté.

Saisie par les avocats d'une « demande en révision » du jugement du 6 février rejetant l'appel de l'ancien chef du gouvernement, la Cour suprême du Pakistan a repoussé au 24 février la date de l'examen de cette demande. Sans cette ultime démarche de la défense, M. Bhutto aurait théoriquement pu être pendu à partir d'hier 14 février à minuit (19 h 00 GMT).

Le « Chief-Justice » du Pakistan, M. Anwar-ul-Haq, n'a accordé qu'avec une extrême réticence ces dix jours de sursis. Pour la première fois en sept mois d'audience, il a même élevé le ton pour dire à l'avocat principal de M. Bhutto, Me Yahya Bakhtiar, qu'il pouvait tout aussi bien retirer sa « demande en révision » s'il ne se sentait pas capable de la défendre à la barre dans les plus brefs délais.

Selon son président, en effet, la Cour voudrait disposer « rapidement » de cette demande en révision pour terminer au plus vite ce procès dont il a d'ailleurs reconnu qu'il était exceptionnel à plus d'un titre.

Me Bakhtiar souhaitait disposer de trente jours pour préparer son argumentation et s'est plaint de la « hâte inhabituelle » dont, selon lui, la Cour fait preuve.

Il apparaît désormais évident aux observateurs qu'en déposant sa demande en révision — qui ne peut porter que sur la forme du jugement et non le fond — la défense cherche avant tout à gagner du temps, tandis que la majorité des juges est pressée d'en finir.

Selon un spécialiste, une seule demande de révision a abouti dans les annales judiciaires pakistanaises, dans un cas où les noms des acquittés et des condamnés avaient été malencontreusement intervertis dans le texte du jugement.

D'autre part, la presse pakistanaise fait état depuis quelques jours des nombreux télégrammes de Pakistanais du pays ou de l'étranger demandant, selon elle, au général Zia-Ul-Haq, chef de l'exécutif, de ne pas faire grâce à M. Bhutto et de résister aux pressions internationales qui se sont exercées en sa faveur depuis l'annonce du verdict de la Cour suprême, le 6 février.

La «terreur» gagne villes et campagnes

TÉHÉRAN (AFP) — Aux très nombreux problèmes, en nature diverse, auxquels le tout nouveau cabinet provisoire islamique iranien doit faire face, s'ajoute celui de l'insécurité intérieure, question beaucoup plus pressante, beaucoup plus inquiétante et dangereuse.

Parmi les dizaines de milliers de personnes armées depuis samedi, beaucoup sont des prisonniers de droit commun, libérés durant le week-end par la population.

Si les organisations de commandos, telles que les « combattants du peuple fedayin », posent le problème des actions de guérilla, des milliers d'hommes dépourvus d'argent après des mois de chômage, la fermeture des usines et des commerces, répandent la « terreur » dans les villes, dans les campagnes et sur les routes.

Déjà, des voitures et des autobus ont été attaqués et les voyageurs dévalisés par des bandes armées.

À Téhéran, des hommes armés attaquent les résidences des quartiers chics du nord de la capitale, emportant tous les objets de valeur: tapis luxueux, bijoux et oeuvres d'art.

Des dépôts de boissons alcoolisées, denrées qui se font de plus en plus rares et qui connaissent déjà un marché noir très profitable, ont été attaqués et les stocks emportés.

Pendant l'attaque d'une prison de femmes, les bijoux et objets de valeur appartenant aux détenues ont été volés.

Pour réparer des conduites de gaz à Chiraz, à 1,000 kilomètres au sud de Téhéran, des spécialistes ont été dépêchés sur les lieux en hélicoptère et la radio doit demander sans arrêt de ne pas tirer sur ces appareils.

Des paysans se sont emparés des propriétés luxueuses qui longent la mer Caspienne où se trouvant à l'intérieur de la forêt au nord de la capitale. Sous prétexte qu'ils sont les propriétaires véritables des terrains, ils déclarent nulles et sans valeur toutes les transactions effectuées sous « l'ancien régime ».

Sous couvert de chasse aux « savakis » (membres de la Savak, ancienne police politique), des maisons ont été attaquées, pillées, incendiées, des personnes ont été arrêtées (parfois exécutées sommairement).

Toutes les casernes, tous les postes de police, de la gendarmerie ou de l'armée qui avaient été attaqués pendant les deux journées de la « révolution », le week-end dernier, ont subi des pillages systématiques.

Dans leurs communiqués, ordres de service et invitations, tous les grands ayatollahs, y compris Khomeiny et Chariat Madari, le « chef » de l'état-major provisoire de la révolution islamique, ainsi que le premier ministre, diffusent, sans interruption, des appels au calme sur les antennes de la radio et de la télévision nationales.

Ils ne cessent de demander à tous de rendre les armes, de ne pas attaquer les résidences, de n'arrêter personne, et surtout de ne pas juger sur place, de respecter l'ordre et d'aider au rétablissement de la sécurité.

Des Afghans mal aimés

TÉHÉRAN (AFP) — Les arrestations d'Afghans se poursuivaient en grand nombre hier à Téhéran. On les accuse officiellement de « vols ou de complot » et, pour beaucoup d'observateurs, ces travailleurs immigrés sont les « mal-aimés » de la révolution islamique.

Dans la cour d'une école, au centre de Téhéran, ils sont plusieurs centaines assis par terre depuis des heures, gardés par des civils armés, par des militaires de l'armée révolutionnaire du gouvernement provisoire. Ils sont sereins. Ils parlent peu. Certains sourient. Quand ils le demandent, on leur apporte à boire. Pour tout bagage, ils ont de misérables baluchons contenant quelques vêtements.

De l'autre côté de la grille, sur une grande avenue de Téhéran, c'est le défilé des badauds qui sont venus voir les prisonniers, avec leurs enfants. « Ce sont des Afghans, ce sont des Afghans », répète-t-on. Par camions-bennes, par autobus, toujours escortés d'hommes en armes, les Afghans continuent à arriver, mains liées derrière le dos.

TECCART

Collège d'électronique moderne

TECCART

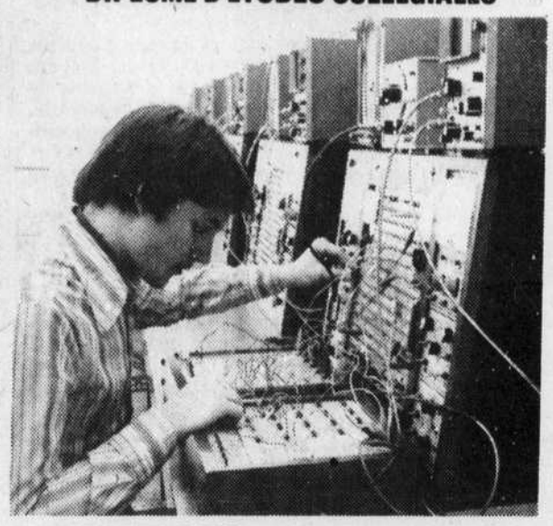
DÉCLARÉ D'INTÉRÊT PUBLIC

AUX COURS DE JOUR

L'INSTITUT TECCART DISPENSE LE PROGRAMME

ÉLECTRONIQUE No 243.03

ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNÉ CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES



AVANTAGES:

1—Les 6 sessions du cours professionnel normalement échelonnées sur 3 années scolaires sont comprimées en deux années au Teccart en augmentant le nombre de périodes de cours par semaine et en portant la durée scolaire à 11 mois.

2—PROGRAMME ENRICHI: l'Institut Teccart ajoute des périodes de cours en électronique pour rendre l'enseignement en conformité avec les récents développements surtout dans le domaine de la logique et des circuits intégrés.

3—L'équipement, les guides de manipulation et les nouvelles méthodes d'analyse en laboratoire, assurent une meilleure formation avec un sens pratique plus développé.

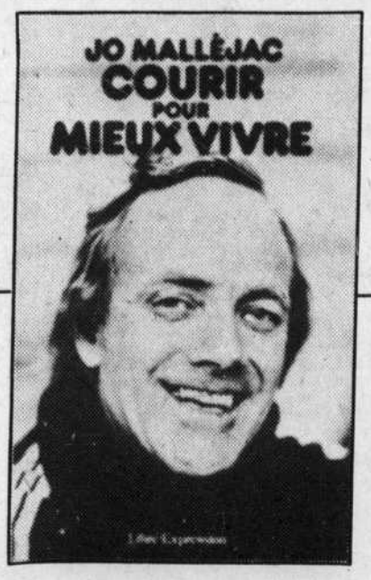
PROSPECTUS
FOURNI SUR DEMANDE
526-2501

INSCRIPTION: Pour s'inscrire il faut fournir les documents qui établissent l'éligibilité de l'élève pour le niveau collégial et remplir la formule d'inscription de l'Institut Teccart.

EXAMEN D'ADMISSION: Les candidats seront invités à passer un examen d'admission pour une meilleure évaluation des possibilités de réussite.

INSTITUT TECCART
3155, rue HOCHELAGA, MONTRÉAL
H1W 1G4

COLLÈGE PRIVÉ
DÉCLARÉ D'INTÉRÊT PUBLIC
EN VERTU DE LA LOI DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ



Un guide complet sur le jogging, un livre de Jo Malléjac qui vous fera découvrir un nouvel art de vivre.



Jo Malléjac répond à toutes les questions sur la préparation à la course, l'entraînement, les excès à éviter, l'équipement, l'alimentation, etc.
Il nous livre dans ce guide du jogging le secret de son intarissable jeunesse: une discipline et une philosophie toute simple qui vous permettra, à vous aussi, de mieux vivre.

BON DE COMMANDE

Si vous désirez recevoir chez vous le livre COURIR POUR MIEUX VIVRE de Jo Malléjac, retournez ce bon de commande accompagné d'un chèque ou d'un mandat postal au montant de $7.95 + $0.25 de frais de poste à:

Éditions Libre Expression
610 Croissant Dauphin
St-Louis Terrebonne
J0N 1N0

Nom _____
Adresse _____ Code postal _____
Ville _____
No. de tél.: _____
D-15-2-79



Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage – éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette: goudron 1 mg, nicotine 0.1 mg

LES TRIBUNAUX

Floralies: l'entente dévoilée aujourd'hui

par Alain Duhamel

Retiré de l'ordre du jour du Conseil municipal en octobre dernier, pendant la campagne électorale, le projet des Floralies internationales de 1980 réapparaît à l'ordre du jour de l'assemblée de la semaine prochaine.

Montréal accueillera à l'été 1980, sur l'île Notre-Dame, l'exposition internationale des Floralies, grâce au concours financier du ministère de l'Agriculture du Québec.

Depuis l'automne dernier, le protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal n'a pas fait l'objet de modifications substantielles.

Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Caron, et le maire de la ville, M. Jean Drapeau, doivent dévoiler aujourd'hui tous les détails de ce projet dont les prinvipaux éléments avaient été connus durant la campagne électorale.

La conférence de presse conjointe coïncidera avec la reconnaissance officielle du Bureau international des Expositions qui consacrera, sur la recommandation de l'Association internationale des producteurs de l'horticulture, Montréal, ville hôte des Floralies de 1980.

Le gouvernement québécois convient d'avancer à l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC), mandataire de la Ville de Montréal pour l'administration de Terre des Hommes, une somme de $4.5 millions qu'elle devra rembourser à même les revenus des droits d'entrée.

En principe, les avances de fonds du gouvernement québécois ne peuvent servir à des travaux d'infrastructures ou d'accès au terrain d'exposition. Les travaux d'aqueduc, d'égouts, de ponts et chaussées sont à la charge de la Ville de Montréal, de même que l'entretien du parc floral, après l'exposition.

Le ministère de l'Agriculture ne devait pas non plus assumer à lui seul un déficit ou s'approprier un excédent de revenus, s'il y en a, comme le lui proposait le maire de Montréal. Le ministère proposait plutôt de laisser à l'AMARC 90% des revenus excédentaires et de garder 10%. La Ville de Montréal prendrait à sa charge tous les dépassements des coûts prévus.

En prévision de cette exposition internationale, l'administration municipale a déjà commencé à réaménager son programme d'immobilisations afin que le Jardin botanique ne demeure pas en reste sur Terre des Hommes.

Les prévisions de dépenses de la Ville de Montréal à l'égard du Jardin bontanique atteindront leur sommet en 1980. En 1979, la Ville a réduit ses prévisions de dépenses de $250,000 à $100,000 et fait passer ses prévisions pour 1980 de $44,000 à $300,000. Elle a également réduit les dépenses prévues après 1982 de $406,000 à $55,000 afin de porter sur 1980 le maximum de son effort budgétaire.

■ La Tour de la Bourse vaut bien $46.5 millions

Le juge Yves Laurier, de la Cour provinciale, siégeant en appel d'une décision rendue en 1976 par le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec, a débouté une fois de plus, hier, les propriétaires de la Tour de la Bourse (appelé aussi Place Victoria) de leur prétention que leur immeuble n'aurait qu'une valeur de $43,325,000 (en 1975) pour fins d'imposition municipale.

Il a plutôt donné raison à la Communauté urbaine de Montréal (CUM), selon laquelle la valeur de base est de $46,500,000.

Par leur requête, les propriétaires prétendaient avoir été taxés trop lourdement depuis dix ans, soit de 1965 à 1975. Pour la première année de cette décennie, l'immeuble de 43 étages avait été évalué à $31,259,000 et avait connu des hausses annuelles d'un peu plus de $2 millions pour atteindre le chiffre de $46,500,000 en 1975.

Les appelants avaient fondé leurs prétentions sur le fait, en particulier, que les évaluateurs municipaux n'avaient pas tenu compte rigoureusement du « handicap » de sous-occupation des lieux à cause, principalement, de la construction de plusieurs autres complexes, construction qui avait créé une sérieuse compétition à une location totale. De plus, arguaient les propriétaires, la Tour de la Bourse se trouve isolée de la concentration des immeubles à vocation semblable des rues Sherbrooke et Dorchester et du boulevard de Maisonneuve, ce qui amplifie le « handicap » de sous-location.

En analysant les documents soumis par les deux parties, le tribunal n'a rien découvert d'anormal ni aucune erreur de la part des évaluateurs municipaux. Il leur donne raison d'avoir fondé leurs calculs pour les années subséquentes à 1965 sur la valeur de remplacement et la valeur économique du complexe dans une proportion de 50% chacune pour établir la valeur théorique.

Le juge Laurier ne croit pas que les propriétaires auraient consenti à vendre leur immeuble au prix qu'ils prétendent avoir été sa valeur pour fins de fiscalité.

■ Loyers réduits à l'UdM

L'administrateur de la Commission des loyers a tranché hier un débat qui durait depuis plus d'un mois entre 738 étudiants de l'Université de Montréal et la direction de l'institution en ramenant à $3 par semaine la hausse des loyers aux trois résidences du campus.

Depuis septembre dernier, l'Université avait exigé une hausse de $4 par semaine, soit de $14 à $18 pour les chambres simples et $12 à $16 pour les studios doubles. Il s'agissait d'une hausse d'environ 28% que les étudiants jugeaient inacceptable.

De son côté, l'Université motivait sa décision en alléguant un déficit prévu de $162,000 pour l'année en cours. Même avec la hausse des loyers étudiants, elle afficherait un manque à gagner de $22,000. Depuis quatre ans aucune hausse n'avait été appliquée parce que l'Université parvenait à faire ses frais par la location estivale de ses résidences pendant les périodes olympique et préolympique.

Notons qu'un budget distinct est affecté pour l'administration et l'entretien des trois résidences, selon le régime des institutions sans but lucratif. De son côté, Me Michel Bolduc, qui a rendu sa décision hier, tient compte de la nécessité pour l'Université de ne pas accumuler de déficit et aussi, pour les étudiants, qu'ils ne doivent pas grever indûment leur budget de scolarité. Il conclut qu'une hausse de $3 apparaît raisonnable dans les circonstances.

Sa décision n'affecte cependant que les 738 étudiants-requérants, mais il laisse aux dirigeants des résidences d'en faire profiter leur 1,176 locataires afin de promouvoir la bonne entente et le règlement définitif du litige.

■ L'Aide aux sinistrés se battra « jusqu'au bout »

Même si une décision rendue mardi par le juge Anatole Lesyk, de la Cour supérieure, a donné un coup d'arrêt au train de procédures que l'Aide aux sinitrés a décidé de faire à la Ville de Montréal et à la Cour municipale, on assistera quand même à une bataille judiciaire qui menace d'être fort longue.

Me Robert Trudel a en effet annoncé qu'il porterait cette décision devant la Cour d'appel et qu'il mènerait la bataille « jusqu'au bout »... en Cour suprême, s'il le faut.

Selon cet avocat et son client, M. Jean Pilon, président de l'Aide aux sinistrés, il ne s'agit pas seulement de défendre les intérêts des défavorisés mais aussi de faire reconnaître un principe qui pourrait faire jurisprudence.

L'affaire avait débuté le 5 janvier dernier quand le juge Claude Benoît, de la Cour supérieure, avait permis l'émission d'un bref de mandamus en faveur de l'Aide aux sinistrés assortie d'un sursis de procédures à la Cour provinciale.

Jean Pilon et ses protégés exploitaient un commerce de vieux meubles et de vieux vêtements au profit des défavorisés et des « sinistrés sociaux » mais la Ville de Montréal, sans fournir de raison, avait refusé d'émettre le permis nécessaire à la poursuite légale des activités de ce groupe. De son côté, la Cour municipale avait en réserve toute une brochette d'accusations à porter contre Pilon et les siens pour avoir « opéré un commerce sans permis ».

C'est alors qu'à la demande de l'Aide aux sinistrés le juge Benoît a émis l'ordonnance que l'on sait, forçant la Ville à émettre le permis (après audition sur le fond de la requête) et la Cour municipale à surseoir à toute procédure.

À cause de sa nature même, cette procédure (mandamus) ne peut être frappée d'appel. C'est pourquoi le contentieux municipal a réclamé et obtenu une rétractation de jugement, c'est-à-dire l'annulation de la décision du juge Benoît.

— Guy Bourdon

Morin et les infirmières

QUÉBEC (PC) — Le ministre responsable des lois professionnelles, M. Jacques-Yvan Morin, entend rencontrer toutes les parties intéressées une dernière fois avant de proposer à ses collègues du cabinet une solution au problème de la délégation des actes médicaux.

C'est ce que M. Morin a indiqué lui-même hier à l'Assemblée nationale en réponse à une intervention du député libéral de l'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux.

Le ministre a répété une fois de plus que ce dossier progresse lentement mais sûrement et qu'il espérait en venir à une conclusion dans les prochains jours, après avoir mûri la question pendant plusieurs mois.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CRÉATIONS OMNI INC.
Avis est par les présentes donné que Creations Omni Inc. a transporté tous ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Corporation de Factoring Mirabel Ltée. à titre de garantie, par acte portant la date du 30 janvier, 1979 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 31 janvier 1979 sous le numéro 2945917.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
AVIS est donné que ANNICK FARARD, domiciliée au numéro 1256, rue Bougie à Ville Saint-Laurent, district de Montréal, Province de Québec, présentera une requête au Lieutenant-Gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret pour changer son nom pour celui de "ANNICK SAUVÉ".
Montréal, ce 16 février 1979.
MES TESSIER, CORBEIL,
BOURBEAU ET GILBERT
Procureurs de la requérante.

AVIS JUDICIAIRE
AVIS est par les présentes donné, en vertu de l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964, c. 275), que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre Forged Steel Valve Corporation Limited (nouvelle raison sociale-FS Valve Corporation Limited), et Compagnie Montréal Trust ès qualité de fidéicommissaire, passé le 18 février 1977 devant Me Pierre Lapointe, notaire et enregistré le 23 février 1977 à la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2760054, est devenue exécutoire.
Montréal, le 12 février 1979
Compagnie Montréal Trust
Fidéicommissaire

PRENEZ AVIS que la requérante, GOTTRY CORPORATION, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — FARDIERS
De Montréal à la frontière Québec - États-Unis (port d'entrée Rouses Point) pour le transport, dans un conteneur spécialement agencé et requérant l'utilisation de fardiers, de pièces d'avion et retour du même conteneur spécial contenant du matériel et des pièces utilisées dans la construction et fabrication desdites pièces d'avion.
POINT D'ORIGINE: la compagnie Canadair à Montréal
DESTINATON: la compagnie Lockheed, Californie
Ce permis peut être utilisé qu'en conjonction au permis complémentaire no. MC-14781 tel qu'émis par l'Interstate Commerce Commission.
Toute personne intéressée peut faire opposition à cette demande dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ière publication: 15 février 1979
2ième publication: 16 février 1979
3ième publication: 17 février 1979
PIERRE HOGUE, Procureur
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN, ROY
1259 Berri, Suite 230,
Montréal, Québec,
H2L 4C7.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-02-011797-782
COMPAGNIE PÉTROLÈRE IMPÉRIALE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 2 Place Ville Marie, Montréal, district de Montréal.
Demanderesse
-vs-
LES ENTREPRISES DYNAMITEX INC. — DYNAMITEX ENTERPRISES INC., ayant autrefois sa place d'affaires au 1505 Grondine, Duvernay, district de Montréal.
PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à la défenderesse, Les Entreprises Dynamitex Inc. — Dynamitex Enterprises Inc., de comparaître dans un délai de trente jours de la date de la présente publication. Une copie des bref et déclaration a été déposée à la Cour à son intention.
MONTRÉAL, le 8 février 1979
A. BEAULIEU
Protonotaire-adjoint
Mes Buchanan, McAllister,
Blakely & Turgeon
Place du Canada
Suite 1230
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO.: 500-14-004641-783
EUGÈNE GENDRON,
Requérant
-vs-
PIERRETTE DOUCET,
-et-
PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DE MONTRÉAL
-et-
BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE DE MONTRÉAL,
-et-
L'HONORABLE MARC A. BÉDARD,
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR,
L'intimée PIERRETTE DOUCET est par les présentes requise de comparaître dans un délai d'un mois suivant la publication de cet avis. Une copie de la requête en rectification des Registres de l'État Civil a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
Montréal, le 7 février 1979.
(s) ARMAND BEAULIEU P.A.
ME ANDRÉ BELHUMEUR
1641 rue St-Hubert
Montréal, Québec.
H2L 3Z1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
C.T.Q.
PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 - REG. 2(1976)
PRENEZ AVIS QUE, ANDRÉ BLEAU, du 803, Houde, Laprairie, P.Q., dégenteur du permis de camionnage en vrac M-503247 D-001, région 10, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir un permis spécial pour la région 06, pour le transport de la neige et de la glace.
Durée: Saison hivernale: 1979
Le requéfant demande à la Commission des Transports du Québec que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue, et ce, en vertu de l'article 2.58.1 du règlement 2(1976).
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, est, Montréal, P.Q.
1e publication: 13 février 1979
2e publication: 14 février 1979
3e publication: 15 février 1979
SIGNÉ/ PAQUETTE, PERREAULT, RIVET ET ASSOCIÉS
200, St-Jacques, ouest, #900
Montréal, PQ, H2Y 1M1
PAR: LOUIS LAVOIE / PROCUREUR

PRENEZ AVIS que la compagnie STEEL & STAINLESS FABRICATORS LTD. demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, le 28 décembre 1978.
N.P. SCHNITZER
Secrétaire

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 janvier 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Outils Fuller (St-Jean) Ltée. / Fuller Tool (St. John) Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 23ième jour de janvier 1979, sous le numéro 2944002. Ce 13ième jour de février, 1979. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Charron Escavation Inc., ayant sa principale place d'affaires à Blainville, en faveur de la Banque Canadienne Nationale, en date du 9 mai 1972, a été enregistré à St-Jérôme le 16 mai 1972 sous le numéro 401705.
Banque Canadienne Nationale.

PRENEZ AVIS que Robert Pitot, Terrebonne, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Gaétan Ouimet, Terrebonne, le permis no. M-502721 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6.
Toute personne intéressée peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les 5 jours de la 3e parution de cet avis.
1ière publication: 14 février 1979
2ième publication: 15 février 1979
3ième publication: 16 février 1979
FERDINAND ROY, Procureur
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN, ROY
1259 Berri, Suite 230,
Montréal, Québec,
H2L 4C7

Prenez avis que le requérant-cédant ANDRÉ BOYCE, 367, rue Principale, L'Avenir, Cté Drummond, P.Q. s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de transférer à la requérante-cessionnaire ANDRÉ BOYCE ET FILS LIMITÉE, 367, rue Principale, L'Avenir, Cté Drummond, P.Q. le permis portant le numéro 6428-V qu'elle détient de la Commission des Transports du Québec.
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec à 585, boul. Charest est, Québec, P.Q.
Première publication: 13 février 79
Deuxième publication: 14 février 79
Troisième publication: 15 février 79
Me Marc M. Delage, procureur
St-Hilaire, De Blois et Associés,
8, Côte de la Fabrique,
Québec, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-049 396-786
KREADAR ENTERPRISES LTD.
Demanderesse
c.
DOMINIQUE MORETTI
ET
IBRAHM BAHAA
Défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, Dominique Moretti, par ordre de cette honorable cour, est par les présentes, demandé de comparaître dans un délai de trente (30) jours suite à cette publication de cet avis.
Une copie du bref d'Assignation et Déclaration a été laissée au bureau de la Cour Provinciale pour le district de Montréal.
Montréal, le 8 février 1979
Armand Beaulieu,
P.A.C.P.M.
MM. Chait, Sternthal, Katznelson
& Michelin,
1210 rue Sherbrooke ouest,
Chambre 200,
Montréal, Québec.
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)
NO: 500-12-082 454-780
DAME ROLLANDE DUGUAY
requérante
-vs-
PAUL E. AMYOT
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Paul E. Amyot, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 12 février 1979
(S) MARCEL LAURIN
REGISTRAIRE
Me Hélène Leduc
6850, rue Sherbrooke est
suite 350
253-2261

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
C.T.Q.
PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 - REG. 2(1976)
PRENEZ AVIS QUE, L.G. BROSSARD LTÉE, du 5205, boul. Métropolitain, est, #7, Montréal, P.Q., détenteur du permis de camionnage en vrac M-508569 D-001, région 10 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir un permis spécial pour la région 06, pour le transport de la neige et de la glace.
Durée: Saison hivernale 1979
La requérante demande à la Commission des Transports du Québec que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue, et ce, en vertu de l'article 2.58.1 du règlement 2 (1976).
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, est, Montréal, P.Q.
1e publication: le 13 février 1979
2e publication: le 14 février 1979
3e publication: le 15 février 1979
SIGNÉ: PAQUETTE, PERREAULT, RIVET ET ASSOCIÉS
200, St-Jacques, ouest, #900
Montréal, PQ, H2Y 1M1
PAR: LOUIS LAVOIE / PROCUREUR

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 janvier, 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Elastique L'Acadie Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le deuxième jour de février 1979, sous le numéro 2946633. Ce sixième jour de février, 1979. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

SUNSET VALLEY CAMPSITE INC.
AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE QUE SUNSET VALLEY CAMPSITE INC., une compagnie incorporée sous l'Acte des Compagnies ayant son bureau chef dans la Ville de Mont Royal, District de Montréal et Province de Québec, fera application au Ministre des Affaires aux Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec, pour l'abandon de sa charte sous les stipulations de l'Acte des Compagnies.
DORVAL, Québec, ce 6ième jour de février 1979.
AMARON, STEAK ET VIBERG
PROCUREURS POUR SUNSET VALLEY CAMPSITE INC.

Avis est donné que: Joseph Racine, 2147, De Mexico, Laval, P.Q., détenteur du permis no: M501913-001 région 10, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES A. L'ÉCUYER INC., 12631, rue Victoria, Pointe aux Trembles, P.Q., région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2, le requérant demande à la Commission des Transports du Québec que la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 14 février 1979
2ème parution le 15 février 1979
3ème parution le 16 février 1979
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.,
5205 est, Boul. Métropolitain,
St-Léonard, Mtl. P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)
NO: 500-12-082454-780
JUANITE SMITH,
Requérante,
-vs-
LÉONARD BELISLE,
Intimé,
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé LÉONARD BELISLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 9 février 1979
DESCOTEAUX, MURRAY & BOUCHER
790 boul. Laurentien
suite 202
St-Laurent, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500/12-084 450-794
DAME ISABELLE BOWLES
Requérante
-c-
RAYMOND ROUSSEL, d'adresse inconnue.
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, RAYMOND ROUSSEL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 9 février 1979
FRANCINE BERBEAU CHABOT
REGISTRAIRE ADJOINT DES DIVORCES
Mes LORD, TOULET ET FOURNIER
1010 est, rue Ste-Catherine
Suite 530
MONTRÉAL, P. Québec
Me Marcel Lefebvre
Procureur de la requérante

VILLE D'OUTREMONT
A l'Assemblée générale tenue le 7 février 1979, le Conseil de Ville a adopté les règlements suivants:-
1125 — règlement autorisant la conclusion d'une entente d'entraide mutuelle en cas d'incendie entre les municipalités de Côte St-Luc, Hampstead, Mt-Royal, Outremont, St-Laurent et Westmount, et abrogeant le règlement 1110
1126 — règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale entre les villes de Hampstead, Mt-Royal, Outremont et St-Laurent ainsi que les cités de Côte St-Luc et Westmount pour l'acquisition et l'opération en commun d'un camion destiné à transporter des cylindres d'air comprimé entre ces villes
1082-5A — règlement amendant le règlement numéro 1082-5 et fixant le taux de la compensation à être payée par les propriétaires d'immeubles visés aux articles 18 et 21 de la Loi sur l'évaluation foncière pour l'année fiscale 1978
1082-6A — règlement abrogeant le règlement numéro 1082-6 et fixant le taux de la compensation à être payée par les propriétaires d'immeubles visés aux articles 18 et 21 de la Loi sur l'évaluation foncière pour l'année fiscale 1979
1047-3 — règlement amendant le règlement numéro 1047 relatif aux chiens tel que déjà modifié par les règlements 1047-1 et 1047-2
Tout intéressé peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du Greffier de la Ville d'Outremont.
DONNÉ en la Ville d'Outremont, ce 15e jour de février 1979.
Jocelyne Perreault
Greffier de la Ville

CALZATURIFICIO VOLPINI
Avis est par les présentes donné que Calzaturificio Volpini a transporté tous ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Corporation de Factoring Mirabel Ltée. à titre de garantie, par acte portant la date du 29 janvier, 1979 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 31 janvier 1979 sous le numéro 2945916.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 janvier, 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à R.C. Radiateur Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval le 2ième jour de février 1979, sous le numéro 435249. Ce 9ième jour de février, 1979. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Permis spécial 2.74
Catégorie régulière
La requérante Paquette Autobus Inc 295 Grande-Côte St-Eustache M-000115-A s'adresse respectueusement à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir la permission de transporter un groupe de passagers de St-Tite au frontière Canada-U.S.A. en direction de la Floride et retour du 10 au 25 mars 1979, tel qu'il appert au contrat déposé au dossier.
Toutes personnes désirant s'opposer à cette demande peut le faire dans les 5 jours suivant la parution du dernier avis.
1e parution: 13 février 1979
2e parution: 14 février 1979
3e parution: 15 février 1979

PUBLICATION
PRENEZ AVIS que Middle Atlantic Conference au nom de ses membres participants a obtenu de la Commission des Transports du Québec la modification de ses tarifs comme suit: Supplément 9 du tarif MAC 233, supplément 10 du tarif MAC 333-B, supplément 7 du tarif MAC 793, en vertu de la décision MCR-04979-TF datée du 5 février 1979 et en vigueur à cette même date; le tout en conformité avec l'article 2.64 et suivants du règlement no 2. (1976). Toute personne intéressée à faire opposition à cette demande devra le faire dans les 5 jours suivant la 3e publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
GUY PARENTEAU, procureur
1ère parution: mercredi le 14 février 1979
2e parution: jeudi le 15 février 1979
3e parution: vendredi le 16 février 1979

PRENEZ AVIS que la compagnie BEDARD TRAILER & BODY LTD. — REMORQUES & BOITES BÉDARD LTÉE demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, P.Q., le 10 décembre 1978.
N.P. SCHNITZER
Secrétaire

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 novembre, 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à La Collection de Mode Américaine Inc. — The American Fashion Collection Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de novembre 1978, sous le numéro 2931806. Ce 6ième jour de février, 1979. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

PRENEZ AVIS que Jean-Louis Boisvert, Terrebonne, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Bernard Boisvert, Terrebonne, le permis no. M-502788 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6.
Toute personne intéressée peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les 5 jours de la 3e parution de cet avis.
1ière publication: 14 février 1979
2ième publication: 15 février 1979
3ième publication: 16 février 1979
FERDINAND ROY, Procureur
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN, ROY
1259 Berri, Suite 230,
Montréal, Québec,
H2L 4C7.

Le requérant, Jean-Louis Turcotte, demande l'émission d'un permis de la Commission des Transports du Québec pour le transport d'équipement de chasse et de pêche dans les comtés d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda et le territoire de la Baie James pour le compte des autochtones de la bande de Waswanipi.
Toute personne intéressée à faire opposition à cette demande devra le faire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la 3e parution de cet avis.
1ère parution: 14 février 1979
2ième parution: 15 février 1979
3ième parution: 16 février 1979
CLICHE ET CLICHE
1121, 6e rue
VAL D'OR, QUÉ.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE
Prenez avis que la compagnie ST. LEONARD VENEER COMPANY demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.
MONTREAL, Québec, ce 31ième jour de janvier 1979.
MARTINEAU, WALKER, ALLISON
BEAULIEU, MacKELL & CLERMONT
Procureurs de la compagnie.

ABANDON DE CHARTE
PLENTA DEVELOPMENT INC.
AVIS est par les présentes donné que PLENTA DEVELOPMENT INC., une corporation constituée selon la Loi du Québec et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives du Québec pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des compagnies du Québec
DATÉ À MONTRÉAL, ce 16e jour de janvier 1979
SIDNEY COOPERSTEIN
Procureur de la Compagnie

Permis spécial 2.74
Catégorie régulière
La requérante Paquette Autobus Inc. 295 Grande-Côte St-Eustache M-000115-A s'adresse respectueusement à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir la permission de transporter un groupe de passagers de Shawinigan au frontière Canada-U.S.A. en direction de la Floride et retour du 3 au 24 mars 1979 tel qu'il appert au contrat déposé au dossier.
Toutes personnes désirant s'opposer à cette demande peut le faire dans les 5 jours suivant la parution du dernier avis.
1e parution: 13 février 1979
2e parution: 14 février 1979
3e parution: 15 février 1979

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES

Aménagement de la Grande Rivière
Heure limite: 15 h 30, heure de Monntréal, aux dates indiquées

Le jeudi 8 mars 1979
SEBJ 79-0361

Nolisement d'aéronefs à voilure tournante pour l'année 1979.

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800 est, boul. de Maisonneuve
19e Étage
Montréal, (Québec)
H2L 4M8

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant leur principal établissement d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour renseignements,
tél.: 844-3741, poste 333

Pour renseignements,
tél.: 844-3741, poste 333
A. Rousseau
Directeur, Approvisionnement

Transports Canada

APPEL D'OFFRES

Projet: Services de Nettoyage à l'Aéroport de Val D'Or, Val D'Or, Québec.

Date de clôture: le 22 mars 1979

Réunion d'information: le 2 mars 1979 à 13:30 heures, heure locale, au bureau du Directeur de l'Aéroport, Édifice des Opérations, Aéroport de Val d'Or, Val d'Or, P.Q.

Les soumissions cachetées et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, pièce 175-C, Édifice de l'Administration régionale, Aéroport de Montréal, Dorval, Québec, (636-3203), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale à la date stipulée.

Les documents de soumission seront obtenus à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un chèque visé remboursable de $50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions.

A.O. Dumas,
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne des Transports aériens.
le 6 février 1979.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

CCP. 98043.F **6 mars 1979** **9 BÂTIMENTS PRÉFABRIQUÉS (DIMENSION: 10' x 30')** Garantie de soumission: $6,000.	**CCP. 91035.F** **6 mars 1979** **9 T. BARRES OMNIBUS TUBULAIRES EN CUIVRE** Garantie de soumission: $3,000.	**PPE. 92014.F.** **13 mars 1979** **3 TOURS D'ÉCLAIRAGE AVEC LUMINAIRES** Garantie de soumission: $3,000.
CPE. 92029.F **6 mars 1979** **CHARPENTES ET SUPPORTS D'ACIER POUR APPAREILLAGE 315/230kV** Garantie de soumission: $15,000. **Pas de soumission partielle**	**CCL.90020.F** **13 mars 1979** **1,872 PLAQUES D'ACCOUPLEMENT POUR QUINCAILLERIE DE HAUBAN** Garantie de soumission: $10,000.	**CCL. 90036.F** **13 mars 1979** **1,269 ASSEMBLAGES DE SUSPENSION ET 174 ASSEMBLAGES D'ARRÊT POUR LIGNES DE TRANSPORT D'ÉNERGIE À 315kV** Garantie de soumission: $15,000.

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU Nº 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.

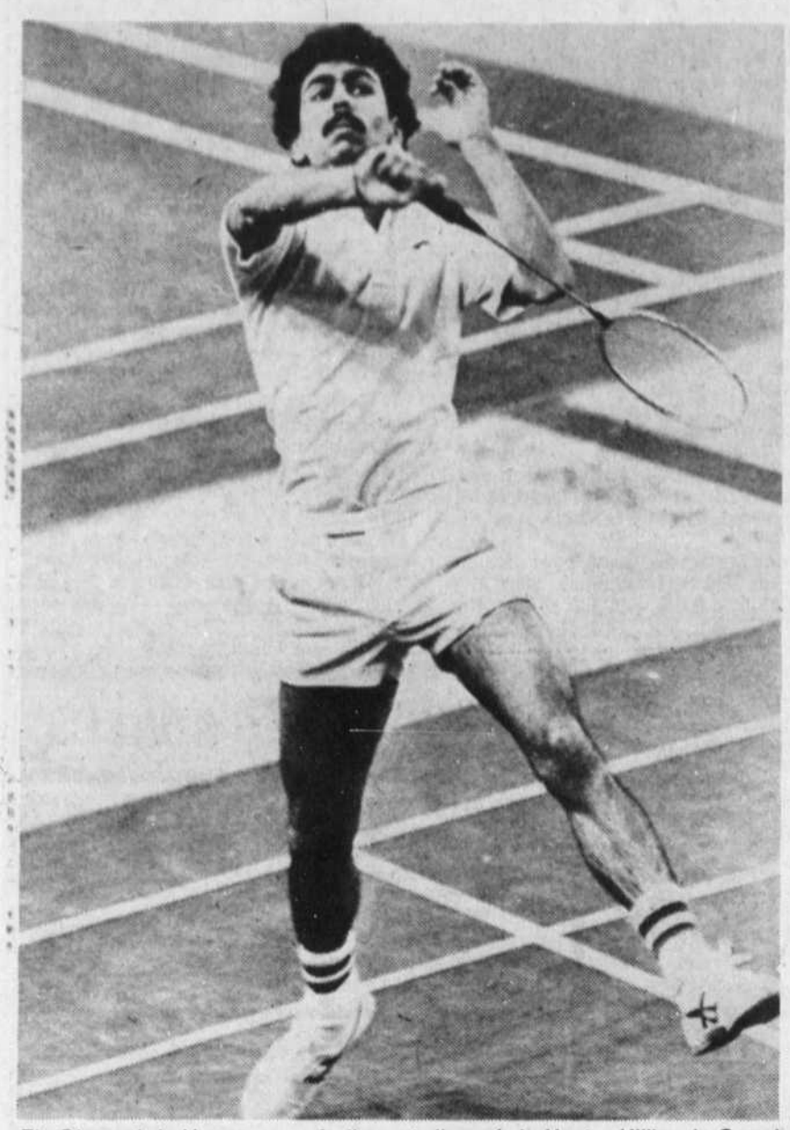
Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.
Le secrétaire, M.-A. DEMERS

LES TOURNESOLS INC.
(danseurs et musiciens folkloriques)
Toutes les fêtes: congrès, fêtes de Quartiers, anniversaires de Paroisses, réussissent toujours mieux avec la participation de
LA TROUPE FOLKLORIQUE "LES TOURNESOLS"
Dix années d'expérience en danses du Québec
**Animation et musique de chez-n

Aux Jeux du Canada à Brandon

Le Québec inscrit trois autres victoires en patinage



Zip Dhanani de Vancouver a facilement disposé de Hector Hillier de Grand Bank, Terre-Neuve, par 15-3 et 15-0 dans les compétitions de badminton aux Jeux du Canada présentés à Brandon. (Photolaser CP)

BRANDON (PC) — Vite sur ses patins, la délégation québécoise n'a pas tardé à s'imposer en remportant trois autres médailles d'or en patinage de vitesse, hier à Brandon.

La jeune Sylvie Daigle, de Sherbrooke, qui avait récolté la première médaille d'or des Jeux, mardi, a récidivé hier en gagnant le 1,500 mètres et le 1,000 mètres par une température beaucoup plus clémente que la veille alors que le vent et la neige l'avait fortement incommodée. Anne Girard, de Montréal, a fini troisième.

Jean Pichette, de Sainte-Foy, qui n'a que 15 ans, a également mérité une médaille d'or au 3,000 mètres, retranchant 10 secondes à sa marque personnelle.

Il a battu Mike Buss, de Winnipeg en patinant la distance en un temps de 4:51.83 minutes, pendant que le jeune Manitobain ne pouvait faire mieux que 4:56.93 minutes. Gilles Paquin, également de Sainte-Foy, a fini troisième, devant Farley Kellett, de Saskatoon, qui avait remporté le 500 mètres la veille.

Dans les autres disciplines à l'affiche, hier, le Québec a subi un deuxième échec consécutif en hockey en s'inclinant 8-5 devant la Nouvelle-Écosse, représentée, contrairement au Québec, par une équipe d'étoiles. L'Ontario, battu 12-4 par l'Alberta mardi, a repris du poil de la bête en écrasant les Territoires du Nord-Ouest 16-1, portant ainsi sa fiche à deux victoires et un seul échec depuis le début du tournoi à la ronde. Cam Young a marqué quatre buts, Pat Devine et Son Hutchinson, trois chacun.

Pour le Québec, Pierre Marleau a bien fait en comptant deux buts, en première période, pour permettre à son équipe de niveler les score 3-3 avant de s'avouer vaincu contre une formation beaucoup plus forte. Richard Succo a marqué trois des buts de la Nouvelle-Ecosse.

A la boxe, Remi Rousselot, de Bersemis, a gagné son combat par mise hors de combat, knoukoutant Terry Simon de Terre-Neuve chez les 63.5 kilos. Dans les autres combats, Freg Rumoher, de la Saskatchewan a battu Mark Palmer, de la Colombie-Britannique, chez les 60 kilos, Brian Nolan de l'Ontario l'a emporté contre Roddy Kerfont, du Manitoba, chez les 57 kilos, Wishnu Seecharan, de Hamilton, a battu Dan Power, de la Nouvelle-Ecosse, chez les 54 kilos, et Sonny Wicks, de la Nouvelle-Ecosse a disposé de Peter Britt, du Nouveau-Brunswick, chez les 51 kilos.

Au volley-ball, le Québec, auquel l'on concède d'excellentes chances de médailles, a subi un important revers de 15-10, 2-15 et 15-11 face à la Nouvelle-Ecosse, chez les hommes, démontrant ainsi que ses représentants auront du pain sur la planche s'ils veulent mériter les grands honneurs du tournoi.

Il n'en est toutefois pas ainsi au badminton où les représentants du Québec ont servi une véritable leçon aux joueurs du Yukon, hier, l'emportant 9-0 contre des adversaires complètement dominés, du premier match au dernier.

Déterminés et jouant avec une adresse qui porte à croire qu'elle n'aura aucune difficulté à ravir le titre de cette discipline, la délégation du Québec a joué à la mesure de son talent, répétant ainsi ses exploits de Lethbridge, en 1975.

On était évidemment fier de la performance de la délégation en badminton, hier à la mission du Québec, même si le hockey a alimenté les conservations en soirée.

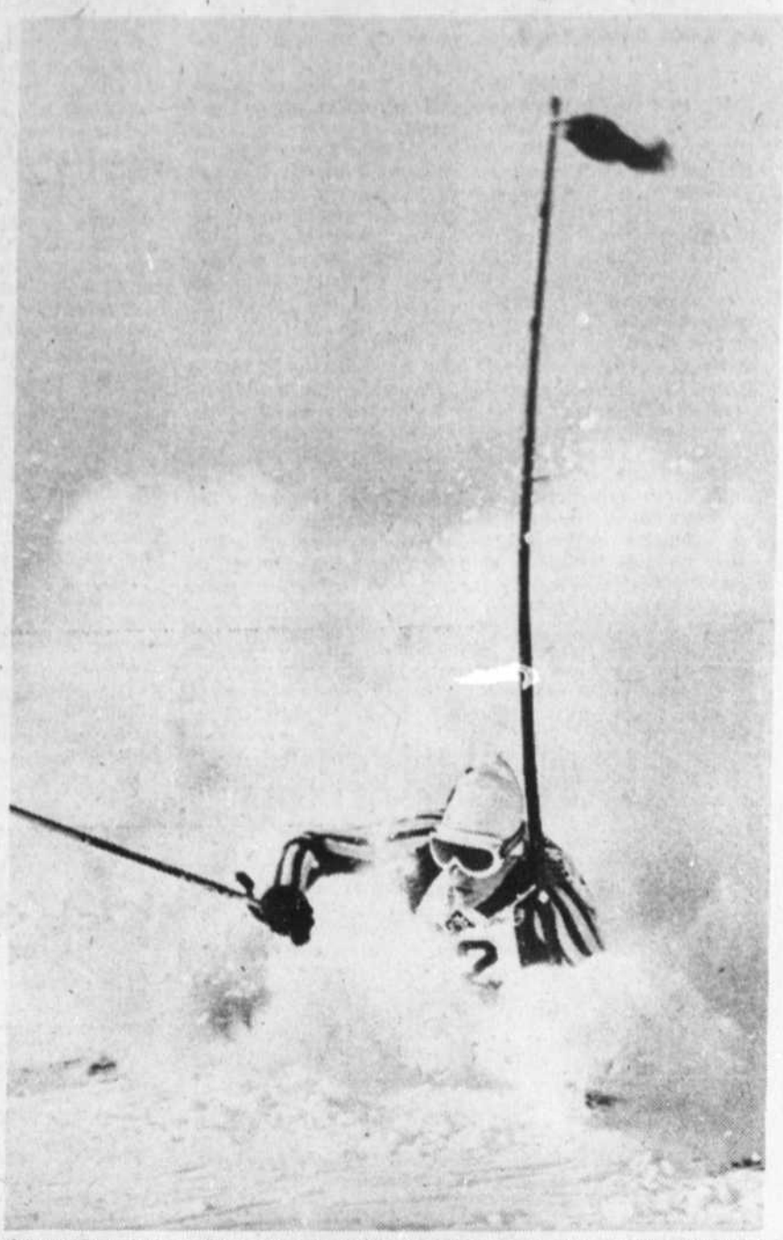
Le Québec, représenté par les Voyageurs de Gatineau, a en effet subi un cinglant revers de 13-2 lors de son premier match, mardi, contre la Colombie-Britannique qui avait obtenu, a l'insu des dirigeants des Voyageurs, la permission de présenter aux Jeux une équipe d'étoiles (!).

« Si j'avais eu le loisir de faire une sélection des meilleurs joueurs de la Ligue de l'Outaouais, il ne fait aucun doute que le pointage final n'aurait pas été le même, a répété hier l'instructeur de l'équipe, Gilles Lacelle, après avoir essuyé un deuxième revers en autant de parties.

« Il faudra repenser les critères d'admissibilité, ça s'impose, a-t-il ajouté. Il est évident que nous ne pouvons rivaliser avec des équipes d'étoiles...

« De plus, l'Ontario, notamment, a la chance, elle, d'aligner des joueurs âgés de 20 ans, ce qui nous est évidemment interdit par la fédération québécoise, puisque l'âge limite est de 19 ans au Québec ».

Fait à souligner, les Voyageurs de Gatineau ont joué, mardi, contre une équipe qui comptait dans ses rangs 10 joueurs de 20 ans, alors que l'âge moyen de l'équipe est légèrement supérieur à 17 ans.



Orville Germaine d'Edmonton soulève un nuage de neige en chutant dans la première manche du slalom disputé hier à McCreary dans le cadre des Jeux du Canada. (Photolaser CP)

Les Islanders et les Bruins battus

Rick Dudley, qui reprenait l'uniforme des Sabres après un séjour de trois ans et demi dans l'Association mondiale, a marqué 19 secondes après avoir sauté pour la première fois sur la glace et les Sabres de Buffalo ont battu les Islanders de New York 2-1.

Mike Bossy a provoqué l'égalité avant la fin du premier tiers avec son 45ème but de la saison. Bossy domine la colonne des buts au classement des marqueurs. Le but décisif a été réussi au dernier vingt par Ric Seiling. Les Sabres n'ont perdu aucun de leurs six derniers matches à domicile contre les Islanders.

D'autre part, Don Maloney, à son premier match dans la Ligue nationale de hockey, a obtenu un but et une passe en première période, et les Rangers de New York ont triomphé à domicile des Bruins de Boston par 5-1.

Les Bruins ont été incapables de mettre à l'épreuve une seule fois le gardien John Davidson en période initiale, Gilles Gilbert étant soumis de son côté à 15 tirs. Davidson a terminé le match avec 22 arrêts à son actif.

Maloney, le frère du capitaine des Rangers, Dave, a marqué le premier à 5:14. Phil Esposito a creusé l'écart 46 secondes plus tard, avec l'aide du jeune Maloney, et Ulf Nilsson a touché la cible à son tour à 8:14. Carol Vadnais et Pat Hickey ont réussi les autres buts des Rangers avant que Terry O'Reilly ne réplique pour Boston. L'ailier droit Stan Jonathan, absent depuis 39 matches, et le défenseur Brad Park, depuis 17 matches, effectuaient un retour au jeu pour Boston.

A Toronto, Mel Bridgeman a marqué à moins de cinq minutes de la fin du match en permettant aux Flyers de Philadelphie d'annuler 2-2 avec les Maple Leafs. Les Flyers ont dû combler un déficit de 2-0 après la première période, à la suite des buts de Darryl Sittler et Lanny McDonald, des Leafs.

Tom Gorenco a marqué le premier but des Flyers dans la 2e reprise. Mike Palmateer, des Leafs, a effectué 28 arrêts, dont plusieurs chanceux et acrobatiques, en méritant la première étoile du match.

Lemaire revient au jeu face aux Kings

Jacques Lemaire sera de retour au jeu ce soir alors que le Canadien entreprendra la deuxième portion du calendrier en recevant la visite des Kings de Los Angeles, au Forum.

Lemaire, qui a manqué 27 parties, a joué à la mesure de ses capacités lors de l'exercice, hier, convaincant ainsi l'instructeur Scotty Bowman qu'il était maintenant complètement remis d'une blessure à l'épaule subie le 6 décembre dernier.

« Je me sens bien. Je suis prêts à reprendre ma place au sein de l'alignement, a commenté Lemaire, hier, au terme de l'exercice. Le Dr Kinnear m'a donné son accord ».

En plus de Lemaire, Mark Napier, blessé au nez, Larry Robinson, au dos, et Bob Gainey, à la jambe, ont également prouvé à Bowman qu'ils étaient en mesure de jouer dès ce soir.

Napier, qui a subi une opération chirurgicale au nez, mardi, devra toutefois porter un casque avec grillage s'il est lancé dans la mêlée contre les Kings.

Quant à Gilles Lupien, qui ressent toujours des malaises au dos, il est assuré qu'il manquera un quatrième match d'affilée, tandis que Doug Risebrough, et possiblement Pat Hughes, tous deux blessés à l'épaule, devront probablement patienter encore quelques jours avant de revenir au jeu.

C'est dire que Bowman, dont l'équipe a sérieusement été éprouvée par les blessures, pourra de nouveau compter sur une formation presque complète contre les Kings.

Lemaire jouera aux côtés de Guy Lafleur et Steve Shutt, à moins que Bowman ne lui préfère Pierre Mondou au début du match.

Lemaire a dirigé les exercices de l'équipe en l'absence de Bowman et Claude Ruel, exigeant des joueurs qu'ils s'entraînent dès vendredi, pendant une heure et demie.

Lemaire n'a marqué que huit buts et récolté 15 passes depuis le début de la saison, alors qu'il avait compté 36 buts et récolté 61 passes en 76 parties, l'an dernier.

Bobby Clarke espère affronter les Soviétiques très bientôt

TORONTO (CP) — Bobby Clarke, le capitaine des Flyers de Philadelphie espère qu'une série opposant les meilleurs éléments de la Ligue nationale à l'équipe nationale de l'Union soviétique aura lieu bientôt alors que les joueurs ont encore frais à la mémoire la défaite dans la Coupe du Défi. Clarke a fait ces commentaires à l'intention du directeur exécutif de l'Association des joueurs de la LNH, Alan Eagleson. Clarke veut affronter de nouveau les Soviétiques, qui ont remporté le dernier match de la série 6-0. Or Eagleson est celui qui tire toutes les ficelles sur la scène du hockey international et il est le seul capable d'organiser une telle rencontre.

L'avocat torontois a déjà annoncé l'annulation de la Coupe du Canada en raison d'un conflit l'opposant à l'Association canadienne de hockey amateur.

« Je veux absolument les affronter de nouveau et les autres joueurs sont tous de mon avis, a dit Clarke. Et j'espère qu'une telle rencontre aura lieu bientôt. »

Clarke a expliqué que les Soviétiques formaient une grande équipe de hockey et que c'était la raison pour laquelle il désirait les affronter de nouveau.

« Ils faisaient les gorges chaudes vers la fin du match et je dois dire que cela m'a vexé. Mikhailov est passé en face de notre banc et a fait « ha, ha, ha ». Et lorsque nous nous sommes serré la main, il a répété son petit rire. Mais il a eu le courage de le faire devant moi ».

Eagleson a pour sa part dit qu'il était regrettable que la Coupe du Canada ne soit pas présentée cette année.

« Ce serait fantastique d'avoir un tournoi réunissant le Canada, représenté par la LNH, l'Union soviétique, la Tchécoslovaquie, seconde puissance en Europe, la Suède, dont plusieurs joueurs évoluent en Amérique du Nord, les États-Unis et la Finlande. »

Eagleson a dit par ailleurs que les champions de la Coupe Stanley pourraient affronter les vainqueurs de la ligue majeure de l'URSS à la fin de la saison 1979-80. Une telle série pourrait avoir lieu entre le 15 et le 30 mai 1980.

L'avocat torontois a toutefois précisé qu'une série devait absolument garantir des revenus à l'Association des joueurs de la LNH et à sa caisse de retraite.

Wayne Twitchell offert au repêchage

Les Expos ont soumis hier l'artilleur Wayne Twitchell au repêchage dans l'espoir qu'un club du baseball majeur veuille bien lui accorder une dernière chance...

Twitchell, 30 ans, n'a remporté que quatre victoires contre 12 revers, en 1978. Il a conservé en 33 parties une moyenne de points mérités de 5.38 en se spécialisant, surtout, à lancer plus de balles que de prises lorsqu'appelé en relève.

Twitchell a accordé 71 buts sur balles en 112 manches lancées, un total considérable si l'on considère qu'il a également concédé 121 coups sûrs à l'adversaire.

Les Expos avaient obtenu Twitchell des Phillies de Philadelphie, en juin 1977, en cédant les contrats de Barry Foote et Dan Warthen en retour de Tim Blackwell, un receveur, et Twitchell, qui connaissait alors un très mauvais début de saison.

Il a gagné six parties et subi cinq revers dans l'uniforme des Expos, en 1977, donnant ainsi l'impression d'avoir retrouvé sa bonne forme après avoir essuyé cinq revers consécutifs contre aucun gain en début de saison, à Philadelphie.

POUR L'EUROPE
Louez votre
Renault
Simca
Citroen
ACHAT - RACHAT
chez le spécialiste de la location
BILLETS AVION
toutes destinations
S.E.T.A
Tél.: 861-0200/3906
Permis 13868252-0280

Je me marie-victorise
collège
marie-victorin
7000, rue marie-victorin
montréal H1G 2J6
325-0150

SOMMAIRES

Ligue Nationale

Sabres 2, Islanders 1
Première période
1—BUFFALO: Dudley (1)
Gare, Perreault 1:21
2—ISLANDERS: Bossy (45)
Potvin, Persson 11:30
Pénalités—Persson Isl 6:39, R. Martin Buf 1048, Kaszycki Isl 11:47.
Deuxième période
Aucun but.
Pénalité—Hajt Buf 19:01.
Troisième période
3—BUFFALO: Seiling (14)
Luce 12:28
Pénalités—Stewart Buf 4:08, Lorimer Isl 9:19, Persson Isl majeure 16:31.
Tirs aux buts:
Islanders ..... 6 10 10—26
Buffalo ..... 11 9 9—29
Gardiens—Smith, Islanders; Edwards, Buffalo.
A—16,433.

North Stars 8, Canucks 1
Première période
1—VANCOUVER Sedlbauer (33)
Kozak 5:46
2—MINNESOTA: Manery (8)
Fidler, Sergent 9:26
Pénalités: Barrett Min 12:00, Manno Van 15:18.
Deuxième période
3—MINNESOTA: Fidler (11)
Manery, Maxwell 0:33
4—MINNESOTA: Young (18)
Barrett, Parisé 19:12
Pénalité: Zanussi Min 11:40.
Troisième période
5—MINNESOTA: Manery (9)
Sharpley, Fidler 8:54
6—MINNESOTA: Polich (5)
Potvin 11:22
7—MINNESOTA: Maxwell (6)
Younghans, Polich 15:10
8—MINNESOTA: Parisé (12)
Toung, Zanussi 15:53
9—MINNESOTA: Parisé (13)
Young, Zanussi 16:18
Aucune pénalité.
Tirs aux buts:
Vancouver ..... 11 8 6—25
Minnesota ..... 15 15 12—42
Gardiens: Wilson, Vancouver; Meloche, Minnesota.
A—10,351.

Kings 3, Wings 2
1ère période
1—DETROIT: Nedomasnky (24)
McCourt, Thompson 12:51
2—LOS ANGELES: Murphy (10)
Balward 18:34
Pénalités — Holt LA, Polonich Det. 8:51, Huber Det double mineure, B. Wilson LA 14:54.
2ème période
3—LOS ANGELES: Taylor (31)
Goring, Manery 2:47
4—DETROIT: Nedomansky (25)
Huber, Thompson 19:05
Pénalités — Bolduc Det 1:07, Murphy LA 5:21, Simmer LA 19:35.
3ème période
5—LOS ANGELES: Dionne (41)
Gorin, Palmery 13:20
Pénalités: Miller 11:49, Eiestrand LA 18:11.
Tirs aux buts
Los Angeles ..... 8 8 7—23
Detroit ..... 8 11 7—26
Gardiens — Lessard, Los Angeles; Vachon, Detroit.

Rangers 5, Bruins 1
1ère période
1—RANGERS: Don Maloney (1)
Esposito, Farrish 5:14
2—RANGERS: Esposito (27)
Don Maloney, Murdoch 6:00
3—RANGERS: Nilsson (26)
Hickey, Marois 7:39
Pénalités: Park Bos 0:24, Jonathan Bos 6:33, Fotiu Ran 9:15, Secord Bos, Marois Ran 13:24, Doak Bos 13:56, Plante Ran 17:12, Schmautz Bos 18:15.
2ème période
4—RANGERS: Vadnais (6)
Hedberg, Greschner 8:14
Pénalités: Talafous Ran 4:01, Milbury Bos 7:49, Wensink Bos, Potiu Ran mineures doubles 9:34, Farrish Ran 12:19, Milbury Bos mineure, inconduite, inconduite de match 15:21.
3ème période
5—RANGERS: Hickey (24)
Nilsson, Hedberg 8:50
6—BOSTON: O'Reilly (16)
McNab 14:59
Pénalités: Esposito NYR 5:26, McNab Bos 15:11.
Tirs aux buts:
Boston ..... 0 8 14—22
Rangers ..... 15 10 7—32
Gardiens: Gilbert, Boston; Davidson, Rangers.
A: 17,408.

Leafs 2, Flyers 2
Première période
1—TORONTO: Sittler (24)
Turnbull, Burrows 9:27
2—TORONTO: McDonald (23)
McKechnie 17:00
Pénalités: Hoyda Phi 2:34, Jones Tor mineure double, Dupont Phi 10:41.
Deuxième période
3—PHILADELPHIE: Gorenco (6)
Kelly, Bridgman 18:11
Pénalités: Ellis Tor 2:54, Dailey Phi 8:25, Bill Phi, Monahan Tor 12:06, Turnbull Tor 14:14.
Troisième période
4—PHILADELPHIE: Bridgman (14)
Kelly 15:09
Pénalité: Hutchison Tor 4:27.
Tirs aux buts:
Philadelphie ..... 7 12 11—30
Toronto ..... 15 12 11—38
Gardiens: Parent, Philadelphie; Palmateer, Toronto.
A—16,485.

Association Mondiale
Jets 5, Stingers 1
Première période
1—WINNIPEG: Nilsson (26)
Terbenche, Lukowich 2:05
2—WINNIPEG: Lindstrom (17)
Sullivan, Gray 11:55
3—Winnipeg: Eriksson (3) 15:26
Pénalités: Guindon Win mineure double, Thomas Cin 0:56, Norwich Cin 5:17, Campbell Win 16:16.
Deuxième période
4—WINNIPEG: Ruskowski (12)
Nilsson 8:42
Pénalités: Preston Win, Luksa Cin majeures 5:32, Lukowich Win 8:03, Long Win 19:58.
Troisième période
5—CINCINNATI: Gilligan (11)
Norwich, Ftorek 1:59
6—WINNIPEG: Lukowich (42)
Ruskowski, Nilsson 11:19
Pénalités: Forbes Cin, MacKinnon Win mineures, majeures 1:59, Shutt Cin, Campbell Win 2/45, Amodeo Win 3:50, Lukaa Cin 10:16.3
Tirs aux buts
Winnipeg ..... 12 7 9—28
Cincinnati ..... 11 11 13—35
Gardiens: Mattsson, Winnipeg; Liut, Cincinnati.

HOCKEY

Ligue Nationale
Mardi
Vancouver 3, St-Louis 3
Islanders NY 6, Colorado 1
Hier
Boston 1, Rangers NY 5
Philadelphie 2, Toronto 2
Atlanta 4, Chicago 4
Los Angeles 3, Detroit 2
Vancouver 1, Minnesota 8
Islanders NY 1, Buffalo 2

Ce soir
Rangers NY à Buffalo
Los Angeles à Montréal
Boston à Philadelphie
Washington au Colorado
Minnesota à Pittsburgh

Les meneurs
Parties d'hier non comprises

	b	p	pts
Lalfeur, Mon	40	50	90
Trottier, Isl	37	50	87
Dionne, LA	40	44	84

LIGUE NATIONALE
Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	53	37	9	7	227	132	81
LOS ANGELES	55	24	24	7	200	196	55
PITTSBURGH	52	21	23	8	180	183	50
WASHINGTON	54	17	29	8	179	231	42
DETROIT	55	11	30	14	171	212	36
Section Charles Adams							
BOSTON	55	32	14	9	222	171	73
BUFFALO	52	22	19	11	171	165	55
TORONTO	55	22	22	11	176	174	55
MINNESOTA	53	22	24	7	176	176	51
Section Lester Patrick							
ISLANDERS	54	34	10	10	243	146	78
RANGERS	53	30	18	5	221	183	65
ATLANTA	56	29	22	5	221	194	63
PHILADELPHIE	53	23	18	12	172	165	58
Section Connie Smythe							
CHICAGO	54	19	25	10	161	195	48
VANCOUVER	56	18	30	8	165	215	44
ST. LOUIS	56	13	35	8	166	240	34
COLORADO	54	12	34	8	151	222	32

Association Mondiale
Mardi
Edmonton 6, Québec 1
Hier
Winnipeg 5, Cincinnati 1
Birmingham 7, N.-Angleterre 4
Vendredi
Edmonton en N.-Angleterre
Winnipeg à Birmingham

Les meneurs
Parties d'hier non comprises

	b	p	pts
Ftorek, Cin	28	56	84
Cloutier, Qué	46	34	80
Mark Howe, NA	30	46	76
Nilsson, Win	25	49	74
Tardif, Qué	30	32	62
Lukowich, Win	41	20	61
Lacroix, NA	25	36	61

Ligue Majeure du Québec
Mardi
Verdun 6, Hull 4
T.-Rivières 7, Chicoutimi 4
Hier
Montréal 5, Laval 5
Ce soir
Shawinigan à Cornwall
Sherbrooke à Hull

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
WINNIPEG	53	26	21	6	208	195	58
N.-ANGLETERRE	49	25	17	7	204	174	57
EDMONTON	49	28	21	0	198	162	56
QUEBEC	50	25	21	4	184	169	54
CINCINNATI	53	22	26	5	187	194	49
BIRMINGHAM	51	20	27	4	183	206	44

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC
Section Lebel

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
VERDUN	58	34	18	6	302	244	74
MONTRÉAL	57	31	19	7	315	232	69
CORNWALL	58	23	32	3	280	327	49
LAVAL	58	18	35	5	261	365	41
HULL	60	10	44	6	216	401	26
Section Dilio							
TROIS-RIVIÈRES	57	46	7	4	422	183	96
SHERBROOKE	57	35	17	5	319	233	75
QUÉBEC	58	25	22	11	272	263	61
CHICOUTIMI	58	20	31	7	252	284	47
SHAWINIGAN	56	17	35	4	230	342	38

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS
«MITA»
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE-LOCATION • LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9à12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 288-2152

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 480 est, Mont-Royal, Suite 12, tél.: 288-2700
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

L'industrie du bois demande l'aide financière du gouvernement fédéral

par Marie-Agnès Thellier

Favorisée par la baisse du dollar canadien, l'industrie du bois ne se fait pas d'illusions sur sa véritable rentabilité et demande au gouvernement de réinvestir dans les scieries et surtout dans la forêt et dans la recherche sur les produits forestiers.

Cette prise de position lance le congrès de l'association canadienne de l'industrie du bois (ACIB) qui réunit environ mille délégués venus de toutes les provinces jusqu'à vendredi à Montréal.

Le thème du congrès, et notamment du colloque vendredi matin, est « l'avenir de la forêt ». Des spécialistes forestiers du gouvernement et de l'industrie confronteront leurs points de vue sur la regestion forestière et sur la regénération des forêts de l'est du Canada.

« Nous ne demandons pas des subventions gouvernementales directes comme celles qui ont été récemment accordées à l'industrie des pâtes et papiers. Cependant nous avons un urgent besoin de réinvestissements dans la forêt comme dans nos usines », a déclaré hier le président de l'association, M. Fred McNutt.

L'ACIB trouve scandaleux que le gouvernement fédéral ait soumis le domaine de la forêt à des restrictions budgétaires. M. McNutt a notamment souligné que les réductions budgétaires radicales touchant le laboratoire des produits forestiers et les fusions intervenues entre deux instituts de gestion et de recherche « pourraient avoir des effets désastreux à long terme sur la position concurrentielle de l'industrie canadienne sur les marchés mondiaux ».

« Le budget des services forestiers canadiens équivaut au quart de celui consacré aux dépenses scientifiques et technologiques de l'un ou l'autre des ministères des la Pêche, de l'Énergie et des Mines, et de l'Agriculture. Pourtant les industries forestières contribuent autant à la balance commerciale que les trois autres activités ensemble », a poursuivi M. McNutt.

L'association demande aussi au gouvernement fédéral de stimuler efficacement le marché du logement car la construction domiciliaire n'est pas seulement un client important pour les industries du bois mais elle pourrait être « la véritable colonne vertébrale de notre système économique », selon l'ACIB.

Dans le domaine fiscal, l'industrie du bois demande que le système fiscal soit modifié dans le domaine du prêt hypothécaire. Elle souhaite que chaque contribuable puisse déduire de son impôt le montant versé chaque année en remboursement du capital emprunté. Selon M. McNutt, il s'agirait de « jouir d'un système qui impose les individus sur la base des ressources qu'ils consomment plutôt que de les punir de créer des ressources ou de la richesse ».

La valeur globale de la production canadienne de bois toutes catégories (sciages de résineux et de feuillus, contreplaqués, placages et produits spécialisés) a dépassé $2.5 milliards en 1978 grâce notamment aux 60% d'exportations favorisées par la baisse du dollar canadien. Ces exportations représentent un apport de $1.5 milliard en devises étrangères pour rééquilibrer la balance commerciale.

Il y a eu notamment une hausse très forte des ventes de sciages aux États-Unis: les Américains ont importé environ 11 milliards de pmp de résineux, soit 60% de la production canadienne.

Mais en dehors des États-Unis, les résultats à l'exportation sont moins brillants. Les commandes légèrement supérieures enregistrées au Japon ne peuvent compenser la perte de marchés en Grande-Bretagne, où entrent les bois concurrents venus de la Suède et de la Russie. En Grande-Bretagne, les exportations de bois d'oeuvre résineux ont baissé de plus de 10% tandis que celles de bois d'oeuvre baissaient de 40% par rapport à une année 1977 très favorable sur le marché britannique.

« Le problème est de taille parce que les industriels forestiers canadiens doivent investir les marchés outre-mer pour protéger la vigueur de l'industrie », estime le président de l'association qui regroupe fabricants et distributeurs de l'industrie du bois et des produits connexes.

De 1969 à 1978, selon l'ACIB, le rendement sur capital des scieries était en moyenne de 4.1% alors que la moyenne des industries manufacturières canadiennes était de 7.2%. Aussi l'association voit-elle au-delà des bons résultats de 1978 pour demander que le gouvernement fasse plus pour protéger l'avenir de l'industrie du bois.

Pas de nouvel accord international sur le blé

GENÈVE (Reuter) — Les perspectives d'arriver à la conclusion d'un nouvel accord international sur le blé se sont éloignées, mercredi, à la suite du différend qui oppose les six nations contractantes les plus importantes aux pays du Tiers-Monde importateurs de céréales, en matière de prix et du stock régulateur.

Commencées il y a un an, les négociations sur un arrangement international du blé déboucheront vraisemblablement sur l'extension de l'accord actuel — qui ne contient aucun mécanisme de régulation des cours, indique-t-on de source autorisée proche de la conférence.

Les six principales parties contractantes de l'accord — quatre pays exportateurs de blé (Canada, États-Unis, Argentine, et Australie) et deux importateurs (Japon et C.E.E.) — craignent qu'un accord sur un fonds commun de stabilisation ne soit plus possible en raison des divergences avec les pays importateurs du Tiers-Monde, ajoute-t-on.

L'accord recherché avait pour but de mettre sur pied un système qui, grâce à la formation d'un fonds commun de stabilisation, aurait maintenu les cours du blé dans certaines limites convenues à l'avance et aurait assuré ainsi une stabilité des approvisionnements mondiaux. Les pays du Tiers Monde, importateurs de blé, estiment que les prix « clignotants », à partir desquels les stocks doivent être regarnis ou dégarnis, tels qu'ils ont été proposés par les six « grands » sont trop élevés.

La conférence devrait reconnaître mercredi soir, lors de sa session plénière, l'impossibilité de conclure un nouvel accord international et déciderait alors de proroger l'actuel arrangement qui prévoit seulement un forum de conversations et de consultations, ajoute-t-on.

Il vaut mieux ajourner la conférence sans un accord plutôt que d'adopter un mauvais compromis ou forcer la main de certaines délégations, a déclaré mercredi lors de la clôture de la conférence, M. Arthur Dunkel (Suisse), qui a présidé les travaux.

Les problèmes en suspens concernent l'importance des stocks du fonds de stabilisation et le régime spécial permettant aux pays du Tiers-Monde de les maintenir, a-t-il précisé.

Du gaz... dans la tourbe

Gaz Métro: des profits de $7 millions

Le revenu net de Gaz Métropolitain a progressé de 165% pour atteindre $7.7 millions. Par ailleurs, la direction générale de l'Énergie du Québec accorde une subvention à l'UQAM pour améliorer la transformation de la tourbe en un gaz combustible. Le Québec a pour 50 ans de réserves en tourbe pour combler tous les besoins énergétiques.

Chez Gaz Métropolitain, le revenu net pour 1978 s'est élevé à $7,742,000 comparativement à $2,916,000, avant la perte extraordinaire de $9,922,000, en 1977. Après paiement des dividendes sur les actions privilégiées, le bénéfice par action ordinaire s'établissait à $0.57 au regard de $0.20, avant la perte extraordinaire en 1977. Un dividende trimestriel de $0.10 par action a été payé le 31 décembre 1978.

L'amélioration du revenu net est attribuable à un volume de ventes plus élevé et aux augmentations provisoires accordées en 1977 et en 1978.

Le revenu des ventes de gaz s'est élevé à $223,393,000 en 1978, comparativement à $172,626,000 en 1977, soit une augmentation de $50,767,000 dont $25,300,000 est attribuable à l'augmentation du coût du gaz. Le solde de l'augmentation provient de l'accroissement de la clientèle, de la température plus froide de 9% que l'an dernier et d'augmentations provisoires de tarifs autres que celles résultant de l'augmentation du coût du gaz.

La direction générale de l'énergie vient d'accorder à l'université du Québec à Montréal une subvention de $10,000 pour une recherche sur la transformation de la tourbe en un gaz semblable au gaz naturel. Le processus de gazéification de la tourbe commence par la réduction des échantillons de tourbe en une matière fluide injectée par des gicleurs dans un réacteur où l'action de l'air et de la chaleur la transformera en gaz combustible.

Grâce à la contribution du gouvernement du Québec et avec l'aide d'appareils fournis par l'université de Sherbrooke pour la mesure des gaz produits, l'équipe du professeur Alfred Jaouich, du département des sciences de la terre, fera subir quatre modifications au réacteur. Ces essais devraient aboutir à une plus grande efficacité dans la transformation de la tourbe en gaz.

Ce procédé « à lit de combustion fluidifié » pourrait bien permettre d'intégrer, un jour, la gazéification de la tourbe aux sources d'énergie québécoises à usage industriel

En effet, les ressources du Québec en tourbe seraient théoriquement suffisantes pour satisfaire en totalité les besoins en énergie de sa population pour les 50 prochaines années.

Forte baisse des profits de Quebecor au premier trimestre

L'état consolidé du revenu de Quebecor rendu public mardi indique un revenu net de $595,000 pour le premier trimestre clos le 31 décembre 1978 par rapport à $1,961,000 durant la même période de l'exercice précédent.

Le revenu net par action pour le trimestre atteint $0.232 par rapport à $0.854 pour la même période de l'exercice précédent. Durant ce trimestre, le revenu net comprend des gains extraordinaires de $0.26 par action provenant de réduction d'impôts due à l'application de $0.26 par action provenant de réduction d'impôts due à l'application des pertes des exercices antérieurs contre le revenu de l'exercice courant et de bénéfices réalisés sur la vente des actifs des Encres du Québec, par rapport à une réduction d'impôts de $0.027 pour la même période l'année précédente.

Les ventes pour ce premier trimestre totalisent $40,705,000 par rapport à $38,059,000, représentant une augmentation de 7%. Le revenu avant poste extraordinaire est de $22,000 par rapport à $1,903,000 pour la période correspondante du précédent exercice. La compagnie a encouru une perte par action avant poste extraordinaire de $0.028 pour le trimestre courant par rapport à un bénéfice de $0.827 pour la même période l'an dernier. Dans ces deux cas, le revenu par action est diminué d'un dividende privilégié de $84,000 payé au cours du premier trimestre.

Au cours de la période correspondante l'année dernière, la compagnie a bénéficié d'une situation particulièrement favorable provenant de l'absence de journaux concurrents de langue française à Montréal et à Québec, à cause de conflits ouvriers. Les résultats de l'exercice en cours sont affectés par la contre-performance de l'imprimerie Graphic Web à Toronto où nous avons dû subir des coûts plus élevés que prévus.

◆ Bénélux

Suite de la page 15

devise.

À ce sujet, M. Kruijtbosch n'a pas caché le sentiment désagréable que connaissaient les milieux d'affaires bénéluxiens devant les manoeuvres du Canada dont la devise a perdu 20% de sa valeur au cours des deux dernières années.

En ce qui concerne la politique étrangère, les pays du Bénélux demeurent autonomes. Chacun fait ce que bon lui semble. Parce qu'il est trop petit pour être présent partout, le Luxembourg a conclu un accord original avec ses deux associés. À l'étranger, dans certains cas, les postes commerciaux des Pays-Bas assurent une représentation luxembourgeoise à certains endroits alors que la Belgique agit du côté commercial et financier.

Pour M. Kruijtbosch, la réussite du Bénélux s'explique par un « low profile » dans le domaine politique et la volonté de résoudre des problèmes concrets.

DÉDUCTIBLE D'IMPÔTS

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE

10 3/8%* ANNUEL, SUR CAPITAL, PLUS INTÉRÊT PAYÉ SUR LES INTÉRÊTS, À UN TAUX VARIABLE

OU

10 1/8%* INTÉRÊT COMPOSÉ ANNUELLEMENT SUR LE CAPITAL ET LES INTÉRÊTS.

TERME DE 3, 4, 5 ANS — DÉPÔT MINIMUM $500.

*CAPITAL ET INTÉRÊTS GARANTIS - AUCUNS FRAIS
Taux sujets à changements. Les régimes souscrits n'en sont jamais affectés.

CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI

10 3/8%* TERME DE 3, 4, 5 ANS DÉPÔT MINIMUM DE $500.

Appelez les Fiduciaires ou informez-vous auprès de l'un des 111 directeurs de succursales de La Banque d'Épargne.

UN ATOUT DANS VOTRE VIE
Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

1253 ave McGill College, Montréal, Tél: 878-3351
401 boul. Labelle, Place Rosemère, Tél: 621-0715
6633 est, rue Sherbrooke, Montréal, Tél: 253-1720

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCHAUD C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, bélair & associés
Comptables agréés

MONTRÉAL—QUÉBEC—RIMOUSKI—SHERBROOKE—TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA—SEPT-ÎLES—COATICOOK—MATANE



Calmez-vous, Monsieur Durand. Vous ne seriez pas dans de si mauvais draps, si vous aviez ouvert un REER au Trust National. Vous le savez bien.

Un Régime Enregistré d'Épargne-Retraite du Trust National, ça ne sert pas qu'à vous faire mettre de l'argent de côté pour vos vieux jours.

Vous en tirez des avantages fiscaux très tangibles. Parce que vous pouvez déduire de votre revenu imposable la totalité de votre contribution à un REER du Trust National. Ainsi, les avantages ne se feront pas sentir qu'à long terme; ils sont aussi immédiats.

Pensez donc au REER du Trust National pour vous-même ou votre conjoint. Nous vous recommandons fortement (en toute objectivité) notre Fonds Garanti. Il offre un taux d'intérêt élevé et il garantit votre placement... sans immobiliser votre avoir pendant cinq ans.

Vous avez jusqu'au 1er mars 1979 pour réaliser des économies sur vos impôts de 1978. N'attendez pas. Venez voir nos experts à la succursale du Trust National la plus près de chez vous.

Fonds Garanti
Régimes Enregistrés d'Épargne-Retraite

Trust National

1350, rue Sherbrooke ouest
N° de tél.: 281-1570

Centre commercial Rockland
N° de tél.: 739-4758

1011, rue Sainte-Catherine ouest
N° de tél.: 281-1570

Mail Cavendish
N° de tél.: 482-3430

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada des titres mentionnés ci-dessous. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où une commission des valeurs mobilières ou autre organisme similaire, aura accepté le dépôt dudit prospectus. Les actions ordinaires ne seront pas offertes aux résidants des Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions.

Actions additionnelles

Bell Canada

3,125,000 actions ordinaires

d'une valeur au pair de $25 chacune

Prix: $63⅝ par action

Ces actions ordinaires additionnelles sont offertes suivant les termes d'un prospectus daté du 12 février 1979 et des exemplaires du prospectus peuvent être obtenus des sousnommés et autres courtiers qui peuvent offrir légalement ces titres.

Wood Gundy Limitée — A. E. Ames & Cie Limitée
Dominion Securities Limitée — Greenshields Incorporée
Richardson Securities of Canada — McLeod Young Weir Limitée
Lévesque, Beaubien Inc.

Pitfield Mackay Ross Limitée
Burns Fry Limitée
Bell, Gouinlock & Compagnie, Limitée
Pemberton Securities Limited
Geoffrion, Robert & Gélinas Ltée
Odlum Brown & T. B. Read Ltd.
R. A. Daly & Compagnie Limitée
Brault, Guy, O'Brien Inc.
MacDougall, MacDougall & MacTier Ltd.
Casgrain & Compagnie Limitée
Scotia Bond Company Limited
Brawley Cathers Limitée

Nesbitt Thomson Valeurs Limitée
Midland Doherty Limitée
F. H. Deacon, Hodgson Inc.
Mead & Cie Limitée
Houston Willoughby Limited
Tassé & Associés, Limitée
A. E. Osler, Wills, Bickle Limitée
Davidson Associés Limitée
Moss, Lawson & Co. Limited
Cassels Blaikie & Co. Limited
John Graham & Company Limited
Goulding, Rose & Turner Limited

Merrill Lynch, Royal Securities Limitée
Walwyn Stodgell Cochran Murray Limited
Molson, Rousseau & Cie Limitée
Equitable Securities Limitée
René T. Leclerc Incorporée
Andras, Bartlett Cayley Ltd.
Burgess Graham Securities Limited
Kernaghan & Co. Limited
Gardiner, Watson Limited
Gordon Securities Limited
Grenier, Ruel & Cie Inc.
Maison Placements Canada Inc.

Février 1979

Une expérience concluante de souveraineté-association

Le Bénélux a réussi l'union économique des pays membres

par Michel Nadeau

Les trois pays membres du Bénélux — la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg — ont réussi, au cours des trente dernières années, à intégrer et harmoniser leur économie sans renoncer pour autant à leur souveraineté nationale.

Tel est le bilan qu'a dressé hier midi le secrétaire général de cette union économique, M. E.D.J. Kruijtbosch devant les membres de la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise et de la Chambre de commerce Canada-Pays-Bas.

« La prochaine étape est l'unification politique de l'Europe. Mais ceci ne signifie pas la disparition des États nationaux. L'Europe est pluriforme; les gouvernements nationaux demeurent pour assurer une nécessaire décentralisation » de préciser le plus haut fonctionnaire du Bénélux lors d'une rencontre avec la presse.

Dans son exposé, M. Kruijtbosch a établi un parallèle entre le Canada et les trois pays membres du Bénélux. Les deux ensembles économiques ont une population à peu près identique de 23 à 24 millions d'habitants et tous deux dépendent en grande partie des marchés étrangers. Le niveau de vie est à peu près le même. Les différences se trouvent cependant du côté du chômage et de l'inflation où la situation est beaucoup plus rose de l'autre côté de l'Atlantique. Alors que le dollar canadien suit les caprices de la conjoncture nord-américaine, les monnaies des pays du Bénélux sont remarquablement stables.

Le secrétaire général de l'Union économique Bénélux a expliqué les mécanismes de fonctionnement de l'organisme.

Au centre, on trouve une règle importante: toute décision doit être prise à l'unanimité des membres.

Un petit pays comme le Luxembourg (300,000 h.) peut ainsi négocier avec des partenaires beaucoup plus imposants comme la Belgique (près de 10 millions d'habitants) ou les Pays-Bas (13.9 millions d'habitants).

La règle de l'unanimité empêche-t-elle le fonctionnement de l'organisme?

« Pas du tout, de répondre M. Kruijtbosch, les dossiers peuvent être bloqués temporairement mais, après consultations, on arrive toujours à un accord. Nous avons trop d'intérêts en commun et les trois pays dépendent trop de l'étranger pour ne pas trouver finalement une solution à leurs problèmes communs. »

Lorsqu'un journaliste lui a demandé si cette formule pourrait s'appliquer au Canada, le haut fonctionnaire européen a déclaré qu'il était difficile de transposer intégralement une formule d'une situation à une autre.

Néanmoins, l'expérience intéresse le gouvernement québécois puisque M. Kruijtbosch doit rencontrer lors de son passage au Québec des dirigeants du ministère québécois des Affaires-intergouvernementales.

On discutera sans doute des modalités d'intégration de cette union qui a débuté en 1944 alors que les trois gouvernements en exil signèrent un accord monétaire provisoire puis, l'année suivante, une convention douanière. L'entente entra en vigueur le 1er janvier 1948.

En 1958, est signé à La Haye le traité créant l'Union économique Bénélux. Les trois pays s'entendent pour un rapprochement sur le plan économique. Ils coordonneront alors leurs politiques économique, sociale et financière tout en développant une politique commune dans les relations économiques avec les pays tiers.

Les Bénéluxiens seront à l'origine du Traité de Rome qui donnera naissance au Marché commun.

Aujourd'hui, la coopération s'établit de la façon suivante:

- Politique commerciale commune; le Bénélux agit comme entité à la CEE.
- Politique commune pour la circulation des personnes. Les automobilistes n'ont plus à s'arrêter aux frontières.
- Politique commune en matière de médicaments à partir du 1er février 1981.
- Législation similaire en matière de marques et de modèles.
- Élaboration de plans communs d'aménagement du territoire pour les régions frontalières.
- Création de parcs communs dans les régions frontalières.
- Activités coordonés et parfois communes en matière de promotion des exportations.
- Coordination des contrôles pour l'entrée des immigrants dans les pays concernés. Un formulaire identique de visa a été accepté.
- Les accises seront uniformisées par des protocoles dont la ratification par les parlements nationaux est en cours.
- La seule formalité frontalière encore subsistante se situe au niveau de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Des propositions pour éliminer cette dernière formalité sont en cours d'élaboration.

En ce qui concerne le déroulement des opérations au secrétariat de Bruxelles, l'usage des deux langues (français et néerlandais) a été adoptée à tous les niveaux.

M. Kruijtbosck, un Néerlandais, est assisté de deux adjoints: un Belge et un Luxembourgeois. Les trois hommes prennent ensemble les initiatives principales.

Ces accords ont permis cependant aux pays participants de maintenir des politiques parfois différentes. Centre important pour le capital international, le Luxembourg conserve une politique différente en ce qui concerne les taux d'intérêt.

L'organe suprême de l'Union est le Comité des ministres qui siège à tour de rôle dans chacune des capitales des trois pays membres. Cette institution peut prendre à l'unanimité des décisions liant les gouvernements. Toutes les autres décisions font l'ojet de protocoles devant être ratifiés par les parlements nationaux.

On voit ici qu'il n'y a pas abandon de la souveraineté nationale de la part des gouvernements concernés.

Dans le domaine monétaire, il n'y a pas de monnaie commune mais il importe de souligner qu'il y a cinquante ans, le florin valait 14.4 francs belges et qu'aujourd'hui, la monnaie hollandaise vaut 14.5 francs belges. Des tableaux montrent que l'évolution des salaires, des prix à la consommation et des taux d'intérêts suivent des lignes presque superposées.

De 16% en 1975, le taux d'inflation a baissé à 4% l'an dernier ce qui a fait grimper le cours des monnaies du Bénélux. Aujourd'hui, ces trois pays rencontrent une concurrence difficile sur le marché international parce que les pays de la région-dollar ont fait baisser la valeur de leur

Suite à la page 14



M. E.D.J. Kruijtbosch.

AVIS

Aux actionnaires de l'Imprimerie Populaire Ltée

LE DEVOIR

Les actionnaires de l'Imprimerie Populaire Ltée qui auraient déménagé sont priés de nous faire connaître leur nouvelle adresse en remplissant ce coupon et en le faisant parvenir d'ici le 20 février à LE DEVOIR, 211, du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1, Québec.

Nom.....

Ancienne adresse .....

.....

Nom.....

Nouvelle adresse.....

.....

Crédit Foncier

FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

10¼% annuellement pour 5 ans GARANTI

PLACEMENTS À TERME

D'autres termes et types d'intérêt sont offerts. Demandez notre brochure.

Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa:(613) 232-5309

Halifax • Kitchener • London • Toronto • Winnipeg • Regina • Saskatoon
Calgary • Edmonton • PrinceGeorge • Vancouver • Vernon • Victoria • White Rock

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880

GROUPE PRENOR

LES PRÉVOYANTS DU CANADA ASSURANCE GÉNÉRALE

ASSEMBLÉE ANNUELLE

AVIS est, par les présentes, donné aux actionnaires de LES PRÉVOYANTS DU CANADA — ASSURANCE GÉNÉRALE que l'assemblée générale et spéciale des actionnaires se tiendra au siège social de la compagnie, 801 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q., le lundi 5 mars 1979, à 10h45 de l'avant-midi, dans le but de:

1. Considérer et, s'il y a lieu, d'approuver les états financiers de la compagnie et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 1978;
2. Élire les administrateurs;
3. Nommer les vérificateurs;
4. Considérer et, s'il y a lieu, d'approuver le Règlement N° 17 réduisant de 50 à 5 actions la qualification des administrateurs;
5. Considérer toute autre question qui pourrait être légalement soumise à l'assemblée.

CLAUDE BEAUVAIS, secrétaire, Montréal, le 15 février 1979.

GROUPE PRENOR

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSEMBLÉE ANNUELLE

AVIS est, par les présentes, donné aux actionnaires et aux titulaires de police participantes de LES PRÉVOYANTS DU CANADA que l'assemblée générale et spéciale des actionnaires se tiendra au siège social de la compagnie, 801 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q., le lundi 5 mars 1979, à 11h00 de l'avant-midi, dans le but de:

1. Considérer et, s'il y a lieu, d'approuver les états financiers de la compagnie et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 1978;
2. Élire les administrateurs;
3. Nommer les vérificateurs;
4. Considérer et, s'il y a lieu, d'approuver le Règlement N° 39 réduisant de 50 à 5 actions la qualification des administrateurs;
5. Considérer toute autre question qui pourrait être légalement soumise à l'assemblée.

CLAUDE BEAUVAIS, secrétaire, Montréal, le 15 février 1979.

Nominations à l'Hydro-Québec



M. Edmond-A. Lemieux, vice-président Finances



M. Jacques Durocher, vice-président Ressources humaines



M. Paul Amyot, vice-président Programme d'équipement



M. Jean-J. Villeneuve, vice-président Production et Transport



M. Pierre Godin, vice-président Clientèle et Régions



Me Jean Boulanger, vice-président Administration



M. Marcel Couture, vice-président Information



Me André E. Gadbois, avocat en chef



Me Michel-André Demers, secrétaire



M. Marcel Jean, vérificateur général



M. Joseph Bourbeau, directeur de la Planification générale



Dr Lionel Boulet, directeur de l'Institut de recherche



Mme Rita Dionne-Marsolais, adjoint au président-directeur général

Le président-directeur général de l'Hydro-Québec, M. Robert A. Boyd, rend publiques les nominations approuvées récemment par le Conseil d'administration, dans le cadre de la restructuration de l'entreprise.

Sept postes de vice-président ont été créés. Sont nommés:

- M. Edmond-A. Lemieux, vice-président Finances.
- M. Jacques Durocher, vice-président Ressources humaines.
- M. Paul Amyot, vice-président Programme d'équipement.
- M. Jean-J. Villeneuve, vice-président Production et Transport.
- M. Pierre Godin, vice-président Clientèle et Régions.
- Me Jean Boulanger, vice-président Administration.
- M. Marcel Couture, vice-président Information.

D'autre part, M. Boyd annonce la nomination de Me André E. Gadbois au poste d'avocat en chef de l'Hydro-Québec, et confirme dans leurs postes:

- Me Michel-André Demers, secrétaire;
- M. Marcel Jean, vérificateur général;
- M. Joseph Bourbeau, directeur de la Planification générale;
- Dr Lionel Boulet, directeur de l'Institut de recherche;
- Mme Rita Dionne-Marsolais, adjoint au président-directeur général.

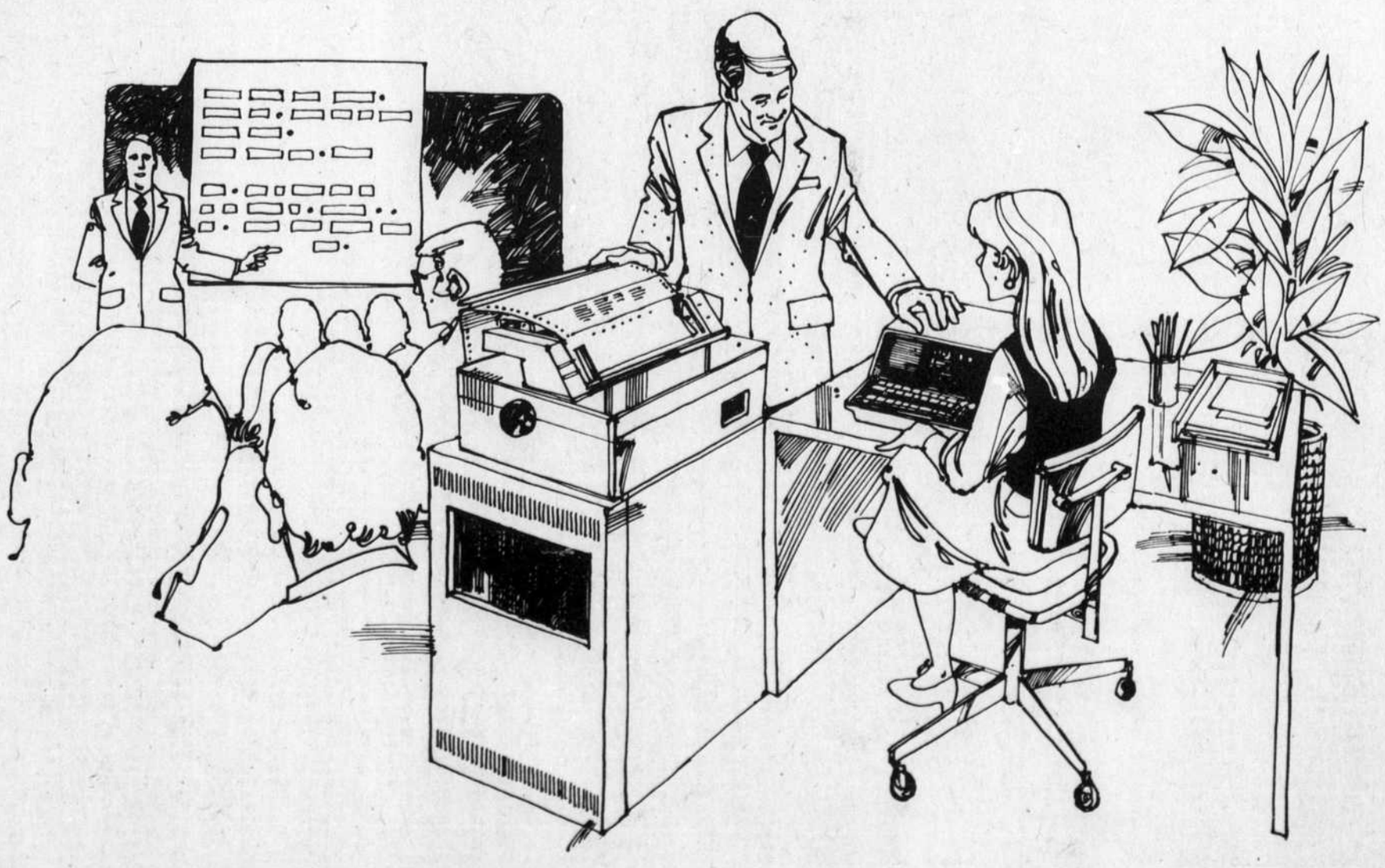
Il existe maintenant un nouveau moyen d'acheter un petit ordinateur commercial. C'est l'Ordinocentre IBM.

Nous vous présentons une nouvelle idée spécialement conçue pour les entreprises canadiennes et vous invitons à l'Ordinocentre IBM qui vient d'ouvrir ses portes, Place Ville-Marie, à Montréal.

Aujourd'hui, les ordinateurs commerciaux IBM sont plus petits, plus faciles à utiliser et plus économiques que jamais auparavant. Ils peuvent faire une grande différence pour votre entreprise et l'Ordinocentre IBM vous montrera comment. Ce centre, unique en son genre, présente des séminaires pour cadres dirigeants, sans frais et sans obligation, afin de vous aider à déterminer si un petit ordinateur serait rentable pour votre entreprise.

Ces séminaires vous donneront des renseignements qui faciliteront votre prise de décision, par exemple, comment les petits ordinateurs sont utilisés dans l'entreprise moderne, comment mettre en œuvre les applications informatiques, ce dont il faut tenir compte lors de l'installation d'un système informatique, et plus encore. Le tout, adapté aux besoins spécifiques des petites entreprises.

Venez assister à un séminaire pour cadres dirigeants à l'Ordinocentre IBM. Composez 874-7200 et nous nous ferons un plaisir de vous réserver une place.



L'Ordinocentre IBM

Marque déposée d'International Business Machines Corporation. IBM Canada Ltée, usager inscrit.

5, Place Ville-Marie 874-7200

TORONTO

Pétroles en vedette

Les cours des valeurs reliées à l'énergie ont flambé une fois de plus hier propulsant le marché torontois des valeurs mobilières au deuxième niveau le plus élevé depuis son existence. L'indice composé gagne 2.39 et clôture à 1,379.97 après avoir progressé de plus de six points au début de la séance.

Les valeurs pétrolières ont gagné 17.97 à 1,979.07, un haut record pour la quatrième séance consécutive, et les industrielles montent de 0.87 à 1,103.76. Mais les minières reculent de 4.81 à 1,244.86 et les financières de 1.64 à 1,208.96. Notons un gain de plus de 22 points dans le compartiment des aurifères et, à l'inverse, une perte de plus de 18 points dans l'immobilier.

Le volume des transactions comprenait 4.71 millions d'actions et, à la fin de la journée. On dénombrait 224 titres à la hausse, 192 à la baisse de 245 stables. Dominion Stores a été le titre industriel le plus échangé et il s'est traité à $18 pièce.

Dans les autres industrielles, Dome Pete monte de 2 3-4 à $111 3-4, Acquitaine de 2 1-4 à 26 1-4, Sterling Trust de 2 1-8 à 21 1-8, Hudson Bay Oil de 1 1-4 à 60 1-2 et Kelsey-Heyes de 1 à 23 3-4.

Southam tombe de 3-4 à $25 7-8, Dson Development de 1-4 à 18 1-4, Inco de 1-4 à 22 3-8, Alcan de 1-4 à 43 et Bow Valley de 1-8 à 25 1-2.

Dans le secteur minier, Dome Mines progresse de 1 à $102 1-2, Campbell Red Lake Mines de 1-2 à 40 1-2 et Denison Mines de 1-4 à 82 1-4. Rio Algom cède 1-2 à $37 1-4 et Placer Development 1-4 à 27 1-4.

Parmi les pétroles, PanCanadian Pete progresse de 2 3-8 à $44 1-2, Canadian Superior Oil de 1 1-4 à 80 3-4 et Peyto Oils de 1-4 à 9 5-8. Homestead Oils recule de 1-2 à $12 3-8 et Ranger Oil de 3-8 à 18.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	8000	305	295	305	+10
Abacus	5100	370	360	365	
Aby Glnw	3050	435	415	430	+10
Abitibi	10785	$18	17⅞	18	
Acklnd 2p	600	$15	14¾	14¾	— ⅛
Action Trd	9600	110	105	105	— 5
Adanac M	11500	135	135	135	— 1
Afton Min	600	$17⅛	17⅛	17¼	— ⅛
Agnico E	6074	$6¾	6½	6¾	+ ⅛
Akaitcho	z100	75	75	75	
Albany	2000	58	58	58	
Alt Energy	4720	$20⅜	20⅛	20⅛	— ⅛
Alta Gas A	34010	$16⅞	16¾	16¾	— ⅛
Alta G E p	100	$26⅜	26⅜	26⅜	
Alta G F	300	$27¼	27¼	27¾	+ ⅛
Alta G 9.76	350	$27¾	27¾	27¾	
Alta G 7.60	100	$25½	25½	25½	
Alta G 6¾	38250	$25⅛	24¾	25⅛	+ ⅛
Alcan	24859	$43½	42⅞	43	— ¼
Algoma St	4181	$28⅜	28	28⅛	— ⅛
Allarco Dv	505	$37	37	37	
Almin 4½ p	100	$39	39	39	
Am Bonza	8920	$24	23⅛	23⅜	— ⅜
Am Larder	76000	45½	42	43	—1½
Am Eagle	10150	259	250	251	+ 1
Am Leduc	36700	30	29	29	
Andres W A	1700	$14	13¾	14	+ ¼
Andres W B	200	$14	14	14	
Ang CT 4½	z2	26	26	26	
Ang CT 265	100	$32	32	32	+ 1
Ang CT 290	105	$34½	34½	34½	+ ½
Ang U Dev	3300	380	375	375	
Aquitaine	20502	$26½	24	26¼	+2¼
Argosy	500	25	25	25	
Args 250 p	z20	$33	33	33	
Args 260 p	125	$34	34	34	
Argus C pr	100	$15¼	15¼	15¼	
Asamera	17000	$19⅜	18¾	18⅞	— ⅛
Asbestos	610	$49¾	49½	49¾	— ⅜
Ashland C	900	$33	33	33	
Asoc Porc	1165	131	131	131	
Atco A	12400	$22	21⅛	22	+ ½
Atl C Cop	2500	55	52	55	
Atlas Yk	12500	62	60	60	— 2
Ato Hard A	1200	$11¾	11⅜	11⅜	— ⅛
BC Sugar A	450	$29¼	29⅛	29⅛	— ¼
BC Sugar P	z7	$12¾	12¾	12¾	
BP Can	6747	$22⅞	22¾	22⅞	
Banister C	4710	$11⅛	10⅞	10⅞	— ¼
Bank BC	160	$36½	36½	36½	+ ½
Bank Mtl	7629	$25½	25¼	25¼	— ⅛
Bank NS	39936	$24⅜	24¼	24⅜	
Bk NS r	455712	39	36	38	
Bankeno	2700	242	233	233	— 7
B Cdn Nat	250	$16½	16½	16½	
Barbecon	100	$16	16	16	+ ½
Barex	5000	8½	8	8½	+ ½
Bary Expl	6500	115	115	115	
Baton B	600	$14	14	14	— ⅛
Bay Mills	200	$15¼	14¾	15¼	+ ¼
Bell Canad	19913	$64⅜	62¼	64¼	+ ½
Bell B pr	z56	$64¼	64	64¼	
Bell C pr	1100	$30	30	30	— ½
Bell 2.28	1370	$32½	32¼	32½	+ ¼
Bell 1.80	2200	$23¼	23¼	23¼	
Bell 1.96	2940	$26⅜	26⅜	26½	+ ⅛
Bl Hawk	3000	22	22	22	— 1
Black P A	100	$16	16	16	+ ¼
Blakwod A	200	480	475	480	
Bombr	100	$10¾	10¾	10¾	
Bonza O	19935	$5⅞	5⅜	5¾	
Bovis Cor	40925	76	70	71	+ 5
Bow Valy	38810	$26½	25⅜	25½	— ⅛
Bralor Res	4200	$9¼	9⅛	9¼	+ ¼
Bramalea	950	$16¾	16⅜	16⅜	— ⅜
Brameda	18200	244	220	235	
Brascan A	14243	$19	18¾	18⅞	— ⅛
Brenda M	3500	$16⅜	16¼	16⅜	+ ⅛
Brdg Tnkp	z10	$45½	45½	45½	
Bright A	100	$15½	15½	15½	+ ½
Brinco	1119	$6⅞	6⅜	6⅞	+ ⅛
BCFP	9031	$19⅜	19	19⅛	+ ⅛
BCFP pr	z65	$40¼	40¼	40¼	
BC Phone	3710	$17⅜	17¼	17¼	— ⅛
BCPh 4½ p	z10	$54	54	54	
BCPh 4¾ p	z10	$54¾	54¾	54¾	
BCPh 6pr	z5	$71½	71½	71½	
BCPh 6.80	z50	$21½	21½	21½	
BCP7.04 p	100	$22¾	22¾	22¾	— ¼
Brunswk	20960	$6⅞	6¾	6¾	
Budd Auto	850	$9½	9⅛	9⅛	— ⅛
Budd A w	800	180	175	175	—10
CC Yachts	700	300	295	295	
CAE A	380	$22½	22¼	22¼	— ¼
Cad Frv	2260	$10¼	10⅛	10⅛	— ⅛
Cad Frv A	3190	$10⅜	10¼	10⅜	
Cal Pow A	16614	$40⅜	40⅛	40⅛	+ ⅛
Cal P 4 p	z10	$52¾	52¾	52¾	
Cal P 4½ p	z36	$62	59¼	59¼	
Cal P 5 p	z5	$65¾	65¾	65¾	
Cal P 9.80	10	$109	109	109	
Cal P 9.75	50	$110	110	110	
Calvert	4400	49½	49	49½	+2½
Cam Mine	16000	32	30	30	+ 1
Camflo	3600	$15	14¾	15	+ ⅛
C Chib A	2200	$6½	6½	6½	
Camp RL	1100	$40½	39¾	40½	+ ½
Can Cem A	1664	$12	11⅞	11⅞	
CDC pr B	500	$107	106½	106¾	
Can Malt A	800	$37	36⅜	37	+ ¾
C Nor West	4328	$10	9⅜	9⅞	— ⅛
C Pakrs C	1575	$23⅜	23⅛	23⅜	
Can Perm	675	$17⅞	17¾	17¾	— ⅛
CPerm 4¾	4900	$25½	24¾	25½	+ ¾
CS Pete	4350	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Can Trust A	1096	$25¾	25⅜	25⅜	— ⅛
C Trust 7¼	825	$20⅞	20¾	20¾	— ¼
C Tung	550	$22	21¾	21⅞	— ⅜
C Cables y A	1275	$20½	20¼	20½	
C Cable w	91860	75	58	75	+16
Cdn Cel	2875	$8⅝	8½	8½	— ⅛
C Curtis	4500	75	75	75	+ 1
C Formost	750	$7½	7½	7½	— ⅛
CG Invest	800	$22⅛	22	22⅛	+ ⅛
C Hidrogas	3400	480	470	475	+ 5
C Homestd	17425	$12⅞	12¾	12¾	— ⅛
Cl Bk Com	16878	$28⅛	28½	28⅜	+ ⅛
Cl Powr A	9000	85	85	85	
C Lencour	30500	19	17	18½	+ 1
C Manoir	100	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
C Marconi	600	$9¾	9¼	9⅜	+ ⅛
C Merrill	6000	$17⅞	17⅞	17⅞	— ⅛
CNat R	3600	335	330	335	
C Occdental	150	$22⅜	22⅜	22⅜	+ ⅛
C Ocdntl p	200	$28	28	28	
CP Inve	7505	$26⅛	25¾	26⅛	+ ⅜
CP Ltd	1492	$25⅞	25½	25⅝	
CPL A p	100	$10¼	10¼	10¼	
C Reserve	7600	$14¾	14⅛	14⅜	+ ¼
Cdn Sup O	12937	$80¾	79¼	80¾	+1¼
Cdn Tire	800	$25¼	24¾	25¼	— ½
Cdn Tire A	3671	$26⅞	26⅜	26⅞	— ⅛
C Utilties	14670	$17	16⅞	17	
CU 10¼	1120	$28⅛	28	28	
C Util 9.24	200	$27½	27½	27½	
C Util 7.30	4000	$24⅜	24⅜	24⅜	
CWN 5½ p	z5	$12½	12½	12½	
Canbra	500	400	400	400	—20
Candel Oil	1250	$37	36¼	37	
Canray	6000	208	205	205	— 4
Canron A	1274	$26⅜	26⅜	26¾	+ ¼
Cara	5495	$10	9⅞	10	+ ⅛
Carl OK	24795	480	475	480	+ 5
Carl B p	100	$31⅜	31⅜	31⅜	+ ⅛
Carma A	1600	$9½	9⅛	9½	
Carrier JD	400	285	270	270	—15
Cassiar	1800	$9⅜	9⅛	9¼	— ¼
Cassidy L	300	$5¼	5¼	5¼	
Celanese	14485	$5	490	495	
Cll Est A	231	$11½	11½	11½	— ⅛
Cent Pat	12500	215	199	215	+20
Chncllr	14750	255	251	255	+ 2
Chib Kay	z100	9½	9½	9½	
Chib M	z200	32	32	32	
Chieftan D	14200	$32⅛	31½	31¾	
Chieftain p	390	$120	120	120	— 2
Chimo	10600	133	125	133	
Chrysler	8010	$12	11⅜	11⅞	— ⅛
CHUM B	200	$12⅛	12⅛	12⅛	
Coch Will	5000	64	61	64	— 1
Cockfield	500	460	460	460	— 15
Coin Lake	500	12½	12½	12½	—1½
Comb Met	8500	42	40½	40½	— ½
Cominco	11260	$37	36¼	36¾	— ¼
Comirco A	200	$27¼	27¼	27¼	+ ⅛
CC Tr p	700	$11½	11½	11½	+ ⅛
C Holiday I	6870	$9¾	9½	9¾	+ ⅛
CHlms A p	3650	$28¾	28	28¾	+1½
Compr Ap	z25	$12¼	12¼	12¼	
Conduit A	1000	440	440	440	+30
Coniagas	1000	75	75	75	
Conuco Ltd	2020	$5½	5	5	— ¼
Con Bath A	2380	$12⅜	12¼	12⅜	+ ⅛
Con Fardy	1900	315	310	315	+ 5
C Durham	13600	135	132	135	— 2
C Marben	1900	58	57	58	+ 3
C Morisn	1500	165	160	165	
Cons Prof	2500	28	28	28	— ½
C Rambler	700	243	235	235	— 5
C Rexspar	500	75	75	75	+ 3
Con Textle	1300	425	420	425	+20
Con Distrb	19750	$10¼	10⅛	10¼	+ ⅛
Cons Gas	14088	$18¾	18⅜	18⅝	
Con Gas D	425	$25½	25½	25½	
Control F	400	$5	5	5	— ⅛
Conwest	6950	$6⅞	6⅜	6¾	+ ¼
Cop Fields	866	470	460	470	+ 4
Corby vt	z25	$27⅛	27⅛	27⅛	
Corby B	z25	$25½	25½	25½	
Corp Food	100	$19½	19½	19½	— ½
Coseka R	15000	$6⅜	6½	6⅜	+ ⅛
Costain Ltd	300	$13¼	13¼	13¼	
Craigmt	3550	$6⅛	6	6	
Crain R L	1525	$13	12¾	12¾	+ ¼
Crestbrk	100	$10¼	10¼	10¼	
Crwn Life	300	$70¼	70¼	70¼	
C Zelrba A	641	$23¾	23¾	23¾	
Crush Intl	z50	$11⅜	11⅜	11⅜	
Crysler M	3200	47	47	47	+ 2
Cyprus	1900	$13⅞	13⅜	13⅞	— ⅛
Czar Res	26020	$7¼	7	7⅛	
DRG Ltd A	1500	$6⅛	6	6	— ⅛
Dale-R	500	$12¾	12¾	12¾	
Daon Dev	98270	$18⅜	18	18¼	— ⅛
Daon A	1100	$7	7	7	
Daon 8⅝ p	2350	$9⅜	9	9⅜	
D Eldona	7000	116	115	116	+ 1
Delhi Pac	z125	16	16	16	
Denison	3350	$82¼	81¼	82¼	+ ¼
Dicknsn	3825	$7½	7¼	7½	+ ⅛
Digtech	375	370	360	370	— 5
Dist Tr A	100	$8¾	8¾	8¾	+ ¼
Domanl	3200	$8⅜	8	8¼	— ⅛
Dome Mine	1605	$103	100	102½	+ 1
Dome Pete	27249	$113	110	111¾	+2¾
D Bridge	1195	$30½	30⅛	30½	+ ⅜
D Citrs A	500	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
DExplor	4000	28	27½	27½	— ½
Dofasco A	7050	$31¾	31⅜	31½	— ⅛
Dofasco p	z20	$64½	64½	64½	
D Strs	119866	$18	17¾	18	+ ¼
D Textle	4385	$13¾	13½	13⅜	
Domlim A	200	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
Domtar	17574	$25½	25	25½	+ ½
Domtar pr	125	$13¼	13¼	13¼	— ¼
Dunde Pal	4000	39	39	39	+ 3
Dunraie	1000	35	35	35	
Du Pont	700	$17⅞	17⅜	17¾	+ ⅛
Dylex L A	400	$14¾	14½	14½	— ⅛
Dynamar	1000	152	152	152	+ 1
E-L Fin	2400	$13	12¾	13	+ ⅜
East Mal	3620	180	173	180	+ 6
East Sul A	875	225	221	225	+13
Estn Prov	9000	$7	7	7	
Ego Res	17300	355	340	345	— 5
Electro K	3000	49	40	49	+11
Elhm A	7000	460	460	460	+20
Elks Stors	150	$8	8	8	
Emco	1400	$8¾	8¾	8¾	
Emco w	1000	280	280	280	— 5
Extndcar	1100	$7	6⅞	6⅞	+ ⅛
Extd A	600	$6¾	6½	6½	— ¼
Falcon C	9966	$7⅞	7⅜	7¾	
Fibrg Nik A	1800	$38½	38	38½	— ⅛
Fed Ind A	2400	$5⅞	5¾	5⅞	
Fed Pion	1000	$37	37	37	
Fidelity Tr	10000	$5	5	5	
Firan Gndl	z200	85	85	85	
Fireco SA	600	365	360	365	+ 5
F Cty Tr B	100	$9¾	9¾	9¾	
F Cty Tr C	425	$8⅜	8⅜	8⅜	
F Mar	6000	77	75	77	
Foodex p	1585	$8	8	8	
Ford Cnda	z30	$68	68	68	
Francana	300	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅜
G M Res	1700	415	410	415	+ 5
Gaz Metr	103	$5¾	5¾	5¾	
Gen Baker	200	$6½	6½	6½	— ⅜
G Distrb A	1200	$8½	8¼	8¼	— ⅜
G Distrb w	3600	280	275	280	+ 5
GMC	3038	$66	65¼	65½	
Genstar L	67584	$38¾	38⅜	38¾	+ ⅜
Gesco Dis	600	325	325	325	
Giant Yk	1100	$12	11¾	12	+ ¼
Gibraltar	25200	$8½	8⅜	8½	
Gibe Rityp	10500	$25¼	25⅛	25¼	— ⅛
Goldund M	2400	57	57	57	— 3
Graft G	25200	$40	38¼	39¼	+ 1
Granduc	3500	112	105	112	— 3
Gt Oil Sds	100	$9⅝	9⅝	9⅝	+ ⅛
G L Nickl	2800	68	60	65	— 2
GL Forest	1900	$44½	44¼	44¼	— ⅜
GL For w	2500	$12¾	12¼	12¼	— ⅜
GN Fin	5350	185	178	185	+10
Gt W Life	425	$102	102	102	— 4
Gt West S	2700	345	340	345	— 5
G West wt	1500	84	83	84	+ 1
G Goose 9¾	200	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅛
Greyhnd	500	$19⅜	19⅛	19⅜	+ ⅛
Gulf Can	17418	$40	38¾	39¾	+ ⅞
Gulfstrem	3350	42	41½	42	
HCI Hldg	100	$9¾	9¾	9¾	
HCI Hldw	300	$6⅜	6⅛	6⅛	+ ⅛
Halifax D	z75	265	265	265	
Hard Crp A	8950	400	390	395	+ 5
Hard Crp C	800	370	370	370	— 5
Harlequin	5450	$14⅜	14¼	14⅜	+ ¼
Harris J A	750	$7½	7¼	7¼	— ¼
H Wood	6800	125	115	125	+10
Hatleigh A	1560	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Hatleigh B	360	$6⅜	6⅜	6⅜	
Hawker A	1170	$10⅛	10	10⅛	+ ⅛
Hayes D	3100	$10⅞	10½	10½	— ¼
Highmont	19100	385	360	360	
Holinger A	z20	$42⅜	42⅜	42⅜	
Home A	17270	$47½	47	47¼	+ ¼
Home B	2550	$44¼	44	44¼	
Howdn DH	150	$11	11	11	
Hud Bay	8720	$23⅞	23¾	23¾	
H Bay Co	25068	$21⅞	21⅜	21¾	
HBC pr	32312	$23⅛	23	23⅛	— ⅛
HB Oil Gas	11681	$61¼	59¾	60½	+1¼
Husky Oil	3086	$47	46¾	47	+ ½
Husky B pr	z10	$41¾	41¾	41¾	
Husky E w	1000	$26	25¾	26	
Hydra Ex	1086	51	51	51	+ 1
Hy's Ltd	100	375	375	375	
IAC	18859	$17¾	17⅜	17⅜	— ⅛
ITL Ind	300	360	360	360	+ 5
I U Intl	10969	$12⅞	12¾	12¾	— ⅜
Imasco	1260	$38⅜	38	38	— ¼
Imp Gen	500	$22½	22	22	— ½
Imp Oil A	79254	$27⅜	26¾	26⅞	+ ⅜
Inco	50437	$22¾	22⅜	22⅜	— ¼
Inco 7.85	1100	$24¾	24¼	24¾	+ ½
Indal	2000	$14	13⅞	13⅞	— ⅛
Inland Gas	1810	$11⅜	11½	11⅜	+ ¼
Inland G p	z55	$12	12	12	
Inter-City	5675	$9⅛	9	9	+ ⅛
Inter C B w	1900	$6	5¾	5¾	— ¼
Intrmetco	200	$13	13	13	+ ⅛
IBM	41	$362	360	362	— 3
Int Mogul	4300	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
Int Pipe A	12450	$17⅛	16⅞	16⅞	— ¼
Ipsco	11564	$21⅛	20¾	20¾	— ¼
Inv Grp A	200	$12⅛	12⅛	12⅛	
Inv Grp S p	100	$21	21	21	
Iron Bay T	200	$6⅛	6⅜	6⅜	
Irwin T A	1500	405	400	405	+ 5
ISO	1400	255	250	255	
Ivaco A	400	$13¾	13⅜	13⅜	— ⅜
Jannock	1300	$23⅛	23½	23⅜	+ ⅛
Jannock 8	1374	$14½	14½	14½	— ⅛
Jannock w	1000	$13½	13½	13½	
Jorex Ltd	55000	38½	37½	38½	+ ½
Joutel	32400	60	56	58	+ 3
K-Tel Intl	800	490	490	490	
Kaiser Re	51960	$18⅛	17¾	18	+ ¼
Kam Kotia	6250	490	470	470	—15
Kaps Tran	46400	139	133	136	+ 3
Keen Ind	10000	26	25	25	— 5
Keeprite B	200	$12¼	12¼	12¼	
Kelsey H	3950	$23¾	23	23¾	+ 1
Kerr A A	5943	$12½	12⅜	12⅜	
K Anacon	z244	26	26	26	
La Vrndr	300	$13	13	13	+ ½
Labatt A	20305	$21⅛	20⅞	21⅛	+ ⅜
Labatt A p	100	$20½	20½	20½	—1½
Lab Min	z50	$41⅜	41⅜	41⅜	
Lacana	8220	$6⅛	6	6	— ⅛
Lacana w	750	430	415	415	—15
Laidlaw A	1390	$20¼	20⅛	20¼	+ ⅛
L Ont Cem	1300	$5½	5¼	5½	+ ¼
Lakehead	10000	20	20	20	+ 1
Laurasia	11000	28	26	28	
Lau Fin	12300	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅜
Lau F 2.00	295	$38	38	38	
Leigh Inst	1940	$9¼	9⅛	9¼	
Levy A pr	z5	$6¼	6¼	6¼	
L L Lac	9107	285	270	285	+15
Lob Co A	400	470	460	460	—15
Lob Co B	1000	450	450	450	
Lob Co pr	z80	$28⅞	28½	28½	
Lob Ltd Bp	100	$19½	19½	19½	— ½
Lochiel	8900	345	330	335	— 5
Loeb M	z50	$9¼	9¼	9¼	
Lytton M	1000	31	31	31	— 2
MDS Helth	8900	$9¼	8¾	9	+ ⅛
MICC	100	$10	10	10	
MICC A	390	$26½	26½	26½	— ¼
MICC 8⅝	100	$24¾	24¾	24¾	+ ⅜
MTS Inter	1000	44	44	44	+ 2
Maclarn B	100	$17½	17½	17½	+ 1
Mclan H A	3799	$20	20	20	
MB Ltd	14006	$22⅞	22⅝	22¾	
Madeline	12203	146	140	142	— 8
Madsen	3000	88	88	88	+ 3
Magna A	500	$14¼	14	14	— ¼
Magna B	1400	$14	13⅞	14	+ ⅛
Magnetcs	7350	193	188	190	— 2
Maislin I	1450	460	450	460	
Majstc Wil	3900	325	310	310	—15
Maplex M	432	$9¼	9	9¼	+ ¼
Maritime	3286	$24	23⅞	23⅞	— ⅛
Martim A p	200	$9	9	9	— ⅜
Mar T 940	985	$11	10⅞	11	— ⅛
Markel F	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Mark Spnc	1699	$8½	8⅜	8½	+ ¼
Mass Fer	16033	$11⅜	11⅜	11½	
Mas F A	1650	$17½	17⅜	17⅜	
Mas F B	1160	$17¾	17¼	17¼	
Matchan	3000	18	17½	18	+ ½
Matgmi A	950	$18⅛	18⅛	18⅛	+ ⅛
Mc Adam	4000	27	27	27	
McGraw H	1100	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Mc Intyre	450	$31	30¾	30¾	— ¼
Mc Laghln	4500	$11¾	11½	11½	
McLghl 9 p	100	$20	20	20	— ⅜
McLghl w	3975	$6⅜	6⅜	6½	— ⅛
Melcor	1400	$15	14¾	14⅞	+ ⅛
Mentor	600	295	295	295	+ 5
Mercantil	9205	$15¼	15⅛	15¼	+ ⅛
Merland E	34975	$9⅞	9½	9½	
Met Stor s p	z25	$15¾	15¾	15¾	
Met Trust	417	$32	32	32	— ½
Midcon	100	145	145	145	
Minrl Res	7000	220	205	220	+ 8
Moffat A	100	$10½	10½	10½	+ ⅜
Molson A	3540	$24¾	24½	24½	— ⅜
Molson B	200	$22½	22½	22½	— ⅜
Moneta P	z200	40	40	40	
Mtl Trust	800	$21¼	21¼	21¼	
Moore	35545	$34¾	34⅜	34¾	+ ¼
Murphy	13901	$17⅛	16⅞	16⅞	— ⅜
NBU Mine	1600	169	161	169	+ 4
Nat Drug	z1	$12⅛	12⅛	12⅛	
Nat Pete	5100	70	70	70	
Nat Sea A	600	$21⅞	21¾	21¾	+ ¼
Nat Trust	2100	$22	21⅞	22	
Nemco	4800	330	325	325	
Neomar	1300	160	160	160	
Nfld Lab	2161	$22¼	22	22¼	+ ¼
NB Tel 1.85	665	$22¼	22¼	22¼	
N Kelore	35000	22	20	20	— 2
N Provid D	4300	50	48	48	— 2
N Que Ragl	1300	170	170	170	— 3
N York Oil	5700	265	260	265	
Nfld LP A	900	$19¼	19	19	
Nfld Tel	1300	$10⅜	10½	10½	
Nfld Te 975	570	$22½	22	22	— ½
Noble M	1600	98	96	98	+ 2
Noma A	500	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
Nor Acme	7000	11	11	11	— 1
Noranda A	15231	$41⅝	41½	41⅝	+ ¼
Norbaska	13600	57	55	57	+ 1
Norcen	22429	$17¾	17⅜	17½	
Norcen B	z40	$24	24	24	
Norlex	6000	12	11	12	+ 1
Normick P	2600	$6¾	6⅜	6⅜	+ ⅛
NC Oils	11710	$12⅞	12½	12½	— ⅛
NCO pr	z10	$38	38	38	
Nor Tel	10316	$43⅜	43⅜	43⅜	— ⅛
NTecm B w	200	$22	22	22	
Northgat	3550	$6½	6⅜	6½	+ ¼
Northld	1000	19

Rachat des titres privilégiés 5% et fractionnement des autres

Power Corp. double ses profits et augmente son dividende

Les bénéfices nets de Power Corp. ont fait un bond de plus de 100% au cours de la dernière année, ce qui a incité la direction de la société de gestion contrôlée par M. Paul Desmarais de doubler le dividende versé aux actionnaires. Le taux trimestriel passe ainsi de 15 cents à 30 cents. Après l'annonce de ce changement, les actions sont demeurées stables à $23, presque leur sommet des dernières années.

De plus, la firme du Square Victoria a indiqué son intention de fractionner les titres sur la base de 2 pour 1. Cette modification vise à assurer « une plus vaste distribution de ces actions » et ramènera le dividende versé au taux annuel de 60 cents.

Le bénéfice consolidé non vérifié de Power pour l'année 1978, avant les postes extraordinaires et les dividendes sur les actions privilégiées non participantes, s'élève à $51,611,000, comparativement à $25,958,000 en 1977. Ce bénéfice consolidé, après avoir pourvu aux dividendes sur les actions privilégiées non participantes, représente $3.94 par action privilégiée participante et par action ordinaire, comparativement à $1.84 l'année précédente.

Le revenu brut d'exploitation s'est élevé à $290,632,000 en 1978, comparativement à $270,805,000 l'année précédente. Le bénéfice d'exploitation des divisions de construction maritime et de transport de Canada Steamship Lines s'est élevé à $29,506,000, alors qu'il était de $28,865,000 en 1977.

La part du bénéfice des filiales non consolidées et des compagnies affiliées de la compagnie a augmenté de $31,330,000, passant de $17,665,000 en 1977 à $48,995,000 en 1978. Cette augmentation provient des bénéfices de Consolidated-Bathurst et de Investors Group, qui y ont contribué respectivement $14,107,000 et $20,519,000, alors que la part du bénéfice des autres filiales et compagnies affiliées accusait une baisse de $3,296,000 par rapport à 1977. L'augmentation de la part du bénéfice de Investors Group provient de l'augmentation des intérêts de Power dans cette filiale et des bénéfices plus élevés de cette dernière. Cette hausse des bénéfices de Investors Group est elle-même attribuable, en partie, à l'augmentation de sa participation dans La Great-West, Compagnie d'Assurance-Vie, qui est passée de 50.1% à 95.7% durant le troisième trimestre, de même qu'aux modifications des méthodes comptables de Great-West, qui représente 48 cents par actions.

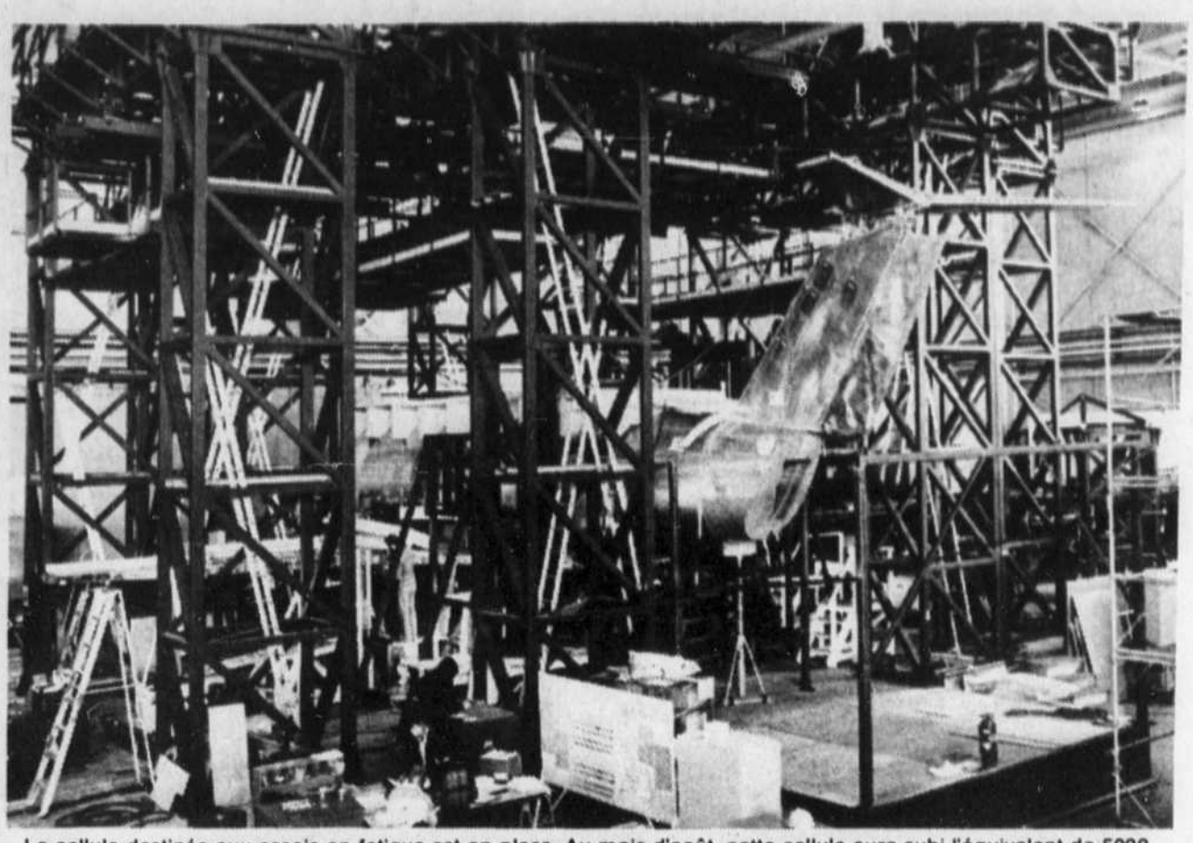
Les postes extraordinaires représentent une perte de $9,085,000, comparativement à des pertes de $9,234,000 en 1977. Ce montant de $9,085,000 comprend une diminution de $8,400,000 de la valeur comptable de Laurentide Financial, afin de refléter la valeur des actions que Power a reçu lors de la fusion de Laurentide avec une filiale de La Banque Provinciale.

Le bénéfice net, après les postes extraordinaires, représente $3.23 par action privilégiée participante et par action ordinaire, comparativement à $1.09 en 1977.

Les administrateurs ont résolu d'effectuer le rachat, le 30 mars 1979, de toutes les 19,120 actions privilégiées 5% de second rang présentement émises et en cours, au prix de rachat, c'est-à-dire $12.00 par action plus 7 1/4 cents à titre de dividendes courus à la date de rachat. Un avis de rachat sera expédié prochainement à tous les détenteurs d'actions privilégiées 5% de second rang.

Les administrateurs ont également décidé de fractionner les actions ordinaires et privilégiées participantes de la compagnie dans un rapport de 2 pour 1. Le règlement prévoyant ce fractionnement sera décrété par les administrateurs à leur prochaine assemblée, qui devrait avoir lieu le 14 mars 1979, et nécessitera l'approbation des actionnaires, qui seront convoqués à une assemblée générale extraordinaire immédiatement avant l'assemblée générale annuelle du 4 mai.

Le conseil d'administration a enfin déclaré les dividendes trimestriels réguliers sur les actions privilégiées de premier et de second rangs. Les administrateurs ont également décidé d'augmenter le dividende trimestriel sur les actions ordinaires à 30 cents par action, ce qui représente une augmentation de 15 cents par trimestre par rapport au taux antérieur. Les actions privilégiées participantes ont droit, au même titre que les actions ordinaires, à tout excédent des dividendes au-delà de 30 cents par année. Ces dividendes de 30 cents par action privilégiée participante et par action ordinaire seront payables le 30 mars aux détenteurs de ces actions enregistrés aux livres de la compagnie le 16 mars.



La cellule destinée aux essais en fatigue est en place. Au mois d'août, cette cellule aura subi l'équivalent de 5000 heures de vol. À l'arrière-plan, on retrouve l'installation permettant de contrôler le degré d'intégration des différents systèmes (maquette de métal). On peut ainsi essayer toutes les gouvernes, le train d'atterrissage et les commandes du poste de pilotage.

Bell à guichet fermé...

L'émission d'actions ordinaires par Bell Canada a reçu un accueil excellent puisqu'avant même l'ouverture officielle de la vente, les $198.8 millions avaient été souscrits.

Le conseil d'administration de Bell Canada et le conseil de la radio-diffusion et des communications (CRTC) annonçaient lundi une offre de 3,125,000 actions ordinaires au prix de 63 5/8 l'action.

C'est la première fois depuis 1922 que la compagnie fait une émission d'actions ordinaires qui ne soit pas assortie de droits offerts aux actionnaires. Il semble que Bell ait voulu profité du cours du marché plutôt que de devoir offrir un prix plus bas à ses actionnaires. Les actions auront une valeur au pair de $25 chacune.

L'offre a rapporté $190.3 millions après paiement de la commission payée aux souscripteurs à forfait. Préparée depuis un mois, l'émission avait été souscrite par un groupe de courtiers en valeurs mobilières canadiens dirigé par les compagnies Wood Gundy, A.E. Ames & Cie, Dominion Securities of Canada, McLeod Young Weir et Lévesque Beaubien.

Les $190,375,000 serviront à l'expansion et à l'amélioration du réseau téléphonique de Bell Canada.

Selon M. Jacques Brault, vice-président de Lévesque Beaubien, il semble qu'institutions financières et investisseurs individuels aient été aussi intéressés par cette émission.

Challenger aux essais statiques

Après avoir accumulé 49.7 heures de vol en 27 sorties, le Challenger No 1 se trouve actuellement aux installations de Canadair Services à Mojave, en Californie. On vient de poser les réacteurs et de monter des gouvernes de profondeur réduites. L'appareil devrait reprendre ses vols à la fin de février.

Le Challenger No 2 devrait sortir de l'usine le 17 février pour voler le 28. Le programme prévoit qu'il effectuera 15 heures de vol en 7 sorties à Montréal avant de gagner Mojave. L'appareil no 3 devrait voler à la fin du mois d'avril.

ATHÈNES

IBERIA vous y mène. Une centaine d'autres destinations vous sont offertes à partir de Madrid. Profitez de votre escale pour vous familiariser avec la culture madrilène, la cuisine, les boutiques, le casino, la vie nocturne. Offrez-vous le service 1ère classe. Découvrez une des grandes capitales de l'Europe. Pour en savoir plus, communiquez avec votre agent de voyage ou avec IBERIA: 861-9531.

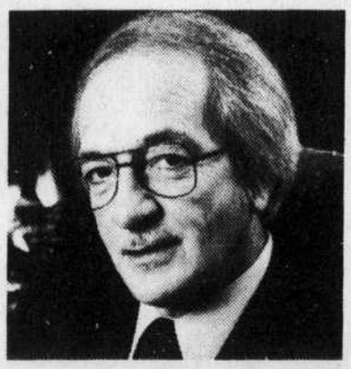
IBERIA
LIGNES AÉRIENNES INTERNATIONALES D'ESPAGNE



Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage – éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette: "goudron" 1 mg. nicotine 0.1 mg.

Informez-vous du rendement de notre épargne-impôt avant le 1er mars

Prenez vite rendez-vous avec un conseiller en régimes d'épargne-retraite du Trust Général.



L'épargne-impôt d'abord
En investissant dans un régime d'épargne-retraite du Trust Général, vous faites une économie d'impôt importante, en plus de mettre de l'argent de côté en prévision de votre retraite ou de certains imprévus. Vous pourriez peut-être même un jour vous offrir une année sabbatique ou une retraite anticipée.

Un rendement supérieur
Grâce à son étroite collaboration avec notre service de placement, notre conseiller en services financiers et fiduciaires vous démontrera que vous pouvez facilement donner un rendement supérieur à votre investissement dans un régime d'épargne-retraite du Trust Général.

En parfaite sécurité
Votre régime d'épargne-retraite du Trust Général, à cause de son rendement supérieur, vous offre une plus grande sécurité pour l'avenir. Songez, par exemple, qu'un taux d'intérêt annuel accru de 1% sur vos épargnes peut vous procurer des bénéfices accrus de 20% à la retraite.

Des services professionnels
Les conseillers en services financiers et fiduciaires du Trust Général vous aideront d'abord à faire le meilleur investissement possible; ces professionnels resteront à votre disposition à l année longue et ils feront notamment en sorte que vous soyez bien informé du rendement de vos investissements et que vous receviez bien à l'avance vos reçus pour fins d'impôt.

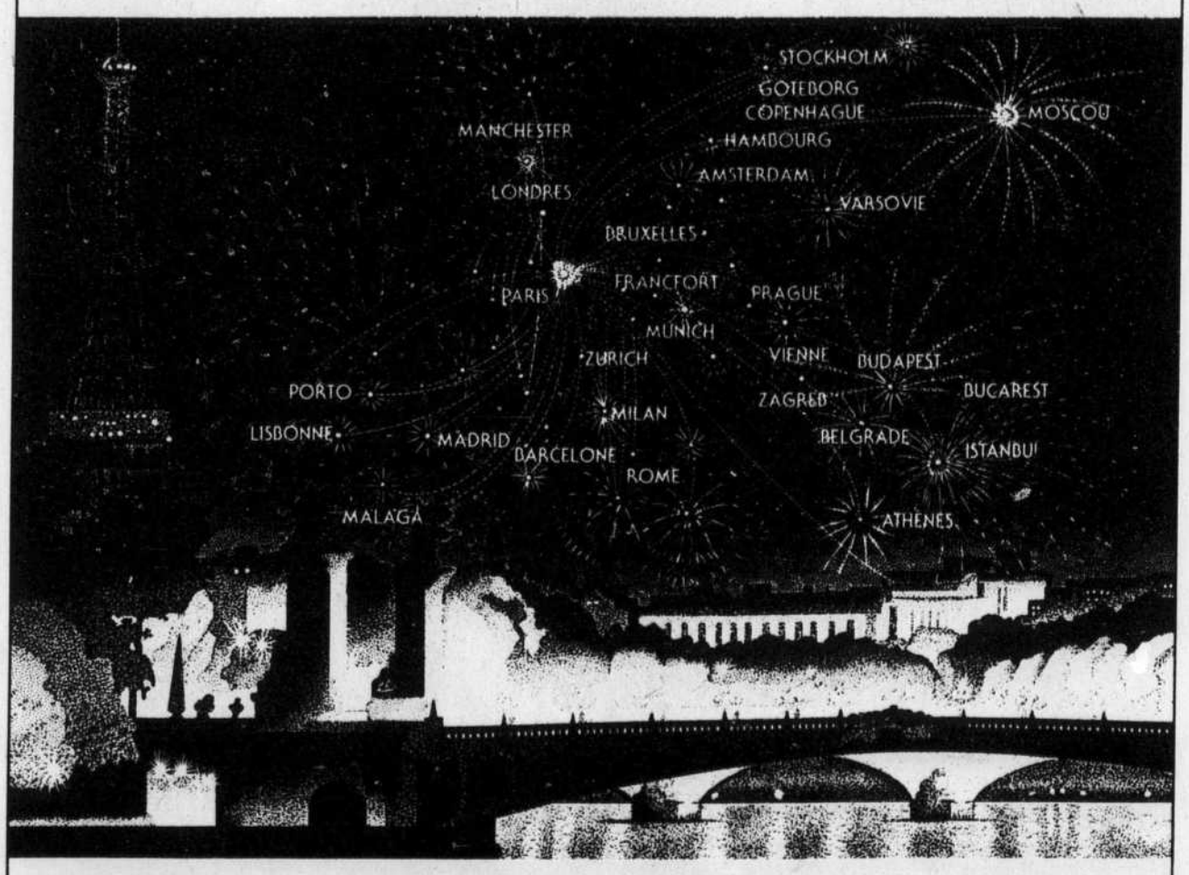
Une grande flexibilité
Selon l'évolution de vos revenus et de vos besoins, votre conseiller du Trust Général vous recommandera peut-être une autre forme d'investissement qui vous permettra de tirer le meille[illegible] profit de vos épargnes.

Prenez vite rendez-vous
Si vous voulez profiter des montants admissibles aux réductions d'impôt, tout en obtenant le meilleur rendement pour votre investissement, prenez rendez-vous avec un conseiller en services financiers et fiduciaires du Trust Général. Nous acceptons les frais d'appel.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Montréal Outremont Trois-Rivières Québec Lévis Rivière-du-Loup Rimouski Sept-Îles Chicoutimi Alma Hull Ottawa

Paris. L'Europort.



Paris. L'Europort. C'est la plaque tournante du monde des affaires, qui vous accueille avec ses centres de congrès, ses salons spécialisés et ses foires commerciales. C'est aussi la plaque tournante du monde de la culture, des arts, du divertissement et du savoir-vivre.

Paris. L'Europort. C'est une escale pratique vers les autres capitales de l'Europe, et vers celles de l'Afrique, du Proche-Orient, de l'Extrême-Orient, etc.

Avec ses 150 escales dans le monde, ses 55 destinations en Europe, Air France vient vous chercher pour vous déposer là où vos affaires vous demandent.

AIR FRANCE
On vient vous chercher

La disparition des 3 «Présent» crée des remous à Radio-Canada

par Louis-Gilles Francoeur

Les journalistes des éditions Présent national, québécois et métropolitain de Radio-Canada s'opposent à la disparition de ces trois émissions d'analyse et à leur insertion dans d'autres émissions d'affaires publiques ainsi qu'à la création d'un « pupitre » formé uniquement de cadres en remplacement de la collégialité existante.

Telle est en effet la position adoptée par les trois équipes de journalistes qui apparaît dans un mémo interne envoyé mardi au directeur de l'information radio de Radio-Canada, M. Claude Piché, et à ses deux adjoints, MM. Pierre Maisonneuve et André Béliveau.

L'opposition manifestée par les trois équipes de reporters s'inscrit sur un arrière-plan assez tumultueux au plan des relations professionnelles au sein de la société d'État, où il est une fois de plus question d'un nouveau syndicat des pigistes « permanents » et où plusieurs incidents relatifs au contenu de certaines émissions viennent de se produire.

Les journalistes des trois Présent commencent par manifester dans leur « mémo » leur accord avec la décision de fusionner « les mandats des équipes des éditions nationale et québécoise de présent à l'intérieur d'une ou plusieurs émissions. Nous allons dans le même sens, écrivent-ils, en ce qui concerne l'inclusion de l'information internationale dans les préoccupations éditoriales des émissions quotidiennes d'actualité ».

Leur opposition cependant devient fort vive en ce qui a trait à la disparition des émissions Présent au profit de CBF Bonjour, où leur travail se résumerait dorénavant à « trois insertions de cinq minutes chacunes diffusées entre 8 h 30 et 9 h 30 » et par une autre insertion de 10 minutes à l'heure du lunch.

Les journalistes font valoir qu'une telle formule, qui aurait pour effet de fragmenter leur travail et d'éparpiller cette information sur une trop longue période, ne permettrait plus de faire valoir « l'ensemble des points de vue et d'assurer un traitement équitable et équilibré à l'intérieur de cinq minutes ».

La mise en place d'un « pupitre éditorial » dans le secteur des affaires publiques préoccupe au plus haut point ces journalistes non syndiqués. Il leur apparaît « troublant » qu'un tel pupitre soit doté de pouvoirs « considérables », qui lui permettront de déterminer seul quotidiennement « le choix des sujets traités, l'importance à leur accorder, le moment, l'heure et la durée de leur diffusion ».

« Qui décidera de l'angle des traitements, des invités et même des journalistes devant traiter du sujet », se demandent les journalistes qui ont effectué eux-mêmes jusqu'ici ce travail en collaboration avec leurs supérieurs.

« Nulle part ailleurs, dans aucune salle de rédaction où existe un pupitre, ce travail est-il réservé à la direction de l'information. Aux salles de nouvelles de Radio-Canada, par exemple, la responsabilité du pupitre est assumée par des journalistes syndiqués. Or le pupitre éditorial que vous « proposez », réservera au seul rédacteur en chef des actualités radio et à son adjoint le réalisateur titulaire, l'essentiel des décisions journalistiques inhérentes à la fonction du journaliste ».

« La décision d'abolir l'équipe de production comme lieu privilégié et concret de discussion, d'analyse et de critique des traitements possibles de l'actualité, et comme lieu privilégié et concret des décisions quotidiennes du travail d'information, nous apparaît hautement contestable. Celle de la remplacer par un pupitre éditorial de la direction... encore plus », écrivent les journalistes.

« Nous pensons, concluent les journalistes des trois émissions, que ce n'est pas à la veille « des grands affrontements politiques » sur l'avenir de la collectivité québécoise qu'il faut chambarder une organisation qui a fait ses preuves pour expérimenter de nouvelles structures ».

Rejoint mardi soir au téléphone, le directeur de l'information radio, M. Piché, a d'abord souligné que les journalistes des trois Présent passaient sous silence la nouvelle émission d'affaires publiques de 45 minutes que Radio-Canada veut placer à l'horaire, ce qui à son avis améliorera la « qualité et la quantité » des émissions d'analyses tout en les rendant disponibles à un plus grand nombre de personnes parce que placées en dehors des heures de travail habituelles.

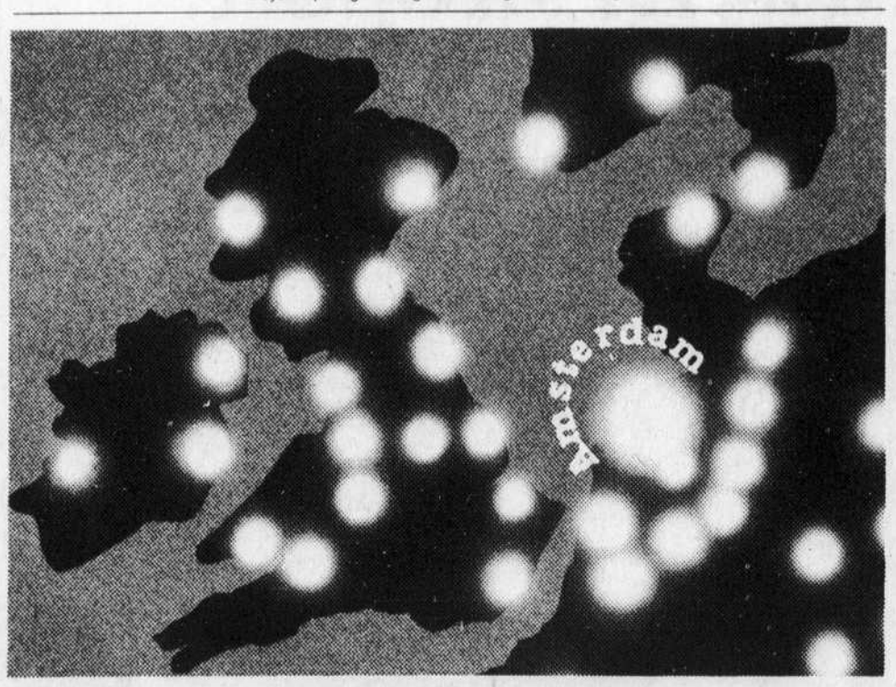
Quant au nouveau pupitre, il s'agit essentiellement d'un mécanisme de « coordination » qui pourra s'adjoindre la participation des journalistes, poursuit M. Piché. Ce dernier reconnaît que le pouvoir des journalistes sera dorénavant plus « consultatif » alors « qu'au cours des dernières années, dans le concret, les journalistes s'étaient appropriés en quelque sorte les pouvoirs « normalement dévolus au réalisateur.

Ce nouveau pupitre, perçu par les journalistes comme un goulot d'étranglement pour l'information, assurera somme toute les pouvoirs autrefois réservés au rédacteur en chef mais de façon plus libérale, poursuit le directeur de l'information. « Il n'est pas question de revenir à un système d'affectation », reconnaît-il en précisant que son rôle portera essentiellement sur la coordination, « l'ordonnancement » de la nouvelle ainsi sur les angles du traitement.

Refusant de voir dans ces décisions de la direction une décision politique à la veille des «grands affrontements politiques », M. Piché a affirmé que « la seule crainte qu'on a concernant l'avenir de la collectivité, c'est que son information ne soit pas entièrement libre ». Il ne croit pas que l'information du secteur affaires publiques de la radio n'ait pas été libre jusqu'ici, mais il précise que les motifs à l'origine des nouvelles émissions se limitent aux considérations techniques qu'il a évoquées.



Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage – éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette: "goudron" 1 mg, nicotine 0.1 mg



Vous avez affaire en Grande-Bretagne? KLM a les correspondances qu'il vous faut.

D'Amsterdam, vous pouvez voler vers au moins 18 villes de Grande-Bretagne et d'Irlande plus facilement qu'en passant par Londres. Il n'y a là rien d'étonnant. A l'aéroport international d'Amsterdam, en effet, tout est réuni sous un seul et même toit; vous pouvez vous inscrire pour vos vols de correspondance à des comptoirs situés sur chacun des quais, près des portes d'arrivée. Pas de temps perdu à changer d'aérogare ou d'aéroport, pas de pénibles transferts terrestres. Ne vous étonnez pas si vous arrivez plus tôt à destination.

Par exemple:
Norwich Arrivée 09h30, sans escale
Leeds Arrivée 10h35, sans escale
NewcastleArrivée 11h00, sans escale

Vous pouvez également voler vers **Aberdeen, Belfast, Birmingham, Bristol, Cardiff, Dublin, East Midlands, Edimbourg, Glasgow, Hull, Jersey, Londres (Heathrow et Gatwick), Manchester, Shannon, et Teeside.** À notre avis, la meilleure route pour la Grande-Bretagne passe par Amsterdam.

Ceci vaut également pour le fret. Nos correspondances sont aussi efficaces pour les conteneurs que pour les voyageurs.

Prenez, pour vous-même ou pour votre fret, l'un de nos réactés géants de Montréal à Amsterdam tous les jours sauf le lundi, et de Toronto à Amsterdam tous les jours sauf le samedi (en collaboration avec notre partenaire, CP Air). Demandez à votre agent de voyages de vous aider à faire vos arrangements. Nos correspondances feront le reste.

KLM

La ligne aérienne digne de confiance de Hollande

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

PHYSIOTHÉRAPEUTE DEMANDÉ

Temps partiel, 2 jours par semaine, dans un centre hospitalier de soins prolongés.

S'adresser à:

L'Hôpital Bourget
a/s Mme Suzanne Deliger
645-1630

CHIRURGIEN-DENTISTE

Dentiste associé demandé pouvant travailler à plein temps en banlieue est d'Ottawa.
Doit de préférence être bilingue et dynamique.
Revenu très intéressant et équipement ultra-moderne. Âge moyen du personnel 25 ans.
S.V.P. contacter immédiatement.

Dr. Michel M. Guay
1-613-446-5148
ou 1-613-523-2283.

PROGRAMMEUR
11-40 Digital

Une compagnie manufacturière recherche un programmeur pour prendre charge de l'informatique.

Qualifications:
— DEC en informatique ou l'équivalent;
— Expérience minimum de deux ans sur DIBOL - RSTS.
Conditions de travail:
Programme complet d'avantages sociaux, salaire selon expérience.
Faire parvenir votre curriculum vitae à:

DESMARAIS & FRÈRE
2315, de la Province
Longueuil, J4G 1G4

ACTUAIRE

Notre client, une importante société d'assurance, recherche des candidatures pour combler un poste de responsabilité au niveau de son service d'assurance collective vie et maladie.

Le candidat idéal sera associé de la Society of Actuaries avec quelques années d'expérience pertinente. Il devra avoir fait preuve de leadership, d'ambition et d'aptitude au travail en équipe.

La rémunération et les avantages sociaux sont des plus intéressants.

Faites parvenir votre curriculum vitae en toute confiance à:

Pierre Morazain & Associés Inc.
451 St-Sulpice,
Montréal
H2Y 2V9

RESPONSABLE ADJOINT DE PROJET POUR LES ÉTUDES CANADIENNES

Une association nationale éducative à titre volontaire qui dessert les collèges communautaires et les cégeps du Canada, est à la recherche d'un individu pour travailler à ses bureaux de Toronto, pour une durée de 3 ans.
Le candidat choisi entrera en fonction vers le 1er mai 1979. Celui-ci se rapportera au Chef du projet pour les études canadiennes et travaillera seul ou en collaboration, pour développer des programmes relatifs aux études canadiennes touchant les niveaux collégiaux. Ce travail inclut la recherche en ressources, les publications, les échanges de professeurs et d'étudiants et la présentation de conférences.
Une connaissance courante des deux langues officielles du Canada est nécessaire ainsi que de la compétence prouvée dans le domaine de l'organisation et des communications. Une expérience acquise dans l'enseignement ou l'administration dans un cégep du Québec touchant au domaine des études canadiennes serait un avantage sérieux dans le choix du candidat.

Traitement: $21,000. à $27,000.

Les candidatures en français et en anglais doivent être soumises avant le 15 mars 1979, au:

Directeur Administratif
Association des Collèges
Communautaires du Canada
211, chemin Consumers, suite 203
Willowdale, Ontario M2J 4G8

fonction publique municipale

AGENT DE TARIFICATION CHEF DE GROUPE
Service du Secrétariat administratif

Nature de l'emploi: Le titulaire coordonne et dirige le travail d'un groupe d'agents de tarification affectés à l'inventaire des tarifs de revenus et de dépenses, à l'uniformisation et à la standardisation de ces tarifs, à l'établissement de nouveaux tarifs ainsi qu'à des études spécifiques en matière de tarification. Il participe également au travail du groupe et solutionne les cas les plus complexes.

Qualités requises: Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en sciences de l'administration, en sciences comptables ou autre discipline appropriée ou être membre en règle d'une association professionnelle reconnue compatible à la fonction. Posséder un certain nombre d'années d'expérience pertinente en matière d'études de rentabilité, d'analyses coûts/bénéfices, d'études économiques ou financières. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra être considérée. Parler et écrire le français; connaissance moyenne de la langue anglaise.

Traitement: $25,085. - $30,345., selon les qualifications.

S'inscrire au moyen du questionnaire «demande d'emploi» qui s'obtient au service du Personnel, «Édifice le Vieux Palais», 155 est, N rue Notre-Dame, bureau 125, Montréal H2Y 1B5 et le retourner accompagné des documents requis (originaux). Tél.: 872-3236. **Les candidats doivent posséder les qualités personnelles appropriées et jouir d'un état physique satisfaisant. Ce concours est également ouvert aux femmes et aux hommes.**

VILLE DE MONTRÉAL

REPRÉSENTATION

Notre client:
Une société d'informatique spécialisée dans les domaines de l'assurance.
La position:
Représentation des services offerts auprès de la clientèle actuelle et potentielle.
Le candidat:
Personne ayant acquis, par expérience, une connaissance pratique de l'assurance et ayant des aptitudes certaines et un goût de la vente.
Avantages:
En plus d'une rémunération attrayante, cette position vous offre un défi et la possibilité de grandir dans une organisation en pleine expansion.
Envoyer votre curriculum vitae à:

Pierre Morazain & Associés Inc.
451 St-Sulpice,
Montréal
H2Y 2V9

NOTAIRE

Occasion unique pour jeune notaire avec expérience ou futur finissant de juin 1979 désirant fonder sa propre étude.
Notaire exerçant à deux endroits recherche un ou deux jeunes notaires disposés à acheter ou s'associer à son étude sur la Rive-Sud.
— bureau bien établi
— clientèle variée
— nombreux testaments reçus parmi clientèle
— secrétaire expérimentée
— site commercial loué bien situé (2 minutes du pont Champlain)
— équipement immobilier de bureau complet et moderne
— système de classification adéquat
— conditions d'achat ou d'association intéressantes
Faire parvenir curriculum vitae avant le 1er mars 1979, à:

C.P. 142
Brossard, Québec J4Z 3J1

CORPORATION DU CLSC DE CHAPAIS
recherche
COORDONNATEUR (TRICE) DU MODULE SANTÉ

Fonctions:
Sous l'autorité du Directeur Général, cette personne a la responsabilité de l'équipe santé (infirmiers(ières), médecins, techniciens(nes) de laboratoire, radiologie, etc.
— Voit à l'élaboration de la programmation du module;
— Voit à la définition, à la réalisation et à l'évaluation des objectifs de travail;
— Coordonne le travail au sein de l'équipe santé;
— Voit à l'évaluation du travail et du personnel à l'exception des médecins;
— Participe à différents comités;
— Représente le module au comité de régie.
Exigences:
— Bacc. en nursing. Une expérience exceptionnelle pourra suppléer à l'absence de diplôme universitaire;
— Trois (3) ans d'expérience dont une en gestion;
— Faire preuve d'une réelle capacité à travailler en équipe;
— S'intéresser particulièrement au développement de la santé communautaire;
— Membre en règle de l'O.I.I.Q.
Salaire:
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.
Date limite:
Faire parvenir votre demande accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante au plus tard le 16 mars 1979.

C.L.S.C. CHAPAIS
a/s du Directeur Général
C.P. 1300
Chapais, P.Q. G0W 1H0

LE GROUPE COMMERCE

L'une des plus importantes compagnies d'assurances générales au Québec recherche des

ANALYSTES EN ORGANISATION ET MÉTHODES

Le poste
L'analyste solutionne les problèmes d'organisation de travail en concevant de nouveaux systèmes tant manuels que mécanisés dont certains allant jusqu'au traitement interactif.
Les fonctions
— Analyser le travail des divers services de la compagnie
— Participer à la définition des besoins de l'usager
— Étudier la rentabilité des systèmes
— Développer des procédures de travail
— Entraîner l'usager
— Participer à l'implantation de systèmes.
Les candidat(e)s
Les personnes doivent être diplômées de CEGEP, section professionnelle, avec spécialisation en techniques administratives et connaissances de base en informatique ou doivent détenir un diplôme de 1er cycle spécialisé en administration.
Une combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente sera aussi considérée.
Les personnes devront posséder des aptitudes en
— Analyse
— Communication orale et écrite
— Créativité
— Relations humaines
Conditions
Entrée en fonction: immédiatement ou à une date ultérieure.
Lieu de travail: Saint-Hyacinthe.
Traitement: Selon l'échelle de salaire en vigueur plus une gamme complète d'avantages sociaux.
Toute demande sera traitée confidentiellement.
Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Service des ressources humaines
Le Groupe Commerce Compagnie d'assurances
2450, rue Girouard (C.P. 1000)
SAINT-HYACINTHE (Québec)
J2S 7C4

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
• Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
• Minimum: 2 parutions

Nous acceptons VISA
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
• Chaque parution coûte $6.40 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles ettriples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

ANIMAUX À VENDRE

GRANDS PYRÉNÉENS, beaux chiots, vaccinés, garanti lignée de champion. 656-8571. 19-2-79

ANTIQUITÉS

MOBILIER DE CHAMBRE à coucher, 6 morceaux, ancien, prix $950. 739-4895. 19-2-79

Achetons antiquités de toutes sortes — (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier — 661-4363. J.N.O.

Important encan par catalogue. Oeuvres d'art canadiennes et européennes antiques, porcelaine chinoise, bijoux de succession, ivoire, sculptures, petits meubles, moquettes, tapis et plusieurs autres articles. Ouvert tous les jours du vendredi 16 février au mardi 20 février, de 10:00 hres A.M. à 10:00 hres P.M. Vente générale: mardi le 20 février à 7:30 hres P.M. Art canadien: mercredi le 21 février à 7:30 hres P.M. Art canadien et européen: jeudi le 22 février à 7:30 hres P.M. Pinney's Art Treasures Ltd. 146 chemin Bates, suite 303. 731-4312 Ville de Montréal. Stationnement à l'arrière. 19-2-79

APPARTEMENTS DEMANDÉS

Un couple d'étudiant cherche un 4½, près de l'Université de Montréal, pour le mois de mai. Appelez le soir à: 737-8765. 20-2-79

APPARTEMENTS À LOUER

PLATEAU MT-ROYAL, sous-location, 3½ meublé, tout inclus, propre, $195. Jour 866-8856, soir 522-9140 Johanne. 17-2-79

C.D.N., 3955 St-Kevin, nouveaux 2½, 3½ équipés, électricité, foyer, garage, ascenseur, 731-6083, 738-5850. 5-3-79

N.D.G. grands 3½, 4½, 5½, repeints, équipés, eau chaude, ascenseur. $205., $275., $350. 731-6083 — 738-5850 — 484-1890. 5-3-79

OUTREMONT, 2 pas de l'Université, 50 Willowdale, 8e, balcon, salon, salle à manger, chambre. Éclairé, concierge, garage. 739-7410, 843-7032, 932-6272 16-2-79

McGREGOR, 1530 le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alcôve 2½, 4½ avec électricité, immédiatement. 932-0933, 845-3151. J.N.O.

COUR LE ROYER — VIEUX MONTRÉAL, appartement 4½, foyer, 3 portes fenêtre, mur en brique, haut plafond avec poutres. Tapis mur à mur. Réfrigérateur, cuisinière et lave-vaisselle neufs. Climatisation. Chauffage à l'électricité: Thermostat individuel. Enterphone et 6 prises de téléphone; 4 prises de câblovision. Loyer $600. par mois, taxes comprises. Possibilité de bail de 5 ou 10 ans, option d'achat. Occupation immédiate. R. Lefebvre, 284-6531 de 9 hres à 17 hres, sur semaine. 16-2-79

APPARTEMENTS À PARTAGER

CHERCHE, co-locataire(s), pour grand 8½, dans Outremont, prix à discuter, tél.: 277-2336 après 4 hres. 17-2-79

APPARTEMENTS À VENDRE

OUTREMONT, appartement à vendre. Très spacieux, 6½ rénové. Chauffage à l'électricité. Appelez entre 8 et 9 heures (matin) ou 8 et 10 heures (soir) 279-8388. 18-2-79

AUTOS À VENDRE

CORVETTE 1969, décapotable, 4 vitesses, 350 C.V. tout équipée, faut voir! $6,100. Appelez 659-4214 après 6 hres. 19-2-79

VOLVO 1975, parfait état, 30,000 milles, 242DL, $3,500. 737-7121. 19-2-79

AVIS

RECHERCHONS
Pièces de monnaie canadiennes et autres.
LE MAÎTRE DE LA MONNAIE
844-2540
20-2-79

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux bavarois, meublés Thibault. Cheminée pierre, toit cathédrale. Semaine, fin semaine/ski. Dépliants sur demande, aussi location été. 256-6825, 819-326-5836. J.N.O.

COURS PRIVÉS

COURS DE RATTRAPAGE, "français et mathématiques", niveau primaire et secondaire, pour plus d'informations, communiquez à 738-1209. 1-3-79

COUTURES

ALTÉRATIONS, sur vêtements pour dames, de tous genres. 284-0137. 17-2-79

MONIQUE, haute couture, confections et réparations de vêtements. 733-2239. 17-2-79

DEMANDES D'EMPLOI

JEUNE peintre demande ouvrage, fait aussi dessins pour chambres d'enfants et salles de jeux. 526-0995 Serge Desrosiers. 18-2-79

DÉMÉNAGEMENTS

Conseiller en petits déménagements, service rapide, qualité, courtoisie. bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

À bas prix, appelez Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

DIVERS

Nous offrons la livraison gratuite, à domicile ou au bureau, de votre café préféré. Moka, Java, Colombien. Pour un service économique, il suffit d'appeler: CAFÉ MAISON à 522-3986 ou 524-4866 J.N.O.

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 270-6361. JNO

PEINTRE-DÉCORATEUR, peinture intérieure, bons prix. Tél.: 342-4833 18-2-79

SERVICE d'entretien ménager, régulier ou occassionnel, maisons privées ou appartements. Savoir faire, 933-4335 16-2-79

DÉCAPAGE de boiseries, portes et fenêtres, dans les maisons anciennes. Refinitions expertes. Travail professionnel très rapide. Prix raisonnable. Aussi réparations et finition de meubles anciens ou modernes. 284-0856. 19-2-79

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

CENTRE-VILLE, bureau de professionnels avec firme de comptables agréés, secrétariat. Réception, service téléphonique et de photocopie, etc. Mme Lyall, 866-5362 1-3-79

GARDERIE

GARDERAIS enfants, jour, jeudi et vendredi, Martine 522-9481. 17-2-79

IMPOTS

FAISONS les rapports d'impôts des particuliers. ($7.50 chacun). Informations et services divers. La possibilité est donnée aux hommes et aux femmes de travailler comme partenaires. Riteb ou Pierre 989-1052. 19-2-79

LOCAL À LOUER

A LOUER Vieux-Montréal, local pour bureau ou boutique, environ 30X24 avec foyer ancien. Coin St-François Xavier et Place d'Youville. $350. par mois. 843-5530 ou 878-1952. 17-2-79

LOGEMENTS DEMANDÉS

BAS DE DUPLEX, ou maison, 6 pièces ou plus, chauffé ou non, pour avril-mai, prix à discuter, 352-1021 le soir. 17-2-79

LOGEMENTS À LOUER

C.D.N. haut de duplex, détaché, face parc, 4½ spacieux, chauffé, ensoleillé, tapis mur à mur, $300. par mois. Libre 1er mai. 733-8723 - 527-5962. 17-2-79

A SOUS-LOUER, grand 4½ pièces, 4086 St-Denis, chauffé, 3e étage, $160. par mois, libre le 1er mars, après 5h. 288-9707, bureau 284-1020. 16-2-79.

VILLE ST-LAURENT, 3½, 4½, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu. 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078 bureau de location: 336-8308. J.N.O.

PLACE DEGUIRE
ST-LAURENT
NOUVEL EDIFICE
offre de loyer gratuit
1½, 3½, 4½ à partir de
$210.00
incluant taxe d'eau et électricité!
- climatisation
- tapis mur à mur
- cuisinière et réfrigérateur
- système anti-vol
- piscine et sauna
- terrasse paysagée sur le toit

visites de 11h à 21h
fin de semaine de 11h à 18h
365, boulevard Deguire angle Jules Poitras, près de la gare du CN à Côte Vertu
336-5226 16-2-79

LOGEMENTS À LOUER

2-5½, 1-4½, maison neuve, 354-1857. 17-2-79

VILLE ST-LAURENT, 4½ 5½ à louer, toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

N.D.G., Ponsard, haut de duplex, ensoleillé, 6½, redécoré, foyer, cuisinière, réfrigérateur, salle de lavage, libre immédiatement. 484-9075. 19-2-79

OUTREMONT, logement non-chauffé, libre maintenant, rénové, 6 pièces, $295. 270-5545, 277-4937 ou 272-2441. 22-2-79

QUEEN MARY, près Décarie, 6 grandes pièces, 3e étage, chauffage, eau chaude, frais peint, $250. 481-2118. 19-2-79

RUE SHERBROOKE est, 362, 4½, chauffé, poêle-réfrigérateur, très propre. $225 par mois. Téléphone 684-0957. 19-2-79

MAISONS À PARTAGER

MAISON à partager. Professionnel. Soir 637-2973. 18-2-79

OFFRES D'EMPLOIS

BESOIN DE GENS fiables, bonne apparence, pour travailler avec le public, auto requise, 687-3922. 19-2-79

OFFRES D'EMPLOIS

OCCASION EN OR

Nous avons un poste unique à offrir pour une personne d'expérience dans le domaine de la vente. En affaire depuis 1945, nous sommes la plus âgée et la plus grande organisation garantie en éclairage au pays. Le (la) candidat (e) élu (e) devra solliciter envers les: Industries, institutions, paroisses, écoles, hôpitaux, etc., et vendra notre produit d'éclairage de haute qualité. Rémunération très intéressante, à la commission payée à tous les jeudis sur les commandes reçues, incluant commission automatique Une auto est essentielle pour cette position à temps plein ou partiel. Renseignez vous auprès de notre programme excitant. Un territoire de choix protégé de Montréal doit être rempli cette semaine. Si vous êtes qualifié(e), téléphonez à frais virés à **416-628-6302, ou écrivez à Certified Electric Company, boite 580, Dundas, Ontario, L9H 3H4.**
16-2-79

OFFRES D'EMPLOIS

CHERCHONS personne pour travail de bureau dans domaine des communications. Expérience de bureau appréciée. 288-4413. 17-2-79

NOUS SOMMES nouveaux dans Chomedey, nous recherchons des personnes sérieuses, temps plein et partiel, avec auto. Bienvenue aux étudiant(e)s. Pour rendez-vous seulement 687-2374. 19-2-79

PROFESSEUR de français qualifié(e) demandé(e) pour une période de 2 mois au plus, temps partiel. Téléphonez au 731-3491. 16-2-79

VOUS ÊTES JEUNE et plein d'ambition, vous aimez le public et avez une voiture, peut-être êtes-vous la personne que je recherche pour un poste important, une entrevue s'impose, discrétion assurée. M. Delaporte 687-3923. 19-2-79

D'OUTRE-MER, emploi potentiel. Plusieurs pays, plusieurs occupations. Inclus: construction, vente, ingénieur, clerical, administration opérateur à machine, social. Doit être bilingue. Foreign Opportunities, Cornwall, Ontario. Pour rendez-vous seulement. 1-613-938-1323. 1-3-79

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200.00 à $600,000. 1ère 10¾% 2ème. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106, jour-soir. J.N.O.

Abaissement 10¾% 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4338. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LAVAL-DES-RAPIDES, maison québécoise normande, ultra moderne, quartier strictement résidentiel, $65,000. Téléphonez M. Langevin 663-0861. PAS D'AGENT. 19-2-79

PIERREFONDS, attrayant bungalow surélevé, entouré d'arbres, tranquille, 4 chambres à coucher, salle à dîner, sous-sol fini, beau tapis mur à mur, garage double, $43,500. Disponible le 1er juillet. 626-6645. Pas d'agent.
21-2-79

ST-SAUVEUR, Mont Habitant. Maison de luxe, construite 1975, structure acier, décoration recherchée. 5 chambres coucher, 3 salles-bain, sauna, chauffage électrique, plafond cathédrale, foyer pierre taillée. $180,000. 484-1331 A.M. seulement 19-2-79

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

COUPLE DEMANDÉ

Entre 30 et 50 ans, homme chauffeur et jardinier. Femme cuisinière et ménagère. Nous offrons bon salaire, nourris et logés, appartement 3½, dans grand domaine - Grand'Mère. **Lacada Ltée, C.P. 520, Grand'Mère, 819-538-2077.**
23-2-79

ÉLECTRICIEN

Nous sommes à la recherche d'un électricien licence "C" possédant trois à cinq ans d'expérience industrielle.
Salaire - $8.05 l'heure
Nous subventionnons les dépenses d'entrevue. Notre usine de produits chimiques divers est située à 20 milles à l'est d'Ottawa.
Faire demande à:

ERCO
M. Ladouceur
Agent de Personnel
Les Industries ERCO Limitée
BUCKINGHAM, Québec J8L 2X2
819-986-3366
16-2-79

DESIGNER SÉNIOR HVAC:

Mécanique de bâtiment, 5-8 ans d'expérience, conception de systèmes mécaniques. Un peu de supervision de chantier, administration. Langue française et un peu d'anglais.

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE DE BÂTIMENT (HVAC)

Plomberie, climatisation, ventilation, électricité etc. 8-10 ans d'expérience. Langue française, un peu d'anglais.

Veuillez appeler Michèle Gagnon
281-1940

TECHNICAL OVERLOAD
1801, McGill College, suite 500, Montréal, P.Q.
16-2-79

REPRÉSENTANT DES VENTES

Une maison de distribution établie, spécialisée dans les matériaux de construction, requiert les services d'un vendeur ambitieux pour contacter les acheteurs et les chantiers situés dans la vaste région montréalaise.

Le candidat idéal possédera de 2 à 4 années d'expérience dans la vente auprès de contracteurs généraux et de contracteurs sous-traitants.

Expérience de vente auprès des magasins approvisionneurs en matériaux de construction.

Doit être bilingue. Âge: de 25 à 33 ans.

Promotion rapide pour les excellents candidats.

Salaire en fonction de l'expérience et des aptitudes.

Avantages sociaux, automobile et dépenses sont déboursées par la compagnie.

Ce poste est offert uniquement aux candidats qualifiés.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, en incluant votre présent salaire et celui demandé, au soin de:

Agence Vairain
C.P. 117
Brossard, Québec
J4Z 3J1
Dossier C-242
16-2-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-CHARLES SUR RICHELIEU
Maison traditionnelle de 1870. Pièce sur pièce lambrissée de brique et correctement transformée en deux logements impeccables de 6 pièces. Face: avec vue et terrain aménagé sur le Richelieu. Arrière: terrasse, potager, 2 garages. Au coeur du calme village de St-Charles à 20 milles de Montréal, 460 Chemin des Patriotes. Trust Général, courtier. **André B. Thomas 866-9641(b) - 731-6307(r).**
16-2-79

OUTREMONT N.D.G.
quartier Mont-Royal
Co-propriétés
Excellent pour propriétaire occupant. Bâtisse de 3 logements et plus. Comptant minime, rendement intéressant.
C. Boisjoli - C. Belisle
Entre 9hres et 17hres:
729-3221
Durette Inc.
Courtier
16-2-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

FRELIGSBURG: Magnifique domaine 180 acres au bord de la rivière aux Brochets, 2,000 pommiers, bâtiments, luxueuse résidence. (MLS) Clément Larivière 348-1181, 658-0628. LE PERMANENT COURTIER 16-2-79

BROSSARD: Cottage brique détaché, 4 grandes chambres, salle à dîner. Dans les $60,000. Nelson Bouchard 678-6053, 672-6450. MONTRÉAL TRUST COURTIERS 16-2-79

ST-BRUNO: Bungalow, grandes pièces, terrain paysagé 10,500 p.c. secteur de choix, doit être vendu. R. Langlois 679-1110, 653-4277 Fiducie du Québec, courtier 16-2-79

ST-BRUNO: $37,900. Très grand terrain boisé. Maison tout en brique, 3 chambres, salon, salle à dîner, salle de jeu. Près de tout. Taxes $726. Une aubaine à ne pas manquer. Demander Rose St-Cyr Slough 653-2496 653-6807. MONTRÉAL TRUST, COURTIERS 16-2-79

ST-BRUNO: Propriétaire muté. Secteur établi, taxes raisonnables, bungalow parfaite condition, salle à manger, 4ième chambre à coucher, sous-sol entièrement fini. Occupation immédiate. Camille Lacoursière 653-2496 653-9970. MONTRÉAL TRUST, COURTIERS 16-2-79

ST-BRUNO: Confort et élégance. Magnifique ranch, 3 ou 4 chambres, salon, 2 foyers, grande salle à dîner, chambre à coucher principale & salle de bain principale séparés. Vue superbe de la salle familiale sur grand terrain boisé, piscine ciment. Taxes basses. Secteur établi. On demande $89,000. Appelez-moi pour visiter — Rose St-Cyr Slough 653-2496 653-6807 MONTRÉAL TRUST, COURTIERS 16-2-79

ST-LAMBERT, Magnifique bungalow, construction supérieure, 10 pièces, foyer, bureaux au sous-sol, garage double. M.L.S. Murielle Cyr 655-3060 655-1536. PROBITEC, COURTIER 16-2-79

TRÈS SPÉCIAL, EST, magnifique propriété, en pierre d'ardoise, idéal pour professionnel. 15 pièces divisées en 4 logements avec 2 foyers de marbre. Piscine et plusieurs extras. Jocelyne Turcotte 866-9641(b) ou 653-5402(r) TRUST GÉNÉRAL, COURTIER 16-2-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ADJACENT-WESTMOUNT
CEDAR CRESCENT
Cottage 3 à 4 chambres à coucher, hall central: plancher de marbre, air climatisé, cuisine moderne, boudoir "pétant de soleil", rez-de-chaussée, vue sur grand jardin et piscine chauffée, 3½ salles de bains. Nouveau MLS. Valeur exceptionnelle.
Isabelle Lafrenière, courtier
482-1381 16-2-79

Montréal Trust
DOMAINE STE-JULIE



Cottage bois vieille France, custom-built, construction unique, 1975, 7 pièces, superbes foyers (2) - mezzanine. Magnifique terrain boisé de 11,000', taxes $1,500.
Jocelyne Bénard 653-2496, 653-7191.
16-2-79

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS
OUTREMONT: Magnifique résidence en pierres, 5 chambres. Boudoir à l'étage, salon, salle à manger combinés, plancher chêne - boiseries. Cuisine avec salle à déjeuner. Salle de jeu avec foyer, plusieurs placards, (cèdre, cave à vin). **Micheline D. Coderre 735-2681, 731-4377.**
N.D.G. Ouest - Cottage - 9 pcs. Pierres et briques. 4 cc. Foyer. Sous-sol fini. Belles boiseries. Grand jardin. Près d'école francophone. **A. Ortenberg. 489-5321 ou 487-2202.**
OUTREMONT: Cottage détaché en pierre, terrain 69 x 159. Salon avec boudoir, salle à manger séparée. $128,000. Faites une offre. **Marie Du Mulong 735-2681, 381-0395.**
16-2-79

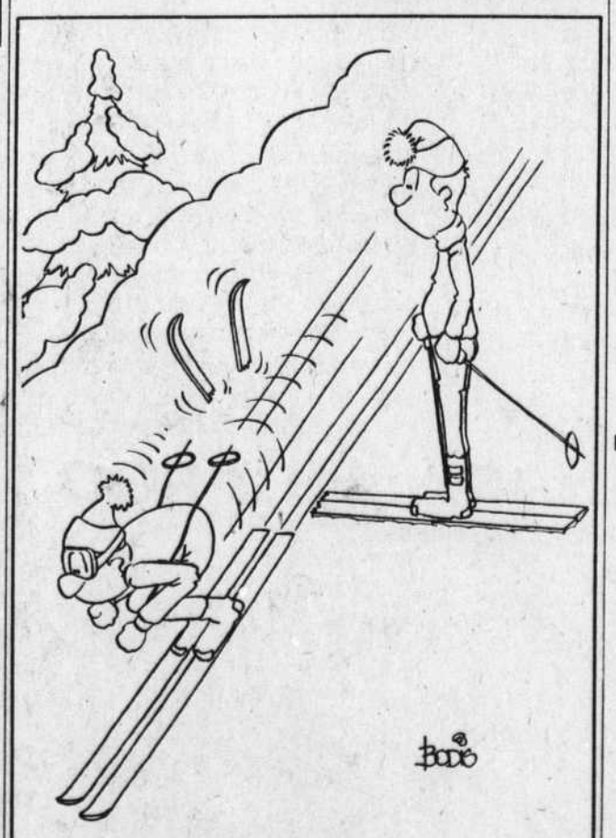
COURTIER

LANORAIE, face au fleuve, magnifique maison québécoise, entièrement rénovée, grand terrain boisé, 6 grandes pièces, foyer, $48,000. 1-514-887-2745. 19-2-79

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS
CÔTE-DES-NEIGES
54 logements, propriété de prestige, jonction Côte-des-Neiges et Queen Mary, près Université de Montréal, magasins, occupation complète, construction 10 ans, excellent placement. **Ruben Thibaudeau 274-9491, 342-4233.**
16-2-79

COURTIER



PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

CÔTE DES NEIGES: Propriété à revenus — 54 logements — près Université de Montréal — occupation complète — construction 10 ans — Ruben Thibaudeau, 274-9491, 342-4233. TRUST ROYAL, Courtier 16-2-79

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

A.E. LePAGE
COURTIER EN IMMOBILIER
SUTTON CENTRE D'ÉQUITATION
15 acres avec grande arène d'équitation intérieure, écurie chauffée et ventillée pour 21 chevaux plus extra installation, paddocks. Résidence 1880 mis-à-date, plusieurs traits originaux, foyers, piscine chauffée. Charte disponible. **Winifred Chaplin - FRI - 1-800-363-1235; soirs 538-2206.**
PLANIFIÉ PAR ARCHITECTE
Maison exceptionnelle et moderne. Salon avec foyer pierre des champs, toit cathédrale, escalier tournant à atelier mezzanine, 2/3 chambres. 24 acres, vue incroyable, surveillant, vallée près de Sutton. **Madalene Darrah - sans frais - 1-800-363-1235; soirs 538-2805.**
16-2-79

REMBOURRAGE

LUTÈCE rembourreur, spécialité dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, draperies et couvre-pieds, travail d'artisan, ouvrage garanti. Paul Chotard, propriétaire. Tél.: le jour: 843-5409, soir: 325-2633. 16-2-79

SERVICES DIVERS

DACTYLOGRAPHIERAIS textes de tous genres, travaux effectués sur IBM sélectric II, prix à discuter, communiquez avec Louise Lalime 849-3261 ou 522-1274.

TRADUCTION, français/anglais de première qualité. Par étudiant au niveau de la maîtrise en traduction à l'Université de Montréal. Taux abordables. 739-5654. 16-2-79

SERVICE traduction rédaction. Journaliste et traducteur avec 10 ans d'expérience outre-mer (dont 4 dans l'enseignement au niveau secondaire et universitaire), offre service de traduction, anglais-français, français-anglais. Textes commerciaux ou littéraires, travail prompt et soigné. 271-1713. 5-3-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues gratuites, sur rendez-vous Marthe Gaudette, 822, est rue Sherbrooke, suite 5, Montréal, H2L 1K4. 524-3852 J.N.O.

DANSE-DANSE-DANSE. Apprenez maintenant, ajoutez du zeste à votre vie, danses sociales du fox-trott au hustle, de 2h PM à 10h PM. Maîtres Danseurs du Québec, 1625, Ste-Catherine ouest. 937-4204. 26-2-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS



NOTRE SERVICE DE
RENCONTRES
DE DISTINCTION
vous permettra de nouer le genre de relations que vous souhaitez. Depuis 1966, RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE a mis sur pied, avec un succès sans précédent, un programme unique à l'intention de tous âges. Obtenez plus de renseignements sur ce service confidentiel.
Appelez
282-0058 ou/
933-3673
ou retournez ce coupon à
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108
Montréal, Qué. H3B 1H9
Veuillez me faire parvenir tous les renseignements gratuits sous enveloppe discrète, sans aucune obligation de ma part.
Nom .....
Adresse .....
J.N.O.

TABLEAUX - PEINTURES

AQUARELLE de Marc Aurèle Fortin, 20 x 24. 585-3968. 20-2-79.

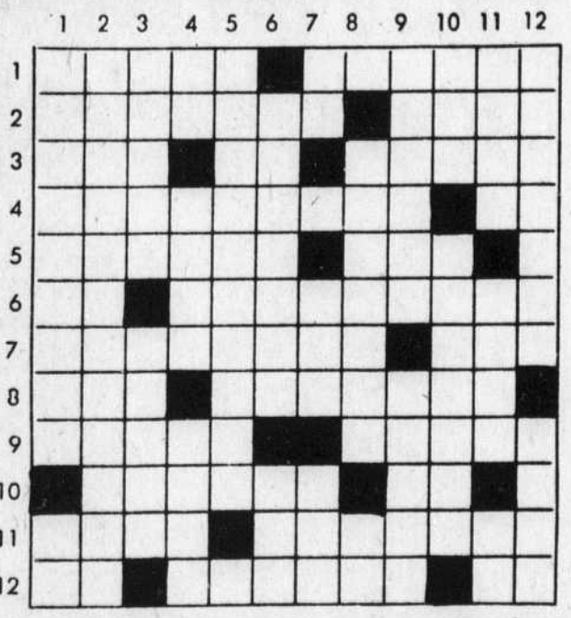
TABLEAU, A. Rousseau, 16" x 20", 525-6679. 16-2-79

TERRAINS À VENDRE

Co. d'Argentueuil, St-Adolphe d'Howard, Seigneurie Alpine, lots 1984-1985. Doit vendre. $4,000. comptant. Écrire: Dossier 1984-1985, C.P. 9, Verchères. J0L 2R0. 17-2-79

Le petit Robert
Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement
1—Poisson. — Non présent.
2—Rigueurs. — Confession.
3—Feuilles du théier. — Radon. — Mélange pulvérulent de corindon, de magnétite et d'hématite.
4—Faite ou répétée plusieurs fois. — Fleuve.
5—Ouverture du nez. — Nom de deux chaînes de montagnes.
6—Lui. — Déchire légèrement la peau.
7—Dégrossissage des moellons bruts à l'aide de la smille. — Patrie d'Abraham.
8—Chacune des pièces de bois qui soutiennent un navire en construction. — Alcaloïde de la fève de Calabar.
9—Qui a rapport au cheval. — Terme de civilité.
10—Province septentrionale de l'anc. Irlande. — Charpente du corps humain.
11—Es ouverte. — Fragment de tuile cassée.
12—Usages. — Plaie sur un arbre. — Notre-Seigneur.

Verticalement
1—Personne versée dans la langue et la littérature latines. — Avalé.
2—Qui concernent les yeux.
3—Tirer du néant. — Plante à fleurs jaunes.
4—Hélium. — Chef métis au Manitoba (1844-1885). — Né de.
5—Font perdre la respiration, la vie, en comprimant le cou.
6—Grefferas. — Et le reste.
7—Le meilleur en son genre. — Durée de la vie. — Chemin de ville.
8—Parera à ce qui peut être nuisible. — Iridium.
9—Jour de la semaine. — Statue représentant une divinité et exposée à l'adoration.
10—Première femme. — Est à l'agonie.
11—Tendon des muscles. — Gros nuages épais. — Quatre saisons.
12—Qui fabrique ou vend des tuiles. — Aurochs.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	S	P	A	T	A	N	G	U	E	■	C	D
2	E	R	M	I	T	E	■	S	T	R	I	E
3	C	O	U	T	■	■	T	I	R	A	G	E
4	H	U	R	R	I	C	A	N	E	■	A	S
5	E	V	E	I	L	L	E	E	■	A	R	S
6	R	E	■	M	I	E	L	■	T	R	I	E
7	E	R	S	E	■	R	■	P	U	C	E	■
8	S	■	E	T	A	G	E	R	E	■	R	B
9	S	U	C	R	I	E	R	E	■	F	E	E
10	E	P	A	I	R	■	G	L	U	I	■	T
11	■	A	N	E	■	B	O	A	■	E	V	E
12	O	S	T	■	G	U	T	T	U	R	A	L

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche 2 à 4:30 p.m.

GOLY, Jean. — À Montréal, le 13 février 1979 à l'âge de 86 ans, est décédé, M. Jean Goly époux de Germaine Corbeil, lui survivent ses enfants, l'abbé Jean-Pierre Goly de Ste-Thérèse, diocèse de St-Jérôme, Monique, Simone, Gilles avocat de St-Jérôme, sa belle fille Louise Corbeil et ses petites filles Isabelles et Andrée-Anne. Selon les désirs de la famille, le défunt ne sera pas exposé, une messe sera célébrée samedi, le 17 courant, à l'église Marie Reine de la Paix (11075 boul. Gouin ouest à 14 heures). Parents et amis sont invités à y participer. Des dons aux oeuvres du Cardinal Léger (2065 rue Sherbrooke ouest, Montréal) seraient appréciés.

Callaghan obtient un nouveau contrat social

LONDRES (Reuter) — Après trois semaines de discussion laborieuses, le gouvernement travailliste et la Confédération syndicale (TUC) ont conclu hier un nouveau contrat social destiné à endiguer l'agitation sociale chronique en Grande-Bretagne.

M. James Callaghan, qui a réservé aux Communes la primeur du contenu de ce que l'on appelle déjà le « pacte de la Saint-Valentin », espère que cet accord renforcera son crédit politique dans l'opinion publique en pleine année électorale.

Le « concordat » gouvernement-syndicats ne traite pas de l'actuelle vague de grèves qui sévit en Grande-Bretagne mais dans ce document, les deux parties s'engagent à tout faire pour réduire à cinq pour cent le taux annuel d'inflation d'ici à trois ans.

Aux députés, le premier ministre a déclaré que cet arrangement est « un commencement important ». Le leader de l'opposition conservatrice, Mme Margaret Thatcher, dont la cote de popularité l'emporte désormais sur celle de M. Callaghan, a immédiatement critiqué cet accord inefficace, selon elle, parce qu'il ne vise pas à restreindre le pouvoir syndical par le biais de la loi.

Le TUC, a dit le chef du gouvernement, s'est engagé à publier des directives sur trois points très controversés: élaboration de procédures pour prévenir les grèves, codification des arrêts de travail lorsqu'ils se produisent et l'affiliation obligatoire au syndicat (ou « close shop »).

En vue de réformer la formule actuelle dite de « libre négociation des salaires » (« free collective bargaining »), le « concordat » propose un examen au plan national des perspectives économiques associant le gouvernement et les deux partenaires sociaux.

Le document agréé par le gouvernement et le TUC, qui regroupe 12 millions d'adhérents et constitue le principal bailleur de fonds électoraux du Labour, stipule que la grève est une arme à n'employer qu'en dernier recours et que les accords passés doivent être respectés. Les syndicats s'engagent à faire en sorte que les arrêts de travail n'affectent pas la livraison de produits de première nécessité ainsi que les services d'urgence.

L'annonce du « pacte de la Saint-Valentin » a coïncidé avec un mélange de bonnes et de mauvaises nouvelles sur le front social. Ainsi, les 19,000 salariés de l'usine British Leyland de Longbridge, à Birmingham, ont mis fin à leur grève « sauvage » déclenchée il y a une semaine après avoir échoué à entraîner dans leur mouvement l'ensemble du personnel du géant britannique de l'automobile. Les grévistes entendaient protester contre la décision de la direction de revenir sur des engagements concernant le versement de primes de productivité.

Ailleurs, les grèves tournantes qui désorganisent les services publics (hôpitaux, écoles, voirie...) se poursuivent sans désemparer. Deux ministres, Mme Shirley Williams (Éducation) et Peter Shore (Environnement) ont lancé un appel aux dirigeants syndicaux pour limiter les arrêts de travail affectant les écoles et le ramassage des ordures. Les employés des services publics demandent un salaire minimum mensuel de 240 livres sterling.

Le Mexique veut être traité d'égal à égal

Mexico accueille fraîchement Carter

MEXICO (d'après Reuter et AFP) — Le Mexique ne se considère plus comme une nation de seconde importance et doit être traité avec respect et dignité, a déclaré le président mexicain, M. Lopez Portillo, à l'arrivée à Mexico de M. Carter.

Le chef de l'État mexicain a attiré l'attention du président américain sur le fait qu'il existait au Mexique des factions entretenant une certaine méfiance vis-à-vis des États-Unis et souhaite que les relations entre les deux pays soient fondées sur des bases de réciprocité.

Ces remarques du président Portillo, venant après un accueil officiel courtois mais sans chaleur excessive, reflètent les réserves dont la presse mexicaine s'est également faite l'écho au cours des derniers jours.

D'ailleurs, les milieux de presse mexicains estiment que l'accueil fait à M. Carter est « le plus froid » jamais réservé au Mexique à un président des États-Unis. Un fait remarqué, dans les mêmes milieux, qu'ucune foule ne s'est rassemblée sur le parcours du cortège présidentiel entre l'aéroport de la capitale et le palais national du gouvernement, où se sont tenus les premiers entretiens Carter-Lopez Portillo hier après-midi.

À M. Lopez, qui venait de souligner dans son allocution de bienvenue, que les relations entretenues par son pays avec les États-Unis étaient « de toute première importance », M. Carter a répliqué que ces relations devaient reposer sur « la concorde, la paix et le respect mutuel ».

M. Carter, qui s'est exprimé en espagnol, est accompagné du secrétaire d'État américain, M. Cyrus Vance, et de son conseiller pour les affaires de la sécurité, M. Zbigniew Brzezinski. Mme Carter se trouve également à ses côtés.

La grande réussite du président Carter à Mexico « sera de démontrer que les États-Unis ne s'intéressent pas seulement au Mexique parce qu'ils veulent son pétrole » a souligné, de son côté, le leader de la majorité démocrate à la Chambre des représentants, M. Jim Wright, qui est, lui aussi, du voyage.

Un autre parlementaire américain faisant partie de la suite du président Carter, le sénateur Lloyd Bentsen (démocrate du Texas) a, pour sa part, noté que « le gouvernement mexicain, même s'il a montré quelque réserve, n'a pas manifesté d'hostilité à l'égard des États-Unis ».

Le sénateur Bentsen a prédit que les sept heures d'entretiens qu'auront les présidents Lopez et Carter durant la visite de 48 heures de ce dernier au Mexique « se passeront bien ».

Les deux parlementaires américains ont critiqué avec vigueur M. James Schlesinger, secrétaire américain à l'énergie, pour s'être opposé à la conclusion d'un contrat de fourniture de gaz mexicain aux États-Unis.

Letelier: anti-castristes coupables

WASHINGTON (Reuter) — Deux militants cubains anti-castristes ont été déclarés coupables de meurtre hier à Washington, à la suite de l'attentat à la bombe qui a coûté la vie à Orlando Letelier, ancien ministre chilien des Affaires étrangères, en 1976 dans la capitale américaine.

Après plus de huit heures de délibérations, le jury a retenu dix chefs d'inculpation de meurtre à l'encontre des exilés Guillermo Novo et Alvin Ross. Un troisième anti-castriste jugé dans cette affaire, Ignacio Novo, le frère de Guillermo, a été déclaré coupable de parjure et de non-dénonciation de malfaiteur.

Les deux premiers ont également été reconnus coupables du meurtre de Mme Ronni Moffitt, collaboratrice d'Orlando Letelier qui est morte dans la même voiture, piégée le 21 septembre 1976 dans le centre de Washington.

Le juge Barrington n'a pas fixé de date pour sa sentence mais il a donné aux accusés un délai de trois semaines pour soumettre éventuellement des motions susceptibles de faire rouvrir le dossier.

Ils sont accusés d'avoir fourni les explosifs et d'avoir été intimement mêlés au complot, mais la bombe qui a tué le ministre a été posée en fait par un agent chilien d'origine américaine, Michael Townley, lequel a été le principal témoin à charge en échange d'une peine légère et d'une prompte mise en liberté sur parole.

Une force d'invasion a pénétré en Ouganda

NAIROBI (Reuter) — L'Ouganda a demandé la réunion immédiate du Conseil de sécurité pour débattre de la situation « très, très grave » qui prévaut dans le sud de son territoire où, confirme-t-on de source diplomatique à Nairobi, une force d'invasion non identifiée venue de Tanzanie a pénétré sur une profondeur d'une soixantaine de kilomètres.

Dans le télégramme qu'il a adressé au secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, pour réclamer la réunion du conseil, le maréchal Idi Amin Dada affirme que cette force d'invasion est formée de militaires tanzaniens et de « mercenaires » et qu'elle occupe huit cent kilomètres carrés environ de territoire ougandais, à l'ouest du lac Victoria.

À Nairobi, on confirme de source diplomatique qu'une force d'invasion a pénétré sur une profondeur de soixante kilomètres carrés en Ouganda, mais on n'est pas en mesure de dire s'il s'agit de troupes tanzaniennes ou d'émigrés ougandais cherchant à renverser le régime du maréchal Amin. On précise en revanche qu'elle a stoppé son avance, apparemment pour se regrouper, bien qu'elle n'ait jusqu'à présent rencontré aucune résistance sérieuse.

Selon la radio ougandaise, les envahisseurs sont appuyés par des chars et autres matériels modernes et se dirigeraient vers la ville de Masaka, centre de commerce et ville de garnison, à cent kilomètres de la frontière. La ville de Kyotera, à mi-chemin de Masaka et de la frontière aurait été évacuée à en croire ce que des fonctionnaires du ministère ougandais des Affaires étrangères ont déclaré mardi à Kampala à des diplomates.

L'invasion du sud de l'Ouganda coïncide avec une vague d'attentats et sabotages, qui a suivi l'appel au soulèvement lancé il y a un mois, de son exil tanzanien, par l'ex-président Milton Obote, après huit ans de silence.

Un dépôt de carburant et une centrale électrique avaient été endommagés il y a une dizaine de jours dans la région de Kampala et cette opération avait été revendiquée par une organisation de résistance jusque-là inconnue, le Mouvement pour le salut de l'Ouganda (MSO).

Le Mouvement a revendiqué hier un nouvel attentat. Il dit avoir coupé la principale ligne de chemin de fer reliant le Kenya à l'Ouganda et par où transitent les exportations de café ougandais, la principale source de revenus du pays.

Tchad: les morts se comptent par centaines

N'DJAMENA (Reuter) — Plusieurs centaines de morts et de très nombreux blessés: tel serait déjà le bilan des combats qui opposent depuis lundi à N'Djamena les partisans armés du premier ministre, M. Hissène Habré, et l'armée régulière tchadienne fidèle au président Félix Malloum.

Les bombardements aériens se sont poursuivis mardi soir, en dépit des pourparlers en vue d'un cessez-le-feu. Pendant quarante-huit heures, les pilonnages des deux côtés n'ont pratiquement pas cessé, terrifiant la population de la ville.

Cependant, une nouvelle trêve serait sur le point d'intervenir entre les partisans du premier ministre et l'armée régulière, apprenait-on hier soir à Paris de source informée. Cette nouvelle initiative pour séparer deux camps qui depuis trois jours se livrent un combat acharné est due au général Louis Forest, commandant en chef des deux mille militaires français stationnés au Tchad.

Une précédente initiative avait paru aboutir, mardi soir. On avait annoncé une trêve à 21h00 GMT, mais elle n'avait été que peu suivie d'effet, signalait-on à Paris, bien que les tirs aient diminué d'intensité. Des tirs sporadiques se seraient poursuivis hier. Selon l'envoyé spécial de l'agence Reuter à N'Djamena, Loic Even, le bilan des combats s'établissait mardi soir à plusieurs centaines de morts, sans compter de très nombreux blessés.

La capitale où s'est terrée depuis lundi une population terrifiée a été pilonnée sans désesmparer pendant quarante-huit heures par les combattants des deux bords, a précisé l'envoyé spécial de Reuter.

La situation qui a paru longtemps incertaine avait évolué mardi en faveur des hommes du premier ministre qui s'étaient rendus maîtres de la majeure partie de la ville et avaient atteint les quartiers résidentiels où résident de nombreux Européens. Des parachutistes parmi lesquels des Français s'y étaient déployés en force avec des automitrailleuses pour assurer leur protection.

À Paris, la situation au Tchad a été évoquée au cours du conseil des ministres hebdomadaire mais n'a fait l'objet d'aucun commentaire à la presse. On rappelle, dans les milieux officiels, la position de la France, définie la veille par le porte-parole de l'Élysée, M. Pierre Hunt: « Pas d'intervention française quelle qu'elle soit ».

D'après les informations parvenues à Paris les pourparlers en vue de l'établissement d'un cessez-le-feu effectif auraient repris dans la matinée hier. Un protocole d'accord aurait été signé par le commandement de l'armée tchadienne loyaliste et transmis par les soins d'un officier français au premier ministre, M. Habré.

Ce dernier qui, selon les plus récentes informations, a l'avantage sur le terrain, ne semblait pas hier soir s'être rallié aux propositions du cessez-le-feu, demandé par le général Malloum.

Hanoï accuse Pékin d'occuper une partie de son territoire

HONG KONG (AFP) — Hanoi a vivement protesté hier auprès de Pékin à propos de l'occupation par la Chine d'une grande partie du territoire vietnamien et fait savoir que « le Vietnam pourrait faire valoir son droit à la légitime défense ».

Dans une déclaration diffusée par Radio-Hanoi et captée à Hong Kong, le ministère vietnamien des Affaires étrangères demande à nouveau à Pékin que le gouvernement chinois retire ses troupes de la zone qu'elles occupent dans le district de Cao Loc, dans la province de Lang Son, au nord-est d'Hanoi.

Radio-Hanoi a précisé que les territoires occupés étaient situés entre les bornes frontalières 24 et 26 et sur une profondeur de deux kilomètres à l'intérieur du territoire vietnamien. Cette zone englobe la colline 400 située à 14 km nord-nord-ouest de Lang Son.

De son côté, la Chine nie que cette colline soit en territoire vietnamien. L'agence Chine-Nouvelle a rapporté il y a 48 heures que des frontaliers chinois avaient infligé « une punition méritée » à des soldats vietnamiens qui avaient occupé des collines dans cette même zone.

Le quotidien communiste vietnamien Nhan Dan a, par ailleurs, accusé hier les Chinois de donner à leur occupation illégale de la terre vietnamienne l'aspect d'une 'récupération' de leur propre territoire.

Le quotidien affirme que l'occupation chinoise de la colline 400 est une démonstration éloquente de la justesse et de l'urgence de l'appel vietnamien attirant l'attention des Nations unies sur « les conséquences dangereuses et imprévisibles de l'attitude aventureuse de la Chine à l'égard du Vietnam. »

Le ministère vietnamien des Affaires étrangères attire l'attention sur le fait que « l'arrogant grignotage » du territoire vietnamien par la Chine a rendu plus critique la tension qui se manifeste sur les 1,200 km de frontière sino-vietnamienne.

À Hanoi, les observateurs considèrent cette déclaration comme un dernier avertissement avant l'inévitable réponse vietnamienne à cette occupation. De son côté, la Chine continue d'accuser le Vietnam de violer ses frontières et même d'organiser des raids contre certains trains chinois.

L'agence Chine-Nouvelle a précisé à ce sujet que deux trains circulant entre Hekou et Kaiyuan, dans la province du Yumman, avaient été attaqués par des soldats vietnamiens à proximité de la frontière, il y a deux jours, et qu'ils avaient été atteints par de nombreuses balles alors qu'un employé avait échappé de justesse à un coup de feu.

J'AI UN MONDE À VOUS OFFRIR.
COMPOSEZ LE 636-7184

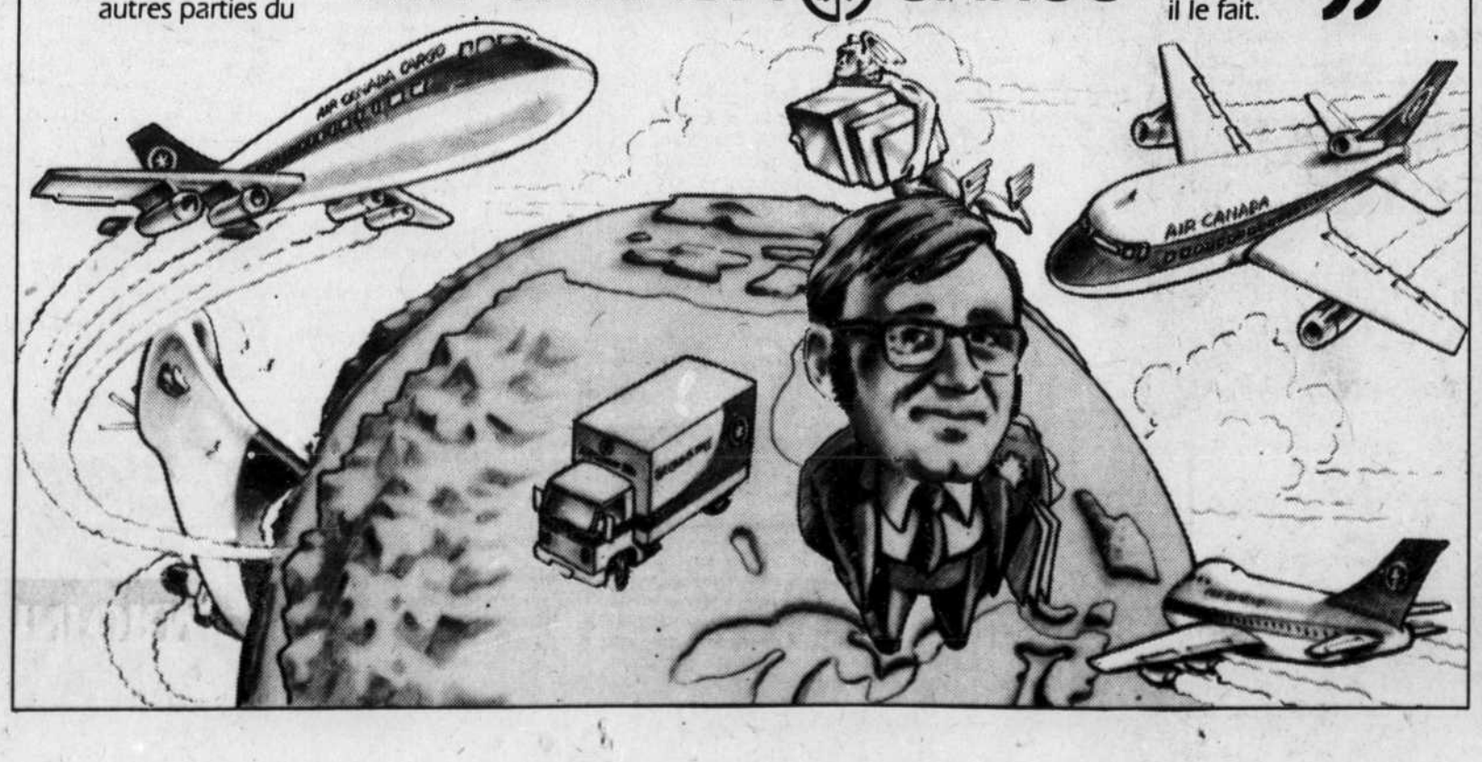
"Vous avez quelque chose à expédier? Peu importe le colis, la destination ou le moment de l'expédition, vous n'avez qu'à communiquer avec Air Canada Cargo. Nous pouvons mettre à votre disposition des avions, des services et un personnel compétent.

Je fais partie de ce personnel, je suis Dermott Morin, représentant de fret à Montréal. Je peux vous donner tous les renseignements sur notre flotte comprenant plus de cent avions à réaction dont des DC-8 tout cargo qui effectuent des vols réguliers. Je peux vous parler de notre important réseau de lignes à l'intérieur du Canada, entre le Canada et les États-Unis, les Antilles et l'Europe — ainsi que des liaisons avec les marchés des autres parties du monde grâce à nos nombreuses associations intercompagnies. Je peux aussi vous démontrer comment nous réussissons à augmenter le volume et la fréquence de nos expéditions.

Je peux vous décrire de façon détaillée, la vaste gamme de nos services tels CouriAir, Airvelop, Expédair, les Messageries, le Fret aérien, Mer-Air et l'Affrètement puis vous expliquer ce qui convient le mieux à vos besoins. Je peux également vous conseiller sur la manière d'économiser en préparant vous-même vos conteneurs.

Alors pourquoi ne pas me téléphoner, j'ai un monde à vous offrir. Rappelez-vous qu'Air Canada Cargo n'a pas uniquement l'intention de s'occuper d'expédition, il le fait."

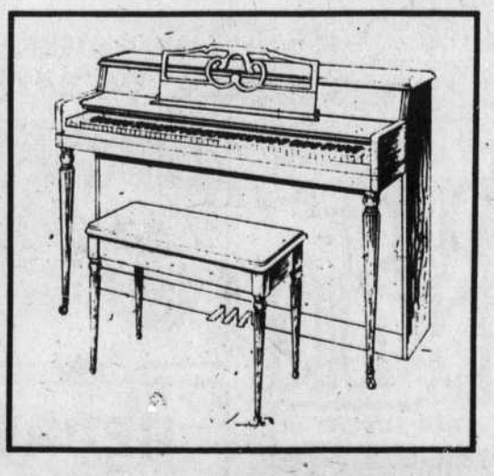
AIR CANADA CARGO



Archambault musique

VENTE

TOUS NOS
PIANOS
Wurlitzer
en magasin
À PRIX SPÉCIAUX



En vedette

Modèle 2111
fini fruitier
complet avec banc

SPÉCIAL
1595.

Plusieurs modèles et finis.

PIANOS NEUFS
portant une
GARANTIE de 50 ans
sur la table d'harmonie.

LIVRAISON GRATUITE
dans le grand Montréal

LA PLUS GRANDE MAISON DU PIANO À MONTRÉAL
DEPUIS 1896

Ed Archambault INC.
500-est, Ste-Catherine / Berri - 849-6201